

L'Action
NATIONALE

volume XCVII numéros 9 et 10
NOVEMBRE/DECEMBRE 2007
envoi de publication
PAP N° 09113
N° de la convention 0040012293

L'ACTION NATIONALE volume XCVII numéros 9 et 10

novembre/décembre 2007

L'Action
NATIONALE

numéro spécial
90^e anniversaire

Volume XCVII numéros 9 et 10
NOVEMBRE/DECEMBRE 2007

LA NATION
LE NATIONALISME
L'INDÉPENDANCE



Jean-Paul Riopelle
 Mi-carême (recto de «Merry Go Round»)
 Techniques mixtes sur panneaux de bois
 203 X 131,7 cm
 1990

Photo: Musée des beaux-arts de Montréal, Brian Merrett
 Musée des beaux-arts de Montréal, Don de Jean-Paul Riopelle
 © Succession Jean Paul Riopelle / SODRAC (2007)



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
 Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
Numéro sans frais: 1-866-845-8533
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, *professeure (UQTR)*; Richard Gervais, *philosophe*; Lise Lebrun, *animatrice communautaire*; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM)*; Denis Monière, *professeur (Université de Montréal)*; Pierre Noreau, *Centre de recherche en droit public (Université de Montréal)*; Michel Rioux; Pierre Serré, *chercheur*.

Comité de lecture: Claude Bariteau, *anthropologue (Université Laval)*; Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, *professeur, (TÉLUQ)*; Chrystiane Pelchat, *enseignante*; Marc Urbain Proulx, *économiste, UQAC*; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*; Paul-Émile Roy, *écrivain*.

Membres du jury du prix André-Laurendeau: Jean-Louis Bourque; Lucia Ferretti (*UQTR*), Paul Sabourin (*Université de Montréal*); **Membres du jury du prix**

Richard-Arès: Robert Comeau (*Chaire Hector-Fabre UQAM*); Simon Langlois (*Université Laval*); Michel Seymour (*Université de Montréal*). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

Robert Laplante

UNE IMPATIENCE NÉCESSAIRE

L'indépendantisme n'est pas comme le nationalisme un mouvement ethnique, assimilant les luttes pour la sauvegarde de la nation aux luttes pour la sauvegarde de la langue et autres caractéristiques et valeurs culturelles, sociales ou religieuses. L'indépendantisme, c'est une volonté et une stratégie de conquête du pouvoir étatique pour libérer la nation québécoise de toutes les tutelles qui entravent sa puissance à prendre entièrement charge d'elle-même, avec les avantages et les contraintes, les droits et les devoirs inhérents à la responsabilité et, donc, à la liberté.

A. Ferretti, G. Miron, *Les grands textes indépendantistes*

Il y a quatre-vingt-dix ans cette année, la revue *L'Action française* faisait une entrée déterminante dans la vie intellectuelle du Québec et dans son combat politique. Une grande aventure s'amorçait qui allait faire de la défense de la langue française et du destin de la nation les deux grands axes d'un incessant travail de réflexion, de luttes et de revendications. Ces deux grands axes charpentent encore aujourd'hui la mission de la revue et de la Ligue d'action nationale. Au fil des ans, les combats ont évolué, des batailles ont été gagnées et ces victoires ont contribué à faire grandir le Québec. *L'Action nationale* ne peut évidemment prétendre plus que ce qu'elle n'a accompli : elle a fait sa part, avec une influence variable selon les périodes et ce qu'elle peut revendiquer ne

lui appartient en propre qu'en autant que sa contribution aura porté plus loin le bien commun.

On ne traverse pas un siècle d'un égal bonheur, pas plus qu'on ne peut produire à chaque numéro des textes qui renverseront les perspectives et redéfiniront l'horizon. Faire une revue, comme s'y abonner et la lire, c'est consentir à placer les idées en laboratoire, leur offrir un lieu d'incubation pour ensuite les mettre à l'épreuve des combats sociaux et national. Une chose demeure néanmoins, si *L'Action nationale* a su traverser les décennies, c'est d'abord et avant tout parce qu'elle a su rester en phase avec les groupes et les couches sociales qui ont contribué aux forces vives de la nation. Réalisée avec une modestie de moyens qui ferait frémir bien des téméraires, la revue ne doit son existence qu'à la capacité de ses artisans, à toutes les époques, de tisser des liens de solidarité autour de questionnements suffisamment mobilisateurs pour triompher des contingences matérielles et réunir une communauté de lecteurs et d'auteurs dans une même persévérance. L'influence d'une revue ne se mesure pas toujours à son tirage ou à sa visibilité. Les réseaux où elle circule, les choix qu'elle inspire ou les débats qu'elle mène dans des cercles parfois restreints avant qu'ils ne s'imposent à un plus large public peuvent souvent faire une différence. Mais tout cela ne prend son sens qu'à l'épreuve de la durée.

L'Action nationale persévère, persiste et signe. Parce que le pays reste à bâtir, parce qu'une conscience aiguë de l'inachèvement, de l'empêchement continue de former la trame de fond d'une histoire enfirouâpée dont le sens reste embrouillé sous l'effet d'une domination qui s'ingénie à engluier les repères. Le Québec, *l'Action nationale* comme tant d'autres groupes et institutions, l'a, elle aussi, tenu à bout de bras. Le Québec? Celui que ses artisans ont rêvé, tantôt frileux, tantôt dans l'audace; celui qu'ils ont aidé à bâtir parce que

les lecteurs se sont fait les relais de certaines idées, certes, mais surtout, d'une espérance et d'une volonté.

L'action intellectuelle suppose une quête exigeante, stimulante à souhait, mais souvent, aussi, ingrate dans la même proportion pour ce qu'elle exige d'abnégation : qui peut dire à quel moment une idée donnera son fruit ? Mais sans le travail de brassage des concepts, sans sa confrontation au réel historique aussi bien qu'aux aspirations utopiques, la pensée reste incomplète, inachevée, pour le meilleur et pour le pire. Le Québec qui s'est pensé dans *L'Action nationale* a fini par devenir un peu, beaucoup – c'est selon les appréciations, les domaines et les projets – le Québec que nous connaissons aujourd'hui. Il faut souhaiter que celui de demain soit déjà en train de percoler dans ses pages.

Dans une conjoncture glauque comme celle dans laquelle nous célébrons ce 90^e anniversaire, il était important de faire le point sur les grands dilemmes qui traversent la nation. On le verra dans les pages qui suivent, en regard des exigences de son accomplissement, ces dilemmes sont encore et toujours les mêmes : par quelles voies continuer de se nommer dans l'adversité, quels sont les lieux et les matériaux de la construction de l'identité pour continuer d'avancer dans une histoire peu amène, quels sont les choix politiques à faire pour sortir des « temples de paroles » (Félix Leclerc) et saisir enfin les outils de la libération ?

Il serait si simple et si reconfortant de s'imaginer que la morosité ambiante ne ferait qu'exprimer une sensation de piétinement attribuable à une classe politique médiocre qui se contorsionne pour mieux faire du surplace. Mais tel ne saurait être l'explication de ce qui se passe lorsque le champ politique est en quelque sorte disloqué parce que l'indépendance ne lui fournit pas sa tension vitale. Depuis 1995, le

mouvement souverainiste a perdu l'initiative historique et Ottawa mène allègrement la charge, fixant l'essentiel des paramètres de ce qui fait la vie politique dans la province. Le gouvernement canadien n'a jamais eu la tâche aussi facilitée depuis des décennies: les partis souverainistes sont en plein désarroi, incapables de revoir leur cadre stratégique alors que les incondtionnels du Canada qui s'agitent à l'ADQ et au PLQ redoublent d'ardeur pour chercher à quel guichet il faudrait se pointer pour mieux se payer de mots. Les premiers ne parviennent plus à penser dans la mémoire du combat qui les a fait naître, les seconds s'épivardent dans une amnésie coupable.

Le Québec ne piétine pas, il recule, poussé dans une logique de minorisation par une politique canadienne plus intrusive que jamais. Pis encore, il accélère ses pas de reculons en essayant de se convaincre de la nouveauté des vieux alibis. La rhétorique autonomiste, le messianisme bidon des fédéralistes qui veulent reconquérir le Canada pour mieux banaliser le consentement à la minorisation définitive, les discours flous d'un nationalisme étrié, réduisant sa cause aux incantations pour mieux s'accommoder du Canada en attendant de gérer la province, tout cela n'est plus que répétitions et redites. Sans combat véritable pour l'indépendance, la politique québécoise perd sa consistance: c'est à Ottawa que se structurent les enjeux, c'est là que le Canada s'organise à sa guise et nous n'y avons plus que des rôles de figurants. La province se débrouille pour gérer les modalités avec les moyens qu'Ottawa lui laisse. Les moyens matériels, certes, mais aussi les moyens juridiques et institutionnels qui s'imposent comme des vérités d'évidence.

On en prendra pour preuve le débat sur le projet de loi 195 déposé par un PQ qui se prend pour l'ADQ, où la Charte canadienne et l'ordre constitutionnel accepté ont nourri

l'essentiel de la démarche et des débats : ceux des péquistes qui prétendent passer entre les mailles du filet avec la bénédiction de la Cour suprême, ceux des opposants qui se sont réclamés de l'autorité des textes sacrés canadien pour dénoncer l'outrecuidance de se poser, même maladroitement, comme pôle normatif dans notre propre pays. Toute la délibération publique s'est ainsi structurée en référence à ordre qui nous a été imposé précisément pour rendre impossible toute politique nationale. Il n'y avait rien de plus désolant à entendre que ces références à la loi 101 pour tenter de donner un vernis de pertinence au projet de loi 195. La Charte canadienne des droits a été conçue et adoptée pour la rendre inopérante ! Il faut vraiment vouloir s'aveugler pour s'imaginer que, même adopté, le projet de loi 195 mènerait à quelque chose de stable : rien de national n'est pérenne sous le joug juridique canadien. Sitôt adoptée, en supposant que le PQ se fasse élire comme bon gouvernement, la loi tomberait sous la meule *canadian* qui finirait de la moudre comme elle a fini de pulvériser l'essentiel de la loi 101.

Le Canada a réglé la question du Québec et toute la vie politique de la province campe sur le refus de prendre acte. Il ne reste plus que l'indépendance comme projet politique, tout le reste ne se joue et ne se jouera plus désormais qu'à Ottawa, dans les mains et sous l'impulsion d'une majorité qui s'organise en composant avec le Québec comme avec un accessoire encombrant. Les discours de substitution que tentent d'élaborer les inconditionnels du Canada ne sont que des actes de résignation. Ils déploient des prodiges de restriction mentale pour accepter sans le dire un ordre constitutionnel qui nous enferme à jamais et s'efforcent de le banaliser en tentant de se faire croire que cela n'est pas si grave après tout, toujours prêts qu'ils sont à minimiser les pertes. Les tenants du bon gouvernement le leur rendent bien, eux qui font tout pour ne pas voir que le Canada nous

coûte de plus en plus cher et voudraient se (nous) convaincre que nous avons les moyens de payer ce prix tout en servant l'intérêt national. Tout ce beau monde voudrait revenir au nationalisme comme si de rien n'était, se diviser entre ceux-là qui mettent l'accent sur l'aventure canadienne et les autres qui pensent Québec d'abord. Cela n'est qu'impuissance fantasmatique : on ne refait pas à rebours le chemin historique. Le Québec cède au multiculturalisme et se comporte en minorité ethnique qui contrôle un gouvernement provincial ou il s'assume. Tout le reste a déjà été essayé et c'est à ce dilemme qu'il nous a conduits.

Lorsque *L'Action française* ravive l'idéal de l'indépendance en 1922, il est évident pour ses promoteurs que le Québec se trouve dans un tel état de dépossession qu'il ne peut espérer réaliser son destin que dans un temps lointain. Même s'ils en ressentaient cruellement l'urgente nécessité, ils savaient que la raison historique les obligeait à une longue patience, à une persévérance de tous les instants pour tenter de construire la maison, pour se redonner les forces requises pour être e mesure de réussir les grands gestes d'accomplissement. Il aura fallu un détour nationaliste dans lequel au moins deux générations ont exploré toutes les voies politiques et bricolé les plus ingénieuses solutions de résistance pour enfin réunir les moyens de reprendre l'initiative. L'idéal de l'indépendance a resurgi au cours des années cinquante dans une nouvelle urgence, celle que dictait désormais une capacité nouvelle dont s'éprouvait le Québec. Andrée Ferretti et Gaston Miron ont raison d'affirmer que cette résurgence inaugurerait une ère nouvelle dans la vie de la nation.¹ Jamais depuis les années 1820-1830, le combat

¹ «En effet, c'est la première fois dans l'histoire du Québec que l'indépendantisme, né à la fin des années 1950 avec la fondation de l'Alliance laurentienne (1957) et de l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec (1959), s'avère un mouvement de pensée et d'action durable et populaire. Porté par trois générations consécutives de Québécoises et

indépendantiste n'a atteint une telle force instituante. C'est elle qu'il s'agit désormais de maintenir et revitaliser en la raccordant avec l'urgence de son dénouement. Il ne faudrait pas que cet effort tourne court.

Cette urgence, elle est en effet consubstantielle au combat. Elle est d'abord ontologique puisqu'il est question de liberté. La domination qui s'exerce sur notre peuple, qu'elle s'accompagne ou non de manifestations vexatoires, est d'abord une atteinte à notre liberté et blesse notre dignité en nous privant de la capacité de fixer nos-mêmes les finalités de notre vie collective. Le régime canadien nous condamne à une existence aliénée. Nous vivons dans des choix que nous impose une autre nation. Et cela nous impose aussi des urgences matérielles puisque ce régime nous prive de l'usage de tous nos moyens. Plus le temps passe et plus cher il nous en coûte de rester dans le Canada, plus il nous sera difficile d'en sortir et moins nous serons capables de nous définir pour ce que nous sommes dans un ordre du monde auquel nous ne participons qu'indirectement et selon les volontés d'un autre État. La vie minoritaire nous a longtemps habitué à minimiser les pertes, mais c'est pour mieux engourdir la douleur. Car il y a une souffrance sociale inhérente aux dégâts que cela nous inflige, une douleur qu'il est irresponsable de ne pas reconnaître et à laquelle il faut remédier par la pleine maîtrise des moyens que nous sommes tenus de mobiliser pour la faire cesser, du moins dans les formes qui sont imputables à l'absence de maîtrise des finalités. C'est cette urgence qui nous interdit tout recours aux alibis, fussent-ils ceux du nationalisme. Et qui rend si nécessaire l'impatience militante.

de Québécois... il détermine aujourd'hui toute la dynamique politique tant fédérale que québécoise. Or cette pérennité et cette universalité constituent un phénomène spécifiquement contemporain.» Andrée Ferretti, Gaston Miron *Les grands textes indépendantistes*, Montréal, Typo, 2004

L'indépendance est une nécessité vitale et son urgence impose une posture politique qui n'a pas à pactiser, même sous couvert de pragmatisme, avec un ordre délétère dont nous connaissons maintenant tous les rouages. Il faut, bien sûr, éviter de confondre l'urgence et la précipitation. Mais rien ne sert de se perdre dans des impasses déjà fréquentées. Il faut retrouver le sens de l'intransigeance pour éviter que notre idéal ne se délite dans les lourdeurs de la gestion provinciale ou dans la rhétorique compensatoire si caractéristique des combats mal conduits. Il faut démontrer, rendre évident et dénoncer sans relâche ce que la propagande occulte : les coûts et la souffrance tue que nous inflige la sujétion *canadian* sont intolérables. Il faut le faire au nom de la dignité aussi bien qu'en vertu des principes de régie de la gouverne et de l'intendance. Il faut redonner de la hauteur à l'idée du Québec, ne pas la laisser rabougir sous l'opportunisme ou la démission. Le temps est venu de reprendre l'initiative. Et cela commence par l'obligation que nous devons nous faire de bien saisir la nouvelle donne que nous infligent aussi bien l'ordre *canadian* que celui d'un monde en restructuration où nous ne trouverons notre place qu'en nous affranchissant d'Ottawa et en misant sur l'immense potentiel de notre peuple. *L'Action nationale* trouvera là son vaste programme de travail. □



**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com
Téléphone: (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur :
(450) 471-0026
(514) 355-7923

agir pour notre monde

**Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.**

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecisol.coop

A blurred, high-angle photograph of a large crowd of people walking in various directions, creating a sense of movement and activity. The image is in grayscale and serves as the background for the entire page.

**Une épargne entrepreneuriale
Une finance socialement responsable**

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

Éditorial

Une impatience nécessaire	
- <i>Robert Laplante</i>	2

Articles

Le projet d'une génération ?	
- <i>Jacques Parizeau</i>	14
2007	
- <i>Pierre Vadeboncoeur</i>	31
Dialogue sur le multiculturalisme québécois	
- <i>Charles Courtois, Mathieu Bock-Coté</i>	37
Faire sa propre Histoire	
- <i>Victor-Lévy Beaulieu</i>	72
Deux voies pour le mouvement national	
- <i>Pierre Dubuc</i>	79
Pour une politique linguistique et culturelle unie et unique	
- <i>Guy Rocher</i>	98
La chanson au Québec : un relais pour l'avenir	
- <i>Bruno Roy</i>	102
Penser en majoritaire	
- <i>Myriam D'Arcy</i>	117
Pour bonifier la Loi sur l'identité	
- <i>Benoît Dubreuil</i>	123
Au jeu de la concurrence identitaire	
- <i>Conseil pour la souveraineté du Québec</i>	131
Si j'étais chef...	
- <i>Gérald Larose</i>	141
Les véhicules menant à l'indépendance du Québec au regard des conventions internationales	
- <i>Claude Bariteau</i>	158
Jouer au plus fin avec les électeurs n'est pas une option	
- <i>Richard Gervais</i>	167
La permanente actualité du combat pour l'indépendance	
- <i>Jean-Marc Léger</i>	173
Le Québec et la mondialisation des économies	
- <i>Rodrigue Tremblay</i>	175
Examen d'un programme d'histoire « post-nationaliste »	
- <i>Charles Courtois</i>	187
Savoir durer	
- <i>Robert Laplante, Denis Monière</i>	218
Lire les essais	226

Jacques Parizeau

LE PROJET D'UNE GÉNÉRATION ?*

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Est-ce que la souveraineté du Québec est le projet d'une génération? Est-ce que ce projet va disparaître avec cette génération? On le dit souvent! Je ne le crois pas. Je pense, par ailleurs, qu'une génération a joué un rôle absolument essentiel, immense, pour développer l'idée et l'objectif de la souveraineté chez les Québécois. Cette génération est en train de passer, de disparaître. Une nouvelle façon de voir la souveraineté apparaît maintenant dans un contexte complètement différent, dans un cadre politique qui n'a plus beaucoup de rapport avec celui que nous avons connu à nos commencements. Des figures nouvelles apparaissent pour poursuivre le chemin vers cet objectif. Je voudrais réfléchir avec vous et revenir un peu sur cette période avant de me pencher sur un présent très pressant.

En 1962, on fait au Québec un recensement, pas un sondage, un recensement de la scolarité des francophones. On arrive aux résultats suivants: 54 % des adultes de plus de 25 ans n'ont pas dépassé la sixième année et cela, au

* Conférence donnée par Jacques Parizeau lors du souper du 90^e anniversaire de *L'Action nationale* le 26 octobre 2007 au Lion d'or à Montréal.

moment où on parle d'automatisation dans les entreprises, de développement de laboratoires, etc. Il va y avoir à Québec une sorte de grand frisson de panique qui explique bien des choses, entre autre la vitesse avec laquelle on a procédé pour le développement de l'éducation. On fait forcément des erreurs quand on procède à une telle vitesse et quand on est pris d'une telle panique. Par exemple, on n'aurait jamais dû supprimer les Écoles normales – on ne serait peut-être pas pris avec les réformes que nous connaissons!

À cette époque-là, on est très conscient que les Québécois sont présents dans à peu près tous les domaines de l'activité et qu'ils y réussissent, sauf dans les affaires. Les centres de décisions économiques sont ailleurs! Ils sont à Toronto, ils sont en Grande-Bretagne, ils sont à New York, ils sont partout où on voudra mais pas ici! Cela a des conséquences économiques bien sûr, mais cela a aussi des conséquences psychologiques majeures! On finit par croire un peu partout au Québec que pour avoir une usine dans le village, il faut compter sur les étrangers. On ne peut pas faire cela nous-mêmes! Il y a toute une génération de Québécois qui sera absolument persuadée de cela, et cela aussi, va expliquer bien des choses par la suite dans les voies qui seront prises, dans les décisions qui seront envisagées. Avec la commission Laurendeau-Dunton on constate que si on classe les résidents du Québec par origine ethnique, le Québécois francophone est avant-dernier pour le niveau de vie et des revenus. Avant-dernier, devant les autochtones. Cela aussi va créer un choc extraordinaire! De telles constatations sont les points de départ de la Révolution tranquille.

En même temps, bien sûr, il y a partout à travers le Québec un appétit de changement extraordinaire, et extraordinairement bien rendu, d'ailleurs, par les poètes et par les chansonniers. J'ai dit souvent en blague, puis de moins en

moins en blague, que la Révolution tranquille a été l'œuvre de quatre ministres, d'une vingtaine de fonctionnaires et d'une vingtaine de chansonniers et de poètes. C'est vrai au fond, c'est un peu comme cela que cela s'est passé. Pas du tout dans un cadre souverainiste. À cette époque-là, on n'est pas souverainiste! Il y a quelques indépendantistes qui commencent à apparaître, mais qui ne jouent aucun rôle dans la Révolution tranquille qui va se mettre en branle. Nous sommes tous fédéralistes ou bien fonctionnaires, neutres sur le plan politique ou bien libéral. L'Union nationale va apparaître quelques années plus tard ou plutôt va réapparaître.

On va s'équiper! Le slogan de Lesage «Maîtres chez nous» rend tellement bien la situation. C'est cela qu'on veut être «Maîtres chez nous». C'est curieux qu'à ce moment-là, tout fédéralistes que nous ayons été nous ne nous faisons pas de problème avec le mot «nous»! On va s'organiser: un appétit de modernisme étonnant va se manifester. Tout le monde connaît maintenant plusieurs de ces institutions: la nationalisation des compagnies d'électricité, la Caisse de dépôt, la SGF, etc. Je n'en dresserai pas toute la liste, je veux simplement signaler ce souci de création qui s'empare de tous les secteurs. Par exemple, on crée une société d'État pour relancer l'exploration minière au Québec parce qu'il ne s'en fait plus. Les compagnies minières ont cessé de faire de la prospection au Québec. On annonce que l'on va embaucher les Québécois qui veulent venir travailler à la Société québécoise d'exploration minière. Depuis 1944, il y avait une école de génie géologique à Laval mais ses diplômés ne trouvaient pas à s'employer ici. Ils étaient considérés comme incompetents! J'ai bien connu cela moi aussi, j'ai cessé d'être incompeté le jour où je suis arrivé d'Angleterre avec mon doctorat! Pour revenir aux géologues, ils étaient un peu partout dans le monde ces gens-là! Le grand retour s'amorça. Des gens qui avaient passé des années dans des mines un

peu partout à travers le monde et qui revenaient chez eux, c'était un spectacle étonnant, extraordinaire!

L'idée de souveraineté, dans ce cadre-là, il était inévitable qu'elle apparaisse! D'abord parce qu'il y avait pas mal de gens en furie qui se rendaient bien compte que le Québec avait été retardé dans ce cadre anglophone américano-canadien-britannique. Pendant des années, ce carcan avait entravé le développement du Québec. Il y avait dans le public une rancœur qui va marquer le Parti québécois et les souverainistes d'une façon générale. Un sentiment qui s'exprimait dans un climat du genre: ça suffit comme ça, on est capables d'organiser nos affaires nous-mêmes! Et d'autre part, au fur et à mesure que la Révolution tranquille se développait, on commençait à se dire: on est capable de faire des grandes affaires, on est capable de développer des choses, on n'est pas des incompetents! Dans un climat comme celui-là, c'était évident que l'idée de souveraineté devait s'étendre, car, quand on y pense, l'idée de souveraineté, ce n'est rien d'autre qu'être responsable de soi-même. Cette idée, il était inévitable qu'elle s'impose. C'est-à-dire que les «nous» signifiaient: nous voulons nous occuper de nos affaires!

Cela va vraiment démarrer avec un livre, le petit opuscule de René Lévesque, *Option Québec*. C'est le premier document souverainiste très populaire: il va être vendu à cent mille exemplaires. Contrairement à certains promoteurs du mouvement indépendantiste qui commence à apparaître, Lévesque met beaucoup l'accent sur l'association avec le reste du Canada. Il a un certain mérite à faire cela parce que pas mal de gens pensent que le Canada, on l'a assez vu! Pourquoi insiste-t-il? Jamais il ne lâchera cette idée d'association! Il y a dans cela une intuition géniale. Lévesque est convaincu que si on devient indépendant sans rapport avec le Canada, on va se faire démolir. C'est une époque où il y

a encore des droits de douane très importants à travers le monde. Ils sont élevés aux États-unis, où des taux de douane de 20 % à 35 % sont courants, ce qui ne rend pas la tâche facile à l'industrie manufacturière pour pénétrer ce marché. Les droits canadiens sont aussi élevés. S'il avait fallu que le Canada nous applique les droits de douane qu'il imposait aux pays étrangers, ce que les Américains auraient fait aussi, cela va sans dire, nous aurions été coincés entre deux murs. Nous allions au désastre. Et c'est pour cela que, toute sa vie durant, René Lévesque va insister sur l'association sous une forme ou sous une autre, car il ne fallait pas que nous soyions coincés entre ces deux murs. Il avait la prospérité du Québec en tête. Il est remarquable de constater que René Lévesque, qui n'a jamais été très attaché aux choses économiques, – habituellement, il disait «c'est de la sorcellerie! voyez Parizeau,» – a vu juste sur cette question tout à fait fondamentale.

Lévesque a constitué une équipe extraordinaire; encore aujourd'hui, on se demande comment il a réussi à réunir une équipe de cette qualité-là. C'est inimaginable ce qui va se passer en quelques années, le nombre et la qualité des lois qui seront adoptées. La Révolution tranquille nous avait laissé des instruments, les souverainistes vont apprendre à s'en servir. En fait, le Parti québécois qu'on considérait comme un parti de gauche, a créé bien moins de sociétés d'État que le Parti Libéral et que l'Union nationale de Daniel Johnson père. Mais puisqu'elles étaient déjà en place, il fallait s'en servir! C'est ce qui va marquer les premières années du Parti québécois au pouvoir. De la langue à l'immigration, de l'assurance automobile à la santé sécurité au travail, aux lois anti-scab et du zonage agricole, c'est étonnant. Le Québec se gère et s'occupe de ses affaires. Mais il y en a beaucoup pour qui les choses vont trop vite. En 1980, on voit que la peur joue encore, une peur viscérale car il y a toute

une génération qui a passé à travers la crise des années 1930 et qui est encore convaincue que le Québec est incapable d'y aller tout seul. On a beau gérer et bien gérer le Québec, il n'y a pas encore cette assurance qui nous permettrait de marcher tout seul. Dans les quelques années qui vont suivre ce référendum perdu, on va sans doute continuer de bien gérer les choses mais on va éventuellement perdre le pouvoir, et puis on va réfléchir.

Le monde continuait de changer. En particulier le traité de libre-échange avec les États-unis change la donne. On va mettre un certain temps à comprendre exactement ce qu'est ce traité de libre-échange, mais pour le Québec c'est un changement radical. Dans une zone de libre-échange, il y a des règles. Au Canada anglais, on ne peut plus dire: «Puisqu'ils ont voté pour la souveraineté, on ne leur achètera plus leurs textiles, on n'achètera plus leurs vêtements, on achètera plus ce qu'ils nous vendent habituellement, ils vont aller au diable!» Comme disaient les gens de l'Alberta: «On ne leur vendra plus notre bœuf!» En somme, le chantage habituel. Et tout à coup, on se voit offrir par le président des États-unis un traité de libre-échange. Il y a toutes espèces de raisons à cela. Le Congrès américain était devenu terriblement protectionniste, si on le laissait aller, il allait y avoir des guerres commerciales non seulement avec le Canada mais un peu partout à travers le monde. La présidence des États-unis décide de calmer le jeu et offre un traité de libre-échange au Canada. Pour nous, cela change tout, c'est la fin du chantage!

Dans cette zone de libre-échange, on va pouvoir développer nos affaires d'abord et avant tout du côté de cet énorme client qui ouvre ses frontières, en laissant la mauvaise humeur du Canada suivre son cours. À partir de ce moment-là on comprend que lorsqu'on nous menacera de toutes espèces

de façons, comme on l'a fait en 1980 et qu'on continue de le faire à certains moments, on s'appuiera sur les Américains. Pour faire respecter les règles. Les Américains devenaient, en effet, les gardiens de la règle et les protecteurs des Québécois à l'égard du Canada anglais, c'était inespéré! Tout ceux qui ont connu la première période ont soufflé! Des ambassadeurs américains furent envoyés ici pour nous dire que notre appartenance comme pays indépendant au traité de libre-échange ou à l'Aléna ne serait pas automatique, mais on était, au même moment, en face d'un Clinton annonçant une zone de libre-échange à travers les trois Amériques. Du Pôle nord à la Terre de feu, il n'excluait pas le Québec! En fait on retirait l'association des nécessités de notre avenir. Pendant quelques années on avait tellement bien vendu l'association, qu'en 1980, quand des provinces anglaises ou le gouvernement fédéral avaient annoncé qu'ils refusaient l'association, bien des gens en avaient conclu que pas d'association, pas de souveraineté. À partir du moment où le traité de libre-échange apparaît, la question se règle. L'association n'était plus nécessaire, utile oui, si on veut, on l'a vu en 1995 avec la proposition de partenariat, mais ce n'est plus une condition vitale pour le développement des choses.

L'Ontario était absolument opposé au traité de libre-échange avec les États-Unis. Le premier ministre, M. Peterson, avait même menacé d'amener M. Mulroney devant les tribunaux pour l'empêcher de signer l'accord. Au Québec, on va faire de l'adhésion au libre-échange une question non partisane: le Parti québécois et le Parti libéral vont faire le combat du traité de libre-échange la main dans la main. Cela ne s'est pas vu souvent dans l'histoire du Québec! Les libéraux l'ont fait parce que les hommes d'affaires aimaient ça, les péquistes l'ont fait parce que les hommes d'affaires aimaient ça et parce que cela facilitait la réalisation de la souveraineté.

En même temps éclate une crise constitutionnelle et politique très grave autour de l'accord Meech. Meech c'est très symbolique. Comme le disait monsieur Bourassa, jamais le Québec n'a demandé aussi peu et ce si peu s'est avéré néanmoins trop. On va essayer à nouveau une entente, cette fois-ci pour tout le Canada, c'est-à-dire pour toutes les provinces canadiennes et toutes les premières nations. Québec va voter contre l'accord de Charlottetown, les provinces anglaises vont voter contre, les autochtones vont voter contre, en somme, les trois collèges électoraux vont voter contre. On commence à comprendre au Québec qu'on est dans un cul-de-sac. La commission Bélanger-Campeau va recommander au gouvernement qu'un référendum sur la souveraineté soit tenu avant la fin de 1992. Il va éventuellement refusé, après avoir accepté les conclusions du rapport de la commission. Il ne faut donc pas s'étonner qu'en revenant au pouvoir en 1994, le Parti québécois tienne ce référendum.

L'atmosphère n'est plus celle de 1980. On a plus d'assurance. Les milieux d'affaires francophones ont pris leur place, une grande place. Le secteur public a appris à gérer les affaires publiques. La peur de l'avenir, la crainte d'être incapables de se débrouiller se sont beaucoup atténuées. Chez les jeunes, elles n'existent pas.

On était prêt. Il s'en est fallu de peu. La mobilisation de l'émotion, la confiance en soi, les moyens de ses ambitions, il y avait là tout ce qu'il fallait. L'échec a marqué la fin, en quelque sort, du rêve d'une génération. Après 1995, il a fallu un certain temps pour retomber sur nos pieds et commencer à comprendre à quel point le monde qui nous entourait changeait rapidement: la mondialisation remettait en cause l'État que nous avions cherché à construire. Pendant longtemps, nous avons été très influencés par tous ces pays de la décolonisation qui devenaient indépendants les uns après

les autres. Dans le cadre de la mondialisation c'est tout à fait autre chose, car c'est pour d'autres motifs qu'on va voir apparaître la nécessité de l'État souverain. Personne n'était prêt à cela, on aura mis un certain temps à le comprendre mais maintenant c'est saisi, ça y est.

Quelques constatations s'imposent d'abord. La première, et, pour moi, peut-être la plus importante, c'est que, désormais, il n'y a pas de pays trop petit pour être riche, prospère, et se développer. À la condition, toutefois, de satisfaire à une condition fondamentale : appartenir à un grand marché. L'économie a cessé de définir les frontières d'un pays. Le Canada c'était une création économique, un chemin de fer transcontinental, puis un droit de douane qui a été instauré le long du chemin de fer pour faire circuler les produits d'est en ouest alors que l'axe naturel du commerce va plutôt du nord au sud. Cela a défini pendant longtemps les rapports du Québec et du Canada. Mais avec le libre-échange cette relation change radicalement. Dans la mondialisation des échanges, l'économie ne définit plus les pays, ce qui les définit et détermine leur succès, c'est leur capacité à s'y inscrire et à en tirer avantage.

Il y a des tas d'exemples de très petits pays qui sont très riches et se développent très bien. Pas n'importe comment cependant, il est évident que dans ces conditions-là, pour être riche il faut surveiller deux choses : sa productivité et puis l'innovation, l'invention. Si on surveille la productivité de ses entreprises et qu'on est un peu inventif et qu'on est dans un grand marché, on peut faire ce qu'on veut ! Il n'y a aucun empêchement technique pour que Sept-îles devienne la république de Sept-îles. Cela va dépendre essentiellement des coûts du minerai de fer et de quelques autres matières premières et de la poursuite d'initiatives dans des niches, la machinerie, par exemple. Sept-îles, donc, peut devenir, s'il

le veut, la république libre de Sept-îles. Cela, c'est la grande leçon de notre époque!

Alors pourquoi Sept-îles n'est-il pas une république libre? Parce que ses habitants se sentent plutôt québécois, ils veulent appartenir au Québec. Le sentiment d'appartenance définit ce que c'est. Puisque l'économie ne définit plus le pays aujourd'hui, qu'est-ce qui définit un pays? Les pays se définissent par leur culture dans le sens large du terme. La culture cela veut dire, bien sûr, la langue, mais la culture ça veut dire aussi le système d'éducation, les institutions politiques, la culture au sens strict, la vie intellectuelle, etc. C'est tout cela qui définit un pays.

Cela change la donne! S'il n'y a plus aucune espèce d'inconvénient technique à ce qu'un peuple, le peuple québécois, une nation, la nation québécoise affirme sa volonté d'être indépendant, les perspectives sont larges! Pour l'avenir, pour la réalisation de notre indépendance, on l'a dit, deux choses sont à surveiller: la productivité et l'innovation. Dans le premier cas il faut s'en inquiéter: la productivité de beaucoup de nos entreprises est trop basse; quant à l'innovation, il faut l'aider, la susciter, l'encourager de toutes les façons. Quand on parle d'innovation, il ne s'agit pas seulement de techniques. Réinventer le cirque puis aboutir à faire circuler quatorze troupes à travers le monde, ça aussi c'est de l'innovation!

Si on reconnaît que le facteur-clé, c'est la culture, si on réalise que l'économie n'est plus un obstacle, on comprend mieux ce qui se passe à travers le monde. Il n'y a pas de moins en moins de pays indépendants, il y en a de plus en plus. On approche deux cents et le nombre continue à augmenter. Chaque peuple, même petit, tente sa chance! Dans ce sens- là, la souveraineté du Québec n'est pas à

contresens de l'histoire, comme on nous le répète, elle est tout à fait dans le sens de l'histoire. Chaque peuple veut son pays parce qu'il peut enfin être certain que s'il le gère correctement, il pourra se développer, être riche et organiser ses affaires comme il l'entend. Sur le plan des mentalités, c'est une révolution ! Tous les Québécois n'en sont pas là, mais on finira par le réaliser, ici comme un peu partout dans le monde. Il y a des endroits où cela se comprend mieux par la force des choses. En Europe, on ne dit rien d'original quand on dit ce que je viens de dire. Chez nous, on commence à y venir.

Il faut en tirer cependant un certain nombre de conséquences et de conclusions. Je suis convaincu, par exemple, qu'il faut réorganiser l'éducation et la recherche. Je reviens à ce que je disais sur l'innovation et la productivité. Il faut bien se rendre à l'évidence qu'à l'heure actuelle dans les régions du Québec, sauf celles où les richesses naturelles vont bien, le principal moteur de développement économique ce sont leurs universités car c'est par elles que se développent et se structurent les innovations. On voit s'installer autour de ces universités des petites entreprises qui prennent de l'importance ou de la taille. Le Sherbrooke d'aujourd'hui, ce n'est plus le Sherbrooke du textile ou du vêtement, c'est le Sherbrooke de l'Université de Sherbrooke, de ses centres d'excellence, de ses chercheurs de pointe.

À partir du moment où on est convaincu de cela, il en découle toute une série de conséquences sur le plan de l'organisation des budgets. Si l'enseignement et la recherche sont à ce point importants, est-ce qu'on ne devrait pas mettre bien davantage de ressources, dans la mesure où elles sont rares, du côté des sciences et peut-être en mettre moins ou, en tout cas, ne pas en ajouter aux sciences humaines. Avant de protester, repensons-y.

Les formations scientifiques, mathématique, en génie, en médecine et dans les nouvelles technologies sont à la base même de la productivité et de l'innovation. L'économie du savoir n'est pas une abstraction et la prospérité va être de plus en plus conditionnée par la culture scientifique, même dans les pays à bas salaire, et donc, à plus forte raison, chez ceux où les revenus sont élevés.

Il est évident que la culture scientifique commence au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. Traditionnellement, dans les comparaisons internationales le Québec n'est pas trop mal placé. Mais la réforme scolaire qui est en cours fait peur. Le danger est sérieux. Il faut comprendre qu'aujourd'hui on a placé une bonne partie de la prospérité de demain dans les mains des pédagogues.

Tous les enfants n'iront pas à l'université et tous ne seront pas des scientifiques. L'aptitude à développer la productivité et à diffuser l'innovation va s'appuyer sur les techniciens et les spécialistes. L'entraînement, la spécialisation et la technicité de la main-d'œuvre forment une condition nécessaire de la prospérité. C'est au niveau secondaire et collégial que ce genre de formation s'acquiert ou devrait s'acquérir. Le décrochage commence en secondaire 3 et s'accroît jusqu'à la fin du secondaire. Selon les années, de 15 à 20 pour cent des élèves quittent le système d'enseignement sans diplôme aucun. Avant vingt ans, c'est presque 30 pour cent qui quittent le système sans un diplôme qui assure l'exercice d'un métier ou la poursuite d'études.

Les garçons décrochent beaucoup plus que les filles et cela se poursuit au cégep. Au bout du compte, à l'Université de Montréal, toutes facultés et écoles confondues, il y a deux femmes pour un homme. Ailleurs au Québec, la situation n'est pas loin d'être la même. Le décrochage plus important

des garçons que des filles se comprend. Dans bien des pays on l'a constaté. On a donc cherché à combiner apprentissage et scolarité, aboutissant à une diplomation régulière. L'Allemagne a tracé la voie et a été imitée un peu partout.

Nous ne pouvons pas tolérer un gaspillage de talent et de formation comme celui que l'on accepte au Québec. Ce gaspillage, il n'est dû ni au fédéral, ni à la mondialisation, ni au capitalisme sauvage, ni au syndicalisme rigide. Il est dû à notre incapacité de comprendre que dans le monde d'aujourd'hui, la seule richesse naturelle vraiment payante est celle que l'on a entre les deux oreilles.

Sur le plan purement économique, sur le simple plan de la croissance du Québec, il faut procéder à un réexamen aussi profond de l'éducation que celui auquel on a procédé dans les années 1960. Il faut y aller avec la même force qu'à l'époque de la Révolution tranquille. Cela veut dire des gros changements. D'ailleurs, quand les Québécois disent qu'ils veulent faire les choses graduellement, cela veut dire généralement qu'ils ne veulent pas les faire. Regardez l'étapisme ! Dans les années 1960, on a triplé le nombre des élèves au secondaire. Il faut retrouver le goût de faire, et cesser de se plaindre et d'accuser Pierre, Jean, Jacques. Le système d'enseignement professionnel et technique au Québec, il faut le refaire de fond en comble. Et ne pas prendre dix ans pour organiser des colloques. Obtenir la collaboration des entreprises, utiliser les compétences d'ouvriers et d'employés qui, au fur et à mesure qu'ils prennent de l'expérience produisent de moins en moins et enseignent de plus en plus. Trop d'expériences ont été faites à travers le monde pour qu'on cherche à inventer la roue.

Dans certains cas, il va falloir y aller un peu à tâtons parce qu'on est dans du nouveau, dans le flambant neuf. Il est

clair, par exemple, que la mondialisation nous a entraînés dans des considérations sur l'environnement qu'on n'avait jamais connu avant. Je n'ai jamais vu dans ma vie professionnelle une préoccupation se propager aussi vite dans le public. C'est extraordinaire de voir partout dans le monde, comme chez nous, à quel point le sort de la planète, le sort du monde est devenu quelque chose de concret. C'est très beau! Sauf qu'au-delà des sentiments, c'est compliqué! Il faut, pour tout ce qui concerne l'environnement, avoir, d'une part, des préoccupations d'un niveau mondial et puis, d'autre part, avoir le sens du chez soi, de l'aménagement du territoire, du territoire qui nous entoure. Il faut combiner des considérations très générales, mais importantes, où chacun peut apporter sa pierre à l'édifice mondial et, d'autre part, déterminer ce que l'on va faire autour de soi. C'est, par exemple, singulièrement important à l'égard du sol. Si on laisse aller l'agriculture, si cette activité régresse, une bonne partie du territoire québécois tombe en friche. Le producteur agricole est quelqu'un qui maintient le territoire habité, vivable et beau. Actuellement, on s'en va à l'aveuglette dans ce secteur, on tient fort peu compte de ce genre de considération.

Vous me direz, avec un peu de bonne volonté, c'est simple. Non, ce n'est pas simple. Prenons, par exemple, la gestion de l'offre. Cela fait longtemps qu'elle existe au Québec, elle permet d'ajuster l'offre de lait par exemple, à la demande de lait, de façon à éviter des fluctuations de prix trop fortes et cela établit les niveaux de prix, bien sûr. La gestion de l'offre s'applique, chez nous, aux produits laitiers, à la volaille et aux œufs. Cinquante pour cent des revenus agricoles dépendent de la gestion de l'offre. L'Organisation mondiale du commerce nous a donné avis qu'elle veut faire sauter la formule. On nous dit qu'on n'est pas capable de discuter de cela nous-mêmes, de se chercher des alliés, de participer

aux négociations, c'est le Canada qui s'occupe de cela pour nous! Et le Canada a reçu avis qu'il y a une autre chose que l'Organisation mondiale du commerce n'accepte pas: l'Office national du blé qui a un monopole sur les exportations. Alors qu'est-ce que le fédéral va faire, est-ce qu'il va sacrifier l'un des deux? Est-ce qu'il va se priver des deux? Est-ce qu'il va se battre pour maintenir les deux? Nous, on n'en sait rien, on n'est pas là! Ça concerne simplement 50 % des revenus agricoles et l'occupation d'une bonne partie du territoire...

Ces choses sont compliquées, et d'autant plus compliquées qu'on n'a pas de pays ni de gouvernement. Le Québec est condamné à se comporter sur ces questions-là comme un lobby! Vous me direz: «mais les choses s'améliorent, on vous a donné un siège à l'Unesco!» C'est vrai, mais notre délégué, il est là avec une secrétaire dans les bureaux de la délégation canadienne à l'Unesco; il n'est pas capable de s'installer dans les bureaux de la délégation du Québec à Paris où tous les services techniques nécessaires seraient disponibles. Il paraît que c'est trop loin! Trois kilomètres! Il est tout seul avec sa secrétaire dans la délégation canadienne et comme vous le savez, s'il y a un désaccord quelconque entre Québec et Ottawa, c'est Ottawa qui décide. Québec n'a qu'à la fermer! Cela n'annonce rien de bon, surtout dans un monde où des choses comme celles-là, il va en avoir de plus en plus. Pas seulement en ce qui concerne les échanges de produits! On commence à discuter d'éducation. Est-ce que l'éducation va être considérée comme un bien commercialisable? Les conséquences pour notre système d'éducation risquent d'être sérieuses. Et c'est Ottawa qui parlera pour le Québec?

L'Organisation mondiale du commerce avait voulu libéraliser les échanges pour les biens culturels. Heureusement,

dans ce cas, le Québec a su innover et tirer son épingle du jeu même si, en bout de course, il s'est fait damer le pion «à la canadienne». C'est une belle histoire que celle de la diversité culturelle. L'OMC est basée sur le principe de la non-discrimination. Chaque pays qui y entre, s'interdit d'augmenter ses barrières commerciales. Il ne peut que les réduire, et va éventuellement traiter l'étranger comme le national. Or toute politique culturelle est basée sur la discrimination, cela veut dire qu'un pays favorisera ses propres créateurs par rapport aux créateurs étrangers. Cela va de soi ! Il fallait donc sortir la culture de l'Organisation mondiale du commerce.

L'instrument pour y arriver a été inventé à l'Université Laval, les négociations avec le gouvernement français afin d'obtenir l'appui des pays francophones, ont été menées par la ministre québécoise des Relations internationales, Louise Beaudoin. Les Américains ont fait tout ce qu'ils ont pu pour bloquer le projet, y compris revenir à l'Unesco qu'ils avaient abandonné depuis 22 ans. Puis la ministre fédérale canadienne est venue imposer son droit : «c'est moi qui dispose de ce droit à la spécificité culturelle et aux discriminations culturelles parce que je suis l'État qui signe!» Si bien que sur le plan international, le gardien de la langue française au Québec, c'est le Canada !

Ces exemples montrent bien que le monde est très différent de celui dans lequel s'est déroulée la première phase qui s'est terminée en 1995 ! Il faut maintenant compter sur une nouvelle génération et cesser de compter sur des septuagénaires malcommodes ! Il est clair que de nouveaux problèmes apparaissent, des problèmes très sérieux qui laissent l'opinion publique inquiète. La mondialisation fait peur, il y a des dangers graves qui menacent. Il y a aussi des occasions merveilleuses qui se présentent mais on ne voit

pas clairement de quel bord les choses vont tomber. Même si tout le monde n'articule pas les choses comme je viens de le faire, il y a beaucoup de gens qui sont inquiets, qui cherchent à comprendre et à s'équiper pour agir. On l'a vu d'une façon remarquable au moment du Sommet des Amériques, à Québec, il y a quelques années. Je ne pense pas ici à ceux qui lançaient des pierres et qui recevaient des gaz lacrymogènes, je pense aux trente-cinq mille personnes qui, dans la Basse ville, en poussant des carosses de bébé et en tenant des pancartes, venaient demander à leur gouvernement de les protéger.

C'est une image pathétique que je garderai jusqu'à la fin de mes jours, ces gens, qui défilaient avec des drapeaux du Québec, sentaient que quelque chose se passait dans la Haute-Ville, que c'était peut-être dangereux et qui disaient à leur gouvernement: «Faites quelque chose!» Leur gouvernement, lui, n'était pas admis dans la salle et se manifestait par un panneau lumineux à l'extérieur pour souhaiter la bienvenue aux délégués! Il ne faut plus que ça se reproduise! Il est évident que dans un cadre de mondialisation, les gens vont à la fois s'ouvrir au monde et se serrer les coudes derrière leur État. Leur État, c'est leur moyen de se protéger contre les dérives de la mondialisation, contre les excès de la mondialisation. La seule défense des gens, c'est un gouvernement! Un gouvernement qui siège là où on discute et où on règle les choses.

C'est dans ce sens là, qu'on peut affirmer que jamais dans notre histoire, l'indépendance du Québec n'a été aussi nécessaire qu'aujourd'hui! □

Pierre Vadeboncoeur

2007

Les mouvements lents et souterrains des sociétés échappent à l'attention, mais ils n'en travaillent pas moins le corps social. On n'en est guère plus conscient qu'un individu ne l'est des phénomènes physiologiques dont son propre corps est le siège. La vie continue et c'est tout.

Une étrange question, sous la forme d'un mot, a surgi tandis que j'essayais de réfléchir à notre condition présente. C'est le mot *inadéquation*. Notre pensée collective, notre psychologie répondraient mal à certaines exigences de la réalité. Par quelles illusions, pas même conscientes ? Le projet d'indépendance ne nous obligerait pas, individuellement et collectivement, à nous dépasser. Tout pourrait s'accomplir sans un mouvement populaire puissant, sans une vague de fond dont les signes seraient évidents.

Une question pareille est difficile à cerner. S'agit-il d'une espèce de syndrome, état chronique que nous entretenons par inconscience ? La politique souverainiste, dans notre esprit, est-elle plutôt le sujet d'un simple souhait, dont la réalisation n'exigerait pas un grand effort, surtout un effort éprouvant, et ne mettrait pas en jeu notre quiétude ?

En examinant d'un œil critique certains faits auxquels on n'est que trop habitué, peut-être pourrait-on en saisir enfin

l'idéalisme et par là prendre la mesure d'une attitude qui jusqu'ici aurait été jusqu'à un certain point au fond de nos échecs.

Prenez par exemple l'inconséquence que voici. Celle-ci devrait suffire à nous faire douter de la valeur d'un sentiment vaguement optimiste plutôt répandu. «L'indépendance est à portée de la main» disait-on à tout bout de champ. Idée facile et gratifiante, mais, en vérité, une majorité désire sans doute l'indépendance nationale sans être prête, collectivement ou individuellement, à en payer le prix. Ce thème est absent du discours. Il y a là un écart extraordinaire. Mais nous laissons passer.

Décennie après décennie, nous portons cette douce contradiction – légèrement d'ailleurs. Une certaine constance, réelle mais quelconque, suffit-elle à soutenir le projet souverainiste ? Comment peut-on penser cela ? On ne se pose pas la question. C'est très étrange.

Je sonde à nouveau cette «inadéquation». Celle-ci est peut-être l'effet dérivé d'une sorte de fatalisme tranquille venu du fond de notre histoire. Notre souverainisme serait-il donc de tout repos ?

Cela expliquerait en partie nos avatars récents. Tomber par exemple dans le panneau de l'ADQ ou du Parti conservateur, cela peut s'expliquer en partie par la faiblesse que je tente d'identifier ici.

La perspective de vivre dans une sorte d'optimisme à bon marché peut pourtant à peine s'envisager. C'est de l'idéalisme pur. Les faits récents en sont la preuve. La leçon a été brusque et sa portée est insondable.

Elle pose la question du tout ou rien. Il n'est pas sûr que la réponse à cette question soit accessible dans notre tournure d'esprit actuelle.

On peut se trouver, par une longue habitude, dans un certain état de médiocrité du caractère sans s'en rendre compte. Une telle chose s'accompagne toujours d'un manque de lucidité.

Une collectivité, un parti peuvent sembler pouvoir résister aux glissements de fond de la société, mais vient un moment où tout à coup cette illusion s'évanouit, comme on l'a vu cette année.

2007 fut une année-charnière. Les élections partielles de septembre, faisant suite aux élections générales de mars, prouvent que le terrain avait déjà grandement cédé. Ce phénomène est profond. Ce n'est pas seulement un effet des fluctuations partisans. Maintenant, même l'idée de souveraineté est atteinte.

Le retour en force des «politiciens» dans la politique (Mario Dumont et les conservateurs), un phénomène énorme, contraire à quarante ans de politique québécoise progressiste, manifeste que le fond, sous une surface apparemment toujours la même, était en réalité miné.

L'optimisme modéré de l'opinion souverainiste, mêlé d'ailleurs d'un pessimisme égal, n'a rien vu venir. Cet aveuglement aurait pu durer longtemps. Le changement est arrivé par en dessous, comme par surprise. Il ne venait pas de nous. Le vent avait tourné. La situation était nouvelle. Le contraire de la Révolution tranquille commençait. Les progressistes ne s'attendaient pas à ce soudain virage. Mais «le char de l'État naviguait sur un volcan».

Je retourne à cette idée d'insuffisance intériorisée et inconsciente. Il est difficile de mettre le doigt sur la chose. Mais il est certain que nous étions grevés d'une hypothèque. Celle-ci se trouvait d'abord en nous-mêmes.

Cependant, c'est une erreur courante que de vouloir imputer aux dirigeants d'un parti les insuccès de celui-ci plutôt que d'en accuser la résistance des faits eux-mêmes et le fond des volontés populaires. Tous les chefs du PQ ont été tenus responsables du fait que l'indépendance ne se réalisait pas, y compris René Lévesque, et sauf Parizeau, qui en fin de compte a échoué aussi, même avec l'aide de Lucien Bouchard.

Il faudrait faire le compte. Avec un peu de clairvoyance, il s'agirait de voir comment et par quel mystère nous pouvions par exemple entrevoir comme possible et même comme imminente une indépendance nationale qui ne serait pas portée davantage par une volonté populaire *intense* et par une opinion publique prête à regarder en face les difficultés du projet.

On ne s'interrogeait guère là-dessus. Nous laissions de côté certains faits dans notre évaluation de la situation et par conséquent dans le degré de résolution demandé aux souverainistes.

On choisissait inconsciemment la voie de la facilité. Il ne fallait pas effaroucher les gens, pensait-on, non tout à fait sans raison. Donc on s'abstenait de réclamer un effort à la réelle mesure du but.

Cette contradiction constituait en nous une sorte d'obstacle permanent. Ce fait échappait à la critique. On passait tout simplement par-dessus.

Nous avançons donc sur une équivoque, assurée par une convention tacite et bien ancrée en vertu de laquelle on avait le sentiment qu'il ne fallait pas tout dire. Nous pratiquions couramment l'euphémisme.

Je ne dis pas que la fragilité de la situation ne nous imposait pas jusqu'à un certain point cette retenue. Peut-être n'avions-nous pas tellement le choix.

Tout cela a cependant fini par engendrer une espèce de patience chronique, pas très éloignée d'un attentisme historique indéfini, malgré des tentatives de ressaisissement. .

Nous sommes depuis deux siècles et demi dans une position objectivement équivoque dans l'histoire, et cela ne dépendait pas d'un quelconque esprit velléitaire. En fait, c'est plutôt l'inverse.

J'évoque ici ce qui reste obscur en général pour bien des gens. Une certaine résistance à la lucidité est répandue, mais elle s'explique, car elle s'accorde avec notre position précaire dans l'histoire, intériorisée depuis longtemps. On peut comprendre que nous traitions avec trop de prudence la situation dans laquelle nous nous trouvons en réalité depuis la Conquête. Un certain atavisme historique pèse lourd.

La cause indépendantiste est exigeante. C'est certainement une erreur que de laisser entendre qu'elle demande peu. Mais on laissait flotter cette illusion. L'opinion publique, conséquemment, se laissait aller dans le même sens.

Septembre 2007: nous voilà tout à coup devant un fait important. Nous ne l'attendions pas. Les événements de 2007, troublants, voire alarmants, forceront des clarifica-

tions. Elles ne seront pas évidentes. Comme toujours, il faudra malgré tout tenir compte de certaines contingences, par exemple celle-ci : le public actuel est-il à même de supporter des vérités fortes ?

Quoi qu'il en soit, 2007 a tranché dans le vif. Les choses ne peuvent plus être comme avant. Il y a désormais un avant et un après. Ce n'est qu'à l'épreuve qu'on pourra vraiment faire les distinctions voulues. La vérité de la politique ne se prouve qu'en marchant. Elle se manifeste à travers des individus. C'est à l'expérience que le meilleur chemin se découvre. L'histoire n'est pas une théorie en marche.

Chose certaine, 2007 a mis soudainement le souverainisme devant lui-même, pour ainsi dire, et sans faux-fuyants.

On aura besoin d'un sens du concret beaucoup mieux marqué. Les nécessités de l'action devraient simplifier les questionnements et faire une part plus grande au réalisme. On divaguait parfois, à propos par exemple du référendum. On peut espérer que ce genre de pensée magique est désormais révolu.

Le 3 octobre 2007

Charles Courtois,
Mathieu Bock-Côté

DIALOGUE SUR LE MULTICULTURALISME QUÉBÉCOIS

Mathieu Bock-Côté s'impose aujourd'hui comme un des critiques les plus pertinents du multiculturalisme à la québécoise. Il n'a de cesse de critiquer la religion multiculturelle et le politiquement correct qui lui sert de machine à censurer. Dans son livre *La dénationalisation tranquille*, il propose une critique très sévère de la culture politique post-référendaire et de la conversion forcée de l'identité québécoise au chartisme pluraliste. L'historien Charles Courtois, nationaliste de tendance républicaine, cherche à pousser Bock-Côté dans ses derniers retranchements. Conversation sur l'avenir du nationalisme et du Québec.



Charles Courtois: Comment expliquer ce paradoxe, que tant de souverainistes, faisant par ailleurs profession de foi de honnir le multiculturalisme imposé par Trudeau et le Canada au Québec, aient si facilement souscrit aux idéaux multiculturalistes, et radicalement de surcroît ?

Mathieu Bock-Côté: Le fait majeur de la décennie post-référendaire, c'est l'intériorisation à la québécoise de la mauvaise conscience occidentale avec le désir plus fort que tout d'en finir avec l'identité nationale. Une mauvaise conscience dévastatrice qui aura inhibé les manifestations de l'identité

nationale et mobilisé les souverainistes dans une entreprise autodestructrice dont on calcule enfin les effets. Ce sont les années d'un souverainisme hygiénique, pénitentiel et repentant, tout occupé à faire pratiquer son épuration civique. Pour se dédouaner de l'interprétation que Jacques Parizeau avait avancée sur la défaite du mouvement nationaliste, il semble bien que l'intelligentsia souverainiste se soit engagée dans un travail de redéfinition de l'appartenance au Québec, pour en évacuer les contenus identitaires qui assimilaient la nation québécoise à la majorité francophone, qui rattachaient l'expérience historique du Québec moderne au plus vaste parcours du Canada français, tout cela soudé dans une même référence, l'histoire du Québec. Les propos de Jacques Parizeau étant associés à une forme de nationalisme « ethnique », on entreprit donc de convertir tout le souverainisme québécois au nationalisme « civique », sensé correspondre à l'esprit de notre temps qui conjuguerait désormais la démocratie et le multiculturalisme. Il s'agissait d'accomplir l'ultime étape de la Révolution tranquille et d'en finir avec les dernières traces du passé canadien-français dans la constitution de l'espace public et de l'imaginaire commun, comme l'ont dit les défenseurs d'un néo-souverainisme dont André Boisclair aura été l'ultime incarnation, et qui sont encore aujourd'hui actifs autour du Bloc Québécois. Comme on l'a fait ailleurs en Occident, on a refoulé le sentiment national dans les marges de l'espace public, qu'on a ensuite sérieusement barricadé pour le mettre à l'abri d'un éventuel retour du refoulé en catégorisant sous le signe de l'antidémocratie et de l'intolérance tous les défenseurs de l'identité nationale.

Mais le souverainisme ne pouvait demeurer longtemps une doctrine vide, sans référence à autre chose qu'elle-même. Il fallait bien désigner le Québec dans sa différence avec le Canada. Ou pour le dire autrement, il fallait trouver au

plus vite un peuple de remplacement une fois qu'on avait congédié le peuple réel. On a donc construit artificiellement, à toute vitesse et de toutes pièces, dans une série de colloques et de livres collectifs, une nouvelle définition de la nation, à laquelle les souverainistes se sont de plus en plus référés. Une nation faite pour passer tous les tests de dépistage ethnique. Une nation « minimale », comme le dira Gérard Bouchard, qui cherchait à tout prix à en diminuer le coefficient identitaire en disant vouloir « universaliser » l'expérience québécoise, pour la rendre accessible à tous. Je me rappelle aussi d'un philosophe au service du souverainisme multiculturel qui n'en finissait plus de répéter que puisque les intellectuels s'étaient mis d'accord pour accoucher d'un nouveau peuple, la population québécoise n'avait plus qu'à se convertir à une nouvelle définition d'elle-même. Une définition de la nation tenant approximativement dans la Charte québécoise des droits et libertés, servant apparemment de nouveau socle institutionnel et symbolique pour l'ensemble de la collectivité. S'ajoutait à cette charte un interculturelisme sacralisé – qu'on a essayé de faire passer pour une doctrine distincte du multiculturalisme canadien, ce qui était évidemment sans bon sens – s'annexant une série de valeurs progressistes, vite renommées « québécoises », qui étaient supposées approfondir l'identité québécoise dans une adhésion enthousiaste au postmodernisme. Cette vision des choses supposait évidemment une représentation constructiviste de l'identité collective, ce qui est le péché épistémologique préféré de l'intelligentsia. Une représentation du monde où tout se décrète, tout se planifie, tout se programme, où l'homme n'hérite de rien et se croit tout permis. Cette vision des choses allait évidemment entraîner la dévitalisation d'une identité collective dont on venait évidemment de tarir les sources les plus profondes.

Ch.C. Cela paraît tout de même invraisemblable. Comment réaliser la souveraineté nationale si l'on s'acharne à vider la nation de son identité ?

MBC: Il faut dire que l'intelligentsia souverainiste était plus que disposée à accueillir une telle métamorphose du discours national. Qu'on le veuille ou non, l'intelligentsia souverainiste a toujours adhéré profondément à la philosophie progressiste. Pour le dire autrement, les intellectuels souverainistes ont toujours été de gauche, et ce préjugé progressiste aura profondément marqué l'histoire du mouvement souverainiste, comme on l'aura vu dans les années 60 et 70 quand on amalgamait contre toute évidence la cause du Québec à celle de la décolonisation du Tiers-Monde et qu'on faisait de l'indépendance le catalyseur d'une métamorphose sociale à portée révolutionnaire. Or être à gauche, dans les milieux universitaires, depuis les années 1990, cela ne consistait certainement plus à défendre une version social-démocratique du capitalisme, ni à avoir un préjugé favorable envers celles qu'on appelait encore hier les classes populaires, mais à souscrire aux grands canons du politiquement correct, de la rectitude progressiste. Au programme, le multiculturalisme, auquel il fallait convertir de force nos sociétés en implantant un nouveau régime politique centré sur les chartes de droits, chargées d'entraîner une dynamique politique où la nation sera désacralisée et se désagrègera en communautés rivales et concurrentes. Cette dynamique, héritée de la conversion culturelle du marxisme, avec le passage de Marx à Foucault, et de sa catégorisation du politique sous le signe de l'inclusion et de l'exclusion, ouvrira une véritable chasse au majoritaire, où la lapidation symbolique de l'homme ordinaire sera le nouveau sport en vogue chez les universitaires. Désormais, l'exclu prendra la place de l'ouvrier, et l'exclu sera évidemment le « minoritaire », toutes origines confondues, pourvu qu'il s'inscrive en dis-

sidence avec l'héritage historique fondateur d'une société. Par tous les moyens, on affaiblira la nation pour émanciper les groupes qu'elle aurait traditionnellement marginalisés. On peut donc dire que les souverainistes se sont en bonne partie ralliés au multiculturalisme par progressisme, dans la mesure où «l'ouverture aux identités» était vue comme une actualisation de ce que voulait dire «être à gauche».

Ce que peu remarquèrent, toutefois, c'est que ce souverainisme investi de la philosophie postmoderne capitulait devant les arguments du trudeauisme canadien. Rien, à proprement parler, ne permettait de les distinguer, sinon le choix de la capitale à laquelle prêter allégeance. Mais évidemment, à priver le discours souverainiste des raisons communes qui l'habitaient et de l'appartenance à laquelle il carburait, on risquait bien de l'édulcorer à un point tel qu'il n'intéresserait plus aucunement la population, qui n'y verrait plus qu'une forme d'utopisme pour adolescents conjuguant plus ou moins justement les «causes sociales» à la mode dans les beaux quartiers, comme l'écologisme, l'altermondialisme, le pacifisme et compagnie. Ils ont été nombreux à nous dire que le souverainisme n'était que la poursuite du progressisme par d'autres moyens. À nous dire que l'indépendance devait être la chambre d'incubation d'un projet de société qui permettrait de pousser encore plus loin le progressisme apparemment caractéristique de la population québécoise. À nous dire comme André Boisclair, à la dernière élection, que le Parti québécois était la formation politique des «écologistes, des pacifistes, des féministes, des altermondialistes et des progressistes», en oubliant seulement de nommer les nationalistes. Le problème était le suivant: la population, pour qui la politique n'est pas une activité stratosphérique, ne voulait pas nécessairement de ce projet de société. Plus on y associait le souverainisme, plus l'électorat risquait de s'en détourner. C'est ce qui est arrivé.

Quoi qu'il en soit, une telle conversion du souverainisme au multiculturalisme était suicidaire pour le mouvement national. D'abord parce qu'elle déréalisait l'identité nationale en consentant à son aspiration dans un utopisme de l'impuissance, mais aussi parce qu'il y avait quelque chose d'absolument insensé à distinguer la cause de la souveraineté de celle de l'identité québécoise, pire, à retourner délibérément le projet souverainiste contre l'identité nationale. On n'intériorise pas la mauvaise conscience sans en payer sérieusement le prix politique et historique. Une nation qui intériorise les catégories morales et mentales servant à la criminaliser est évidemment au seuil du déclin, sinon déjà entraînée sur une pente fatale. Le nationalisme civique des années post-référendaires allait faire subir au peuple québécois une diète identitaire d'anorexique. Il a bien failli en périr.

Ch. C. : L'opposition éculée entre nationalisme ethnique et civique est une fausse dichotomie, une imposture rhétorique qui servait d'empêchement à la pensée. Imposture dont les conséquences furent néfastes. Même la nation de Sieyès, rappelons-le, parle français. Et avec raison : une collectivité veut être une nation souveraine, donc une démocratie, parce qu'elle a une identité en commun et une volonté politique d'être. La nation est donc culturelle et politique. Dimension culturelle qui est de bon aloi, et encore plus dans le cas du souverainisme québécois ! D'ailleurs, une telle nation civique existe-t-elle et serait-elle souhaitable ?

MBC : Comme il arrive souvent dans les têtes trop idéologiques, plusieurs en sont venus à prêter une certaine réalité à cette chimère. Ils ont cru parler à la nation québécoise et à ses valeurs alors qu'ils ne s'adressaient qu'à leurs collègues. Cela donne un bon indice, d'ailleurs, de l'hermétisme de certains débats intellectuels et de l'imperméabilité de l'intelligentsia par rapport à la réalité de la nation, qui elle, se

métamorphosait bien moins que ne le souhaitaient les ingénieurs identitaires et autres fabricants de nations sur commande. On ne fait pas tenir une société dans de purs principes, même s'ils sont médiatisés dans le droit ou dans une constitution. Le patriotisme constitutionnel est une autre de ces chimères qui ont pollué depuis un bon moment la pensée occidentale. Quoi qu'en disent les théoriciens progressistes et autres philosophes pour qui la réalité sociale n'est qu'un champ d'expérimentation où l'on pourrait s'amuser à construire une société idéale, une communauté humaine est une expérience historique forte, qui s'institutionnalise dans le politique et s'inscrit dans une frontière qui la délimite et lui assure une consistance réelle, en évitant sa dispersion. Or comment fonder une communauté politique sur le seul contractualisme, qui demeure toujours muet sur l'identité des contractants ? Comment distinguer une société d'une autre si seul le droit est légitime dans la construction politique des sociétés humaines. D'ailleurs, c'est devant ce problème que se trouvent actuellement les Européens qui se rendent bien compte qu'en définissant l'Europe selon de purs principes démocratiques, sans référence à la substance historique d'une civilisation, rien n'empêche alors la Turquie de rejoindre l'Europe. Mais est-ce que l'Europe veut encore dire quelque chose si elle n'assume pas au moins partiellement son héritage chrétien ?

La nation civique ne peut pas gagner, mais elle peut tous nous faire perdre en affaiblissant suffisamment la nation réelle pour qu'elle ne soit plus capable de se défendre lorsqu'elle est mise en procès. La nation civique peut nous faire perdre en empêchant l'identité nationale d'irriguer l'espace public et le domaine commun, en stérilisant les appartenances pour aller jusqu'à les privatiser, comme si elles relevaient de simples croyances individuelles. Je le redis : c'est ce qu'on nous a proposé dans les années post-référendaires, et c'est ce

qu'on nous propose encore lorsqu'on invite à privatiser toutes les manifestations du christianisme québécois, comme s'il n'avait pas laissé son empreinte sur l'identité nationale, et par conséquent, sur la morphologie institutionnelle du pays, au nom d'une laïcité mal comprise et retournée contre l'identité nationale. La nation civique peut nous faire perdre en déparcellarisant l'identité nationale, quitte à la mener à l'extinction. J'en veux pour exemple le manque de vigueur dans la défense de la langue française et le sabotage des programmes d'enseignement de l'histoire, où, au nom d'une histoire réformée pour tous et reconstruite selon la logique du chartisme, véritable pierre d'assise du régime multiculturel, on écrit une histoire de la nation qui ne sera rien d'autre qu'une histoire du chartisme multiculturel québécois. Il y a dans le nationalisme civique une forme de dévitalisation de l'identité nationale, qui en succombant à la transparence égalitaire d'un monde désenclavé de ses traditions, ne parvient plus à tenir en place, et qui risque de s'effondrer à la moindre secousse.

Serait-elle possible qu'une telle nation civique ne serait aucunement souhaitable, surtout à la présente époque, marquée par la fin de la parenthèse post-communiste et la réémergence d'une vieille carte du monde où la géopolitique compte pour beaucoup, où les civilisations sont en frottement, lorsqu'elles ne sont pas occupées à s'entrechoquer. Il y a quelque chose de terriblement « fukuyamiste » dans cette vision de l'histoire où le politique ne serait plus qu'une affaire de procédures, de droit et de droits. Une vision du monde où les identités seraient éteintes, où la démocratie ne serait rien de plus qu'un jeu pendulaire entre un centre-gauche et un centre-droit gérant dans une pratique consensuelle nos sociétés toutes vouées à la célébration de leur technocratisation. Les années qui s'ouvrent rappelleront aux sociétés occidentales qu'elles ont tout avantage à

renouer avec leur identité nationale, et j'ajouterais même, à se raccrocher à leur civilisation nourricière, à la civilisation occidentale. L'époque est tumultueuse et le multiculturalisme, en persuadant nos sociétés de leur grande culpabilité, les livre à ceux qui ne leur veulent pas que du bien, comme le révèle la réaction mitigée d'une part de nos élites au fait du terrorisme. On me reprochera probablement d'user d'un vocabulaire qui réfère autant au conflit qu'au dialogue. Mais je constate simplement que la pédagogie thérapeutique et intercommunautaire qu'on nous sert en guise de prêt-à-penser est une forme d'infantilisation de la pensée politique où tout ce qui ne relève pas du bon sentiment est chassé de l'espace du pensable. Il faudra bien finir par renouer avec la réalité.

Ch.C. Vous situez le problème à l'échelle occidentale. Revenons d'abord à notre Québec. Le multiculturalisme ne pose-t-il pas un problème spécifique à la nation québécoise ? N'y a-t-il pas, en effet, une limite, dans les faits, au multiculturalisme canadien, qui ne remet jamais en cause l'anglais comme langue commune en pratique, alors que, dans la situation particulière du Québec, ce multiculturalisme encourage aussi l'anglais comme langue commune et l'identification politique à la nation voisine ? D'ailleurs, le multiculturalisme ne renvoie-t-il pas à une poussée d'anglicisation du monde ? Certes, elle me semble pour l'instant improbable, avec la force du chinois, de l'arabe, de l'espagnol en Amérique latine. L'anglicisation me paraît bien plus réelle et menaçante à l'échelle occidentale, à commencer par la tournure fédéraliste et non plus confédérale que prend l'Europe depuis Maastricht. Comment appréhendez-vous la force de ce «cosmopolitisme» très anglophone ?

MBC : Non, je ne vois pas de limites à ce multiculturalisme qui se déploie en avalant toute la matière sociale pour la reprogrammer selon les prescriptions de l'égalitarisme

identitaire et la criminalisation de l'identité occidentale. Comme toute idéologie, le multiculturalisme avalera tout le réel de nos sociétés tant qu'elles ne généreront pas un anticorps assez fort pour les immuniser contre lui. Évidemment, au Québec, le multiculturalisme prend une dimension supplémentaire: il s'agit aussi d'une machine de guerre au service de la destruction de la nation québécoise. Plus la société québécoise passe à l'anglais, plus elle bascule vers le Canada. Mais cette analyse est incomplète et insuffisante. Je la crois même déficiente tant elle fait porter la responsabilité de notre déchéance au Canada alors que nous en sommes en bonne partie responsable, premièrement, et parce que le problème affecte toutes les sociétés occidentales, deuxièmement. Ne l'oublions pas, même les sociétés de langue anglaise sont victimes du multiculturalisme, qui s'implante dans chaque nation pour accélérer son égrènement, sa déconstruction. Prenez le cas des États-Unis, d'où nous vient la critique la plus sérieuse du multiculturalisme, de ses origines et de ses conséquences, où le multiculturalisme et la censure politiquement correcte qui assure son déploiement ont entraîné la mise à mort des grands classiques de la littérature anglo-saxonne à l'université. Dans bien des universités américaines, on n'enseigne plus Shakespeare. Pour le multiculturalisme, la langue a une dimension bien instrumentale. L'essentiel consiste à aplatir le vieux monde occidental, coupable de tous les maux. Et cela, contre l'anglais s'il est en position «dominante», comme on le voit aux États-Unis, encore une fois, avec le militantisme hispanophone qui plaide pour la conversion au bilinguisme de la plupart des États du sud, limitrophes, à la frontière mexicaine. Il suffit de consulter les travaux produits par les théoriciens de l'antiracisme pour bien comprendre que la civilisation occidentale, que ses formes soient française, anglaise, italienne ou allemande, est dans sa mire.

Vous me direz que c'est néanmoins par l'anglais que se déploie le cosmopolitisme de notre temps. Mais l'anglais qui gagne n'est pas celui d'une vieille civilisation, aussi anglo-saxonne et impériale soit-elle, mais bien celui de la dispersion des cultures dans une langue appauvrie. L'anglais qui gagne appartient à un nouveau monde sans aucun rapport avec l'ancien. Je souligne d'ailleurs que le Canada anglais a lui-même payé cher le prix de sa politique multiculturaliste. Le vieux Canada britannique, comme l'a déjà souligné David Frum, qui n'est pourtant pas le meilleur ami de notre peuple, a commis un pacte de suicide avec l'idéologie multiculturelle pour mettre à mort le Québec. Il n'y a pas de gagnants dans cette entreprise, sinon les idéologues de la gauche pluraliste et les ingénieurs identitaires qui n'en finissent plus de rêver à leur paradis cosmopolite et qui se font donner les moyens de nous l'imposer.

Ch.C. À mon sens pourtant, le multiculturalisme canadien assimile bien plus qu'il n'y paraît, c'est pourquoi pour l'instant, il fonctionne. Vous insistez cependant pour montrer non seulement les conséquences néfastes de cette idéologie pour le Québec, mais son caractère de mode à l'échelle occidentale. Soit ; sur le plan des principes, j'en conviens. Mais est-ce un problème occidental ou québécois ? N'est-il pas beaucoup plus aigu au Québec ? Car il est très peu question dans votre critique du rôle de l'État canadien et du coup de force de 1982 dans sa promotion active, subventionnée, dans une pléthore de domaines savants, culturels, festifs, etc. et du poids de la charte de 1982 et de la Cour suprême en tant que modèles. N'est-ce pas une donnée centrale dont on doit tenir compte dans la critique du multiculturalisme au Québec ?

MBC: Evidemment, il y a eu initialement le multiculturalisme doctrinal et constitutionnalisé du gouvernement canadien imposé par un Pierre Trudeau avouant ainsi son hostilité au fait québécois. La chose est indéniable et consti-

tue encore aujourd'hui un des leviers les plus importants dont peut disposer le mouvement souverainiste dans sa lutte contre l'État canadien. Mais le multiculturalisme auquel nous faisons face s'est métamorphosé. Il ne s'agit plus d'une simple attaque du gouvernement canadien contre le Québec. Il s'agit plutôt, disons-le ainsi, d'une logique généralisée à la grandeur des sociétés occidentales, celle de la gauche pluraliste, de la rectitude progressiste née de la métamorphose du socialisme, qui entre en contradiction avec l'identité nationale de chaque société. Certains mettent sur le dos de la Charte canadienne des droits et libertés la responsabilité du multiculturalisme. Mais on oublie souvent que la Charte québécoise est aussi pernicieuse, perverse même, et dispose, elle, d'une sainte immunité dans l'espace public, comme s'il fallait consentir à sa sacralisation. Ce n'est pas parce qu'une bêtise est québécoise qu'elle est soudainement moins bête. Comme je le dis, le problème est occidental. Prenez les grandes controverses québécoises entourant le problème multiculturel et vous en retrouverez l'équivalent un peu partout. Sur l'enseignement de l'histoire, sur la criminalisation du passé national, sur la redéfinition de l'identité collective, ces sujets ne sont aucunement des exclusivités québécoises. On a tout fait pour dénationaliser l'enseignement de l'histoire au Québec, mais on a fait la même chose en Israël, par exemple, où le post-sionisme mis de l'avant par la gauche israélienne consiste à toutes fins pratiques à dénationaliser l'histoire collective, une perspective qui a ses conséquences sur la vie institutionnelle du pays, qu'on présente de moins en moins comme un État juif et de plus en plus comme un « État de tous ses citoyens », abritant une société multiculturelle. Ce débat ne devrait pas apparaître trop étranger aux Québécois qui subissent depuis une dizaine d'années la dénationalisation de leur identité collective. Même chose aux États-Unis où la querelle sur les *National Standards* du début des années 1990 mettait en

scène deux camps : ceux pour qui l'histoire américaine était celle de la nation américaine, affiliée à la civilisation occidentale, et ceux pour qui, au nom du multiculturalisme, il fallait désormais conter l'histoire *des* « peuples américains », autour desquels se serait construite une expérience collective originale, à la confluence de plusieurs civilisations. Congédiée la civilisation occidentale. Congédiés les pères fondateurs. Je me permets un dernier exemple : celui du débat entourant la mémoire coloniale en France, où à travers une problématisation de son aventure impériale, on entraîne une révision complète du passé national, pour « l'ouvrir » à d'autres perspectives, ce qui pratiquement, mène à la désacralisation intégrale de l'existence nationale. Comment ensuite convaincre les immigrants de s'incorporer véritablement à la nation si nous croyons nous-mêmes que la nation est d'abord et avant tout à déconstruire ?

Ch.C. : Permettez-moi d'insister à mon tour : vous faites rapidement l'impasse sur la couleur anglo-saxonne du multiculturalisme et son lien avec une forme particulière de libéralisme. Le multiculturalisme n'est pas que l'affaire des post-marxistes et ce n'est pas à ce titre que La Presse et The Gazette le défendent. Il y a le libéralisme à la Montesquieu, de limitation des pouvoirs, qu'on dit souvent conservateur ou constitutionnaliste. Il y a le démocratisme de Rousseau. Ou encore, la souveraineté nationale de Sieyès, source du républicanisme. Et puis il y a la tolérance de Voltaire, qui épouse bien le despotisme éclairé. Voltaire admirait l'Angleterre protestante, or c'est la Hollande qui fut le premier foyer de ce communautarisme (à distinguer du modèle de tolérance républicaine), dont le modèle fut adapté en Angleterre et aux Treize Colonies, et par la suite, dans les autres pays anglo-saxons. Le multiculturalisme n'est institutionnel que dans ces pays au libéralisme anglo-saxon, n'étant qu'une nouvelle mouture d'un héritage de neutralité religieuse qui encourage les sectes, à distinguer de la laïcité. Sa logique poussée à son terme

implique une égalité et une solidarité faibles, une souveraineté populaire châtrée, et est remarquablement compatible avec une culture d'impérium.

MBC: On ne peut pas toujours en revenir aux Grecs non plus que repousser trop loin les origines d'un phénomène, sous peine d'en perdre la trace. Évidemment, la gestion britannique de la «diversité culturelle» s'inscrit dans une expérience historique particulière qui n'est pas sans lien avec la conjugaison originale d'impérialisme et de tolérance dont a été capable ce pays à travers l'histoire, pour le meilleur et pour le pire. Ce n'est pas sans raison que l'idéologie multiculturelle y a trouvé un milieu d'expérimentation si favorable et continue d'y servir de religion d'État, comme on le voit encore aujourd'hui avec les débats sur la déchristianisation du calendrier national. Mais ce n'est pas le phénomène que je cherche à circonscrire ici: ce qui m'intéresse, c'est la mise en scène d'une lutte idéologique assumée pour désoccidentaliser nos sociétés, pour dénationaliser les démocraties du monde libre. D'ailleurs, la France républicaine n'est pas à l'abri de ce phénomène: à partir des années 1980, la recomposition du socialisme français à partir de l'antiracisme idéologique donne une exemplification plus que concrète du caractère «transnational» de cette contestation du fait national. La sociologie de Touraine et celle de Bourdieu, malgré leurs évidentes divergences, ne convergeaient pas moins dans le refus de toute institutionnalisation d'une norme culturelle ou politique à partir de laquelle intégrer une société. Évidemment, dans le vieux monde, l'européisme a un peu recouvert cette thématique explicitement multiculturaliste en l'inscrivant dans le projet plus vaste de fondation d'un nouvel ensemble politique post-national: on ne doit pas négliger, pourtant, le fait que le projet politique européen a souvent servi de socialisme compensatoire et s'est articulé autour d'une logique antinationaliste qui permettrait, apparemment,

aux identités marginalisées par l'existence des nations, de se trouver un espace politique où se déployer pour se désaffilier de la nation où elles se trouvaient incorporées. D'ailleurs, on remarquera que l'appareil technocratique européen soutient une batterie de lois et de chartes « antidiscriminatoires » qui contribuent à l'élaboration d'un chartisme multiculturel à l'échelon supranational.

Ch.C. Dans votre essai, vous associez souvent multiculturalistes et progressistes. Pourtant, plusieurs nationalistes de gauche et républicains anti-communautaristes associeraient le multiculturalisme à l'idéologie néo-libérale. Certes, il existe dans le discours politique contemporain une forme de marxisme recyclé, hérité de la contre-culture. Mais j'ai tendance à relativiser le gauchisme des « bobos » de mai 68 : c'étaient avant tout des ultra-individualistes, intéressés principalement à renverser le poids des convenances et de la morale sexuelle...

MBC: Il y a effectivement une conjugaison malsaine et inattendue du capitalisme mondialisé et du progressisme identitaire dans la mise en place du régime multiculturel. Pour le dire comme le politologue américain John Fonte, il y a une alliance de fait, aujourd'hui, entre le grand capital et la gauche multiculturelle pour démanteler le fait national. Récemment encore, le patronat québécois plaidait pour une augmentation draconienne de l'immigration sans prononcer un mot sur notre capacité à l'intégrer dans la nation. Un certain capitalisme célèbre le sans-frontiérisme et compense la marchandisation du monde par une complaisance envers un discours humanitariste où l'amour du pauvre masque bien mal la dépolitisation en profondeur de la condition collective. J'ajoute que les grandes entreprises jouent un rôle déterminant, bien souvent, dans la promotion de l'idéal de la grande révolution du métissage universel. Pensons seulement aux campagnes de Benetton, il y a quelques années,

où rien d'humain n'était épargné, pour se convaincre de ce que peut donner l'esthétisme nomadisant lorsqu'il se conjugue avec le capitalisme mondialisé. Le consommateur planétaire qui n'appartient à rien, se désaffilie de tout, qui migre sans cesse d'une capitale du grand monde à une autre en bondissant d'un quartier branché au suivant, pour qui la civilisation n'est qu'une accumulation de métropoles babélisées bon chic bon genre où tout se dissout dans l'ambiance festive d'un grand *rave party*, n'est certainement pas une figure humaine aimable, appréciable. Ce petit fêtard qui n'en finit plus de prolonger son adolescence en parlant un étrange sabir a même le culot de se dire *citoyen*, en détériorant le sens de ce beau mot pour désormais n'en faire qu'une preuve de bienpensance estampillée par le sceau de la rectitude politique. Disons le ainsi : je ne crois pas que le film *L'Auberge espagnole* soit l'avenir de l'homme.

Mais le propre du multiculturalisme est d'aller plus loin que le seul démantèlement des prérogatives de l'État-nation en entreprenant la désoccidentalisation d'une société et d'actualiser sous la forme du corporatisme identitaire l'idéal d'un socialisme multiculturel où certaines « minorités » coalisées sont sélectionnées pour entreprendre l'aplatissement de sa morphologie institutionnelle. Le multiculturalisme condamne intégralement l'expérience historique occidentale à partir de ce que j'appelle, dans mon livre, la conversion culturelle du marxisme. En cela, le multiculturalisme témoigne de la persistance d'une perspective « révolutionnaire » dans la gauche occidentale. La religion multiculturelle rêve d'en finir avec l'homme occidental pour accoucher elle aussi de son homme nouveau, *l'homme sans préjugés*. Ce qui exige évidemment une étatisation complète des rapports sociaux que les ingénieurs identitaires se proposent de reconstruire en fabriquant en laboratoire une nouvelle société, ce à quoi servent d'ailleurs les grandes politiques de lutte au « racis-

me», au «sexisme», à «l'homophobie», et compagnie. Car derrière ces concepts se cache une criminalisation de tous les comportements sociaux traditionnels, qu'on appréhende désormais de manière pathologique, à la manière de vieux préjugés à éradiquer par une action intensive du pouvoir politique, qui ne laissera plus l'individu se dérober à son emprise, à sa prétention reconstructrice. Du politique, au passe au pédagogique, et de là, au thérapeutique. On transformera pour cela la société en grand camp de rééducation progressiste. Ce qu'on veut, c'est reconditionner les salauds, en transformant nos sociétés en camps de rééducation à ciel ouvert, cela dans la plus pure logique totalitaire. Je n'abuse pas du mot totalitaire, au cas où on me le demanderait. Bien sûr, nos sociétés ne sont en rien comparables à l'Union soviétique ou aux autres expériences semblables du vingtième siècle. Je ne pratique pas l'amalgame. Mais je dis que dans leur structure intellectuelle, les pratiquants de la religion multiculturelle et ceux qui tiennent serrées les maximes de la catéchèse politiquement correct pensent en totalitaires. D'ailleurs, toutes les politiques qu'ils proposent s'inscrivent dans cette logique. Nos sociétés ne sont pas pacifiées contrairement à ce que pouvait dire Pascal Bruckner, en parlant de la mélancolie démocratique. Une profonde guerre idéologique y est menée – la politologie conservatrice américaine parle de *cultural war* -, de haut en bas, et de gauche à droite, pour achever leur désoccidentalisation. On m'accordera qu'il ne s'agit pas d'un détail.

Ch. C. En effet, certains se plaisent étonnamment à jouer à l'homme nouveau, oubliant une des plus importantes leçons historiques au XX^e siècle, laissées par les totalitarismes de droite et de gauche. Ces néo-platoniciens sont incorrigibles. Par contre, je veux bien saisir : en étant contre la chimère de l'homme sans préjugé, qu'entendez-vous par la notion de préjugé ? Entendez-vous «défendre le préjugé» ?

MBC: Bien sûr, pour peu qu'on l'entende autrement qu'à travers la signification que lui a assigné la rectitude progressiste. Par préjugé, j'entends comme l'ont entendu avant moi cette expérience accumulée des civilisations, qui permet d'éviter le principe de la table rase, en supposant que l'ensemble des jugements portés sur le monde par les générations précédentes peuvent contribuer à un éclaircissement pertinent du présent. Évidemment, le préjugé doit être confronté au travail de la raison, qui le valide ou l'invalide. L'homme sans préjugés serait une matière en pure disponibilité pour les ingénieurs sociaux qui voudraient le transformer en matériau inerte dans la construction d'une société idéale. Remarquez bien que les adversaires les plus hostiles des préjugés sont normalement les utopistes les plus convaincus. En fait, le préjugé ou, si on préfère, la tradition, est le premier des contre-pouvoirs: il limite la prétention démiurgique du pouvoir à refonder la société comme si elle lui appartenait. Il rappelle que la société dispose de bien des savoirs accumulés par son expérience historique, des savoirs qui ne peuvent être discrédités d'un seul mouvement par les ingénieurs sociaux. C'est parce qu'une société est déjà quelque chose qu'on ne peut en faire n'importe quoi. C'est parce qu'une société est pleine de son passé qu'on peut refuser une toute puissance du présent sur elle. Imaginez vous à quel point serait monstrueuse une société qui liquiderait toute son expérience à chaque passage de génération? Il n'est pas inutile de relire les *Réflexions sur la Révolution en France* de Burke pour se convaincre de la pertinence d'une défense conservatrice du déjà-là, du donné, de l'héritage, contre ceux qui cherchent à contractualiser tous les rapports sociaux, qui n'en finissent plus de rêver à une pure transparence égalitaire où toute la société serait soumise à une logique de planification administrative et managériale. On ne peut en vouloir systématiquement à la tradition qu'en entretenant une herméneutique du soupçon devant l'expérience

historique occidentale, ce qui est le trait le plus distinctif du progressisme contemporain.

Ch.C. : Pour ma part, je suis plus attaché à une conscience sociale qu'au « progressisme ». Mais vous avez une vision dramatiquement sombre du progressisme...

MBC : Certains se désolent aujourd'hui du déclin de la gauche, en affirmant que notre monde serait hypnotisé par le chant des sirènes conservatrices. Je ne sais pas très bien de quoi ils parlent. La gauche se porte très bien aujourd'hui, ses intellectuels pluralistes dominent le discours médiatique et n'en finissent plus de trouver des crimes à reprocher à nos sociétés, à leur histoire. On ne cesse d'implanter des politiques de discrimination positive, de « sensibilisation à la différence », on multiplie les politiques de représentation par quotas, l'administration publique a un pouvoir toujours croissant qui lui permet d'aller encore plus loin dans le reconditionnement de grands pans de la population selon les canons de la rectitude progressiste, on déconstruit la famille pour permettre la recomposition « plurielle » de cette institution fondamentale, la pédagogie de l'émancipation domine dans le système scolaire avec un discrédit du mérite, de l'excellence, des savoirs traditionnels, de la compétition entre les étudiants, tout cela pour ne pas handicaper « l'estime de soi » d'un enfant magnifié, sacralisé, devant lequel devrait s'incliner le monde adulte, le pouvoir judiciaire, allié à la technocratie chartiste, n'en finit plus de confisquer la souveraineté populaire et de censurer le conservatisme culturel de la population, la vulgate écologiste domine complètement le discours médiatique en bloquant tous les projets collectifs au nom d'un hypothétique principe de précaution. Le progressisme soixante-huitard est partout dominant.

Mais je comprends bien votre question. La gauche dont vous pleurez le sort est la vieille gauche nationale et républicaine. Une gauche plus attachée au monde ouvrier et au souci de l'homme ordinaire qu'au désir de jouir des jeunes raveurs ou à l'écologisme sophistiqué des passionnés de la consommation « responsable ». Une gauche du travail plutôt qu'une gauche du loisir, une gauche de la sueur plutôt qu'une gauche des saveurs. Ou pour le dire simplement, une gauche populaire et patriote plutôt qu'une gauche libertaire et cosmopolite. Je vous l'avouerai, je ne manque pas de sympathie pour cette gauche-là, même si je n'en suis pas. Reste à voir si cette gauche qui semble marginalisée dans son propre camp dispose encore d'un avenir si elle n'opère pas sa mue conservatrice. On a vu, à la dernière élection présidentielle française, de grands noms du socialisme patriote français se rallier à la candidature de Nicolas Sarkozy, qui avait enfourché la monture d'un conservatisme national décomplexé. Ainsi, Max Gallo, pour qui j'ai la plus grande estime, a finalement quitté le navire du socialisme pour rallier l'UMP qui s'était enfin lancée dans une défense décomplexée de l'identité nationale et dans une critique affirmée de l'héritage soixante-huitard. Ce ralliement ne s'est pas limité à Max Gallo. La plupart des intellectuels de la gauche national-républicaine des années 1990 qui semblent avoir compris que la criminalisation de l'identité nationale est profondément néfaste pour la démocratie ont d'une manière ou d'une autre quitté la galère socialiste pour rejoindre l'escadrille conservatrice. Pour une raison simple : la gauche patriote a plus en commun avec la droite conservatrice qu'avec le progressisme cosmopolite. Reste à savoir comment une semblable recomposition politique serait possible, éventuellement, au Québec. Ce qui est certain, cela dit, c'est qu'un certain conservatisme m'apparaît aujourd'hui intellectuellement et politiquement indispensable. Un conservatisme qui serait aussi ouvert à la vieille gauche ? Pourquoi pas.

Ch.C. En bon républicain, je vous ramène néanmoins à ce point fondamental : post-marxistes et néolibéraux, tous semblent en avoir contre l'État-nation. N'y a-t-il pas là un déni de démocratie ? De la démocratie, ils ne retiennent que les droits de l'homme à l'échelle internationale, et le moins possible le peuple ni le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes. Posons la question autrement : acceptez-vous la prétention de ceux qui, de gauche ou de droite, se disent contre la nation, à se définir comme démocrates ? Ne devrait-on pas parler de droit-de-l'hommeisme ?

MBC: Depuis la chute du mur de Berlin, la synthèse démocratique-libérale a eu tendance à se disloquer, il faut le reconnaître. Mais c'est moins à une métamorphose du libéralisme qu'on assiste qu'à son inversion droit-de-l'hommeisme telle que l'ont représentée les nouveaux philosophes à la Bernard-Henri Levy, qui vient encore une fois d'affirmer dans son dernier livre son désir de refroidir les identités nationales. Le libéralisme était une doctrine de la limitation du pouvoir, auquel on voulait soustraire les hommes dans une consolidation des libertés formelles. Vous avez identifié cette veine à Montesquieu. Le «libéralisme» contemporain n'a plus rien à voir avec une telle filiation. Rawls ou Kymlicka, par exemple, ne sont pas, à mon avis, des libéraux, mais des progressistes (en fait, ils ne sont libéraux que par notre oubli du fait que le mot «liberalism» ne veut pas dire la même chose en français qu'en anglais!).

Aujourd'hui, sous le couvert du libéralisme, on fait la promotion non pas de contre-pouvoirs inédits mais de nouveaux pouvoirs, qui ne sont plus soumis à l'exigence démocratique, des pouvoirs qui s'avancent sous l'impérialisme des chartes et qui contribuent, pratiquement, à l'implantation d'un nouveau régime politique, prenant la forme d'un constitutionnalisme multiculturel obsédé par l'endigement de la souveraineté populaire telle qu'elle s'enclavait dans

une nation qu'on s'esquinte à déconstruire en communautés pour en neutraliser la référence fondatrice. L'assemblée démocratiquement élue est suspectée du pire car elle dépend du peuple. Car nous le savons, selon les progressistes, le peuple est héritier de la criminelle histoire occidentale, et plus personne, dans l'establishment médiatique, n'hésite à parler de lui en critiquant, par exemple, le «vieux fond xénophobe» qui menacerait toujours de resurgir, en dénonçant «l'intolérance» dont les braises seraient encore disponible pour le moindre démagogue avec un peu de souffle, en critiquant le «refus de l'autre» dont feraient preuve les classes populaires en exigeant une définition de l'intégration qui ne soit pas un pur artifice pluraliste. On guette le peuple comme une bête à dompter. Ou encore, comme une société malade et pour cela, incapable de décider démocratiquement tant qu'on ne lui aura pas administré une thérapie de choc multiculturelle. Le mépris du peuple est au cœur du progressisme contemporain.

La confiscation de la souveraineté populaire par le chartisme est le grand problème politique contemporain, car c'est un nouveau régime qui s'élabore, dans l'actualisation inattendue du principe impérial. Autant le chartisme est le régime politique approprié pour assurer la défense de la société multiculturelle, autant la démocratie libérale est le régime approprié à la défense de la nation. Démocrates et post-démocrates s'affrontent aujourd'hui autour de la définition du sujet politique, de la référence à la nation. Pour le conservatisme, la neutralisation du chartisme devrait désormais être un objectif avoué.

Ch.C. Eh bien qu'en est-il du sort de l'État-nation ? Dans la foulée de ces libéraux progressistes, ne discute-t-on pas de plus en plus d'une gouvernance mondialisée qui reposerait sur les chartes onusiennes et les différentes instances de la société civile mondiale ? On peut renvoyer à l'ancien idéal de despotisme éclairé. Car

c'est bien le contraire d'une démocratie dont rêvent ces droits-de-l'hommites, d'une espèce de technocratie globale, néo-libérale, procédurière. Le rêve des «BHL» de ce monde...

MBC: La défense de l'État-nation est impérieuse, indispensable. Lui seul demeure apte à accueillir l'expérience démocratique telle qu'elle est connaissable et reconnaissable – et non l'ONU ou les instances de la société civile mondiale, censée incarner dans sa pureté l'idéal d'une humanité réconciliée avec elle-même. Seul l'État-nation peut encore incarner une politique historique qui ne soit pas reprogrammée dans un présentisme pour qui toutes les sociétés s'équivalent et ne doivent être évaluées qu'à partir de leur adhésion à la religion progressiste. Voilà pourquoi je considère avec si peu de sympathie l'eupéisme qui ravage la cervelle des élites de l'autre côté de l'Atlantique. On le voit bien, l'Europe se construit non pas dans le renforcement mutuel de ses peuples – ce qui supposerait une vision du monde où les rapports entre les civilisations ne sont ni simplement harmonieux, ni dissolubles dans le perpétuel dialogue – mais bien contre la souveraineté des nations, sur laquelle on s'acharne à la folie. Au point même où lorsque cette souveraineté s'exerce, par exemple lorsque la nation française rejette majoritairement la constitutionnalisation de l'Europe et sa fédéralisation implicite, l'élite intellectuelle investit une énergie idéologique considérable pour discréditer ce résultat et lui soustraire ses conséquences. Chaque fois que le peuple ne vote pas comme on lui commande, le procès du peuple recommence. J'ajoute que l'Europe comme expérimentation politique et idéologique est un véritable laboratoire de l'utopisme du siècle à venir. Ce que Jeremy Rifkins a appelé le rêve européen risque bien de prendre l'allure d'un cauchemar quand les sociétés du vieux continent prendront conscience du monde qu'on leur construit sans leur en demander la permission.

Ch.C. Outre l'intégration internationale, la menace se constitue sur un deuxième front : le risque posé par ce cosmopolitisme multiculturaliste est aussi la dislocation interne du peuple. Le principe national revêt à mes yeux une valeur universelle. En démocrate conséquent, je récuse l'assimilation d'une nation annexée, tel le Tibet. Par contre, je récuse tout autant la confusion qu'on entretient maintenant avec la situation d'un immigré qui choisit un nouveau pays, et adopte une nouvelle nation. Ernest Renan mettait déjà en garde la dynamique d'une société qui se désagrégerait en communautés rivales, ce qu'il appelait le modèle ottoman : aujourd'hui, je crois que nous pourrions parler du risque de libanisation. N'est-ce pas là un autre angle mort du discours jovialiste en faveur du multiculturalisme qui nous inonde ?

MBC : Une société qui ne se représenterait plus que sous la forme du corporatisme identitaire est évidemment ingouvernable d'un point de vue démocratique. La politique se réduirait alors à la gestion d'identités contradictoires incapables de dessiner ne serait-ce que l'esquisse d'un destin commun. Mais ils sont nombreux parmi les pluralistes à revisiter l'historiographie de l'empire ottoman, de l'empire austro-hongrois, du Saint-empire-romain germanique pour retrouver des formes politiques susceptibles d'être actualisées dans une perspective de multiculturalisme post-démocratique. Disons-le franchement : l'État multinational devant lequel s'extasiaient les théoriciens du pluralisme identitaire n'est rien d'autre que la métamorphose de l'ancien idéal impérial.

Le multiculturalisme est fondamentalement incompatible avec l'idéal démocratique, qui suppose, quoi qu'on en dise, une certaine ressemblance identitaire entre les dépositaires de la souveraineté, entre les citoyens formant le corps politique. Contrairement à ce que nous disent les pluralistes, il ne suffit pas aux hommes de partager des principes ou

des idées générales: ils doivent aussi avoir en commun des affects, des sentiments, ou pour le dire autrement, un capital symbolique dans lequel se retrouver. Évidemment, on peut apprendre ces affects et apprendre à dire nous avec une société d'accueil, mais encore faut-il que cette dernière sache encore s'identifier et se poser comme norme. Vous savez, un des plus vieux problèmes de la philosophie politique est celui des factions. L'État moderne s'est constitué dans une capacité à transcender les factions pour faire apparaître au-delà des tensions sociales une référence commune qui atténuerait le conflit social en ramenant la diversité sociale sous le signe d'un destin partagé. C'est cette grande conquête politique qui semble aujourd'hui compromise par un multiculturalisme qui désincorpore de la nation ses différentes communautés pour les inciter au repli sur soi, dans une valorisation des communautarismes cloisonnés où le vivre-ensemble est entraîné dans une dynamique de désagrégation. Ce qui ne compromet pas seulement la démocratie, mais aussi l'ordre public, comme on le voit en Europe, où des groupes mal assimilés se retournent contre leur société d'accueil au point de se lancer quelquefois, comme on l'a vu en France, à l'automne 2005, dans l'émeute des banlieues ou, pire encore, dans le soutien implicite au terrorisme, comme les Britanniques l'ont découvert.

Ce qui compromet aussi la liberté. La société multiculturelle en est une qui censure les propos «offensants» pour des «minorités» qui réussissent pratiquement à faire reconnaître la notion de blasphème contre leurs communautés par les autorités de la collectivité. Dans l'affaire des caricatures danoises, on a vu de plus en plus de servants de messe de la religion multiculturelle faire la leçon aux organes de presse qui avaient eu le culot d'assurer leur reproduction. On pouvait trouver de mauvais goût de telles caricatures. Mais de là à entraîner des procédures judiciaires contre ceux

qui s'étaient permis de les reproduire, comme ce fut le cas avec *Charlie Hebdo*, cela donne une image assez inquiétante du monde qui se construit sous nos yeux et qui censure délibérément ce qui pourrait le contredire. Il y a des limites politiques et sociales à l'hétérogénéité identitaire. La société multiculturelle criminalise la dissidence pour ensuite la pénaliser. Ce en quoi on peut parler lucidement l'avenir carcéral des sociétés multiculturelles.

On remarquera aussi que l'espace politique de la société multiculturelle se recompose à partir de la logique de la repentance et de son grand récit. Pour s'inscrire dans l'espace public, il faut d'abord consentir à un acte de contrition, où l'on accepte plus ou moins officiellement le grand récit de la culpabilité occidentale et de la grande ouverture à la différence du dernier demi-siècle. On plaidera coupable au grand tribunal de la vertu progressiste pour être ensuite admis dans le débat public. C'est ce qu'a compris bien maladroitement le cardinal Ouellet ces derniers temps, lorsqu'il a lié de manière inattendue ses revendications politiques sur l'école confessionnelle à la présentation d'une série d'excuses à toutes les minorités que l'Église aurait opprimé. Mais au-delà de lui, c'est une dynamique de culpabilisation qui se révèle à travers la culture de la repentance. Et bien évidemment, ceux qui refusent d'entrer dans cette logique sont stigmatisés et classés parmi les réactionnaires, sinon pire. Cette vision des choses, évidemment, contribue à l'affaiblissement d'une société dont tous les acteurs participent délibérément ou non à la criminalisation de son passé et par conséquent, de son identité nationale.

Quoi qu'il en soit, résumons les choses ainsi: il faut que les hommes se ressemblent au moins un peu pour se rassembler. S'ils ne se font plus confiance, s'ils ne sont plus persuadés de partager une même histoire, ils risquent bien

d'entretenir entre eux un climat de méfiance qui peut mener à l'implosion sociale. Je ne récuse pas un certain cosmopolitisme qui est le sel des sociétés humaines et qui nous éloigne du mauvais mirage de la société close. Mais où nous mène-t-il s'il ne suppose pas un monde commun qui assure la solidarité des hommes ?

Ch.C. Bien d'accord pour poser la question de la ressemblance – une certaine identité et identification me semblent nécessaires à la solidarité qui fonde une communauté politique. J'allais moi-même vous conduire sur ce terrain. Le paradoxe des thuriféraires de la nation civique, cosmopolites, multiculturalistes, prétendus chantres de l'ouverture anti-ethnique, est qu'ils favorisent la définition ethnique des citoyens, du moment qu'ils appartiennent à une minorité. Ils ne veulent surtout pas encourager les descendants d'immigrés à se sentir Québécois d'abord qu'« ethnique ». Or, quand, après 3, 4 voire 5 générations, on se définit encore comme « ethnique », plutôt que Québécois, il me semble qu'il y a là un échec lamentable dont il faut tirer des leçons, plutôt que de chercher à le reproduire – leçon que tirait la loi 101, qui est au fond un des ennemis de ces multiculturalistes.

MBC: Vous me posez la question des critères de l'intégration à la nation. Il m'apparaît normal – c'est aussi le cas de 80 % des Québécois – que l'immigrant qui arrive ici s'intègre pleinement à la nation, ce qui revient à toutes fins pratiques à s'approprier la culture nationale dans sa langue et ses références historiques, pour dire le plus rapidement possible « nous » avec l'ensemble de la collectivité nationale. La vocation de l'immigré est de ne plus en être un, de devenir un citoyen comme les autres. Ce travail d'identification est difficile mais c'est ce qui fait sa valeur. Évidemment, l'immigrant apportera à sa société d'accueil une différence qui souvent, pourra l'enrichir, comme cela a toujours été le cas. Je ne mets certainement pas cela en question, non

plus que les règles élémentaires de l'hospitalité qui s'inscrivent dans la belle histoire de l'universalité occidentale. Mais le travail d'intégration n'est pas symétrique. C'est au nouvel arrivant à s'adapter, à prendre le pli du pays qu'il a délibérément rejoint ou vers lequel il s'est sauvé parce que les circonstances l'exigeaient. Une société n'est pas une page blanche. Ceux qui entretiennent une vision gastronomique du multiculturalisme, sensé métamorphoser nos métropoles en paradis des saveurs, ont une vision très limitée de ce cosmopolitisme pour nouveaux riches, qu'ils goûtent à l'abri de ses conséquences négatives, qu'ils contemplent sans payer le prix de la fragmentation sociale. Je n'en peux plus d'entendre les thuriféraires du pluralisme nous présenter une vision absolument terne du passé pré-cosmopolite de nos sociétés, que le pluralisme viendrait soudainement égayer en multipliant les restaurants étrangers ! Le gastronomisme, dernière ligne de défense du multiculturalisme ! Cette vision correspond bien à l'éthique hédoniste de la classe qui prend pour l'instant les apparences de l'élite et qui n'en finit plus d'esthétiser le déclin de nos sociétés.

Ch.C. Le gastronomisme ! Voilà une des meilleures illustrations de la superficialité de la diversité qu'on nous vante, celle de cités cosmopolites, anglophones, vouées à se ressembler – avec les mêmes restaurants cosmopolites partout, plutôt que mettant en valeur des traditions locales. Mais si le mal multiculturel touche l'Occident dans son ensemble, il semble, j'y reviens, atteindre un degré inouï au Québec. Que pensez-vous par exemple du nouveau programme d'« éthique et culture religieuse » que notre Ministère de l'Éducation concocte en catimini (les premières classes expérimentales doivent demeurer à l'abri des médias et du débat public) ? Spécialement de cet objectif sous-jacent dont semblent même rêver certains de ses artisans (à en croire leurs témoignages dans Le Devoir) de mener quasiment vers une

nouvelle religion planétaire, pluraliste, à la carte ? En quoi cela rejoint-il la dénationalisation ?

MBC : C'est dans *Le Devoir* qu'on lisait, le 14 septembre dernier : « Le contenu du programme ratisse large. Il donne la part belle à l'héritage religieux propre au Québec - christianisme, judaïsme et spiritualités autochtones - mais furète dans d'autres zones. L'islam, le bouddhisme et l'hindouisme feront ainsi partie de l'enseignement. À côté de l'histoire de Noé et du Déluge se profilera le récit de la révélation à Mahomet. Le baptême et la circoncision se côtoieront au chapitre des rituels de naissance. L'Épiphanie et la naissance du gourou Nanak dans l'univers des fêtes ». Ce genre d'envolée lyrique est bien révélateur de l'esprit babélisant du programme d'enseignement des religions. Ce cours ne servira certainement pas à approfondir la culture religieuse des nouvelles générations mais plutôt à implanter une éducation multiculturelle dont les élèves seront les premières victimes. Sous prétexte d'ouverture à l'autre, c'est une véritable déconstruction de l'identité québécoise qui s'opérera dans une forme de relativisme radical encore une fois fondé sur le dénigrement de l'expérience occidentale. Les enfants seront gavés à partir d'une grande chaudronnée multireligieuse. Ce programme, qui relativise toutes les religions et qui fait de la société québécoise un laboratoire pour la construction d'un cosmopolitisme post-occidental est aussi à critiquer sévèrement comme la nouvelle preuve qu'a un pouvoir politique dénaturé de mettre en ruine les traditions d'un pays pour ensuite y construire sa société idéale. J'y vois le même cauchemar de l'homme nouveau, du citoyen du monde sans préjugés au cœur du fantasme progressiste. L'éditorial du *Devoir* le confesse même à sa façon en disant de ce programme qu'il promet « la fabrication de jeunes esprits tolérants », comme si c'était le rôle de l'école de fabriquer à l'abri de la démocratie la société

dont les adultes ne veulent pas. En fait, nous avons, avec ce programme, la quintessence du projet multiculturel, de l'entreprise de dénationalisation forcée que nous subissons : nous touchons à la désoccidentalisation de la société québécoise, qu'on veut désancrer pour de bon de la civilisation occidentale. Ce sont les derniers sédiments de l'identité québécoise qu'on cherche à éradiquer, les dernières couches d'appartenance qu'on veut décaper. On cherche à déraciner ce qui reste du christianisme même pour démanteler les grands pans qui assurent sa morphologie sociale fondamentale à la société québécoise. Je crois d'ailleurs que c'est plus vastement ce que recouvrent les discussions actuelles sur l'héritage chrétien du Québec : notre société doit-elle encore appartenir à la civilisation occidentale ou doit-elle en faire symboliquement sécession ?

Ch.C. S'il vous plaît de critiquer la gauche, il vous plaît tout autant de vous revendiquer conservateur et de droite. Que signifient pour vous ces étiquettes ? À vous lire, on croirait que pour vous il faille être de droite pour critiquer le multiculturalisme ! Reprendriez-vous à votre compte la parade que lancent les défenseurs « bien pensants » aux critiques du multiculturalisme ?

MBC : Allons-y par étapes. Je ne crois pas qu'il faille être « à droite » pour critiquer le multiculturalisme. Je crois seulement que lorsqu'on critique le multiculturalisme, qu'on le veuille ou non, aujourd'hui, on tombe à droite, tout simplement. Parce que la gauche se définit d'abord par le multiculturalisme. Parce que la gauche *est* multiculturelle. Par ailleurs, je ne crois pas faire le jeu des multiculturalistes en me classant à droite pour une raison simple : être à droite, pour moi, n'est ni une vertu, ni une tare, c'est un fait. Je ne vois pas pourquoi la gauche aurait le monopole du cœur ou de l'esprit. Je remarque, cela dit, la force du terrorisme idéologique progressiste qui entraîne bien des esprits plutôt

conservateurs à tout faire pour rester à gauche, comme s'il y avait une disqualification morale à « passer à droite ». Je ne comprends pas la puissance de cette intimidation. Combien de fois n'a-t-on pas entendu tel professeur, tel politique ou tel journaliste, après avoir tenu des propos indéniablement conservateurs, nous dire qu'il n'était pas pour autant « de droite » ? Je me rappelle cet échange entre Cioran et Revel, rapporté par ce dernier, dans ses *Mémoires* : « Et pour finir, mon cher Revel, une question : quand vous déciderez-vous à ne plus être un intellectuel de gauche ? »

Être conservateur, c'est d'abord ne pas être progressiste, si vous me permettez cette définition par contraste. Je donne souvent cette distinction : devant le fait de la socialisation, le conservateur aperçoit une civilisation de l'homme, le progressiste aperçoit, lui, une aliénation, qui le rend spontanément critique du principe d'institution, du principe d'autorité. Le conservateur refuse le mythe de la pure transparence égalitaire des rapports sociaux et se porte à la défense des formes historiques et symboliques qui assurent l'institutionnalisation de l'existence humaine. Le conservatisme est un refus de l'utopie et de l'utopisme. Il s'agit aussi d'une anthropologie forte qui refuse l'idée d'une pure plasticité de la matière sociale, disponible pour tous les constructivismes, pour toutes les expérimentations idéologiques. Le conservatisme refuse surtout la criminalisation de l'expérience historique occidentale. Le conservateur, s'il adhère à un universalisme nécessaire, n'y résume toutefois pas le génie occidental et défend aussi les appartenances concrètes par lesquelles se manifeste cette civilisation. Concrètement, je crois que ce qui divise la gauche et la droite aujourd'hui a rapport à l'héritage de Mai 68 et aux conséquences de la contre-culture sur l'identité occidentale. Dans les faits, aujourd'hui, la défense de l'identité nationale est une idée conservatrice. On ne pourra pas se soustraire de cette réalité.

Ch.C. J'en reviens à votre livre, plus directement. Un des traits forts qui ressort de votre essai est votre don pour les citations compromettantes. Vous en colligez une quantité substantielle, et des plus croustillantes. On voudrait en rire, mais le mal de ce sottisier est qu'il traduit la pensée d'une portion déterminante des cadres du mouvement politique souverainiste depuis douze ans. Quelle est à votre avis la profondeur du mal et quelles sont nos chances ou, à tout le moins les pistes, de rémission, d'un point de vue non seulement nationaliste, mais indépendantiste s'entend ?

MBC : Le multiculturalisme est profondément enraciné dans la conscience idéologique des milieux intellectuels et de tout l'appareil gouvernemental, du moins, dans les firmes d'ingénierie sociale qui y sont incorporées et qui disposent de tant d'influence dans la société contemporaine. Autrement dit, la technocratie chartiste est au pouvoir et y est réellement. Ces idées ne flottent pas, elles ne sont pas immatérielles. On ne lutte pas contre elles sans lutter aussi contre les institutions qui assurent leur progression. À moins de réduire la lutte intellectuelle à une joute stérile où les professeurs en colloques discuteraient sans vraiment s'affronter. Il faut savoir localiser ce pouvoir et neutraliser les institutions qui se sont retournées contre la nation québécoise. Pour lutter contre le multiculturalisme, il faut lutter contre les institutions qui le génèrent et assurent son implantation. On peut le dire à l'inverse : la nation prend forme dans un ensemble d'institutions qui lui permettent de s'incarner ou se désagréger en pur discours identitaire. Ce en quoi il faut aussi recentrer le pouvoir autour des institutions qui dans l'État, incarnent encore la souveraineté populaire. La nation doit redevenir pour les intellectuels l'évidence qu'elle est encore pour le peuple. C'est vous dire, toutefois, l'ampleur de la tâche dans le lent travail de reconstruction du nationalisme et de revitalisation de la nation. C'est vous dire surtout que le réinvestissement du nationalisme dans l'espace public pas-

sera aussi par une réflexion sur les institutions qui peuvent le mieux mettre en forme l'identité nationale dans l'époque actuelle. On la croyait fermée, mais c'est la question du régime politique, qui resurgit.

Ch.C. Posons la question plus concrètement: croyez-vous que Pauline Marois puisse donner le grand coup de balai qui s'impose et que le Parti québécois incarne encore à lui seul l'avenir du nationalisme ?

Au-delà du leadership seulement politique, c'est un chantier intellectuel qu'il faut ouvrir, pour assurer une nouvelle fécondation du souverainisme par l'identité nationale. Il faut au plus vite, et très clairement, distinguer l'identité nationale de l'héritage soixante-huitard dont on veut l'investir. La vision constructiviste de l'identité collective, qui consiste à croire qu'on peut programmer les contenus de celle-ci selon les préférences idéologiques du moment, est faussée. De ce point de vue, j'ai de la sympathie pour le conservatisme de sens commun exprimé par l'ADQ qui décante dans l'identité québécoise ce qui lui est propre et les valeurs qu'on lui aura inoculées de force dans la dernière décennie. Il y a des valeurs à restaurer : le mérite, l'excellence, la famille, l'effort, la connaissance, le travail, la discipline, le sens de la nation. Notre société doit travailler à son réenracinement, pour reprendre l'excellente formule d'Antoine Robitaille.

Mais ma famille politique demeure celle du souverainisme, du moins pour l'instant, au sens où l'indépendance me semble être le seul destin susceptible de grandeur pour notre peuple. Un Québec qui renoncerait pour de bon à l'indépendance consentirait sans le savoir à la crevaision de son identité nationale. Mais quoi qu'en disent certains, l'heure n'est pas au maximalisme indépendantiste. La dernière élection québécoise n'était pas qu'un événement politique

plus important que les autres: elle annonçait aussi pour de bon l'apparition d'une nouvelle ère pour notre Québec où la quête de l'indépendance devra se métamorphoser pour redevenir une possibilité historique et politique. Sortir de l'obsession référendaire n'est pas qu'une formule creuse. Il faut apprendre à penser autrement la traduction politique du nationalisme. Il faut, je crois, réapprendre l'exercice du pouvoir loin des scrupules du postmodernisme envahissant. Il faut réapprendre ce qu'est le politique et en exprimer une vision qui ne soit pas thérapeutique. En ce moment, plus que la souveraineté qui de toutes façons, n'aboutira pas à court terme, à moins d'un miracle politique qu'il ne m'appartient pas de prophétiser, c'est le principe du *Québec d'abord* qu'il faut réaffirmer, le seuil élémentaire à partir duquel défendre la nation. Il faut désinvestir le nationalisme de la seule souveraineté comme l'a souvent appelé Christian Dufour pour qui un nationalisme exclusivement tourné vers la souveraineté pouvait d'une certaine manière se retourner contre le Québec. C'est aux fondamentaux du nationalisme qu'il faut en revenir, dans la défense de l'identité québécoise et des intérêts vitaux de la nation.

Ch. C. Autrement dit, votre propos consiste à réaffirmer qu'il faut commencer par asseoir le nationalisme pour espérer réaliser la souveraineté. Commençons par consolider notre nationalisme et assumer notre pouvoir politique, pour gouverner en travaillant à rendre toujours plus aisée la réalisation de l'indépendance. Un mot de prospective pour conclure?

En fait, l'ADQ et le PQ peuvent aider au renforcement du Québec en élargissant la palette du nationalisme à des parties de la société québécoise qui étaient réfractaires à la vision très particulière qu'avaient les péquistes du nationalisme, et plus encore, du souverainisme. La part de l'électorat d'abord fidèle au Québec est objectivement bien plus

grande que le seul électorat du souverainisme officiel ou du Parti québécois. Il faut multiplier les points de vue québécois sur le Québec. D'ailleurs, les fédéralistes l'ont bien senti dans leur dernier manifeste, *Reconquérir le Canada*, en dénonçant avec autant de vigueur le souverainisme du PQ que l'autonomisme de l'ADQ. C'est le nationalisme dans toutes ses dimensions qu'il nous faut désormais élire politiquement pour dessiner au fil des événements une représentation convaincante de nos intérêts vitaux. Au-delà des partis, auxquels il faut prêter un serment d'infidélité, c'est le Québec et les modalités de son affirmation nationale qu'il faut désormais placer au centre de nos réflexions. C'est du moins mon projet pour les années à venir. □

FAIRE SA PROPRE HISTOIRE

J'avais quinze ans, j'étudiais à l'école Pie IX de Montréal-Nord, j'étais insoumis et rebelle, je dirigeais *L'Envol*, un journal dans lequel Jean-Marc Brunet écrivait une chronique sur l'indépendance du Québec. C'était à l'époque où le naturopathe Raymond Barbeau parlait de la Laurentie comme d'un pays à faire naître sur les ruines du fédéralisme canadien. Il fut rapidement doublé sur sa gauche par Pierre Bourgault et le RIN, le premier et le seul parti politique dont le programme était radical : un vote pour le RIN était un vote pour l'indépendance du Québec, il n'y avait là aucune ambiguïté, aucune équivoque, aucun malentendu.

À l'école Pie IX, j'étais le seul à arborer le symbolique bélier qui était l'image de marque du RIN. J'étais le seul à courir les meetings de Bourgault et à reconnaître dans la fougue de l'orateur mes propres doléances, mes propres aspirations et mes propres rêves. Ça ne viendrait certes pas du jour au lendemain, mais j'étais jeune, déterminé et plein d'énergie. Il fallait tout simplement ne pas manquer de patience puisque, comme l'a écrit William Faulkner, lorsqu'un vaste projet nous anime vraiment, ça devient impossible de le perdre de vue.

Ce n'est malheureusement pas ce qui est arrivé avec le RIN, à cause de René Lévesque et de la fondation du Mouvement

souveraineté-association qui devait donner naissance au Parti québécois. Quand le RIN s'est sabordé, j'en ai pleuré de rage : je n'aimais pas René Lévesque parce que je croyais qu'il n'était pas indépendantiste et qu'il ne le serait jamais. J'ai quand même voté pour le Parti québécois en 1973 et en 1976, puisqu'il n'y avait pas d'autre choix possible. Dès le lendemain de l'élection du PQ, René Lévesque ne fit rien pour que je l'aguisse moins. Lorsqu'il déclara que le PQ se contenterait d'être un bon gouvernement provincial pendant la durée de son mandat, il me confirma dans l'idée que j'avais de lui : il ne serait jamais le libérateur qui nous mènerait à la Terre promise, car cette terre-là promise lui faisait peur, viscéralement. Mais Lévesque était un habile politicien qui, selon les mots de Maurice Blanchot, croyait que s'il faut tendre toutes ses énergies vers la souveraineté, il vaut mieux ne pas avoir à l'assumer. Tout l'art de gouverner de Lévesque a donc consisté à attiser les braises quand le feu nationaliste menaçait de s'éteindre, puis à jeter de l'eau dessus quand il chauffait trop.

C'est parce qu'il n'était pas indépendantiste que Lévesque a accepté de jouer le jeu de l'étapisme et celui du beau risque, deux aberrations politiques : peut-on vraiment tout obtenir quand on finit par ne plus demander que le moins, et du bout des lèvres, avec l'air de quelqu'un qui s'en excuse ? Et puis, quelle naïveté Lévesque entretenait-il par-devers le gouvernement fédéral : comme Daniel O'Connell l'avait cru en Irlande, Lévesque était convaincu qu'en respectant les règles du jeu soi-disant démocratique, Pierre Elliott Trudeau en ferait autant. Il aurait dû lire et faire lire à ses ministres et députés les *Cours au Collège de France* que Jules Michelet y a donné de 1837 à 1851, et plus particulièrement ceux sur le nationalisme. Il n'aurait ainsi entretenu aucune illusion sur Trudeau et sur un pouvoir fédéral prêt à tout pour faire échec aux rêves d'indépendance du Québec.

Lévesque aurait dû lire aussi les écrits politiques de Simon Bolivar, le libérateur de l'Amérique du Sud. Trudeau s'en est davantage inspiré que de Machiavel. Après l'effondrement de la première République du Venezuela, Bolivar publia le *Manifeste de Carthagène* dans lequel il écrivait :

Ce qui a rendu impossible le gouvernement du Venezuela, ce fut l'adoption du fédéralisme, système dérivé des formules abusives des droits de l'homme qui, autorisant chacun à se gouverner soi-même, déchire les contrats sociaux et institue l'anarchie comme règle de la vie des nations. Le fédéralisme est sans doute un système parfait, le plus propre à assurer le bonheur de la société des hommes. Néanmoins, c'est le régime le plus contraire aux intérêts de nos jeunes États. Il faut que le gouvernement se moule, pour ainsi dire, sur les circonstances, le temps et les hommes. Si la prospérité et la sérénité règnent, il sera doux et protecteur. Mais dans l'adversité, quand les hommes s'agitent, il doit se montrer terrible et s'armer d'une fermeté égale aux dangers, sans se soucier des Lois ni de constitution tant que ne sont pas rétablies la félicité et la paix.

Avec Trudeau est né le nationalisme *canadian* : en rapatriant unilatéralement la Constitution et en demandant au gouvernement central d'adopter une Charte des droits et libertés, Trudeau n'a fait qu'adapter la pensée de Bolivar pour mieux mettre en échec un Québec aspirant lui aussi à devenir une nation. Le multiculturalisme, qui est à la base même de la Charte des droits et libertés, a mis fin à la théorie des deux peuples fondateurs du Canada, il a mis le Québec face à une toute autre réalité : se soumettre, c'est-à-dire accepter de disparaître, ou se rebeller, c'est-à-dire faire l'indépendance. Le Parti québécois de René Lévesque s'est montré incapable de choisir vraiment entre l'une ou l'autre option. Quand Jacques Parizeau est arrivé et qu'il a repris les choses en mains, c'était déjà trop tard, le gouvernement fédéral ayant mis en place de formidables structures pour contrer la volonté des Québécois. L'affaire des commandites a démontré entre autres choses que c'est le Parti libéral qui a pris le maquis en 1995 en dilapidant sans vergogne

les fonds publics afin de gagner une partie qu'autrement il aurait perdue. Jean Chrétien s'en est vanté devant la commission Gomery: «Le Canada était en guerre. Quand on est en guerre, la fin justifie les moyens.»

Le premier ministre du Canada n'a fait que suivre la logique qui conditionne tout État fédéral quand il tient à sa survie: un pouvoir centralisateur qui vote des lois lui donnant l'autorité et les moyens dont il a besoin pour qu'on ne puisse plus lui résister. Si ces lois ne suffisent pas à assurer sa domination, il n'a qu'à contourner les règles soi-disant démocratiques pour arriver à ses fins. L'histoire du Canada est pleine de ces détournements démocratiques: l'Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada, l'établissement de la Confédération canadienne, le pouvoir sans limites de dépenser du gouvernement fédéral, la Charte des droits et libertés (qui a fait du Québec une minorité culturelle parmi tant d'autres du Canada), la reconnaissance du Québec comme nation (mais à l'intérieur du Canada) et la guerre en Irak, jamais les Québécois ne furent appelés collectivement à se prononcer par rapport à la société dans laquelle ils sont forcés de vivre. Les gouvernements du Parti québécois se sont montrés impuissants à détiiser la toile que, depuis Trudeau, les fédéralistes ont mise en place dans le seul but de marginaliser de plus en plus le Québec dans la Confédération canadienne. La bonne gouvernance des régimes Bouchard et Landry, qui consistait à imaginer simplement mille et une entourloupettes prétendument défensives pour ne pas voir la réalité en face, a été un échec pervers comme l'ont démontré les élections provinciales de mars 2007.

Mais rares sont les analystes et les commentateurs qui ont rappelé à nos mémoires défaillantes que les dés étaient pipés depuis novembre 1976 quand Lévesque, au lieu de faire voter à l'Assemblée nationale une déclaration unilaté-

rale d'indépendance, s'est suicidé politiquement en se réfugiant derrière le paravent « du bon gouvernement provincial ». Trente ans plus tard, on en est encore au même point. Pourquoi ? Relisons encore Bolivar sur l'échec des premiers mouvements de libération en Amérique du Sud :

Au lieu de chefs, nous eûmes des philosophes ; au lieu de soldats, des sophistes ; en guise de législation, de la philanthropie ; en guise de tactique, de la dialectique. La dilapidation des revenus publics à des fins frivoles et préjudiciables, surtout en traitements à une infinité de bureaucrates, de secrétaires, de juges, de magistrats, de législateurs provinciaux et fédéraux, porta un coup mortel à la libération du Venezuela.

On croirait lire le constat d'échec du Parti québécois qui, au lieu de voir les choses telles qu'elles sont, s'est bureaucratisé et, ce faisant, a perdu contact avec la simple réalité, lassant un peuple qui, là où on ne mettait plus que des chiffres et des lettres auxquels l'esprit manquait, c'est-à-dire l'idée même d'indépendance, ne voyait plus pourquoi il ferait confiance à des femmes et à des hommes dont le patriotisme n'en était plus vraiment un. Deux petites preuves parmi tant d'autres ? C'est sous un gouvernement péquiste que les cours d'histoire dans nos écoles furent abolis et c'est sous un gouvernement péquiste aussi que l'enseignement de la littérature québécoise devint *une matière facultative*. Comment peut-on affirmer qu'on aspire à l'indépendance quand, en même temps, on prône la dissolution ? Dans ses *Cours au Collège de France*, Jules Michelet l'a pourtant dit clairement :

Les traces du vieux temps, elles sont nos âmes, confuses, indistinctes, souvent importunes. Nous nous trouvons savoir ce que nous n'avons pas appris, nous avons mémoire de ce que nous n'avons pas vu ; nous ressentons les sourds prolongements des émotions de ceux que nous ne connûmes pas. Faire l'histoire, c'est m'expliquer à moi, homme moderne, ma propre naissance, me raconter mes longues épreuves pendant les cinq derniers siècles, reconnaître ce pénible et ténébreux passage où, après tant de fatigues, je suis parvenu au jour de la civilisation, de la liberté.

En mettant fin à l'étude de l'histoire du Québec, en refusant d'établir notre littérature comme étant nationale, en ne s'opposant pas à la concentration de la presse par la fédéraliste Power Corporation, en ne rapatriant pas à Québec la culture et les communications, en acceptant que la Cour suprême effiloche la loi 101 tout en faisant preuve de laxisme dans son application et en négligeant l'intégration des immigrants, le Parti québécois a laissé toute la place au gouvernement fédéral; et celui-ci, grâce à l'énorme pouvoir de dépenser qui est le sien, en a profité pour placer partout ses chevaux de Troie au nom du nationalisme *canadian*.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le gouvernement fédéral n'agit pas autrement que n'importe quel autre pouvoir politique qui est convaincu de sa souveraineté. Pour Lénine, la révolution bolchévique ne pourrait être une réussite que lorsque les Ukrainiens, les Tchétchènes et les Mongols parleraient le russe, car c'est par la langue qu'il est possible de rendre une société uniforme en obligeant tous ceux qui la constituent à penser, donc à vivre, selon les mêmes us et coutumes. Dans un premier temps, ça donne le bilinguisme; dans un deuxième temps, cela amène la disparition de l'une ou de l'autre langue. Il n'y a pas d'État bilingue parce que tout État tend à l'unicité et, s'il n'y parvient pas, ne peut que sombrer.

On a dit et écrit que la reconnaissance récente du Québec comme nation par le pouvoir fédéral, même si ce n'est qu'à l'intérieur du système *canadian*, constituait pour nous *un pas en avant*. Quelle naïveté! Le Bloc, le Parti québécois et l'Action démocratique auraient dû s'opposer fermement à cette reconnaissance qui n'en est pas une. Bien au contraire, cette astuce stratégique du Parti conservateur fédéral n'a été proposée que pour démontrer qu'il n'y a au Canada qu'un seul nationalisme agissant, celui de la majorité *canadian*.

Ce qui est dramatique pour le Québec, c'est que son pouvoir de revendication n'a fait que s'étioler depuis que René Lévesque a créé le Mouvement souveraineté-association. Paradoxalement, le succès politique de Lévesque auprès des Québécois a pour ainsi dire tué le mouvement indépendantiste, de sorte qu'aujourd'hui on se retrouve piégé comme ça a été le cas des patriotes de 1837-1838 : nous n'avons plus de parti politique véritablement indépendantiste et, parce qu'il est de moins en moins possible pour nous de contrôler l'institution *canadian*, nous sommes voués à tourner en rond, en faisant des cercles de plus en plus petits, jusqu'à l'étranglement final, c'est-à-dire notre disparition comme nation, peuple et patrie française en Amérique du Nord.

Notre seule chance d'y échapper serait de revenir à l'empire du mouvement indépendantiste au moyen d'un parti politique qui, faisant fi de tout accommodement raisonnable, remettrait enfin les pendules à l'heure : l'indépendance d'une nation, d'un peuple et d'une patrie, ça ne se négocie pas, ça se prend ! Malheureusement, le Parti québécois, Québec solidaire et l'Action démocratique ne sont plus que de faux-fuyants politiques, de sorte que nous nous retrouvons aujourd'hui politiquement orphelins de nous-mêmes, donc de notre histoire. Pouvons-nous encore réagir ? Avons-nous encore suffisamment de volonté, de courage et de lucidité pour échapper à la fin qui nous attend ? Sans un parti véritablement indépendantiste pour canaliser cette volonté, ce courage et cette lucidité, j'en doute énormément : quand on ne fait pas sa propre Histoire, ce sont les autres qui la font pour nous et nous transforment en débris d'humanité, avec rien d'autre que l'hystérie comme avenir.

10 novembre 2007

Pierre Dubuc*

Avec le retour du « Nous »

DEUX VOIES POUR LE MOUVEMENT NATIONAL

Quel est l'état du nationalisme ? Quel est l'état du mouvement national ? Constatons d'abord un tournant majeur avec le retour attendu du « Nous ». Cependant, comme toujours avec la question nationale, rien ne sera simple. En fait, le virage représente un défi extraordinairement important pour les forces progressistes, car la droite, poussée par l'air du temps, est en train de s'y engouffrer allègrement comme en témoigne l'accueil que certains milieux nationalistes réservent à la publication de *La dénationalisation tranquille* de Mathieu Bock-Côté.

Un coup fatal porté au nationalisme civique

L'échec retentissant du Parti québécois d'André Boisclair lors du dernier scrutin et les succès de l'Action démocratique de Mario Dumont ont porté un coup fatal aux partisans du nationalisme civique et ont contribué à la réhabilitation d'un nationalisme retrouvant ses racines linguistique, culturelle et nationale.

Le nationalisme civique incarnait la réaction d'un important courant nationaliste à la déclaration de Jacques Parizeau le soir du référendum sur les « votes ethniques » et aux propos de Yves Michaud devant la commission Larose sur le vote ethnique de la communauté juive.

* Directeur de L'Aut'journal

Les promoteurs du nationalisme civique ont présenté leurs conceptions dans un manifeste paru dans *Le Devoir* du 9 janvier 2001, signé par quinze personnes, se présentant comme des jeunes de moins de 35 ans rassemblés autour d'André Boisclair, et endossé une semaine plus tard par plus de mille personnes.

Intitulé « Pour en finir avec l'affaire Michaud – Le temps est venu de remettre en question le nationalisme canadien-français », les signataires, se présentant comme des « modernistes », opposaient à la nation « ethnique » ce qu'ils appelaient « la nation politique animée par l'idée que la nation est fondée sur l'association démocratique des citoyens dans un État donné ». Ce nationalisme « nouveau », rapidement qualifié par les médias de « nationalisme civique et inclusif » reposait, écrivait-on, sur « la volonté des individus de la collectivité plutôt que sur les déterminants ethniques » et nous permettait « de ne plus être prisonniers de la question identitaire ».

Une telle approche, qui s'appuyait, selon les signataires du manifeste, avant tout sur « la Charte des droits et libertés de la personne » du Québec, permettait un « dialogue ouvert » de tous les citoyens, « peu importe leur origine ». On pourrait ainsi, affirmait-on, « déethniser » le débat, et mettre de côté « l'attitude de victime et chasser l'intolérance » envers les autres Québécois.

Quelques mois plus tard, les mêmes concepts se retrouvaient dans les rapports préliminaire et final de la commission Larose. Les commissaires nous invitaient « à rompre définitivement avec l'approche historique canadienne qui divise l'identité québécoise suivant une ligne ethnique : la canadienne-française et la canadienne-anglaise ».

Nous avons été parmi les premiers à critiquer cette approche. D'abord dans un texte paru immédiatement après le Manifeste des «civiques» et intitulé «Le nationalisme civique, cheval de Troie de la mondialisation». Le texte a été reproduit dans le tome 2 des *Grands textes indépendantistes* (Typo 2004). Puis, nous avons à nouveau abordé le sujet dans *Larose n'est pas Larousse* (Éditions Trois-Pistoles, 2002), un recueil d'articles consacrés à la critique de la commission Larose. Enfin, nous sommes revenu sur la question de façon beaucoup plus élaborée dans «Sans nous qui est Québécois?», un dossier paru dans *L'Apostrophe* (automne 2002), la revue de *L'Aut'journal*. Nous avons poursuivi cette critique lors de la course à la chefferie du Parti québécois où nous avons été candidat.

Une critique commune du nationalisme civique

Cependant, notre critique du «nationalisme civique» est tombé un peu à plat parce qu'elle allait à contre-courant des idées dominantes à ce moment-là dans le mouvement nationaliste et dans la société en général. La déroute électorale des partisans du nationalisme civique avec André Boisclair à leur tête allait complètement chambouler le paysage politique et l'ouvrage de Mathieu Bock-Côté a l'avantage de paraître au bon moment.

Nous partageons l'essentiel des critiques du nationalisme civique qu'on retrouve dans *La dénationalisation tranquille*. La critique du «chartisme», de l'approche habermassienne, du multiculturalisme, nous l'avions déjà formulée dans les ouvrages précités. Dans son livre, Mathieu Bock-Côté cite d'ailleurs en l'endossant notre définition de la nation québécoise, c'est-à-dire «une communauté historiquement constituée puisant ses origines en Nouvelle-France et ayant assimilé au cours des siècles des gens de différentes origi-

nes. Une nation, écrivions-nous, n'est pas un phénomène éphémère, mais bien le résultat de relations durables et régulières résultant d'une vie commune de génération en génération.»

Nous sommes également d'accord avec Mathieu Bock-Côté pour voir dans la floraison des recherches en sciences sociales sur les «identités» (femmes, jeunes, gays et lesbiennes, minorités ethniques) et leur transposition au plan politique, avec l'utilisation des chartes des droits, une offensive contre le concept de nation.

Mais il n'y a pas que le concept de nation qui s'est retrouvé dans l'angle de tir des chartistes – ces partisans de la Charte des droits – dans cette «*cultural war*». Le concept de classe sociale et plus particulièrement celui de classe ouvrière a également fait l'objet de leurs feux croisés.

Mathieu Bock-Côté n'est pas sans le savoir. Il cite Marc Crapez qui note que «les recherches d'histoire sociale portant sur le mouvement ouvrier se sont d'ailleurs brutalement tarées au profit de thèses centrées sur des problèmes d'exclusion ou de déviance». Mais Bock-Côté s'empresse de l'ignorer. Plus encore, il cherche à attribuer à la gauche cette négation de la question nationale. Cela n'est pas fait sans arrière-pensée. En fait, Mathieu Bock-Côté se sert de sa critique du nationalisme civique pour introduire ses conceptions, son programme et sa stratégie de droite. C'est là que nos points de vue divergent fondamentalement.

Une association erronée: nationalisme civique et social-démocratie

Mathieu Bock-Côté essaie d'associer le nationalisme civique à la gauche. Que des auteurs de la gauche «post-marxiste»

comme Étienne Balibar ou anti-marxiste comme Alain Touraine se soient faits les promoteurs de conceptions anti-nationales et anti-classe ouvrière est bien connu. Que Bock-Côté, s'appuyant sur des auteurs comme John Fonte, réduise le «schème marxiste fondamental» à de simples rapports de domination entre groupes dominants et groupes dominés est une pure mystification qui ne fait qu'illustrer leur compréhension caricaturale du marxisme.

Avec ces tours de passe-passe, Mathieu Bock-Côté essaie de peindre André Boisclair comme un chef de fil du progressisme. La matière sur laquelle s'appuyer est mince et Bock-Côté ne peut que citer la déclaration paniquée de fin de campagne de Boisclair dans laquelle il appelait «les progressistes, les féministes, les écologistes et les altermondialistes» à rejoindre le Parti québécois.

Mathieu Bock-Côté est mieux inspiré quand il trouve une affiliation entre Boisclair et Anthony Giddens, le politologue attitré du Parti travailliste anglais de Tony Blair, qui «posait la question de l'identité québécoise sur le mode d'une alternative: le cosmopolitisme progressiste ou le nationalisme de fermeture». Mais le *blairisme* n'est pas la gauche. Au contraire, la gauche péquiste, regroupée dans le club politique Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre), s'en est pris vertement à Boisclair pour ses tentatives de provoquer, comme Tony Blair l'a fait dans le Parti travailliste, une crise et une rupture avec le mouvement syndical.

Le SPQ Libre est monté aux barricades lorsque Boisclair a exprimé son intention, s'il accédait au pouvoir, de «soulager le capital» et de «mettre fin aux dîners bien arrosés avec les chefs syndicaux». Le véritable programme de Boisclair a été révélé, au lendemain de l'élection, par son principal

conseiller dans un article du magazine *L'actualité*. Dans ses «15 propositions pour un Québec fort», Daniel Audet proposait rien de moins que la privatisation d'Hydro-Québec, l'élimination de la fiscalité des entreprises, la légalisation de l'assurance privée en santé et la fin de la sécurité d'emploi dans la fonction publique. C'est peut-être là un programme acceptable pour ceux qui s'inspirent du «New Labour», mais sûrement pas pour la gauche québécoise.

Il est cependant indéniable qu'une certaine «nouvelle gauche», qualifiée en France de «gauche-caviar», s'est employée au cours des dernières décennies à transformer les lignes de démarcations traditionnelles entre la gauche et la droite. Être de gauche n'était plus s'identifier au mouvement ouvrier, mais soutenir les droits des minorités identitaires en s'appuyant sur les chartes des droits. C'est ainsi que la richissime et anti-syndicaliste Belinda Stronach est présentée par les médias comme étant «de gauche» parce qu'elle appuie les mariages gays.

Les conceptions chartistes de cette «nouvelle gauche» servent à merveille les visées de Mathieu Bock-Côté. Elles lui permettent de charger à fond contre la gauche et promouvoir ses conceptions de droite. Il se sent tout à fait autorisé à s'appuyer sur des auteurs de droite comme Louis Pauwels – «l'esprit social a fini par dévorer l'esprit national» – et Samuel P. Huntington, l'auteur du *Choc des civilisations* et de *Who are We?*.

Une conception étroite du nationalisme québécois

Bock-Côté cherche à associer chartisme et social-démocratie, à jumeler les valeurs progressistes du peuple québécois au nationalisme civique. «À l'identité québécoise, on a substitué les “valeurs québécoises”», écrit-il avec dérision et il proclame que «l'alliage du nationalisme et du conserva-

tisme est un des plus solides partout en Occident, le Québec n'étant pas ici appelé à faire exception». («Pour sortir du coma idéologique. Trois constats sur le déclin du souverainisme progressiste», *Le Devoir*, 4 avril 2007).

Son biais idéologique est manifeste lorsqu'il revisite la Révolution tranquille, qu'il qualifie pourtant d'acte fondateur du nationalisme moderne. Il ne retient de la Révolution tranquille que les lois linguistiques et l'importance du rôle de l'État. Rien sur les législations favorisant la syndicalisation massive, imposant la sécurité-santé au travail, empêchant l'utilisation de briseurs de grève. Rien sur les dizaines de lois progressistes qui ont rallié le mouvement ouvrier et populaire à la cause indépendantiste.

Mathieu Bock-Côté résume l'inspiration de la Révolution tranquille aux travaux de Maurice Séguin et aux autres historiens de l'École de Montréal. Il ne mentionne que du bout des lèvres l'influence du mouvement des droits civiques des Noirs américains et du mouvement de décolonisation qui balayait alors le monde. Ce sont pourtant ces deux mouvements qui ont régénéré le vieux mouvement nationaliste québécois. *Nègres blancs d'Amérique* de Pierre Vallières a inspiré toute une génération de militants parce qu'il traduisait la prise de conscience de son statut d'exploité d'un peuple prolétaire – d'une «classe-ethnie» comme l'appelait Marcel Rioux – qui vivait dans un pays où tous les dirigeants du contremaître en montant étaient anglophones. Bock-Côté semble ignorer que le livre d'André D'Allemagne, *Le colonialisme au Québec*, a servi de fondement idéologique au RIN. La biographie de Pierre Bourgault par Jean-François Nadeau en témoigne éloquemment.

Nous aimerions également faire remarquer à Mathieu Bock-Côté que le «Vive le Québec libre» de son héros, le général de

Gaulle, est issu du même mouvement de libération nationale. De Gaulle a libéré avec les forces alliées la France de l'occupation fasciste et a compris le sens du mouvement mondial de son époque en accordant l'indépendance à l'Algérie et aux colonies françaises d'Afrique. L'année précédant son voyage au Québec, il avait effectué une tournée triomphale des principaux pays d'Amérique latine en attisant le sentiment d'affranchissement à l'égard de la domination américaine.

Petite nation d'un point de vue démographique, le Québec subit toujours l'influence des grands courants idéologiques et politiques mondiaux. La Révolution tranquille en est un exemple patent, tout comme le mouvement des Patriotes de 1837-1838 qui s'inscrivait dans le grand courant des indépendances nationales qui touchait l'Amérique latine et l'Europe. Que le Québec ne soit pas aujourd'hui à l'abri des bourrasques du conservatisme dominant en Amérique du Nord ne doit pas nous surprendre. Mais ce serait une erreur impardonnable que d'y voir un atout pour notre mouvement de libération.

L'identité de « classe » attaquée comme l'identité nationale

La Révolution tranquille a débarrassé le Québec de ses vieilles structures religieuses d'inspiration féodales et l'a doté d'un État moderne. La Révolution tranquille est le triomphe, plus d'un siècle plus tard, du mouvement des Patriotes. C'est notre 1789, notre révolution démocratique. Cependant, c'est une révolution incomplète, parce qu'elle n'a pas réussi à affranchir le Québec de la tutelle de l'État fédéral. Cette tâche reste à accomplir et sa réalisation viendrait bouleverser, avec le démantèlement d'un pays du G-8, les structures d'oppression dominantes en Amérique du Nord et serait une source d'inspiration pour les peuples opprimés du continent et d'ailleurs.

La Révolution tranquille n'aurait pas eu lieu sans l'appui militant du mouvement ouvrier et il en ira de même de la conquête de l'indépendance nationale du Québec. C'est pour cette raison que le mouvement ouvrier et syndical est la cible de prédilection des fédéralistes. Il est la cible d'attaques frontales comme les politiques, les décrets et les lois spéciales du gouvernement Charest, mais aussi de coups plus vicieux qui visent à miner son moral, à attaquer son «identité».

La campagne de démoralisation n'est pas particulière au Québec. Elle est mondiale. Elle s'appuie sur la dissolution de l'Union soviétique que les capitalistes ont célébré comme une victoire décisive et sans appel sur l'ensemble du mouvement ouvrier international. C'était la «fin de l'Histoire» ont proclamé ses idéologues. Désormais, le socialisme est discarté, peu importe sa coloration. La social-démocratie n'est tolérée que sous la forme de variantes du «New Labour».

Comme dans le cas du concept de nation, les idéologues des sciences sociales ont consacré beaucoup d'argent et d'efforts à déconstruire le concept de classe sociale. La classe ouvrière est dissoute à un pôle dans sa fonction consommatrice – les classes moyennes – et, à l'autre, dans l'exclusion, la marginalité. Le plus ironique est que cette disparition annoncée de la classe ouvrière survient au moment où elle n'a jamais été aussi importante numériquement à l'échelle du monde, avec l'industrialisation de la Chine, de l'Inde, du Brésil et de nombreux autres pays dits «émergents».

Aux États-Unis, la classe ouvrière se retrouve aujourd'hui en grande partie disloquée avec la délocalisation des entreprises dans les États aux législations anti-syndicales du sud ou dans d'autres pays, avec la généralisation de la sous-traitance

et le recours systématique aux agences de placement. En trente ans, le taux de syndicalisation a chuté de plus de moitié, passant de plus de 30 % à moins de 12 %.

Si le Québec a pu préserver un taux de syndicalisation de près de 40 %, c'est dû en grande partie à l'importance du secteur public, fortement syndiqué. C'est là une particularité nationale qui devrait réjouir tous ceux qui, comme Mathieu Bock-Côté, défendent la singularité du destin national québécois. Cet héritage de la Révolution tranquille est aujourd'hui menacé, bien entendu par l'arsenal des législations anti-syndicales, mais plus traîtreusement par la précarisation du travail. Plus de 30 % de la main-d'œuvre occupe des emplois atypiques, qui échappent en grande partie aux efforts de syndicalisation.

L'échec de la gauche altermondialiste face à la question nationale

Au plan politique, la mondialisation s'est attaquée aux fondements mêmes des concepts de nation et de classe sociale avec la « Révolution des droits » et son corollaire le triomphe de l'individualisme. Malheureusement, il faut reconnaître que la gauche n'a pas été à la hauteur du défi posé par la mondialisation. Le triomphe en apparence sans partage de l'impérialisme américain au lendemain de la chute du mur de Berlin a vu réapparaître les vieilles théories du super-impérialisme. À un monde en apparence totalement dominé par les États-Unis, la gauche a voulu opposer un « autre monde » tout aussi global. À cet impérialisme unique, on ne pouvait, croyait-on, qu'opposer une « révolution mondiale ». L'appellation « altermondialiste » l'illustre bien. Elle a délogé le terme « internationaliste » dans le discours de la gauche, évacuant sans qu'on y prenne garde le concept de nation.

Le Québec n'a pas échappé à ce phénomène, comme en témoigne le parcours à ce titre exemplaire du plus important mouvement de revendications de la fin du XX^e siècle, le mouvement des femmes. Après la Marche du pain et des roses de 1994, ses dirigeantes ont proposé rien de moins qu'une «marche mondiale» des femmes plutôt que d'inscrire leur mouvement dans le cadre national québécois. Après ce tour de piste international, elles ont été contraintes de revenir au cadre national d'abord avec Option citoyenne – et plus tard Québec solidaire – mais non sans avoir dispersé dans l'aventure «mondiale» une grande partie de son momentum.

Le reclassement des mouvements altermondialistes dans des cadres nationaux n'est pas particulier au Québec. Il résulte de la prise de conscience du cul-de-sac de la démarche de la «révolution mondiale». C'est en bonne partie la conséquence de l'éclatement de la théorie du super-impérialisme. Avec la montée en puissance de la Chine, de la Russie, de l'Inde et de plusieurs autres pays, l'hégémonie américaine est aujourd'hui contestée sur la scène mondiale. Le développement des luttes d'émancipation des pays d'Amérique latine face au géant américain a aussi offert une nouvelle perspective à la gauche.

Cependant, malgré son insertion récente dans le cadre politique québécois avec Québec solidaire, le mouvement altermondialiste est encore marqué par l'idéologie chartiste, sa base sociale étant en grande partie constituée de groupes identitaires (femmes, gays et lesbiennes, exclus, etc) à la périphérie du mouvement ouvrier proprement dit. Toujours sous l'emprise de l'idéologie chartiste, le potentiel politique et mobilisateur de la question nationale leur échappe.

Le débat sur les valeurs québécoises

Mathieu Bock-Côté oppose les valeurs progressistes au projet national québécois. Il a tort. Elles sont la chair sur le squelette. Alors que le projet politique des altermondialistes est sans squelette, Bock-Côté ne considère que le squelette. Ainsi, le formidable potentiel de mobilisation que représente la cause environnementale se dissipera dans la stratosphère s'il ne se structure pas autour de la question nationale. Le Parti québécois a amorcé une réflexion essentielle en proposant la réduction de notre dépendance aux produits pétroliers. Le développement logique de cette analyse conduit à la mise en œuvre d'un vaste projet de construction de systèmes de transport en commun urbains et interurbains mus à l'électricité. Avec son riche potentiel hydro-électrique et éolien, sa production d'aluminium, son expertise en matière de matériel roulant, le Québec pourrait étendre sur l'ensemble de son territoire une vaste toile de lignes de communication et réanimer ses régions périphériques dont certaines sont présentement aux soins palliatifs. La nationalisation de l'éolien – voté aux deux tiers par un Conseil national du Parti québécois mais renié le jour même par le «progressiste» André Boisclair – pourrait réactualiser la campagne «Maîtres chez nous» qui a mené la nationalisation de l'électricité et a donné son élan au mouvement souverainiste des années 1960-1970.

Le pacifisme est une autre valeur progressiste québécoise qui peut servir de levier important à la cause nationale, particulièrement dans le contexte de la guerre en Afghanistan où le Canada risque de s'embourber pour de longues années. Est-il besoin de rappeler que lors de la crise de la conscription en 1917, le député J.N. Francoeur déposa à l'Assemblée législative du Québec une motion qui stipulait que le «Québec serait disposé à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867»?

L'opposition à la guerre en Irak avait créé des conditions extrêmement favorables à l'indépendance du Québec si le Canada était entré en guerre aux côtés des États-unis, avec des manifestations de centaines de milliers de personnes où fraternisaient des Québécoises et des Québécoises de toutes origines ethniques. Un phénomène semblable, quoique de moins grande ampleur, est survenu lors de la guerre du Liban à l'été 2006. Que ce soit immédiatement après ces événements que les médias aient monté en épingle la question des «accommodements raisonnables» avec pour résultat d'attiser les antagonismes entre la communauté musulmane et les Québécois de souche n'est sans doute pas le fruit du hasard.

Ce n'est pas que Mathieu Bock-Côté sous-estime le pacifisme du peuple québécois. Il le méprise. Il considère qu'il «s'est métamorphosé au cours de l'histoire» et il le qualifie d'«isolationnisme ne considérant plus la politique étrangère que du point de vue de l'humanitarisme onusien». Une position partagée par André Pratte, l'éditorialiste en chef de *La Presse* («L'isolationnisme québécois», *La Presse*, 23 juin 2007).

Qu'un fédéraliste comme André Pratte souhaite que le peuple québécois appuie la politique pro-américaine du gouvernement Harper est compréhensible. Mais qu'est-ce qu'un indépendantiste compte en tirer ? Un appui américain à l'indépendance du Québec ? Les partisans du libre-échange fondaient de pareils espoirs. Mais le président Clinton est venu remettre les pendules à l'heure dans un célèbre discours en faveur de l'unité canadienne quelques jours avant le référendum de 1995.

La question du pacifisme démontre que les «valeurs progressistes québécoises» n'indiffèrent pas Bock-Côté. Il s'y oppose carrément. Pour Bock-Côté, les succès électoraux de

Stephen Harper sont la preuve qu'une « portion significative de notre société ne souscrit aucunement aux “valeurs québécoises” que son élite a voulu lui faire accepter de force ». Après avoir senti « une sympathie des classes moyennes pour le discours des Lucides » et un « désir latent d'un retour aux affaires publiques de Lucien Bouchard » - deux affirmations contredites par les sondages – Bock-Côté décrète qu'il existe au Québec « une majorité de sens commun qui préfère la loi et l'ordre à la complaisance envers les délinquants, qui ne se glorifie pas de ses impôts élevés, qui ne tolère plus l'hégémonie sur l'école d'un pédagogisme débilisant, qui ne supporte pas le ralliement de l'intelligentsia à la vulgate altermondiale-écologiste, qui croit nécessaire de restaurer le mérite individuel contre la systématisation d'une culture de l'irresponsabilité et surtout qui se désole de la faible représentation d'un certain bon sens dans le discours public. » (« Harper, un guide pour les souverainistes ? », *Le Devoir*, 28 décembre 2006). Voilà, ma foi, tout un programme politique ! Bock-Côté le complètera quelques mois plus tard en prônant que le nationalisme se déprenne de son « cul-de-sac progressiste » en teintant de « son essentielle couleur des questions comme la natalité, la famille, l'école, le multiculturalisme et l'immigration » !

La religion, composante essentielle de l'identité québécoise ?

Dans un contexte mondial où la lutte pour le socialisme a été déclassée par suite de l'effondrement du bloc soviétique, l'opposition à la mondialisation a pris la forme dans plusieurs pays du fondamentalisme religieux. À l'impérialisme, on n'oppose plus la promesse d'un monde socialiste, mais un retour en arrière au féodalisme. La roue de l'Histoire fait marche arrière. Dans son célèbre livre *Le Choc des civilisations*, l'américain Samuel P. Huntington a avancé l'idée que – l'opposition entre le socialisme et le capitalisme ayant

disparu avec la victoire de ce dernier – le monde serait désormais régi par des guerres de religion. La droite religieuse américaine au pouvoir à Washington avec le président Bush s'est emparée avec enthousiasme de cette idée pour justifier au lendemain du 11 septembre une croisade contre «l'islamo-fascisme», légitimant par le fait même le caractère religieux de l'opposition à l'impérialisme.

Samuel P. Huntington a publié quelques années plus tard un autre volume (*Who Are We? The Challenges to America's National Identity*) dont on retrouve l'influence dans *La Dénationalisation tranquille* de Mathieu Bock-Côté. Dans ce livre, Huntington critique le cosmopolitisme de l'élite américaine, le «nationalisme civique» basé sur la Constitution et le *Bill of Rights*; il s'en prend à l'œuvre de déconstruction de la nation menée par les mouvements identitaires (raciaux, ethniques et de genre) et la nouvelle immigration hispanique qui ne se fond pas dans le *melting-pot* américain comme les immigrations passées. Huntington prône le rétablissement de l'identité américaine avec – ô surprise – la religion comme élément central.

Dans *La Dénationalisation tranquille* et ses autres textes portés à notre connaissance, nous n'avons pas noté de prises de position de Mathieu Bock-Côté plaçant la religion au cœur de l'identité québécoise. Mais toutes les valeurs qu'il prône sont les valeurs de la droite religieuse américaine et canadienne-anglaise. Si Bock-Côté n'a pas franchi ce pas de rétablir la religion au cœur de l'identité québécoise, d'autres l'ont fait. Dans un texte intitulé «Au nom des incommodés» qu'il a fait paraître sur le site Internet du magazine *L'actualité*, Jean-François Lisée écrit que «La religion, c'est le cœur de l'affaire au Québec, comme sur la planète en 2007». Il précise que «la majorité franco-québécoise doit donc réaffirmer ses repères et en établir

la prédominance sur ces trois plans: l'histoire, la langue et la religion».

L'extraordinaire recul historique qu'il nous invite à faire en proposant la religion comme «point de repère» de notre identité est une négation de la Révolution tranquille, du «Nous» laïque du manifeste Option-Québec de René Lévesque. C'est l'exclusion de la nation québécoise de tous ces immigrants, ces «enfants de la loi 101» qui, bien que n'étant pas de foi chrétienne, s'intègrent à la majorité francophone. C'est mettre la table pour un affrontement majeur avec certaines populations issues de l'immigration. Plutôt que se définir mutuellement par nos croyances religieuses comme nous y invite Lisée, il faudrait en revenir le plus rapidement possible au principe de nationalité. Plutôt que de qualifier de musulmans les immigrants originaires des pays arabes, comme cela semble être devenu la norme, il faudrait plutôt utiliser comme dénomination leur nationalité d'origine. L'avènement des nationalités a marqué un progrès considérable dans l'histoire de l'Humanité. Au moment où la mondialisation varlope, efface, dissout les nationalités, ce serait une honte que de participer à cette tragédie en banalisant les identités nationales au profit des identités religieuses.

De toute évidence, un courant de droite est en train de se structurer au sein du mouvement national québécois à la faveur du débat sur l'identité. Jusqu'ici le Québec a échappé au déferlement de la droite religieuse qui domine la politique américaine et s'est installé au pouvoir à Ottawa avec le gouvernement Harper. Des forces puissantes sont à l'oeuvre pour mettre fin, comme le réclame Mathieu Bock-Côté, à cette situation d'un «Québec qui serait "à gauche" alors que le Canada serait "à droite"». Que certains voient dans cette adhésion du Québec aux valeurs de la droite religieuse

canadienne-anglaise et américaine un prérequis pour l'avènement de l'indépendance nationale a de quoi étonner. Au moment où le gouvernement Harper reconnaît la « nation québécoise dans un Canada uni », le retour au vieux nationalisme des années antérieures à la Révolution tranquille ne peut être interprété comme une promesse de rupture.

Pour une perspective internationaliste

Cela nous conduit à un dernier commentaire sur *La dénationalisation tranquille*. Dans sa critique fort pertinente dans son ensemble des positions de Gérard Bouchard, Mathieu Bock-Côté marche à l'occasion dans les traces de Joseph Yvon Thériault, l'auteur de *Critique de l'américanité* (Québec Amérique). À notre avis, l'erreur de Gérard Bouchard n'est pas de souligner l'américanité de la nation québécoise, mais de vouloir la présenter comme une nation « normale », semblable aux autres nations « normales » du continent, marginalisant sa singularité de nation opprimée, privée d'indépendance nationale.

Le dessein de Joseph Yvon Thériault par sa critique de l'américanité est de réintégrer la nation québécoise dans le Canada français. En termes politiques, cela signifie dans la « nation québécoise dans un Canada uni » de Stephen Harper.

Pourtant, notre histoire nous apprend que les moments les plus forts de notre lutte de libération sont survenus lorsque nous nous inscrivions dans les grands mouvements d'émancipation ayant cours dans les Amériques. La Révolution cubaine et le mouvement des droits civiques des Noirs américains ont inspiré les forces responsables de la Révolution tranquille. Papineau et les Patriotes se réclamaient de la Révolution américaine et du mouvement des indépendances des pays latino-américains.

Aujourd'hui, plutôt que de se réclamer de Samuel P. Huntington et de la droite religieuse nord-américaine, nous devrions suivre de près le mouvement d'émancipation en cours en Amérique latine, ainsi que le mouvement hispanophone dans le sud des États-Unis. Le premier mai 2006, des centaines de milliers d'hispanophones ont mené une grève générale et manifesté dans les rues des principales villes du sud-ouest américain pour protester contre les politiques d'immigration de l'administration Bush. Ce mouvement dans lequel s'entremêlaient les organisations nationalistes et syndicales pour une action commune n'était pas sans rappeler les grandes actions syndicales et sociales des années 1970 au Québec. D'ailleurs, des commentateurs comme Samuel P. Huntington n'ont pas manqué de tirer la sonnette d'alarme en agitant le spectre d'un « Québec hispanophone » dans le sud des États-Unis. Soulignant l'importance démographique de la population hispanophone dans les États du sud-ouest, Huntington s'est inquiété que « l'immigration mexicaine ne mène actuellement à une *reconquista* démographique de territoires que les Américains avaient enlevés au Mexique par la force et ne conduise à leur mexicanisation. »

Ces développements politiques devraient être une source de réjouissances pour le mouvement souverainiste québécois. Au plan linguistique, il faut désormais cesser de considérer les États-Unis comme un bloc monolithique anglophone et saluer la présence d'une imposante minorité hispanophone qui résiste comme nous à l'anglicisation. Au plan politique, on ne peut exclure l'exacerbation des contradictions nationales au sein même des États-Unis avec la présence de ce « Québec hispanophone » de la *reconquista*. C'est un secret de polichinelle qu'une des raisons de l'opposition de Washington à l'indépendance du Québec est l'exemple que

cela pourrait constituer pour les États du sud-ouest où la population hispanophone sera bientôt majoritaire.

Au terme de sa vie, le chef patriote Louis-Joseph Papineau entrevoyait la métamorphose de la nationalité québécoise en une identité continentale. Une nouvelle identité qui ne s'appuierait plus sur la nationalité aliénante issue de l'union des deux Canadas, mais sur une «nationalité colombienne» libératrice qui résulterait de la confédération des États des trois Amériques. Papineau se rapproche alors de l'interaméricanité de Simon Bolívar et annonce même l'idée, une fois l'indépendance acquise, d'une union des peuples des Amériques dans le respect de la souveraineté de chacun d'eux. C'est cette perspective internationaliste que nous devons remettre de l'avant pour la renationalisation de la nation québécoise. □

POUR UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE UNIE ET UNIQUE

Il est important de le rappeler : lorsque le projet de loi 101 fut déposé à l'Assemblée nationale, discuté en commission parlementaire, débattu et adopté finalement en Chambre, il ne se présentait pas comme une loi ordinaire, une loi comme les autres. Tous les participants à la démarche qui mena à l'adoption de cette loi en avaient le fort sentiment, ceux qui s'y opposaient (les médias de langue anglaise, *Le Devoir* de Claude Ryan, le Parti libéral, différents regroupements) aussi bien que ceux qui l'appuyaient (l'ensemble du mouvement souverainiste et un certain nombre d'autres nationalistes). Ce qui en témoigne, c'est que le gouvernement Lévesque donna à cette loi le nom de Charte de la langue française, tout en sachant toutefois qu'elle n'avait pas la force juridique de la Charte des droits et libertés de la personne. Mais ce qui lui valait ce titre, c'est qu'elle annonçait un changement social, culturel, idéologique et politique d'une telle envergure qu'elle laissait présager une seconde Révolution tranquille.

Il faut aussi se souvenir que, témoignant de son importance historique, le dépôt de cette loi fut accompagné de la publication d'un livre blanc, c'est-à-dire d'un énoncé de politique qui explicitait la pensée du gouvernement, justifiait la législation qui l'accompagnait (la Charte de la langue française) et, d'une certaine manière, tentait de répondre à l'avance aux objections et attaques prévisibles.

Il s'agissait, il importe de le bien voir, d'une législation dont on espérait, dont on croyait, qu'elle allait mettre fin à la crise linguistique aiguë qui sévissait au Québec depuis une décennie, depuis les événements de Saint-Léonard. En réalité, cependant, la crise linguistique datait d'avant ces événements; elle était déjà engagée quelque quinze ans plus tôt, depuis la prise de conscience, au début des années 1960, de l'anglicisation par l'école des jeunes immigrants. Le rapport Parent fut le premier document officiel, émanant d'un corps public, à en faire état dans son volume IV, rendu public en mars 1964.

La Charte de la langue française et la politique linguistique de 1977 avaient donc des fins précises, qui tenaient à la situation sociale et politique des langues au Québec à ce moment-là. Cette politique linguistique, dans l'esprit de ses auteurs, n'était évidemment pas sans lien avec une politique de la culture québécoise. On pouvait même croire qu'elle en faisait partie. Mais elle en était aussi distincte, par la spécificité de ses objectifs et de son contexte historique. D'ailleurs, peu de temps après, le gouvernement Lévesque rendait public un autre livre blanc, qui énonçait une large politique culturelle, débordant bien au-delà de la politique linguistique.

Trente ans plus tard

Trente ans plus tard, les objectifs qui furent à l'origine de la Charte de la langue française demeurent toujours. Je dis volontiers qu'ils sont même plus d'actualité qu'en 1977: la puissance d'attraction de l'anglais est aujourd'hui bien plus grande qu'il y a trente ans. Et cela parce que le contexte d'aujourd'hui a connu d'importantes mutations en regard de celui de 1977, notamment avec la mondialisation économique, culturelle, politique et juridique, ainsi qu'avec les

développements de l'informatique et de leurs conséquences sur les communications et dans le monde du travail.

Il en résulte qu'il faut aujourd'hui non pas repenser la loi 101, mais repenser la politique linguistique dont elle est un élément, central sans doute, mais incomplet en lui-même. En effet, une politique linguistique implique, outre la loi elle-même, l'ensemble des mesures administratives, réglementaires, budgétaires destinées à l'application de la loi. Elle implique aussi les modes de participation des citoyens à l'efficacité de la loi.

Or, aujourd'hui, une nouvelle politique linguistique ne peut être pensée et planifiée qu'en union étroite et explicite avec une politique culturelle québécoise. Cela suppose que soit clairement énoncé le fait que la maîtrise du français n'est pas que l'apprentissage d'une langue, mais qu'elle fait partie de la connaissance et de l'intériorisation de la culture d'un pays. L'apprentissage du français n'a pas comme objectif la seule intégration sociale des immigrants et immigrés, mais aussi leur intégration culturelle. Avec l'apprentissage du français vient (ou doit venir) la connaissance, par exemple, de l'histoire de la langue française dans le contexte nord-américain, son implantation, son enracinement, ainsi que la série des luttes, déboires et victoires qu'elle a connus depuis lors jusqu'à nos jours. La connaissance du français, c'est aussi le point de départ d'une initiation approfondie aux diverses oeuvres littéraires et artistiques dans lesquelles la culture québécoise s'est exprimée, auxquelles elle a donné vie, passion, vision, à l'évolution de ces créations dans le temps, avec la diversité croissante des apports culturels qui n'ont cessé de l'enrichir. Apprendre le français au Québec, c'est découvrir l'histoire d'une identité nationale qui se révèle dans son évolution, ainsi que dans sa substance et selon ses exigences.

Une telle conception culturelle de la nouvelle politique linguistique, celle qui s'impose maintenant, est d'autant plus nécessaire que le Québec accueillera, on le sait, un nombre accru d'immigrants, c'est-à-dire de futurs Québécois. Dans le contexte nord américain et de la mondialisation, l'intégration sociale et surtout culturelle de ces nouveaux Québécois à la communauté de langue française demeure toujours un défi, et sans doute pour longtemps.

Cette intégration des immigrés et immigrants ne se fera et ne réussira toutefois que dans la mesure où cette conception culturelle de la politique linguistique s'appliquera à tous les citoyens du Québec, qu'ils soient dits «de souche» ou immigrés, anciens et nouveaux, établis ici de longue date et en voie d'établissement. L'apprentissage du français dans l'enseignement, que ce soit comme langue maternelle ou comme langue seconde, ne peut plus être détachée du large contexte culturel auquel appartient la langue.

Cela vaut pour l'enseignement de la langue à tous les âges et à tous les niveaux. L'éducation des adultes notamment doit aussi être pensée dans cette perspective, compte tenu de l'importance qu'elle a, qu'elle devrait avoir, dans la société québécoise moderne marquée par une rapide transformation des technologies, des sciences, des pratiques professionnelles et des milieux de vie, de travail, de loisir.

La fierté d'une nation est inséparable de la fierté de sa langue nationale. Et la langue nationale est portée avec fierté quand elle exprime une culture que l'on apprécie et valorise assez pour n'en plus finir de chercher à la connaître et de vouloir la faire connaître et reconnaître. □

Bruno Roy*

LA CHANSON AU QUÉBEC : UN RELAIS POUR L'AVENIR

Sans être stratégiquement idéologique, la chanson politique 1760-1860 (cent ans environ) a conservé ce goût pour l'insoumission des Canadiens français. Libertine et contestataire par nécessité, cette chanson va opposer un discours patriotique à un discours de soumission. Elle servira d'appui à l'identification nationale. Nos danses, nos musiques et nos chansons, à juste titre, sont, à cette époque, les symboles de notre résistance culturelle.

Nombre de chansons traditionnelles, en effet, présentent l'habitant comme un insoumis et un contestataire qui n'arrive pas à dominer la structure sociale de type féodal. « Il est temps que la province de Québec devienne anglaise. » avait déclaré Mercury. Les intentions d'assimiler la majorité francophone à la minorité anglophone ne sont jamais disparues. Mais l'ambiguïté identitaire demeure et les Canadiens français ne sont pas encore révélés à eux-mêmes. Ils défendent, à leurs dépens, les intérêts de la couronne britannique. Le pouvoir en place veut profiter de cette fidélité à la couronne pour faire disparaître à jamais les différences culturelles dont s'énorgueillissent toujours les Canadiens français.

* Écrivain

*Je veux vous complimenter
Mais comment donc faire
S'il faut me défranciser
Pour pouvoir vous plaire. »*

Étrennes du Canadien (1807)

Incapable de vaincre, le peuple se replie. Voici qu'à nouveau et comme toujours, la chanson fleurit avec les événements et les hommes. *Un Canadien errant* est un bel exemple de l'âme populaire qui naît de la collusion forcée des événements et des hommes. Son auteur, Antoine Gérin-Lajoie, réussit à exprimer toute la tristesse de l'exilé en évoquant douloureusement la répression des événements de 1837-1838 et leurs répercussions. Désormais inscrite dans notre mémoire collective, cette chanson deviendra l'expression d'un pays en exil. Cette chanson fut, d'ailleurs, notre premier succès international.

Toujours est-il que l'union du Haut et du Bas-Canada, en 1841, n'empêchera en rien la contestation d'un système politique qui confirme le statut minoritaire des Canadiens français. Et si, dans les chansons, on pleure la perte de sa bien-aimée, on y déplore aussi la perte de son pays. L'abolition, en novembre 1854, de la tenure seigneuriale, l'illusoire indemnisation des victimes des troubles de 1837-1838, les retrouvailles avec la France leur ancienne mère patrie, la course à l'intempérance, le mythe de la terre comme dernière chance de la nation, sont les thèmes qui alimentent nombre de chansons de cette époque.

Bien qu'à Détroit, à Saint-Louis ou à la Nouvelle-Orléans – nous parlons ici de cet exode de milliers de Canadien français vers les États-Unis pour y trouver du travail – la survivance française chancelle, au Québec, le Canadien français reste distinct et ses traditions sont protégées contre l'oubli.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, par exemple, la publication des recueils de chansons folkloriques s'agrémentera d'illustrations. L'illustration deviendra le support efficace et complémentaire au texte, elle facilitera la consommation et la propagation de la chanson folklorique dans les milieux populaires. Naîtra une chanson «d'ici» qu'on appellera chanson canadienne puisque composées au Canada français et dont l'exploitation d'un thème typiquement canadien signifie l'exploitation d'une réalité totalement inexistante en France.

La chanson canadienne, nourrie d'improvisations pleine de gaietés, teintée de mélancolie, inspirée par l'immensité des espaces, s'attachait à l'idée de patrie dans une évocation patriotique du sentiment national. C'est ainsi que les sources de la chanson canadienne se confondent parfois avec celles de la chanson patriotique.

Au Québec, la chanson patriotique sera axée essentiellement autour de deux pôles : les sociétés patriotiques (la Société Saint-Jean-Baptiste) et les écoles (séminaires, universités, conservatoires). Mais c'est dans les milieux populaires qu'elle aura le plus d'impact et éveillera le plus d'échos, le genre patriotique faisant appel à un retour des valeurs traditionnelles liées aux images d'un passé national. Les recueils, chansonniers mêlant à la fois chants patriotiques, cantiques religieux, voire chansons à la mode. À ce sujet, il n'est pas inintéressant de noter que la prolifération des publications sur la chanson populaire fit perdre à *À la claire fontaine*, chanson folklorique par excellence dont on connaît plus de 500 versions, une grande partie du nationalisme qu'elle symbolisait au XIX^e siècle. En fait, moins que la chanson folklorique elle-même, c'est son utilisation qui sera patriotique. L'expression idéologique, qui trouvera dans cette chanson un véhicule populaire, confie sous la forme d'une mission apostolique un mandat universel : construire au

Canada une Nouvelle France dont les fonctions religieuses et civilisatrices enrichiraient l'humanité entière. C'est ainsi que la chanson patriotique l'est réellement, en ce qu'elle est orientée vers l'idée vivante de la patrie.

En fait, ce qui domine, c'est de rester français. Ici, le culte du héros sera une manifestation du culte patriotique. Cette chanson est d'autant plus vive qu'elle élabore les traits communs qui lient les héros au peuple. De même que le héros grandit par ses exploits, le Canadien français en sait plus long sur lui-même. C'est à cela qu'a servi la chanson patriotique : à hausser notre opinion sur nous-mêmes.

Jusque dans les années 1950, la réalité restera apparemment inchangée. Le champ des luttes s'étant élargi, liant langue et foi, héros et prophètes, drapeaux et évangile, la chanson entreprendra son «œuvre d'éducation nationale». Prolongeant le chant patriotique et les valeurs de sauvegarde, *La Bonne chanson* (entreprise commerciale née dans les années 1940) a collaboré au renforcement de l'idéologie de survivance et de conservation. La cueillette des chansons traditionnelles va constituer l'autre versant de l'âme canadienne dont il devient impérieux de sauvegarder les traits. C'est ainsi qu'une certaine folklorisation de nos symboles «nationaux» a fait perdre au chant patriotique le sens premier des événements.

Tout cela n'a pas empêché le peuple, à travers ses goûts pour le progrès, de passer d'une conscience collective latente à une conscience collective manifeste. Le discours idéologique a mis en évidence, pour lui et parfois contre lui, la continuité d'un fort sentiment national. Combien de chansons nous montrent l'envers d'un préjugé : les forces sous-jacentes de la résistance sont aussi celles d'une culture populaire authentique.

Une nouvelle conscience identitaire

Au Québec, au début des années soixante, émergent certaines observations sur la chanson poétique qui devient de plus en plus politique. Il est certain que l'identité québécoise et son corollaire, la notion de pays, constituent une figure charnière dont découlent nombre de nos «chansons d'ici»

Plus scolarisée, une fraction de la jeunesse étudiante, aussi associée à la classe moyenne composée d'étudiants et d'intellectuels recrutés dans le milieu collégial et universitaire réclame une chanson francophone autochtone. D'une part, le changement des valeurs socio-religieuses se fait au profit du nationalisme auquel les chansonniers ne sont pas étrangers : «La ferveur jadis entretenue par l'allégeance religieuse est remplacée par la ferveur nationale. Les Congrès eucharistiques et les défilés de la Fête-Dieu n'existaient plus. Les Québécois s'adonnent à d'autres célébrations alimentées par leurs chansonniers presque tous inspirés par le nouveau nationalisme.»¹

L'on peut dire que la chanson québécoise des années soixante réussit à s'identifier à l'image d'un Québec post-industriel. Son renouveau s'effectue au même moment que le renouveau social et politique. Devenue objet de reconnaissance, la chanson nouvellement québécoise est saisie d'une signification collective. En effet, les années 1960-1967 (l'Exposition universelle) marquent l'ouverture au monde et l'accès définitif du Québec à la modernité, tant au plan technologique, économique, social, culturel que politique.

En 1970, la situation du Québec était-elle révolutionnaire ou confuse ? Le FLQ n'a pas vraiment réussi à obtenir un appui

¹ Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, L'Hexagone, Coll. «Politique et société», 1986, p.130.

populaire, mais son analyse pouvait être partagée par une fraction de la population et, aussi, par certains chansonniers. Par exemple, Raymond Lévesque interprétait des chansons engagées devant les gars du FLQ en ignorant leur effet terroriste. Mais la logique du discours indépendantiste était déjà en place. Sa sympathie présumée (et confirmée) à leur endroit, Raymond Lévesque l'a très bien exprimée dans «Bozo-les-culottes»: contre le destin parce que «quand on est de la race des pionniers, on est fait pour être oublié». «J'ai été, a précisé plus tard Raymond Lévesque, le premier à comprendre les gars du FLQ.»²

Dans ces années, ce qui apparaît comme un genre neuf de la conscience collective, va lier de plus en plus, la question nationale à la question sociale. Cela a bien pu commencer avec «Le grand six pieds», «Bozo-les-culottes» ou «La Corriveau», mais ce qu'il importe de souligner, c'est que la chanson québécoise nous plonge au centre du problème colonial.

«*Québec 1789 – Territoire occupé ...*»

«*Québec 1837 – Territoire occupé ...*»

«*Québec 1960 – Territoire occupé ...*»

«*Québec 1970 – Territoire occupé ...*»

Poèmes et chansons de la résistance (1971)

Droit de parole et liberté de chanter sont, ici, affaire de survivance et de protestation. La chanson engagée développe une conscience de l'oppression coloniale. D'autant que les événements d'octobre 1970 ont marqué, pour l'histoire, la fin d'un nationalisme abstrait et défensif. Désormais, il devenait sans conteste politique. Les signes directement politiques en témoignaient: accession au pouvoir du Parti québécois, adoption des lois 101, du zonage agricole et de l'assurance-automobile.

2 Raymond Lévesque, *Le Devoir*, 8 novembre, 1980, p.21.

bile; épuration des mœurs électorales, loi sur le financement des partis, assainissement des fonds publics, réforme du mode d'attribution des contrats et subventions, etc. Un nouveau jour se levait! Le Parti québécois avait, selon certains observateurs, institutionnalisé l'idéal des chansonniers qui émergeait depuis le début des années soixante.

Voici que le Québec se met à écouter et à chanter ses chansons. Survenant à un moment précis de son histoire, la chanson se «québécoise». Ce moment devient le témoin du renversement des valeurs sociales alors en circulation. Ce renversement se traduisait également au plan artistique, notamment dans une chanson qui a soudainement trouvé l'oreille d'un public de plus en plus large. Comme l'a dit Gilles Vigneault, «les gens de la ville se trouvaient des racines³». On passait de l'admiration de l'autre à la reconnaissance de soi; on passait de la chanson française ou anglaise à la chanson québécoise. L'engouement fut spontané, entier, collectif.

À mesure que cette pénétration progressive des consciences se faisait, les traits d'une identité spécifique et positive voyaient le jour. Il fallait cesser de vivre en pseudonyme pour reprendre le mot de Vigneault. La chanson de Claude Gauthier, par exemple, «Le plus beau voyage» a renoué avec une identité qui maintenait à vif la mémoire collective.

Je suis de nationalité canadienne-française (1960)

Je suis de nationalité québécoise-française (1965)

Je suis de nationalité québécoise (1970)⁴

Cette conquête fut irréversible. Passer de canadien à québécois, c'est-à-dire de l'état de minorité à celui de majorité,

3 Gilles Vigneault, *Pour une chanson*. Radio-Canada. Les Productions Hommages inc., 1985

4 Claude Gauthier, *Le plus beau voyage*, Montréal, Éditions Leméac, Coll. «Mon pays, mes chansons», 1975, p.41.

c'est transformer le nationalisme culturel en valeur politique. L'identité, désormais, se conçoit à partir d'une vision se référant à une « culture globale » comme le pensait l'écrivain Hubert Aquin.

Le rapport à l'histoire s'inscrit d'abord dans la continuité. Il s'agit du même coup d'éclairer une conscience collective sur la notion de pays s'élaborant en même temps qu'une action quotidienne de décolonisation. La chanson de Claude Léveillé, « Les patriotes » (1964) illustre parfaitement ce nouveau caractère du pays.

*Alors portez très haut vos oripeaux
Ceux que vous aurez au prix d'une guerre*

La fin est corrigée en 1971 :

*Alors portez très haut votre pays
Celui que nous sommes en train de faire⁵*

Puis, ce fut autour de la langue d'être un des points saillants de contestation au Québec. Ne pouvant tout simplement pas s'inscrire en dehors de son temps et de son lieu, l'abandon d'une langue littéraire réelle au profit d'une langue populaire, moderne autant qu'urbaine, est vue par les uns comme une dérive et par les autres comme une libération. À sa manière, dans tous les milieux d'expression (poésie, roman, théâtre, cinéma), le joul est devenu un instrument linguistique et culturel de combat. Et à travers toutes ces questions de langue, de langage, c'est le colonialisme culturel qui subissait son procès.

Que l'affirmation d'une langue « québécoise » soit apparue dans ce contexte prouve bien qu'elle devait posséder un caractère de nécessité. Là-dessus, Gilles Vigneault est expli-

5 .Claude Léveillé, *L'Étoile d'Amérique*, Montréal, Éditions Leméac, Coll. « Mon pays mes chansons », 1971, p.133.

cite: «Six millions d'individus parlant presque français en Amérique sont par eux-mêmes une anarchie qui réclame qu'on le dise⁶.» Certes, le débat n'a pas fait l'unanimité. À cette époque, toutefois, la langue ne cessait de faire allusion à la question nationale.

*Quand je reviendrai par l'autre chemin
Vous serez anglais ou américains /
Ou sous serez morts pour deux pas de folklore
Et quelques promesses d'or
Un pouce et demi en haut des États-Unis.*
«Presqu'Amérique», Robert Charlebois, 1967

En fait, on refuse maintenant de parler une langue et d'en chanter une autre. Comme elle n'a plus à postuler son homogénéité, la chanson en français n'a plus à être un discours de légitimation. Au Québec, la langue qui se chante est la conscience de notre situation en Amérique du Nord.

Aussi, vers la fin des années 1970, l'identification nationale ne peut ignorer les diverses composantes socioculturelles du territoire québécois. Les peuples autochtones et les minorités culturelles sont au centre de cette redéfinition du nationalisme que la contre-culture oppose à la logique impérialiste, contestant par le fait même les rapports de domination. Certes, les chansons elles-mêmes ne sont pas à l'abri des contradictions qui traversent le système marchand; contradictions justement qui ont fourni le terrain sur lequel elles naquirent. Les groupes québécois dits progressifs par exemple (Beau Dommage, Harmonium, Les Séguin, Jim et Bertrand), nés dans le sillage de la révolution individuelle, ont été inspirés par la «réhabilitation du désir» qui était,

⁶ Marc Gagné, *Propos de Gilles Vigneault*, Montréal, Nouvelles Éditions de l'Arc, 1974, p.26.

à travers une certaine violence (Octobre, Aut'Chose), une recherche d'authenticité.

Toutefois, une chose est incontournable dans ces années : la contre-culture est nettement du côté du féminisme. Mouvement plus émotionnel que rationnel, ce dernier prolonge le mouvement hippie. Provoquant la prise de parole de tout un collectif féminin, la contre-culture voudra provoquer le changement, non l'espérer. Et cela passe la liquidation des tabous sexuels. Certaines chanteuses, désormais, refusent de se définir par rapport à la culture masculine. Si chanter au féminin commence par des paroles de femmes, ces paroles doivent s'imposer à l'intérieur même du « show business » québécois. Personne n'ignore que dans le monde de la chanson québécoise, à l'instar des autres domaines, les stéréotypes de la culture sont unisexes et les règles du jeu masculines. C'est ce qui fera dire à l'écrivaine Hélène Pedneault, au début des années 1980, que « la chanson québécoise est marquée par le silence des femmes⁷. » En effet, quand la femme se met à écrire ses propres chansons, cela devient souvent une chanson de lutte, une forme à tout le moins subversive, parce qu'il y a justement d'un changement de rapport qui vise, pour l'artiste féminin, à faire reconnaître le droit d'écrire, c'est-à-dire le droit à la création intégrale.

Plus généralement, la chanson québécoise a à lutter aussi pour un certain avenir. En tenant compte des résultats du référendum du 20 mai 1980⁸, il est bien difficile de démontrer l'efficacité politique de la chanson. Ce qui fut mis en question, c'est le rapport de la chanson avec le pouvoir. La

7 Hélène Pedneault citée par Nicole Campeau, *Le Devoir*, 18 septembre 1981, p.31.

8 60 % des Québécois ont refusé de donner, à leur gouvernement, le mandat de négocier l'indépendance du Québec avec le Canada.

récupération, peu importe à qui elle profite, est souvent perçue comme une forme larvée de réussite. Voilà comment la contestation, lorsque récupérée par le système marchand, peut devenir une mode. Et quand la contre-culture se regroupe autour du rock'n roll, répond-elle à la demande des fournisseurs d'amplificateurs ou conteste-t-elle la société technologique? Le débat est lancé.

Au Québec, s'il ne veut pas être récupéré, l'artiste doit se frotter de fait à deux difficultés: le nationalisme et l'argent. Pratiquer la dissidence n'a rien de gratuit. Mais telle qu'elle existe au début des années 1980, elle suscite bien peu une volonté de lutte populaire. Le constat est sévère, selon la journaliste Nathalie Petrowski: «Complètement assimilée par le moule américain et son idéologie industrielle, [la chanson québécoise] se veut aujourd'hui propre, professionnelle, impersonnelle, «*slick*» et chromée à la Diane Tell, *musak* pour une société de centre d'achats qui sommeille⁹.» Le «show-business», et toute ce qui l'entoure désigne certes une profonde colonisation institutionnelle et culturelle. Il reste que la chanson, comme la société, est beaucoup plus que les descriptions que l'on en fait.

Voici qu'après le référendum de mai 1980, la question nationale a perdu son caractère d'urgence et la fierté québécoise ne peut plus soutenir la chanson. Son silence a représenté assez clairement une fatigue culturelle. Ce qui, quinze ans plus tard, au référendum de 1995, malgré une deuxième défaite, n'a pas semblé aussi déprimant. Dans la chanson en tout cas.

9 Nathalie Petrowski, *Le Devoir*, 19 septembre 1981, p.17.

Une résurgence de la chanson engagée

Depuis les années 1990, tous les styles musicaux sont au rendez-vous : rock, chansonnier, rap, folklore, métal, style libre, rap métal, funk, reggae, alternatif, etc. Les mêmes thèmes des décennies précédentes rebondissent différemment : langue, identité, pays, indépendance, exclusion sociale, injustice, abus de pouvoir, environnement, politique, etc. Un groupe comme Les Colocs qui pratique une musique fort éclectique, allant du rock au blues, du funk au reggae, préoccupé de valeurs sociales, n'en exprime pas moins un mal de vivre des plus contemporains. Est-ce à dire que toute parole collective ou politique est désormais éteinte ? Absolument pas. Des paroles de refus existent toujours. Il y a une prise de paroles au nom des plus démunis qui, de la part des groupes comme les Colocs ou les Vilain Pingouin, porte sa propre signification politique et sociale et qui n'est pas sans rappeler certaines chansons que La Bolduc a écrites au temps de la crise économique des années 1930. Quant au groupe de rappeurs Loco Locass qui a fait paraître en l'an 2000 et un CD et un livre du même nom : *Manifestif*, le groupe reprend à son compte les préoccupations nationalistes des premiers chansonniers tout en s'inscrivant dans un horizon de revendications langagières.

*Mais c'est dur d'hurler sur les mots
D'une société rongée par le pire des mots
Je hausse le topo sémantique
Dans un but typiquement didactique
[...]
Mon frère, langage-toi et constate
Que le verbe faire
Est un verbe qui se perd
LANGAGE-TOI
[...]*

*L'écho des mots lointains ne s'éteint pas
Si au relais, tu es là
« Langage-toi », Loco Locass (2000)*

Un groupe comme Mes Aïeux, ou le chanteur Daniel Boucher ramènent, dans la chanson québécoise, une conscientisation que l'on pensait disparue. Revenons aux Loco Locas et aux Cowboys Fringants, ils sont explicitement des éveilleurs de conscience linguistique : ils s'adressent à leurs contemporains.

*Je suis un Québécois de souche
Ma loi 101 faut pas qu'tu y touches
C'est pas que j'sais pas ben parler
Mais chu un colon anglicisé
[...]
Sitôt parké dans l'driveway
J'vas su l'sundeck starter l'charcoal
C'est moé qui est le'cook qui check
Les chops ou ben les steaks
Une fois cleané j'me pitch su'lazy boy
A'ec ma darling*

« Québécois de souche », Les Cowboys Fringants, 2000

Aujourd'hui, la chanson québécoise connaît de grands succès chez les jeunes, une preuve de vitalité qui manquait manifestement durant les dernières décennies. Chanter en français, même dans l'« indie rock » ou le rap, paraît, maintenant naturel. Voici qu'une scène francophone prouve quotidiennement que la langue française se marie merveilleusement à la musique.

Grâce, donc, à une dénonciation de l'à-plat-ventrisme de la société québécoise, l'on assiste, selon deux musicologues, Andrée Descheneaux et Danik Trottier, à un retour de la

chanson engagée au Québec: « Cette nouvelle chanson québécoise, porte-étendard de la génération montante, marque, écrivent-ils, une scission avec la scène musicale populaire des années 1980 et 1990. [...] Fortement répandue chez la génération montante, cette dénonciation s'attaque aux injustices sociales et politiques connues au Québec et dans le monde¹⁰. » Le 6 avril 2004, le groupe de rappeurs Loco Locass a justement mobilisé une trentaine d'artistes de toutes disciplines pour manifester contre l'attentat antisémite perpétré, la veille, dans une école de Montréal¹¹. « Nous ne tolérerons pas l'intolérance », a affirmé l'un des membres du groupe.

Que représente donc ce renouveau de la chanson engagée? se demande, pour sa part, le professeur Dominique Cornellier. Quel lien entretiennent la chanson populaire et la conscience sociale dans la société québécoise actuelle? Avec le succès phénoménal de *Star Académie* a-t-on échangé le droit de parler contre le droit de divertir? « Devenus les hérauts nostalgiques de l'époque de leurs parents, [les jeunes groupes actuels de la musique québécoise] ne conservent de l'engagement que sa manifestation spectaculaire, où ils se regardent prendre position dans une mise en scène digne de *Star Académie* de la conscience sociale¹². »

Toute cette relève, alternative ou pas, sait très bien que les questions politiques et sociales ne sont pas réglées et qu'il faut s'y mettre au plus tôt, si on ne veut pas rester indiffé-

10 Andrée Descheneaux et Danick Trottier, « Retour de la chanson engagée au Québec », *Le Devoir*, 30 mars 2004, p.A-7.

11 Un incendie a dévasté la bibliothèque de l'école primaire juive United Talmud Torah. Il aurait été allumé pour dénoncer les récentes attaques contre les Palestiniens et venger l'assassinat du chef spirituel du Hamas, Cheikh Ahmed Yassine.

12 Dominique Cornellier, « Les miroirs de la chanson québécoise engagée », *Le Devoir*, 7 avril 2004, p.A-9.

rents. Certes, la critique est dure, mais vivifiante. Les jeunes ne veulent pas seulement que leurs aînés les écoutent (ce qui est déjà beaucoup), mais qu'ils adhèrent à leur projet pour que personne ne soit isolée dans le projet d'un pays indépendant ou la recherche d'une justice sociale; projet et recherche ouverts sur le monde. Ce besoin de dénonciation nous dit aussi que sans conscience, il n'y a pas de contre-pouvoir. Car, pour la chanson québécoise, il n'y a qu'une chance: celle de la vigilance sans repos.

Bref, l'espoir d'un monde meilleur, toujours, se relaie... et se chante! □

Myriam D'Arcy*

Pour un souverainisme d'affirmation

PENSER EN MAJORITAIRE

« Cette rencontre d'un groupe culturel et d'un pouvoir politique mis à son service démontre et perpétue l'existence d'une nation. »

Michel Brunet, 1968

Une seule question sérieuse émerge du dernier résultat électoral québécois, celui de la survie du souverainisme comme courant politique organisé susceptible d'accomplir à échéance raisonnable sa raison d'être. Une question qui s'ouvre à partir d'un constat : le Québec francophone, ayant généralement voté pour le parti souverainiste depuis 1976, l'a progressivement déserté depuis le milieu des années 1990.

Il est vrai que l'appui à la souveraineté demeure relativement stable, à 40 % des intentions de vote. Mais il n'en demeure pas moins que le Québec réel s'est récemment tourné vers l'ADQ, parti dont le chef s'est posé en fier défenseur de l'identité québécoise à de nombreuses reprises au courant de la dernière année, notamment durant le débat sur les accommodements raisonnables à l'hiver 2006, alors que le Parti québécois, sous la direction d'André Boisclair, avait répondu mollement aux inquiétudes

* Bachelière en science politique à l'UQAM, étudiante en histoire, UQAM

reliées à ces questions en en disqualifiant même la pertinence, la légitimité. À la recherche d'un défenseur de leur identité, les Québécois ont été entendus par Mario Dumont, et se sont reconnus dans sa prise de position en préférant un nationalisme par ailleurs autonomiste à un souverainisme dénationalisé.

Ce déplacement électoral n'était pas sans susciter certains rapprochements historiques. On pourrait même y voir une autre preuve de la théorie des cycles nationalistes au Québec, un parti en remplaçant un autre dans la mesure où le principal enjeu problématisant l'identité nationale entre en phase de métamorphose. L'historien Éric Bédard expliquait la récente défaite du PQ en avril dernier dans les pages du *Devoir* en établissant un parallèle entre la situation du PQ et celle de l'Union nationale en 1968, après la crise linguistique de Saint-Léonard provoquée par l'adoption du *Bill 63*, loi qui, en consacrant le libre choix de la langue d'enseignement avait précipité la mort de cette formation politique. Le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand avait voulu ménager la chèvre et le chou et avait proposé une loi qui ne satisfaisait personne. En refusant de franciser les écoles de Saint-Léonard et en acceptant la création de commissions scolaires anglophones, l'Union nationale ne se posait désormais plus en défenseur de l'identité québécoise aux yeux du peuple et cédait ce rôle au PQ naissant. Aujourd'hui, c'est ce dernier qui, en refusant d'adopter une position claire au sujet de l'enseignement de l'histoire au secondaire; au sujet de la langue et finalement, au sujet des accommodements raisonnables, cède le créneau identitaire à l'ADQ.

Pour les souverainistes, il s'agit donc de reprendre la lutte au niveau d'enjeux identitaires telle que la défense et la promotion de la langue française, le retour à l'enseignement traditionnel de l'histoire, une politique responsable en

matière d'immigration et plus globalement, la réaffirmation sereine et décomplexée des valeurs identitaires qui sont les nôtres. Il s'en trouvera assurément pour voir là un saut en arrière. Comme si le droit à la liberté d'un peuple, la pleine maîtrise de ses pouvoirs politiques, économiques et culturels pouvaient tout d'un coup tomber en désuétude. Comme si le désir de liberté ne pouvait rimer avec ouverture et se transmettre aux nouveaux arrivants.

Renouer avec la lutte identitaire doit aussi signifier pour les leaders souverainistes l'affirmation sans complexe des valeurs fortes qui s'inscrivent dans l'identité collective. Par celle-ci, il faut non pas entendre paix, égalité ou encore justice sociales mais plutôt ces valeurs qui ont contribué à assurer la survivance pour la nation québécoise. Cette volonté de vouloir-vivre ensemble doit s'exprimer à travers certains symboles forts comme le français comme langue commune, l'histoire et même l'héritage culturel que constitue la religion catholique.

Bien entendu, ce retour à l'identitaire ne doit pas rester pure question rhétorique. On doit en effet inscrire cette restauration du nationalisme identitaire dans une stratégie politique conséquente. Il faut donc éviter que l'émergence d'un nouveau discours nationaliste face écran à une démission face à la lutte pour une pleine existence nationale. En fait, le véritable test de courage ne s'opérera pas seulement dans une remise en valeur de l'argumentaire identitaire dans un dessein clairement électoraliste mais plutôt dans l'élaboration d'une stratégie nationaliste qui sortira du souverainisme vidé de sa substance tel qu'on l'a observé au cours des dernières années. Madame Pauline Marois dit vrai lorsqu'elle nous invite à sortir de l'obsession référendaire. Il s'agit toutefois de pousser plus loin ce constat pour voir comment peuvent s'organiser les actions à venir.

Je résume ma thèse ainsi : pour sortir de l'impasse actuelle, les souverainistes ont tout intérêt à développer un nationalisme d'affirmation qui s'ajoutera au nouveau discours identitaire récemment adopté par Pauline Marois. Les souverainistes ne doivent plus être seulement les défenseurs d'un idéal sans cesse reporté dans sa réalisation mais les promoteurs d'une politique contribuant à renforcer le pouvoir québécois et l'identité nationale. Il s'agit donc de se repositionner au niveau de la gouvernance pour sortir de la logique provinciale.

C'est d'une nouvelle stratégie politique, peut-être héritière de l'autonomisme frondeur d'un Maurice Duplessis ou de la pensée politique d'un Michel Brunet, qu'ont besoin les nationalistes s'ils veulent redessiner explicitement les intérêts fondamentaux du Québec et la nécessité de les poursuivre à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre politique fédéral. Il ne s'agit pas à poser des gestes de rupture comme le préconisent les promoteurs d'une forme de maximalisme souverainiste contraire à la lecture élémentaire de notre réalité géopolitique¹ mais plutôt de sortir d'une logique d'attentisme. Il faut donc renouer avec une gouvernance plus nationaliste qui cherchera dans la mesure du possible à occuper tout l'espace politique nécessaire à la défense des intérêts vitaux du Québec, malgré le légalisme canadien et la rhétorique de l'impuissance qui s'en fait la gardienne dans une partie de l'establishment québécois. Les Québécois doivent se comporter en majorité qui se respecte.

Comment pourrait se traduire de manière concrète des initiatives de gouvernance nationaliste ? Claude Villeneuve,

¹ Il faut noter que je ne serais pas contre l'idée de gestes de rupture ou d'élection proprement référendaire si le PQ n'avait pas préalablement adopté l'étapisme en 1974 lors de son congrès et mené deux référendums sur la question.

militant souverainiste, et ceux qui travaillent avec lui aux «*Trois travaux*» du Parti québécois, publiaient récemment dans les pages du *Devoir* un texte où étaient détaillées un certain nombre de propositions intéressantes au sujet de la gouvernance nationaliste. Villeneuve propose entre autres que le Québec se dote d'une constitution qui «enchâsserait dans un texte fondateur les droits collectifs et individuels propres au Québec tels la Charte de la langue française, la Loi sur les prérogatives de l'Assemblée nationale et la Charte québécoise des droits de la personne. Cette loi fondamentale légitimerait aussi l'utilisation fréquente et sans complexe de la clause dérogatoire de la Charte canadienne des droits afin de protéger les consensus québécois.»² Plus simplement, Villeneuve propose de renouer avec sa tradition nationaliste et reprendre l'initiative au lieu de se placer dans une logique attentiste où le gouvernement québécois espère une attitude généreuse de la part de l'État fédéral. «(...) le Parti québécois devra constamment chercher à repousser les limites du cadre fédéral afin de réaliser les aspirations du Québec, et ce, jusqu'à la souveraineté.»³

Il faut bien sûr être conscient que l'État québécois ne possède plus les moyens pour réaliser de grandes réformes ou mettre en place de grands programmes sociaux généreux. Les gouvernements se sont endettés durant les 40 dernières années et il serait tout à fait irresponsable de ne pas le reconnaître. Mais raison ne doit pas rimer avec inaction. Non plus que prudence avec impotence.

2 Les trois travaux (collectif), «Une gouvernance souverainiste qui fait gagner le Québec», juin 2007

En ligne: <http://les3travaux.blogspot.com/>

Consulté le 14 juillet 2007

3 Ibidem

La gouvernance nationaliste ne doit pas être perçue comme un recul, ni même un repli stratégique. Bien au contraire, il s'agit d'un pas en avant pour un mouvement sclérosé et paralysé par un discours vide de sens depuis 1995. Tout en gardant conscience des moyens actuels de l'État québécois, qui ne sont plus ceux d'il y a un demi-siècle, tout en sachant qu'une telle politique ne sera pas non plus l'équivalent de l'acquisition de la souveraineté, on peut y voir néanmoins une politique du possible et des possibles qui sortira notre Québec de la position défensive où l'ont conduit ses défaites en chaîne. En reprenant l'initiative au sujet de la gouvernance, le Québec reprendra le goût de se battre.

Les partis politiques et les hommes qui y oeuvrent doivent être de leur temps. Désormais, être souverainiste ne rime plus avec la conviction d'atteindre la souveraineté de manière imminente. Force est de constater que le virage au nationalisme vidé de ses éléments identitaires des douze dernières années a fait perdre au Parti québécois une partie très importante de sa base électorale et surtout, son contact avec le Québec réel. Or, si le Parti québécois est sérieux dans sa démarche souverainiste et qu'il aspire à réaliser le pays, il doit renouer avec le peuple et faire son profit de l'actuelle métamorphose du nationalisme québécois. À moins de consentir à son déclasserement historique. Je ne fais pas partie de ceux qui souhaitent publiquement ou secrètement une telle chose. □

POUR BONIFIER LA LOI SUR L'IDENTITÉ

En proposant un «bill omnibus» sur l'identité, le Parti québécois de Pauline Marois a rompu avec ce qu'on a alternativement décrit comme la «mauvaise conscience»¹ ou la «dénationalisation»² de la pensée souverainiste depuis le dernier référendum. Pour la première fois depuis longtemps, le PQ repose la langue et la culture au cœur de son projet. Au centre de l'offensive lancée par Pauline Marois se trouvent sans contredit les propositions de créer une citoyenneté québécoise et un contrat d'intégration pour les nouveaux arrivants.

L'idée de créer une citoyenneté circule depuis un bon moment. Elle se trouve dans le programme actuel du PQ et l'ADQ en a fait une pièce centrale de sa réponse au débat sur les accommodements raisonnables. L'idée était également au cœur du rapport Larose sur l'état et l'avenir du français. La raison pour laquelle la proposition était demeurée lettre morte jusqu'à aujourd'hui est que la création d'une citoyenneté essentiellement symbolique (ne s'accompagnant d'aucun droit ou obligation spécifiques) risquait d'apparaître inutile à bien des Québécois.

1 Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop*, VLB Éditeur, 2002.

2 Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille*, Boréal, 2007.

* Docteur en philosophie. FNRS, Université libre de Bruxelles

Le PQ a décidé de résoudre ce problème en attachant son projet à des obligations et droits réels : pour l'obtenir, le candidat devra être d'abord citoyen canadien, puis démontrer une connaissance suffisante de la langue française et de la culture québécoise. Une fois obtenue, la citoyenneté lui donnera le droit de se présenter aux élections provinciales et municipales et de contribuer au financement des partis politiques. L'exigence de connaissance de la langue nationale a soulevé la critique, mais elle est tout conforme à ce que l'on observe à l'échelle des pays industrialisés. Partout les États exigent de leurs nouveaux citoyens qu'ils connaissent leur langue nationale, une exigence tout à fait normale si l'on considère l'importance de la langue dans l'intégration à la vie démocratique d'un pays.

La principale bizarrerie dans le projet de loi est que l'obtention de la citoyenneté n'y est pas liée au droit de vote. Ainsi, les non-citoyens du Québec ne seront pas éligibles aux élections mais pourront néanmoins voter, ce qui produit une curieuse asymétrie. La décision du PQ de ne pas lier la citoyenneté au droit de vote visait visiblement à éviter une querelle juridique prolongée avec le fédéral, puisque la Charte canadienne garantit aux citoyens canadiens le droit de vote aux élections provinciales et fédérales. Mais elle garantit également leur éligibilité à ces élections de sorte que, si l'on se fit aux réactions qui ont suivi le dépôt du projet de loi, le débat constitutionnel est ouvert de toute façon !

À première vue, le projet de loi du PQ va à l'encontre de l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit à tout citoyen le droit de vote et d'éligibilité³. Mais

3 Stéphane Beaulac, François Chevette, François Crépeau, Jean-François Gaudreault-DesBiens et Jean Leclair, *Le projet de loi 195 ne passe ni le test des Chartes ni celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, *La Presse*, 30 octobre 2007.

il faut rappeler que l'article 1 de cette même Charte permet des restrictions «raisonnables» aux droits et libertés dans la mesure où elles sont justifiables dans le cadre d'une «société libre et démocratique»⁴. Comme la connaissance de la langue officielle est un préalable au droit de vote et à l'éligibilité dans presque toutes les sociétés libres et démocratiques, il serait étrange de dire que la restriction proposée à l'article 3 par le PQ est injustifiable du point de vue de la Charte.

Pourquoi une contrainte qui apparaît raisonnable dans des nations avec des cultures aussi fortes que l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni deviendrait-elle déraisonnable au Québec? À moins bien sûr que la Cour suprême ne soutienne que le Québec ne forme pas une société libre et démocratique, ou encore que le Québec est une société bilingue, et non une société dont la langue officielle est le français. Il faudrait alors se demander pourquoi la Cour suprême n'a pas cru bon d'invalidier les dispositions de la Charte de la langue française qui font du français la seule langue officielle du Québec.

Bien sûr, il faut garder à l'esprit que la Charte canadienne a été imposée au Québec dans le but précis de contrer ses lois linguistiques et que les juges de la Cour suprême, nommés par le premier ministre canadien lui-même, peuvent avoir une conception de ce qui est raisonnable qui s'éloigne sensiblement de l'opinion majoritaire au Québec. Ainsi, l'idée selon laquelle le français est la *seule* langue publique commune du Québec n'a peut-être pas fait suffisamment de chemin à Ottawa pour infléchir d'une manière déterminante l'interprétation des textes juridiques.

4 Eugénie Brouillet, Henri Brun, Jacques-Yvan Morin, Patrick Taillon et Daniel Turp, «Le projet de loi sur l'identité québécoise: il est raisonnable de vouloir consolider le français», *Le Devoir*, 26 octobre 2007.

Il existe pourtant une manière simple d'éviter une querelle juridique prolongée avec l'État fédéral. Le Québec pourrait simplement demander une modification à la *Loi canadienne sur la citoyenneté*. Pour l'instant, la loi canadienne exige de tout candidat à la citoyenneté qu'il démontre une connaissance de base du français *ou* de l'anglais, de même que de l'histoire et des institutions canadiennes. Le Bloc québécois pourrait proposer une modification à l'article 5 de la *Loi sur la citoyenneté* afin d'exiger des candidats à la citoyenneté canadienne résidents sur le territoire québécois qu'ils satisfassent aux exigences de la *Loi québécoise sur la citoyenneté* avant d'obtenir la citoyenneté canadienne. Ils pourraient alors obtenir les deux citoyennetés en même temps. Le changement législatif serait mineur et s'inscrirait de manière éloquente à la suite de la reconnaissance du Québec comme nation. Cette entente ressemblerait à celle actuellement en vigueur dans le domaine de l'immigration économique, où le Canada s'engage à n'accepter que les candidats qui ont préalablement été sélectionnés par le Québec.

Pour éviter les contestations juridiques, le Québec pourrait alors renoncer à lier sa citoyenneté aux droits de vote et d'éligibilité. Elle le serait déjà *de facto* pour tous les immigrants qui s'établissent au Québec. Comme l'immigration interprovinciale à destination du Québec est faible, un tel régime permettrait de réaliser les principaux objectifs du projet de loi sur l'identité sans pour autant toucher aux droits des citoyens canadiens des autres provinces. En attendant que la Chambre des communes n'accepte de modifier sa loi sur la citoyenneté, le PQ pourrait aller de l'avant avec son projet actuel. Les risques de contestations juridiques sont évidemment présents, mais les arguments du PQ sont tout à fait raisonnables et il n'est pas certain qu'il sortirait perdant d'un débat juridique qui pourrait s'étendre sur plusieurs années.



L'autre pièce maîtresse du projet de loi sur l'identité est la création d'un contrat d'intégration d'une durée de trois ans dans lequel l'immigrant sélectionné par le Québec s'engagera à se franciser et à respecter les valeurs et la constitution québécoise. L'idée d'introduire un aspect explicitement contractuel dans la politique d'immigration et d'intégration est évidemment heureuse. Plusieurs nations, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Flandre, la France et les Pays-Bas, ce sont d'ailleurs engagés sur cette voie. La faiblesse de la proposition péquiste se trouve cependant sur le plan de l'efficacité et du suivi. Aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect du contrat d'intégration sauf bien entendu l'impossibilité d'obtenir la citoyenneté québécoise (elle-même superflue pour exercer le droit de vote).

Dans ce contexte, on peut se demander si le contrat proposé permettra vraiment d'améliorer notre bilan en matière d'intégration, particulièrement pour ce qui est des clientèles les plus difficiles à franciser, à savoir les immigrants «anglo-tropes» (essentiellement ceux qui n'ont pas une bonne connaissance du français ou d'une autre langue latine à l'arrivée). La première manière de résoudre ce problème consisterait à prévoir des sanctions en cas de non-respect du contrat d'intégration. Des pays européens imposent par exemple des sanctions monétaires à ceux qui ne respectent pas leur engagement. Elles varient entre 100 et 200 euros (de 140 à 280 \$) en Autriche et s'élèveront bientôt à 1000 euros (1400 \$) en Allemagne. Dans d'autres pays, on a fait du respect du contrat d'intégration un préalable à l'accès aux programmes sociaux. Si le Québec adoptait cette voie, la réussite du contrat pourrait y conditionner l'éligibilité à certaines prestations sociales contrôlées par le Québec (l'aide sociale, le crédit d'impôt remboursable pour les familles,

l'assurance-maladie, les prêts et bourses, les frais de scolarité québécois ou l'accès à un logement social).

La Flandre, qui n'est pas un pays souverain, a rendu la maîtrise du néerlandais nécessaire à l'obtention d'un logement social. La mesure a été contestée sur le plan constitutionnel, mais le gouvernement flamand a finalement gagné. Des sanctions semblables existent également en Allemagne et aux Pays-Bas. Au Québec, de telles sanctions pourraient être contestées par les autorités fédérales, mais le caractère volontaire du contrat d'intégration donnerait au gouvernement du Québec un argument de poids dans un combat juridique dont il pourrait sortir gagnant (sur le plan juridique peut-être et sur le plan politique sans doute). La clause dérogatoire pourrait également être utilisée pour se soustraire à l'emprise de la Charte canadienne.

La seconde méthode pour augmenter l'efficacité du contrat d'intégration serait de mieux contrôler, au moment de la sélection, la motivation et la capacité des candidats à l'immigration à se franciser. Une façon simple d'atteindre cet objectif serait d'exiger de tout candidat une connaissance minimale du français au moment de la sélection. La connaissance du français deviendrait ainsi un critère éliminatoire dans l'évaluation du dossier de candidature. Le gouvernement du Québec pourrait offrir aux candidats à l'immigration le matériel didactique permettant d'atteindre à l'intérieur d'un délai raisonnable (un an) le niveau de français exigé. Une telle mesure ne serait pas exceptionnelle sur le plan international. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas imposent déjà une connaissance minimale de leur langue nationale pour l'obtention de tout permis de séjour. En Allemagne, en Autriche et au Danemark, le respect du contrat d'intégration conditionne quant à lui le renouvellement des titres de séjour et le regroupement familial. En clair, l'immigrant qui

n'acquiert pas le degré désiré de connaissance de la langue peut y être reconduit à la frontière.

Le Québec, malheureusement, n'opère pas une sélection pour toutes les catégories d'immigrants. Ainsi, le regroupement familial et l'attribution du statut de réfugié demeurent sous l'autorité du gouvernement fédéral. Cela est particulièrement problématique parce que ces clientèles comptent parmi les plus difficiles à intégrer. Le Bloc québécois pourrait déposer un projet de loi modifiant le regroupement familial pour les candidats au regroupement à destination du Québec. Le Canada pourrait exiger d'eux qu'ils signent le contrat d'intégration québécois et qu'ils possèdent – avant même leur arrivée – une connaissance minimale de la langue française, de l'histoire et des institutions québécoises. Une telle exigence linguistique est déjà en place en Allemagne et la France s'engage également sur cette voie. Il serait également possible de faire signer des contrats d'intégration aux réfugiés à destination du Québec.

Le Bloc québécois pourrait également profiter de ce projet de loi pour résoudre d'autres problèmes reliés au regroupement familial comme celui des mariages forcés, pratiqués dans certaines communautés culturelles et nuisibles à la fois aux droits individuels et à l'intégration des jeunes issus de l'immigration. Au Canada, il est possible de regrouper une épouse ou un époux étranger dès qu'il ou elle a plus de 16 ans. Or plusieurs pays ont récemment rehaussé l'âge minimal du regroupement des époux pour lutter contre les mariages forcés. Il est maintenant de 18 ans en Allemagne, de 21 aux Pays-Bas et au Royaume-Uni et de 24 ans au Danemark.

Le Bloc québécois pourrait finalement proposer de réduire l'âge maximal à partir duquel il est possible de regrouper

les enfants. En ce moment, il est possible de demander le regroupement pour des enfants ayant jusqu'à 22 ans. En Allemagne, le gouvernement vient d'abaisser cet âge à 18 ans, ce qui est une manière de s'assurer que les enfants soient regroupés avant de débiter leurs études supérieures et facilite par la suite leur intégration au marché du travail et à la société en général.

En proposant une citoyenneté québécoise et un contrat d'intégration, Pauline Marois permet au débat sur l'intégration de dépasser le stade primaire où il se trouvait depuis un an. L'ADQ, qui a été le principal bénéficiaire du débat sur les accommodements raisonnables, n'a pas encore décrit d'une manière précise en quoi la citoyenneté qu'elle propose viendrait résoudre les problèmes d'intégration au Québec. Le PQ, en liant la citoyenneté à la connaissance du français et de la culture québécoise, fait un pas dans la bonne direction. Il est loin d'être certain, cependant, que cette mesure soit suffisante pour améliorer d'une manière substantielle l'intégration des immigrants à la démocratie québécoise. Il est sans doute trop tôt pour parler d'une «nouvelle loi 101», mais les propositions nous lancent très certainement sur la bonne voie. □

Conseil pour la souveraineté du
Québec*

AU JEU DE LA CONCURRENCE IDENTITAIRE, LE QUÉBEC-PROVINCE NE GAGNERA JAMAIS**

Faisant un retour sur votre mandat, hésitant entre une interprétation restreinte qui vous aurait conduits à vous « en tenir à la dimension proprement juridique de l'accommodement raisonnable », et une interprétation large qui « consistait à voir dans le débat sur les *accommodements raisonnables* le symptôme d'un problème plus fondamental concernant le modèle d'intégration socioculturelle qui a cours au Québec depuis les années 1970 », vous avez choisi la deuxième, « dans le but d'appréhender le problème à sa source et sous toutes ses facettes ». Cependant, à la lecture du document de consultation, il nous est apparu que la nomenclature des facettes demeurerait partielle. Et qu'à défaut d'embrasser aussi la dimension structurelle, politique et constitutionnelle de votre objet d'étude, l'angle retenu serait partial. En effet, vous ne pouvez pas fermer les yeux sur la matrice des décisions qui ont conduit aux *accommodements* dits *raisonnables* qui, eux-mêmes, ont généré les dérives que l'on connaît, sans vous priver de la plus importante clé explicative de toute la situation. Cette matrice est au cœur du projet politique et constitutionnel canadien. L'analyser, la comprendre

* Le Conseil de la souveraineté du Québec est un organisme à but non lucratif qui a pour mission la promotion, par des moyens pédagogiques, éducatifs et culturels, de la souveraineté du Québec.

** Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, octobre 2007

et en tenir compte, est d'une absolue nécessité pour qui ne veut leurrer personne et produire des recommandations qui aient une prise sur le réel.

1. De la pertinence de la notion des « accommodements raisonnables »

Le Conseil de la souveraineté du Québec est tout à fait d'accord avec la notion de l'*accommodement raisonnable* qui combat la discrimination indirecte, celle qui, par suite de l'application d'une norme institutionnelle (loi, règle, règlement, contrat, décision administrative, usage...) porte atteinte au droit à l'égalité. Ces accommodements sont légion, notamment en milieux de travail, dans les services publics, dans les services privés, dans le logement, etc., au bénéfice des personnes souffrant de limitations diverses.

2. De l'impertinence de la pratique politique des « accommodements raisonnables »

Par contre, le Conseil de la souveraineté du Québec est en total désaccord avec l'usage politique que les institutions canadiennes font des *accommodement raisonnables* pour décliner et enraceriner au Québec le projet constitutionnel canadien dans le champ de la culture, du social et de la pratique démocratique. Ces institutions constituant les rouages les plus importants du «Nation building» canadien, elles poursuivent l'opération structurelle de 1982.

Comme nous, vous connaissez les faits. Après avoir subi une tentative d'éradication en 1755 (déportation des Acadiens), puis une défaite militaire en 1759 (conquête anglaise), puis une volonté d'assimilation en 1840 (Acte d'Union), puis un processus de minorisation en 1867 (L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique), les Canadiens

français, au milieu du XX^e siècle, devant l'évident cul-de-sac de l'avenir de la réalité française en Amérique et au Canada se sont ressaisis et ont enclenché sur le seul territoire et avec le seul demi-État qu'ils contrôlaient une Révolution tranquille qui allait les amener à rompre avec la division ethniciste (canadiens français/canadiens anglais) de leur société pour promouvoir, avec un certain bonheur, la cohésion d'une nation québécoise riche d'une majorité française, d'une minorité anglaise, de 10 nations autochtones, d'une nation inuite et de centaines de milliers de personnes venues du monde entier. Ce projet allait inclure tout le monde et se développer en français. Dans la deuxième partie des années 1970, l'élection d'un gouvernement souverainiste et l'adoption de la loi 101 lui donnèrent son plein sens.

Le Canada ne l'entendit pas de cette oreille. En 1982, s'appuyant sur sa majorité anglaise, il sanctionna le Québec en adoptant contre son gré une Constitution et une Charte qui avaient explicitement pour objectifs de lui ravir des pouvoirs de légiférer sur sa langue et sa culture et de le maintenir dans la division ethniciste canadienne. Allait suivre une série de décisions des cours et des institutions canadienne œuvrant sur le territoire québécois pour traduire dans le quotidien la signification réelle de ces textes fondateurs du nouveau Canada. Les *accommodements* sont du nombre. On les dit *raisonnables*. Ils sont politiques. Comme le sont notamment les jugements des tribunaux du Canada relativement aux lois linguistiques du Québec, les décisions des appareils d'État, par exemple Élections Canada, les stratégies générales, tels les programmes culturels de Patrimoine Canada et les stratégies particulières, telles les commandites, déployés par le Canada sur le territoire québécois.

3. Interculturalisme québécois et multiculturalisme canadien

Le Québec est une nation minoritaire française dans un océan anglo-saxon nord-américain. Connaissant intimement le rapport de forces spontanément favorable à la majorité anglaise du continent et voulant absolument garantir son avenir, outre les politiques linguistiques et divers programmes d'accompagnement des nouveaux arrivants, le Québec élaborait une politique d'intégration dite *interculturelle*. Essentiellement il s'agit d'une politique proposant à ces derniers de participer en français à l'enrichissement d'un tronc commun de valeurs, d'institutions et de pratiques citoyennes, conférant au peuple québécois en Amérique du Nord et dans le monde une identité dynamique originale. Pour contrer cette avancée et parce qu'ils sont ses citoyens ou qu'ils débarquent chez lui, le Canada leur propose une autre politique, *multiculturelle* celle-là. À leur guise, les invite-il à maintenir et à valoriser leurs cultures à côté de toutes les autres cultures, y compris à côté de celle des Canadiens français.

La politique *multiculturelle* du Canada a deux fonctions. Nier le caractère national et civique du Québec en confinant les Canadiens français dans un statut ethnique et poursuivre le processus de minorisation du Québec. Pour les nouveaux arrivants, la confusion est totale. Pour le Canada, le jeu est payant. D'un côté, il met des bâtons dans les roues du Québec qui trime dur pour intégrer les nouveaux arrivants dans la construction dynamique de son identité et de l'autre, il occulte la véritable entreprise canadienne de « *nation building* ».

4. Constats

La venue en grand nombre de personnes en provenance du monde entier est une richesse formidable pour le Québec, tant au plan démographique, économique que social et culturel. Le Conseil de la souveraineté du Québec constate qu'en majorité, les personnes qui viennent s'établir au Québec investissent de très grands efforts dans leur intégration et la réussissent. Il constate aussi qu'au chapitre de l'emploi, l'intégration met plus de temps à se faire qu'ailleurs. Qu'on n'a pas fini de lever des barrières et que des ressources devraient être ajoutées. Il constate également qu'au chapitre de la langue, les transferts vers le français sont loin d'être majoritaires. Il constate enfin que le nombre d'immigrants portant des revendications identitaires de type religieux contraires aux conquêtes récentes d'une société laïque et égalitaire et qu'accréditent les instances de l'État canadien est infime et marginal. Ce n'est donc pas le nombre de décisions prises par les instances canadiennes en matière d'*accommodements* dits *raisonnables* qui pose problème. C'est leur caractère déraisonnable contrariant ostensiblement le sens commun, qui nous insupporte.

Voter en se cachant le visage, représenter l'État dans des costumes religieux, autoriser à porter des armes blanches de type religieux à l'école, mais pas au tribunal ni dans les avions, briser des contrats privés signés pour accomplir des rituels religieux auxquels on avait renoncé, etc., le tout décidé sur la base de la « sincérité », de la croyance de l'individu et non des exigences du groupe d'appartenance, rend inenvisageable quelque tentative que ce soit de bricoler des guides pour gestionnaires ou des règles pour fonctionnaires. Nous sommes dans une *maison de fous*, pour reprendre l'expression de René Lévesque.

Au surplus ces décisions émanent d'instances dont on ne peut interjeter appel des décisions.

Poursuivant son objectif politique à l'endroit du Québec, compte tenu de sa masse critique, le Canada peut prendre le risque d'intégrer l'immense majorité de ceux qui choisissent d'habiter son territoire. Le Québec, certainement pas.

5. Des pratiques hésitantes et confuses

Une évidence saute aux yeux. S'il y a un problème, et problème il y a, il n'est pas du côté des Québécois issus de l'immigration ou du côté des nouveaux arrivants, mais bien du côté de la société d'accueil. Sur le territoire québécois se concurrencent deux modèles d'intégration dont l'un, le multiculturel, reçoit tout l'appui de l'appareil politique et juridique du Canada. Le modèle interculturel québécois en subit même des inflexions car soumis au tamis des mêmes instances canadiennes. Le tout a des effets dévastateurs. Le premier de ces effets est de créer l'impression que la revendication identitaire des immigrants et des communautés issues de l'immigration est générale et automatiquement exaucée. Le deuxième effet dévastateur est de conduire un ensemble de décideurs à relire leurs pratiques opérationnelles quotidiennes à la lumière des normes « créatives » des instances canadiennes et d'y conformer leurs directives. Le troisième effet est de générer dans la population un malaise insupportable : « Ça ne nous ressemble plus du tout ». Éclate alors la crise que l'on sait.

6. Concurrence identitaire

Cette crise se vit sur un fond de recul systématique du front linguistique. Jadis, une bataille a été livrée. Le Québec l'a faite en y jetant dans la mêlée le poids de toutes ses insti-

tutions : son Assemblée nationale, ses appareils d'État, ses politiques publiques, ses relations extérieures, ses mouvements sociaux et sa population en général. Le résultat fut probant. Le français s'est redressé. L'assimilation des Québécois de langue française à l'anglais fut cassée. Partout ailleurs, l'assimilation des Canadiens français à l'anglais s'est accélérée. Mais depuis, les gains ont cessé et la Charte de la langue française de 1977 n'est plus, sur le plan juridique, que l'ombre d'elle-même. En effet, Québec avait voulu faire du français la langue de l'État. Dans l'arrêt *Blaikie*, la Cour suprême du Canada s'y est opposée. À telle enseigne qu'encore aujourd'hui, des juges, siégeant au Québec, rendent des jugements uniquement rédigés en anglais. Ce fut le cas récemment avec le juge Hilton, précisément en matière de langue. Relativement à l'affichage, à la fréquentation scolaire ou à l'exigence de la présence du français, les cours du Canada continuent d'édenter systématiquement le dispositif de protection et de promotion de la langue française sur le territoire québécois. Faut-il ajouter que le Canada lui-même n'applique pas les lois linguistiques du Québec sur le territoire québécois. Bref, aujourd'hui, le français n'est plus la langue de l'État et elle est toujours un peu moins la langue normale du travail, du commerce et des affaires.

En matière linguistique, le Québec est totalement cerné alors que sévit sur son territoire une vive concurrence identitaire entre un Canada-pays qui se présente bilingue (français et anglais) et multiculturel (qui recrute, accueille et accompagne) et un Québec-province, français et interculturel (qui héberge). Messieurs les Commissaires, vous devinez qui gagne dans ce rapport de forces ? Et il faudrait se surprendre que les nouveaux arrivants posent la question « *Who are the winners and where are they?* » ? Cette question est tout à fait normale pour celles et ceux qui, s'arrachant à leurs racines, se retrouvent en position de mobilité sociale et géographique

en Amérique du Nord pour en faire pousser de nouvelles. Le Québec est une province et non un pays. Les nouveaux arrivants s'intègrent à des pays et non à des provinces. Au jeu de la concurrence identitaire, le Québec-province ne gagnera jamais. Et si, en dépit de tout, pour infléchir la situation, le Québec-province s'avisait d'appliquer à sa citoyenneté interne les mêmes critères langagiers que ceux des grandes démocraties du Royaume Uni, de la France, de l'Allemagne, du Danemark et de combien d'autres, précisément parce que le Québec est une de ses provinces, le Canada les déclarerait discriminatoires. Alors, pour qu'ils ne le soient pas?

7. Contradiction politique

Le Québec est à la croisée des chemins. La crise des *accommodements* dits *raisonnables* gravite autour de l'égalité des droits des femmes et des hommes, de l'avenir du français, de la laïcité de l'espace étatique et de l'intégrité des processus démocratiques. Est-il nécessaire de préciser que ces éléments sont essentiels à la construction du Québec moderne? Évoquons les gains résultants des luttes historiques des femmes, celles du Mouvement Québec Français, du passage de la responsabilité ecclésiale à la responsabilité étatique dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de plusieurs autres et de l'assainissement des pratiques démocratiques. Or il se trouve que sur chacun de ces points, les instances canadiennes ont subordonné les perspectives québécoises au projet canadien.

Ainsi, sur des déterminants essentiels de son identité, le peuple québécois n'a pas de prise exclusive. Certains voudraient qu'il se fasse à l'idée qu'il est tout simplement victime de quelques dérapages juridiques? Le croirait-il qu'il serait dans l'erreur. La Cour suprême du Canada comme Élections Canada et les autres appareils de l'État canadien fonction-

nent très bien. Ils ont pour mandat de bâtir le Canada. Et ils le font vaillamment sans même que les demandeurs n'aient toujours à se manifester. Ce fut le cas quand le directeur d'Élections Canada a autorisé le vote de personnes dont le visage était caché. Et ils le font en toute indépendance des pouvoirs politiques. Ce qui leur confère une autorité morale telle que, dans la foulée, l'ensemble des décideurs et gestionnaires révisent et ajustent leurs décisions.

Découvrant que les institutions contrecarrent son projet de fond, le peuple québécois s'est emparé à nouveau de son destin pour en débattre en toute transparence les modalités, recomposer son consensus et imposer à nouveau par le débat public et la démocratie les conditions de sa pérennité.

8. Perspectives

Depuis 50 ans, le Québec moderne se construit patiemment. Notamment, il en est arrivé à esquisser un horizon de société qui, en Amérique du Nord, serait française, laïque et égalitaire. Remis en question, veut-il maintenir le cap? Le peut-il? Comment?

Il serait surprenant qu'au moment même où il fête les 400 ans de sa propre naissance, le peuple québécois renonce à être ce qu'il est devenu. Plus encore, dans le cadre d'un brassage mondial inégalé de populations, le Québec a été le premier à vouloir que la planète rayonne de toute sa diversité. Y compris la sienne. Aujourd'hui il y renoncerait? En mode de survie pendant deux siècles, le fait français en Amérique du Nord s'est enfin donné un élan pour être au monde à l'égal des autres. Il y a consacré des efforts gigantesques. Il n'y est pas encore. Encore une fois, il constate que le Canada se met en travers de son chemin et le contrecarre en détricotant systématiquement des pans précis de son identité

moderne. Que lui faut-il faire? Espérer que les institutions canadiennes s'amendent? Les textes sont verrouillés. Voler de ses propres ailes? Il n'y a pas d'autre façon de créer les conditions d'une intégration réussie.

Sans ambiguïté, le Québec indépendant recrutera des candidats à l'immigration pour un pays français, laïque et égalitaire en Amérique du Nord. Il les accueillera, les accompagnera et les aidera avec l'aura, l'autorité et les moyens d'un pays. Ça ne se fera pas sans difficultés. Cependant il le fera avec assurance et souplesse, convaincu que les nouveaux arrivants consolideront qui il est et non ceux qui l'apprécient minoritaire et minorisé.

Conclusion

Le Québec n'a pas connu beaucoup de crises relativement à l'immigration. L'une de ces crises, célèbre, fut celle de la commission scolaire de St-Léonard à la fin des années 1960; elle fut paradigmatique. De cette crise découlèrent les politiques linguistiques qui conduisirent finalement à l'adoption de la Charte de la langue française. Le débat relatif aux *accommodements* dits *raisonnables* fait apparaître des caractéristiques qui s'approchent de ce type de crise. Il y a remise en question des points de repère imposés par les instances étatiques canadiennes. Le modèle de société sous jacent est interrogé. Le Conseil de la souveraineté du Québec ne serait pas étonné si on constatait qu'il s'agit là d'une autre crise paradigmatique. Et que, pour imposer le modèle interculturel en écartant une fois pour toutes le modèle multiculturel, il soit nécessaire que le Québec devienne un pays.

Messieurs les Commissaires, votre Commission ferait œuvre utile en ne taisant pas la contradiction radicale des projets en présence, en démontant la réalité de leur matrice politique, structurelle et constitutionnelle et en ayant le courage d'indiquer la solution durable. □

Gérald Larose*

SI J'ÉTAIS CHEF...

(sans prétention aucune au poste)

Vendredi, 26 octobre 2007, au Lion D'Or, je participais avec plaisir au repas festif du quatre-vingt-dixième anniversaire de la revue *L'Action nationale*. Encore une fois, Jacques Parizeau m'a émerveillé par un exposé aussi précis que concis dont je retiens que «la souveraineté du Québec, dans le contexte de l'actuelle mondialisation, loin d'être le projet d'une génération est devenue une condition d'épanouissement de celles qui suivent et un tremplin pour leur rayonnement.» Et de constater «qu'à nouveau contexte, nouvelles stratégies et nouveaux porteurs de projets». «Finis les septuagénaires malcommodes !» lança-t-il à la blague.

Nouveau contexte

Nouveau contexte ? Nouvelles stratégies ? Il vrai que plus rien ne ressemble à 1980. Guère davantage à 1995. L'économie s'est très largement mondialisée. La planète apparaît maintenant toute fragile. La montée des intégrismes donne froid dans le dos. L'impérialisme américain n'a jamais été aussi sanguinaire. Et chez nous, le nouveau Canada, celui de 1982, s'est beaucoup installé. Multiculturel et *minorisateur*. Non sans heurts. En témoigne le débat sur les accommode-

* Président du Conseil de la souveraineté du Québec, dont le propos n'engage ici que lui-même

ments dits raisonnables, fruit de la concurrence identitaire que le Canada livre au Québec par l'imposition de son modèle multiculturel coulé dans le bronze de sa constitution et de sa Charte et à qui ses tribunaux au Québec et sa Cour suprême chez lui donnent vie. Sans compter que maintenant, ce Canada dispose d'un butin de guerre. En effet, il s'est volé une santé financière sur le dos du Québec, de ses provinces et des chômeurs. Et déjà qu'il n'hésitait pas à empiéter sur les responsabilités du Québec lorsqu'il était cassé. Quels espaces n'occupe-t-il pas depuis que l'argent lui sort par les oreilles ? Y compris la conscience des Québécois qu'il a tenté d'acheter par un gigantesque programme mafieux de commandites. Résultat : dans l'ensemble canadien, le Québec n'a jamais été aussi cerné. Plus aucune marge de manœuvre pour un développement économique autonome, un développement social *camisolé* dans les transferts sociaux canadiens, le rayonnement culturel happé par la stratégie de canadianisation de Patrimoine Canada et la consolidation du français comme langue commune impossible, nous disent-ils, à moins d'accepter d'être discriminatoire dans le fédéralisme canadien. Pour parler crûment, ces dernières années, le Québec a été vassalisé. Nation ? Unesco ? De l'agitation ! Des simulacres ! Des « shows de boucane » !

Et pourtant !

Cependant, le Québec demeure la vingtième plus grosse économie mondiale et procure à ses citoyens le douzième plus haut revenu *per capita* au monde. Il est toujours collé à un très grand marché. Ses échanges se font de moins en moins suivant l'axe est-ouest et de plus en plus suivant l'axe nord-sud. À la hauteur de 80 %. Bon ou mauvais, le traité de libre-échange Canada-État-Unis-Mexique l'a sorti de la prison réglementaire canadienne. Au carrefour des grands courants civilisationnels américain et européen, il dispose d'une

richesse institutionnelle française et anglaise incomparable. Sa population est plus bilingue et trilingue que n'importe quelle autre sur le continent. Les nouvelles technologies de l'information et des communications sont profondément implantées dans tous ses milieux. Sa main-d'œuvre est compétente et recherchée. Sa société civile est bien organisée. Ses économies classique, sociale et de proximité fleurissent et performant. Sa démographie est plurielle. Ses pratiques démocratiques sont exemplaires. Ses sensibilités environnementales, pacifistes et de solidarité sociale intéressantes. Il a de multiples antennes sur le monde. Sa culture rayonne. Ses entreprises aussi. Il occupe le seizième plus grand territoire. Il est le soixante troisième plus peuplé. Bref, le Québec n'est pas tout à fait le tiers-monde ! Et aucun des cent et quelques pays nés depuis la création des Nations unies n'était plus équipé, diversifié, en paix, riche et prospère que lui. En fait, le Québec demeure une des dernières nations à avoir les pleines capacités de son indépendance tout en ne l'ayant pas réalisée.

Le contexte ayant radicalement changé, pourquoi les stratégies ne changeraient-elles pas ? Si j'étais chef, mais je n'ai aucune prétention à l'être, quelle serait ma proposition ? D'abord une posture générale sans ambiguïté. Deuxièmement, un choix précis d'axes stratégiques transformant la gouvernance provinciale en gouvernance souverainiste. Troisièmement, l'injection, dans les grandes missions de l'État et ses principales politiques, de contenus annonçant un peu mieux le type de société auquel la souveraineté permet d'aspirer.

Posture générale

L'indépendance du Québec est un très grand projet. Elle suppose un noyau de certitudes qui structurent une posture

générale donnant à l'action consistance, cohérence, rigueur, clarté et crédibilité. Quels sont les éléments de cette posture?

D'abord se rappeler que le projet de l'indépendance nationale du Québec est un combat. Que si la majorité des pays l'ont gagnée avec des fusils, Québec, lui, entend réussir avec les urnes. Démocratique, ce combat est très exigeant. Il est à mener tous les jours, sur tous les fronts et à tous les plans, conscients que ceux qui, depuis 1982, déclinent au quotidien le Canada, agissent exactement de la sorte. Le respect des règles, cependant, leur important un peu moins qu'à nous.

Une évidence: les souverainistes ne sont pas seuls sur la patinoire! L'espace politique, la narration historique, les repères symboliques et le discours public sont largement occupés par les forces opposées au projet de la souveraineté. Au Québec la pensée politique est annexée, dirait Robert Laplante, directeur de *L'Action nationale*. Il faut donc, sur toute question, se livrer, jusqu'à en développer le réflexe, à une distanciation systématique du discours reçu pour lire et traiter la réalité sous l'angle de la souveraineté à faire ou de celle à exercer.

Troisième élément: le politique a un sens et pèse d'un poids déterminant dans la conduite des sociétés. L'indépendance du Québec est d'abord et avant tout un enjeu politique. Débattu en campagne électorale et constituant l'élément de base de l'élection d'un gouvernement souverainiste, ce projet ne peut que se retrouver au cœur de la gouvernance qui va s'en suivre et en inspirer toutes les politiques.

Aussi, les mots ayant leur sens, l'indépendance nationale concerne la nation. Lui appartient même. L'avancement

du projet suppose son implication et sa réussite, la mise à contribution de toutes ses forces vives.

Enfin, faire société plus prospère, faire nation plus solidaire et faire pays exemplaire dans la conduite des affaires du monde interpellent les meilleures et les meilleurs, comme le meilleur de chacun et de chacune. L'avenir est du côté de la solidarité des petites nations dont souvent le Québec épouse le gabarit et les positions. Bref, en premier lieu, se donner une posture générale sans ambiguïté.

Les grands axes stratégiques

Le 26 octobre dernier, parlant du volet «association», Jacques Parizeau estimait que dans l'orientation générale de son projet, René Lévesque avait tracé là un axe stratégique tout à fait accordé au contexte du Québec de l'époque, enclavé qu'il était dans l'ensemble économique canadien. Ce contexte est révolu. Cet axe caduc. «1995 marque la fin d'un cycle», concluait-il. Le contexte d'aujourd'hui est autre. L'objectif de faire du Québec un pays demeure. Quelle devrait être l'orientation stratégique d'un gouvernement souverainiste qui entend conduire le Québec à son indépendance? Transformer la gouvernance provinciale en gouvernance souverainiste.

Comment?

I. D'abord cibler systématiquement le structurant. La

Révolution tranquille a sonné le réveil du fait français en Amérique. Un formidable élan y a été pris. Le Québec moderne est né. Des institutions et des grandes politiques ont vu le jour. Le «collectif» québécois s'est mis à se nommer en français et à voir ses conditions s'améliorer. Ce fut le fruit d'une approche structurante,

tant au plan économique qu'aux plans social, politique, linguistique et culturel, qui a puissamment contribué à l'émergence, chez les Québécois et les Québécoises, de capacités entrepreneuriales, du sentiment d'appartenance et du plaisir à rayonner dans le monde. En dépit du bon-ententisme des gouvernements Bourassa et de la complicité du gouvernement Charest à l'égard du Canada, la revanche du fédéral n'a jamais pu annihiler ces gains structuraux. La Charte de la langue française est un cas illustrant parfaitement ce propos. La souveraineté étant pour le Québec la décision la plus structurante qu'il lui reste à prendre, la gouvernance souverainiste, de manière systématique, devra cibler des politiques et des institutions à ériger pour alimenter ce projet central, l'enraciner dans les débats, lui donner son véritable sens et accumuler de l'expérience et des acquis qui appelleront la complétion du processus.

2. Redonner au politique tout son sens et son poids.

Pour imposer la Charte de la langue française, le gouvernement souverainiste du Québec de l'époque avait jeté dans la mêlée le poids de toutes les institutions : l'Assemblée nationale, les appareils d'État québécois, les politiques publiques, les relations extérieures, son parti, les mouvements sociaux et la population en général. Le résultat fut probant, fruit d'une action politique de bout en bout. Il en a été autrement du projet d'indépendance nationale. On inventa *l'étapisme* qui, dans le contexte précédant, s'avéra pertinent pour, notamment, permettre à des segments importants de la population d'en apprivoiser la faisabilité et l'éventualité. Cependant, il y eut un envers dramatique : la dépolitisation du projet. En effet, isolé dans le temps (d'un référendum) et réduit à une mécanique de négociation (d'un mandat), le projet de la souveraineté a été coupé de la gouvernance elle-même. À tel point que nous avons eu des gouvernements souverainistes qui, dans la poursuite de l'objectif premier

pour lequel ils avaient été élus, sont allés jusqu'à s'interdire d'utiliser leur plein poids politique de gouvernement ! Plus jamais cela ne doit-il se produire ! La souveraineté du Québec est essentiellement un projet politique. À ce titre, elle doit totalement et pleinement réintégrer le périmètre du politique, la gouvernance au premier chef. D'ailleurs, au Canada, il en a toujours été ainsi. Le *nation building* canadien est une œuvre politique pleine et quotidienne.

3. **Prendre et maintenir l'initiative.** Collectivement, dans la période antérieure, nous avons pris nos aises par rapport à la logique de la construction du rapport de forces nécessaire à l'atteinte de l'objectif de l'indépendance nationale. Après *l'étapisme* et son envers dépolitisant, successivement, nous nous sommes assis dans l'attente des conditions gagnantes, puis dans le confort des certitudes morales, oubliant très allégrement que ces réalités sont d'abord et avant tout des construits sociaux résultant d'une action politique planifiée. Un autre grand axe stratégique consiste donc à prendre l'initiative, d'être à l'offensive, d'imposer son rythme, de créer le *momentum* et de le soutenir.
4. **Nommer l'adversaire.** En application des plans de 1982, le Canada est en construction : multiculturalisme, préséance des droits individuels sur les droits sociaux et culturels, gouvernement des juges, etc., avec comme objectif déclaré la neutralisation du Québec dans son processus d'émancipation civique et politique et sa réinscription dans le processus canadien de minorisation ethnique. La timidité à identifier la déclinaison du *nation building* canadien en sol québécois est injustifiée. D'autant plus que l'ampleur des ressources mises dans son déploiement est gigantesque et les effets sur la nation québécoise corrosifs, notamment au chapitre de sa cohésion démographique, sociale et culturelle. Nommer

l'adversaire, ses stratégies, ses tactiques, ses alliances, ses partisans et ses relais est une exigence inhérente à la clarification du débat.

5. Mettre le peuple dans le coup. Jamais, dans l'histoire du Canada, le cadre politique prévalant n'a été le fruit d'une décision du peuple. Toujours il s'est imposé par le haut, résultat d'une entente entre élites politiques. Celui de 1982 n'a pas fait exception, sauf que cette fois-ci, personne au Québec ne l'a avalisé, y compris les élites politiques. Dans le combat politique pour l'indépendance du Québec, la voix du peuple est déterminante. Compte tenu du poids des adversaires, comme contrepoids et autorité morale pour avancer, mettre le peuple dans le coup de la construction des pièces piliers de la souveraineté du Québec est une obligation stratégique aussi nécessaire qu'efficace.

6. Assumer les ruptures. La plus importante, celle de 1982. Le Canada anglais s'est donné une nouvelle constitution, au prix, pour la première fois, de l'exclusion explicite du Québec. Il y a eu rupture. Il faut non seulement la constater, mais l'assumer. La constitution du Canada n'a aucune légitimité aux yeux du Québec et ne constitue pas un référent à aduler, mais plutôt un obstacle à contourner. Stratégiquement, dans la construction des dispositifs habilitants de la souveraineté du Québec, aucune réserve n'est à entretenir quant à la mise à mal et au rejet du corset constitutionnel et chartiste du Canada.

Une deuxième rupture, interne à la famille historique française celle-là, découle des grands travaux des États généraux du Canada français qui eurent lieu dans la deuxième partie des années soixante. Un constat brutal avait été fait lors de ces assises conduisant les participants à conclure que le seul avenir possible pour le fait français en Amérique et

au Canada tenait au Québec, là où les masses critiques étaient suffisantes, les institutions fonctionnelles et où l'on pouvait compter sur un État, même incomplet, pour livrer le combat de la survie, de l'épanouissement et du rayonnement. Le Québec prenait alors congé de la vision ethnociste canadienne du Canada français et du Canada anglais pour, sur son territoire, s'atteler à la constitution d'une nation civique française originale par sa composition plurielle et par la richesse des apports culturels autochtones, anglais et d'ailleurs. Ce faisant, il s'est positionné comme un acteur autonome dans la famille française du monde, s'est interdit de jouer les chaperons à l'égard des composantes françaises du reste du Canada et a convenu de développer avec eux des rapports de solidarité.

La gouvernance souverainiste doit assumer ces deux ruptures et composer avec elles. La première pour être imaginative, audacieuse, courageuse et efficace dans la poursuite de ses objectifs et la conduite de ses opérations. La deuxième pour réussir la cohésion civique de la nation et la faire rayonner.

7. **Congédier le référendisme.** Notre rêve n'est pas de tenir un référendum, mais bien de construire un pays. Nous avons fait la partie belle à nos adversaires en débattant aussi longuement de la date d'un référendum. Pire, nous avons accrédité leur thèse que sans référendum, rien ne peut être fait en direction du pays. Les nôtres évoquant le «grand jour ou le grand soir». Les leurs parlant «de l'inconnu et d'un trou noir». Nous en sommes arrivés à nous constituer la représentation qu'un référendum était la «mère de tous les moments» ! Euphorique pour les uns ! Cataclysmique pour les autres. Dramatique dans les deux cas ! En oubliant que dans le processus d'accession à la souveraineté, le référendum n'en est qu'une modalité

démocratique à laquelle d'ailleurs le Canada lui-même n'a jamais eu recours pour exister et se transformer !

8. **Chercher un mandat de gouvernance souverainiste.** En congédiant le *référendisme*, la quête du pouvoir se fait sur la base d'un programme exposant un ensemble d'éléments fondamentaux à la construction du Québec souverain. Issu de cet exercice et mandaté par le peuple pour ce faire, le gouvernement souverainiste déploie son programme en revenant au peuple lorsque nécessaire pour avancer et/ou compléter le processus.

Programme

L'objectif est clair : construire le Québec souverain. La méthode, rigoureuse : le faire systématiquement et avec le monde. Reste le programme. À trois volets : les mesures institutionnelles, les grandes politiques et les grands signaux. Mais avant, il faudra avoir procédé à la mise en place d'une cellule stratégique «souveraineté», sise au cabinet du premier ministre et branchée sur le comité des priorités pour jauger l'action gouvernementale à l'aune de l'objectif à poursuivre et des choix stratégiques à concrétiser.

A- Les mesures institutionnelles. Ce sont les mesures structurantes à longue portée fondant les assises du Québec souverain. Autrement dit, s'acheminant vers l'indépendance nationale, on aménage concrètement les institutions pour qu'à terme la décision finale, loin d'être gigantesque, se présente comme nécessaire et allant de soi.

1. D'abord une constitution. On la voudra la plus simple possible, rédigée d'une manière ouverte de telle sorte qu'elle puisse migrer dans le Québec souverain en

garantissant la continuité du fonctionnement des institutions.

2. Une citoyenneté. Sera posé un geste fort pour signifier que tous les individus du même territoire font nation : une citoyenneté québécoise accordée *de facto* à tous ses résidents actuels et une citoyenneté reconnue à tous ceux et à toutes celles qui choisiront le Québec comme lieu d'appartenance.
3. La garantie de la laïcité de l'espace étatique. La Charte des droits du Québec garantira la liberté de religion totale dans la vie privée et dans la vie communautaire. L'espace étatique, à savoir les postes de service de l'État, sera dépourvu d'expressions religieuses.
4. Le renforcement du statut de la langue française :
 - Le français langue de l'État québécois. Le français sera déclaré langue de l'État du Québec, engageant que tous ses actes officiels et les relations que les personnes morales du Québec entretiennent avec lui le soient dans cette langue.
 - Le droit à l'apprentissage du français. Sera inscrit dans la Charte des droits du Québec le droit à l'apprentissage du français ayant pour conséquence d'obliger l'État du Québec à fournir les services de francisation à toute personne qui en exprime le désir.
 - La francisation des lieux de travail et de commerce. De nouvelles mesures seront prises pour accroître la francisation des lieux de travail dans les petites et les moyennes entreprises et les établissements de commerce au détail.

5. La reconnaissance de l'apport anglais dans la culture québécoise. Outre la protection constitutionnelle des droits de la minorité anglaise, dans la constitution et les grands textes législatifs du Québec, sera reconnue sa contribution à l'originalité de la culture québécoise.
6. L'insertion dans l'histoire nationale du Québec les histoires singulières de ses diverses composantes démographiques. Seront intégrées dans l'histoire nationale du Québec les histoires plus longues des Noirs, des Juifs, des Irlandais, etc., et les histoires plus récentes des Latinos, des Arabes, des Asiatiques, etc.
7. L'engagement à concrétiser l'autonomie gouvernementale des nations amérindiennes. Poursuivant l'élan donné dans la Paix des Braves et dans l'Approche Commune, la gouvernance souverainiste pressera la concrétisation de l'autonomie gouvernementale des nations amérindiennes sur le territoire du Québec et fera alliance avec elles aux Nations unies pour la progression de la reconnaissance de leurs droits.
8. Une régionalisation politique. Pour amorcer la restructuration des institutions territoriales dans le cadre d'un Québec souverain, il sera proposé de régionaliser les mandats de gestion des équipements éducatifs, récréatifs, touristiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, d'aménagement du territoire et de développement économique local et régional.
9. La mise sur pied de la caisse d'assurance emploi du Québec. La Caisse d'assurance emploi du Canada ayant été détournée de sa finalité, et pour roder un dispositif essentiel au développement économique et à la régulation du marché du travail, l'État québécois constituera avantageusement avec ses propres sala-

riés la Caisse d'assurance emploi du Québec en leur garantissant les mêmes bénéfices.

10. L'eau, propriété nationale. Compte tenu de l'enjeu social et environnemental planétaire, l'État du Québec déclarera bien public l'eau de son territoire. Celle-ci sera nationalisée.

11. Les modifications du dispositif référendaire. Trois exercices ayant fait la preuve que le Canada ne respecte pas les règles démocratiques du Québec, le dispositif référendaire sera modernisé et musclé, notamment pour intégrer des observateurs internationaux.

12. La préparation de la reconnaissance internationale.

Pour permettre une bonne compréhension des politiques en cours et préparer le terrain de la reconnaissance internationale, la gouvernance souverainiste procédera, directement ou par l'intermédiaire d'organismes de la société civile, à un démarchage systématique auprès des grandes institutions internationales et de tous les pays du monde.

B. Les grandes missions. Outre les offensives institutionnelles visant à préparer concrètement le cadre de l'indépendance du Québec, la gouvernance souverainiste doit conduire les grandes missions *provinciales* d'une manière telle que le maximum de choix stratégiques sera fait dans le plus grand nombre de secteurs possibles afin de procurer au Québec des avantages concurrentiels certains à moyen et long termes.

En premier lieu, la jeunesse. La gouvernance souverainiste commencera par décréter une intégration beaucoup plus importante des arts dans les réseaux scolaires. Puis il livrera une lutte sans merci au décrochage scolaire. Enfin, très massivement, comme au Danemark qui, proportionnelle-

ment, en consacre cinq fois plus, l'éducation au Québec sera déclarée prioritaire. La même priorité vaudra pour le secteur hyper névralgique de la formation professionnelle qui, comme en Norvège, mettra à contribution et les entreprises et les établissements. Connexe à ces priorités, le secteur de l'insertion en emploi ou pour le retour aux études verra son moratoire levé. En n'oubliant pas de neutraliser de manière systématique la loi des jeunes contrevenants du fédéral qui favorise l'incarcération avant l'insertion.

Dans le domaine du développement économique, la gouvernance souverainiste sera extraordinairement vigilante pour mettre à l'abri les institutions québécoises d'une prise de contrôle par l'extérieur. La Bourse de Montréal, par exemple. Elle devra favoriser la territorialisation de la propriété industrielle, commerciale et financière en encourageant les fonds collectifs (Desjardins, Caisse de dépôt et de placement, fonds de travailleurs, fonds régionaux, etc.) à multiplier les prises de participation dans les entreprises des grands centres comme des régions pour avoir voix au chapitre lorsque s'y prennent des décisions stratégiques touchant leur avenir. Elle favorisera aussi l'expansion des économies non seulement privée et publique mais aussi sociale et de proximité.

Au plan environnemental, l'action devra être menée rondement, avec énergie et détermination pour un développement durable. Comme la Suède pour 2020, un objectif d'élimination totale des énergies fossiles devra être fixé. Un «Hydro-Québec des énergies renouvelables» sera constitué ayant pour mandat l'émergence et la croissance d'un secteur majeur d'énergie et d'économie vertes.

L'immigration est une extraordinaire richesse pour le Québec. La gouvernance souverainiste posera des gestes forts pour lever les barrières à l'insertion sur le marché

du travail érigées par les organismes professionnels, pour établir des programmes d'accès à l'emploi et interpeller l'ensemble des acteurs sociaux dans leurs fonctions d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

Le secteur de la santé et des services sociaux sera résolument tourné vers l'action sur les déterminants de la santé, la prévention, les services de première ligne et les services de proximité. Son organisation sera régionalisée et démocratisée.

Bien que se déployant encore dans un cadre provincial, les grandes missions de l'État québécois doivent mordre dans l'avenir. Toutes les marges de manœuvre disponibles doivent y souscrire.

C Quelques grands signaux. Poursuivant résolument l'objectif de la construction concrète et quotidienne de l'indépendance du Québec, la gouvernance souverainiste non seulement additionnera les décisions structurantes et les décisions de gestion, mais enverra également un certain nombre de signaux importants pour traduire encore mieux la portée réelle du projet et la qualité des rapports qu'il induit.

I. Occupation du front canadien. La gouvernance souverainiste appuiera la poursuite de l'occupation du front canadien par le Bloc Québécois sous l'angle principal de l'intérêt du Québec à ne pas se faire représenter au Canada par des porteurs d'intérêts autres que les siens, à récupérer les 41 milliard \$ qu'il expédie à Ottawa pour qu'ils servent ses priorités et à profiter de cette tribune pour démontrer la légitimité et la normalité de son projet d'indépendance et sa contribution à l'enrichissement de la diversité culturelle mondiale.

2. Élimination des reliquats coloniaux. Devant l'impossibilité constitutionnelle actuelle d'abolir le poste de lieutenant gouverneur, la gouvernance souverainiste réduira au maximum ses ressources et banalisera sa fonction en confiant au président de l'Assemblée Nationale élu par l'ensemble des députés le soin également de signer et de proclamer les lois.
3. Partenariat avec les Acadiens et les Canadiens français. Volant de ses propres ailes, le Québec s'inscrit de plein pied dans la francophonie internationale et continuera à développer des partenariats avec les Acadiens et les Canadiens français et répondra à leurs sollicitations d'appuis pour la pleine reconnaissance de leurs droits.
4. Nomination de personnalités issues de l'immigration. Pour mieux refléter la composition démographique, pour donner aux jeunes des modèles et pour servir davantage l'intégration à la société d'accueil, la gouvernance souverainiste nommera plusieurs personnalités de l'immigration à des postes importants.
5. Soutien aux médias alternatifs. S'inspirant de la Suède, pour atténuer les méfaits de l'hyper concentration de la presse, à partir d'une caisse alimentée notamment par les grands medias, un comité indépendant allouera des ressources en soutien aux medias alternatifs
6. Respect du drapeau québécois. Sur tous les édifices de l'État québécois et sur toutes les places publiques, on s'assurera qu'un drapeau québécois de qualité sera hissé.
7. Mandat du Conseil de la souveraineté. Le Conseil de la souveraineté du Québec se verra confier la responsabilité de concerter l'ensemble des organismes porteurs de la souveraineté dans des projets d'information et de mobilisation.

8. Question référendaire. Dès son entrée en exercice, la gouvernance souverainiste fera connaître la question qui sera soumise au référendum qui complètera le processus d'accession du Québec à son indépendance.

Le contexte de 2007 n'a plus rien à voir avec celui de 1980 ou de 1995. Aujourd'hui, la culture des traités économiques modernes invite les pays à accéder directement aux marchés des autres pays. C'est ainsi qu'au plan économique le Québec n'est plus prisonnier du Canada. Aussi, convenons que les bienfaits de *l'étapisme* ont été engrangés. En effet, plus personne de sérieux, ni même Jean Charest, ne conteste la faisabilité de la souveraineté du Québec. Par ailleurs, au quotidien, le Canada met au service de son *nation building* toute sa puissance politique. Malheureusement, jusqu'à ce jour, le Québec s'en est abstenu pour cause d'enfermement dans une modalité (référendaire) qui lui a fait dépolitiser le projet. Le temps est donc venu de changer de stratégie, de replacer le projet de l'indépendance nationale sous la responsabilité de la gouvernance politique et de le conduire visière levée, avec hauteur, éthique et clarté. Le ou les partis politiques qui se feront élire pour réaliser l'indépendance du Québec auront la légitimité, l'autorité et la responsabilité de déployer une gouvernance souverainiste qui l'y conduise. L'indépendance ne se quête pas. Elle se constitue. Elle se prend. Et finalement «des papiers se font». Alors le monde entier fêtera l'arrivée d'un peuple hyper moderne, riche, dynamique, confiant, ouvert et généreux. La planète elle-même se sentira meilleure. □

LES VÉHICULES MENANT À L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC AU REGARD DES CONVENTIONS INTERNATIONALES*

Il y a trois véhicules connus qui ont débouché sur l'institution d'un État souverain et indépendant reconnu ultérieurement par les membres des Nations unies: le recours aux armes, la tenue d'un référendum et la voie électorale. Si je fais écho au recours aux armes, c'est seulement pour mettre en relief ce qu'implique la création d'un nouvel État souverain. De fait, ce texte traite essentiellement du référendum et de la voie électorale sous l'angle de l'institution d'un État souverain et de sa reconnaissance par les membres des Nations unies. ce que je présume être l'objectif partagé par la grande majorité des indépendantistes du Québec.

Comme les modalités de cette reconnaissance diffèrent d'une reconnaissance venant d'un ou plusieurs État tiers, la première partie de mon exposé précise ce qu'engendre la création d'un nouvel État souverain et en quoi cette création est astreinte à des conventions pour être reconnue par les membres des Nations unies. Ces précisions me permettront de qualifier les niveaux de risque propres à la tenue d'un référendum et à l'utilisation de la voie électorale.

Dans la deuxième partie, je fais référence à des cas connus, récents comme passés, de création d'un nouvel État à la

* Texte présenté à l'occasion du Happening indépendantiste, le 20 octobre 2007.

suite d'un référendum ou d'une élection. Mon but est de faire ressortir, par effets de miroir, les exigences propres au contexte qui est le nôtre.

Cela dit, je suis conscient des limites de mon propos et encore plus de son caractère plus analytique que politique même si, en conclusion, je promeus un choix politique. Ce choix découle de la prise en compte des conventions internationales menant à la reconnaissance d'un nouvel État sur un territoire précis par les membres des Nations unies.

Précisions analytiques et contraintes politiques

Instituer un État souverain et indépendant, c'est affirmer sur un territoire donné une nouvelle autorité et un nouvel ordre, soustrayant ce faisant à l'autorité de l'État existant ce territoire et la population qui s'y trouve. C'est aussi engendrer une modification de l'ordre international non seulement parce qu'un nouveau membre naît mais aussi parce que celui-ci peut se comporter de façon différente de l'État qu'il quitte.

Cette institutionnalisation n'est pas un ajustement quelconque au sein d'un État existant. Il s'agit fondamentalement de l'apparition sur la scène internationale d'une nouvelle entité politique qui modifie la structure de l'ordre politique existant. Sa présence aura des répercussions sur les États existants, notamment ceux qui ont des rapports avec l'État d'origine et qui se retrouveront en rapport de proximité avec le nouvel État.

Le recours aux armes pour instituer un nouvel État illustre bien ce qu'est l'enjeu de cette création. Lorsqu'un affrontement militaire a pour objectif la création d'un nouvel État, il conduit ou non à l'évincement de l'autorité établie sur un

territoire donné et reconnue par les autres États souverains et, le cas échéant, à l'installation d'une nouvelle autorité. C'est ce qui explique pourquoi les autres États, très sensibles aux motifs qui ont conduit à la déclaration d'indépendance, à la façon dont le nouvel État est venu au monde et au comportement de l'État d'origine, sont enclins à respecter les conventions internationales en la matière. Ces conventions sont de deux ordres.

Le premier a trait aux principaux facteurs retenus pour évaluer la recevabilité d'une demande de reconnaissance auprès des membres des Nations unies. Ceux-ci concernent la notion de peuple et le fait que ce dernier rencontre des difficultés ou subit des contraintes qui entravent son développement politique, économique, social et culturel, en quelque sorte son vouloir vivre collectif et sa présence dans le monde. Il y a aussi les garanties qu'offre l'État demandeur quant au respect des obligations associées au statut d'État souverain, en particulier le respect des droits fondamentaux dont ceux reconnus aux minorités par les Nations unies, la capacité de l'État demandeur de maintenir l'ordre sur le territoire visé et les accords qu'il a signés avec l'État dont il émane, principalement celui traitant de la sécession.

La signature de ces accords est déterminante. Or, pour que des accords soient signés, il faut que l'État demandeur s'affiche légitime, que sa légitimité soit repérable et qu'elle soit susceptible d'être reconnue par l'État d'origine. De façon générale, cette légitimité découle du soutien venant du peuple, soutien qui se révèle à l'occasion d'un référendum ou lors d'une élection. Je reviens sur ce point dans la deuxième partie et en conclusion, car il est la clé menant à la reconnaissance d'un nouvel État par les membres des Nations unies.

Satisfaire à ce premier ordre de conventions ne suffit pas. Il y en a un autre dont la particularité est de s'inscrire dans le droit coutumier. Il renvoie au fait que ce sont les États existants qui, avec l'aval des membres du Conseil de sécurité, reconnaissent ou ne reconnaissent pas un nouvel État indépendant. Pour ces décideurs, les accords avec l'État d'origine pèsent très lourdement dans la balance. Voilà qui explique pourquoi les États tiers attendent l'aval de l'État d'origine avant de se prononcer. Ce comportement, qualifié d'impératif de courtoisie, repose sur la présomption, chez tout État, qu'en se comportant ainsi, les autres États agiront de la sorte à son égard si un peuple présent sur son territoire décide d'instituer un État indépendant et fait une demande de reconnaissance.

L'acte instituant un nouvel État souverain implique donc une ratification par les membres des Nations unies pour faire partie de cet organisme. Pour toutes sortes de motifs, ces membres préfèrent des nouveau-nés qui se présentent bien et se comportent correctement. Bien se présenter et bien se comporter, c'est respecter les conventions et s'entendre avec l'État d'origine.

Bien sûr, il arrive que des États tiers reconnaissent le nouveau-né même si l'État d'origine refuse de le faire. Quand cela se produit, il y a des tensions et des pressions sur les États en cause. Dans un tel cas, comme l'issue n'est guère prévisible, les membres des Nations unies attendront avant de se prononcer. De fait, c'est seulement dans le cas des peuples colonisés que les Nations unies vont intervenir avec, très souvent, l'appui d'États tiers. Dans tous les autres cas, dont celui que peut devenir le Québec, ces membres attendront la reconnaissance de l'État d'origine avant de reconnaître un nouvel État, ce qui ne signifie pas que certains membres, voire des représentants des Nations unies, ne feront pas des pressions.

Somme toute, il revient aux États souverains de reconnaître tout nouvel État et ceux-ci le feront seulement si l'État d'origine accepte que son autorité soit évincée à la faveur d'une autre. Sans cette acceptation, point d'entrée aux Nations unies. Quel que soit le véhicule utilisé, la reconnaissance internationale de l'installation d'une nouvelle autorité dépend toujours de la reconnaissance de l'État d'origine. C'est un passage obligé. Voyons maintenant quelques cas d'accession à la reconnaissance des Nations unies par référendum ou par voie électorale.

Des cas connus d'accession : leurs particularités

Il y a des pays qui furent reconnus après la tenue d'un référendum. Le premier est la Norvège, les derniers, le Timor-Leste et le Monténégro. Dans le cas de la Norvège, le parlement norvégien invita le gouvernement à adopter une résolution qui déchargeait le Roi de Suède de ses attributs de roi de la Norvège. Ce dernier exigea la tenue d'un référendum. Comme les Norvégiens, stoppés en 1814 par l'armée suédoise dans leur tentative d'instituer un État souverain, ont affirmé pendant presque cent ans leur volonté d'être souverains, le référendum fut concluant.

Au Timor-Leste, un référendum fut tenu en 1999 à la suite d'une entente entre le Portugal et l'Indonésie. Les Nations unies en supervisèrent le déroulement parce qu'il s'agissait d'un peuple colonisé reconnu depuis 1975 par cet organisme. Les résultats furent probants. Le Timor-Leste fut admis aux Nations unies en 2002. Au Monténégro, la tenue d'un référendum fut inscrite dans l'entente de 2003 instituant la communauté des États de Monténégro-et-Serbie. En juin 2006, un référendum fut tenu. Peu avant, l'Union européenne suggéra de qualifier le pourcentage pour éviter des perturbations. Les partis politiques monténégrins

avalisèrent cette suggestion. La communauté d'États de Monténégro-et-Serbie n'eut rien à dire.

Ces deux cas révèlent que la tenue d'un référendum requiert une entente entre les entités impliquées sur la question posée, le pourcentage décisionnel et les règles à respecter, à tout le moins un engagement de l'État d'origine à accepter les règles dont s'est doté le peuple pour utiliser ce véhicule. C'est à la suite d'un tel engagement de la Fédération de la Russie, qui succéda à l'URSS, que plusieurs républiques de l'ex-URSS tinrent un référendum sur une question ou sur une constitution. Sans entente préalable ou sans cet engagement, il y a risques de dérapages.

La voie électorale a été utilisée selon quatre modalités : 1) une décision des parlementaires sans mandat et sans soutien majoritaire explicite ; 2) une décision des parlementaires sans mandat et avec un soutien majoritaire implicite ; 3) une décision des parlementaires avec mandat et sans soutien majoritaire explicite ; 4) une décision des parlementaires avec mandat et soutien majoritaire explicite.

Une décision des parlementaires sans mandat et sans soutien majoritaire explicite peut conduire à la création de nouveaux États souverains. C'est ce qui s'est passé en ex-Tchécoslovaquie. Les parlementaires, tchèques comme slovaques, opposés quant à l'avenir de la Tchécoslovaquie, décidèrent de créer deux pays distincts. Il se pourrait que cela se produise en Belgique. Ce procédé a aussi été utilisé dans d'autres contextes. Des colonies sont devenues des États indépendants avec l'aval de gouvernements coloniaux. Il en fut ainsi de certaines républiques membres de l'ex-URSS qui reçurent l'aval de la Fédération de la Russie. Le Canada s'est institué et même redéfini de cette façon avec l'aval de la Grande-Bretagne.

Une décision de parlementaires sans mandat mais détenant un soutien majoritaire implicite ne saurait conduire à une reconnaissance internationale si – et je dis bien si – l'État d'origine refuse de reconnaître l'entité autoproclamée et n'entend pas négocier avec elle. Cela s'est produit en Norvège où un référendum fut tenu en 1905. Là où cette façon de procéder fut utilisée, notamment dans certaines colonies et dans certaines républiques de l'ex-URSS, l'accord de l'État d'origine fut nécessaire à la reconnaissance du nouvel État par les membres des Nations unies.

Une décision de parlementaires élus majoritairement sur la base d'une plate-forme contenant la création du pays, mais sans soutien majoritaire explicite, sera aussi astreinte à cette exigence. Si l'État d'origine refuse de négocier la sécession, les États tiers, qui entretiennent des liens avec lui, s'exprimeront peu, contraints qu'ils sont par l'impératif de courtoisie. Seuls des pays ayant peu de contacts avec l'État d'origine pourraient reconnaître l'entité autoproclamée, mais en aucun cas les membres des Nations unies.

Il ne saurait en être autrement d'une décision des parlementaires ayant à la fois un mandat à cette fin et un soutien majoritaire des électeurs. Ce cas est cependant très différent. Avec lui, les parlementaires ont un mandat qui les rend légitimes d'instituer, au nom du peuple, une nouvelle autorité sur un territoire visé. Si l'État d'origine refuse de négocier, il en découle un conflit de légitimité. Des pressions s'exerceront sur l'État d'origine comme sur les parlementaires. Elles viendront de l'interne et d'États tiers, voire des Nations unies ou d'autres organismes, de telle sorte que le conflit aura vraisemblablement un écho international.

L'accès à l'indépendance des pays baltes (Lituanie, Estonie et Lettonie) est révélateur de ce cas de figure. Autoproclamés

indépendants entre 1988 et 1990 par un vote majoritaire des parlementaires, ces pays se butèrent au refus de l'URSS qui les invita à tenir un référendum selon ses exigences. Ils refusèrent. Après négociation, ils acceptèrent de réaliser, lors d'une élection, un sondage sous contrôle international. Forts des résultats, ils déclarèrent de nouveau leur indépendance. Seule l'Islande les reconnut. Par contre, peu après l'implosion de l'URSS, l'appui de Boris Eltsine à leurs demandes d'autodétermination et la reconnaissance des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, du Japon et de la Suède, la Fédération de la Russie reconnut ces pays en 1992 et les Nations unies emboîtèrent le pas.

Conclusion

Instituer un État indépendant sur le territoire d'un État existant ne peut que provoquer une réaction négative chez ce dernier. C'est pour contrer ce type de réaction que les Nations unies ont octroyé aux peuples colonisés un droit à l'autodétermination externe. Le peuple québécois n'a ni ce statut ni ce droit. Cela ne l'empêche pas de se doter d'un État indépendant. Toutefois, quel que soit le véhicule qu'il utilise, s'il veut être reconnu par les membres des Nations unies, sa démarche, qu'elle se réalise après un référendum ou à la suite d'une élection, ne peut pas faire l'économie de la reconnaissance de l'État d'origine.

À deux reprises, un référendum fut tenu au Québec. Au premier, Pierre-Elliott Trudeau soutint qu'un NON serait un OUI à des changements sans en révéler la teneur, ce qui transforma le sens du référendum. Au deuxième, il y eut des contournements de la loi québécoise sur la consultation populaire, des naturalisations à toute vitesse et d'autres gestes analogues. Cinq ans plus tard, la loi sur la clarté soumit tout recours à un référendum aux diktats de la Chambre des communes. Tout cela révèle que ce véhicule est à risques.

Seule les atténuerait une entente entre les parties en cause sur la question, les résultats et les règles encadrant le déroulement de référendum, voire la négociation de la sécession.

À défaut d'entente, il y a la voie électorale, car, il n'y a pas d'accord pour procéder à l'amiable. Cette voie soulève des problèmes de reconnaissance par les membres des Nations unies si l'État d'origine se montre réfractaire. Un mandat obtenu lors d'une élection peut les atténuer si les partis indépendantistes, dans le cadre d'un pacte ou autrement, en font l'enjeu principal. L'élection peut alors déboucher ou non sur un soutien majoritaire. Sans ce soutien, procéder comporte des risques. L'État d'origine peut exiger un soutien majoritaire et les élus seront exposés à des critiques s'ils posent des gestes de rupture(s), voire à une surenchère venant de l'État d'origine. Dans un tel cas, mieux vaudrait se limiter au pouvoir législatif. Par contre, avec ce soutien, les élus ont toute légitimité pour réaliser leur mandat.

Si les indépendantistes québécois choisissent cette dernière approche, elle peut conduire à l'indépendance quasi à l'amiable pour trois motifs. Le premier sera l'existence d'un conflit entre une légitimité émanant du peuple et une autre découlant de la prise de possession d'un territoire par la Grande-Bretagne et l'institution progressive d'une autorité canadienne par des parlementaires sans mandat émanant du peuple. Le deuxième, la démonstration, par un pacte ou autrement, que les Québécois et les Québécoises de toutes origines, de toutes classes et de toutes tendances politiques veulent légitimement se doter d'un pays pour affirmer leur vivre ensemble, être présents sur la scène internationale et devenir membres des Nations unies. Le troisième, la sensibilité et l'ouverture des démocraties occidentales à ces deux motifs, ce que craint le plus, je crois, l'État d'origine qu'est devenu le Canada sans l'aval du peuple québécois. □

Richard Gervais*

Les élections et l'indépendance
JOUER AU PLUS FIN AVEC
LES ÉLECTEURS N'EST PAS
UNE OPTION**

L'idée d'accéder à l'indépendance par mandat électoral, sans recours au référendum, s'impose de plus en plus. C'est la marque du Parti indépendantiste, nouvellement autorisé par le Directeur des élections du Québec. Une fois élu selon nos règles parlementaires, le gouvernement déclare l'indépendance en toute légitimité et met à exécution le programme annoncé. Certains, toutefois, décrochent mal du scénario référendaire et s'inquiètent de la reconnaissance internationale. C'est le cas du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ), qui télescope le référendum dans l'élection et assimile indépendance et reconnaissance.

Le référendum, voie piégée et fermée

Les Québécois ne veulent pas être les dindons de la farce d'un troisième référendum. Ils ont en aversion les prétentions hégémoniques d'Ottawa à décider de la valeur du résultat (loi C-20 sur la clarté); ils ont pris bonne note de l'ingérence hostile du Canada en 1980 et de 1995 et savent qu'il méprise leurs règles référendaires et leur Assemblée nationale.

* Porte-parole du Parti indépendantiste

** Tribune libre de Vigile, samedi 17 novembre 2007

La prétendue obligation de référendum comporte un défaut rédhibitoire. Elle empêche le mandat que les élus indépendantistes reçoivent du peuple d'être tenu pour ce qu'il doit être par définition, un mandat d'indépendance. Du coup, la détention du pouvoir met ces représentants en contradiction avec eux-mêmes. Les attermoissements historiques du PQ et sa partie de cache-cache avec l'électorat («vous votez pour des souverainistes, pas pour la souveraineté») sont là pour le prouver. Aussi est-ce en dehors de l'appareil péquiste et de son référendisme de dupe qu'aujourd'hui les indépendantistes se réorganisent.

La voie électorale, qu'est-ce au juste ?

À la place du référendum, la voie qui s'offre tout naturellement est celle des élections. Le parti qui se voit confier le mandat de gouverner, en vertu de la majorité de députés qu'il fait élire au parlement, réalise son programme comme il en a la légitimité et l'obligation devant le peuple. Ce principe vaut pour tous les partis, y compris le parti de l'indépendance. Concrètement pour le Parti indépendantiste, cela signifie : faire adopter par l'Assemblée nationale, conformément à l'engagement pris, une déclaration d'indépendance et une constitution provisoire d'État indépendant ; charger une assemblée d'élaborer un projet de constitution permanente à soumettre à l'approbation possiblement référendaire du peuple. À noter que ce référendum sur le projet de constitution permanente ne remet en question ni le mandat des élus, ni la constitution provisoire existante, ni l'indépendance du nouvel État.

Que le mandat d'indépendance tienne dans le mandat électoral même amène à parler de voie électorale d'accession à l'indépendance. Emprunter cette voie, c'est faire de la politique telle qu'elle se pratique chez nous et accepter les

règles électorales et parlementaires existantes. De la sorte, les électeurs savent clairement pourquoi ils votent quand ils votent pour le Parti indépendantiste, puisque le mandat que celui-ci sollicite auprès d'eux est bien, comme le veut sa vocation explicite, un mandat d'indépendance – nonobstant bien sûr les autres éléments de sa plateforme.

Le mélange inconséquent de l'élection référendaire

Certains partisans de la voie électorale ne l'acceptent qu'en la rebaptisant à l'eau du... référendum! Ainsi en est-il de l'«élection à double majorité», qui cumule majorité des sièges (élections) et majorité des voix (référendum). Pour pouvoir légitimement réaliser son programme d'indépendance, le parti devrait faire élire plus de candidats que tout autre parti en lice, mais encore recueillir au moins la moitié des suffrages exprimés. C'est l'opinion du RIQ («Des défis sur le chemin de l'indépendance», Vigile, 7 nov. 2007). Sa proposition de «pacte» électoral entre partis souverainistes vise d'ailleurs à atteindre cette double majorité.

On aura compris que l'élection à double majorité n'est que l'autre nom, moins équivoque peut-être, de l'«élection référendaire». Mais ce mixage ferait entorse à notre système électoral et... fuir les électeurs, car il brouille le jeu électoral, y introduit un élément de désordre, l'exigence inusitée de majorité absolue, et consacre l'iniquité entre les partis en lice.

Une élection référendaire serait certes un référendum pour les indépendantistes, mais une élection ordinaire pour les autres! La double majorité serait exigible des seuls indépendantistes; les partis adverses n'auraient rien à faire d'une surexigence pareille. Ils auraient ainsi le droit de réaliser leur programme en cas de victoire, mais pas le parti de l'indépendance. Curieuse démocratie multipartite qui com-

mence par une injustice électorale! On verrait le mandat de représentation des élus se scinder en deux légitimités : celle d'exercer le pouvoir et celle de réaliser leur programme. Les représentants du peuple, d'obédience indépendantiste, ne le seraient plus dès qu'il s'agirait pourtant de tenir leur engagement! L'électeur indépendantiste pourrait avoir la surprise de gagner ses élections tout en les perdant, si d'aventure son parti rentrait (majorité des sièges), mais pas son option (majorité des voix). Son parti serait porté au pouvoir, mais privé en même temps du pouvoir de l'exercer conformément à ce qu'il a promis. Pouvoir décisif pourtant, qui donne sens à tout l'exercice et dont bénéficie tout parti autre qu'indépendantiste.

Toutes ces complications et entourloupes à cause du refus de soumettre tout simplement l'indépendance au verdict électoral, d'offrir aux Québécois, quand ils vont voter aux élections législatives, le choix partisan de l'indépendance. Après tout, la lutte pour l'indépendance est une lutte politique et ne saurait échapper à l'affrontement inévitable des partis.

La manie souverainiste de s'auto-exclure de la politique

Les souverainistes ont contracté la manie de se nier dès qu'ils entrent en élections ou au parlement : ils se présentent devant l'électorat en laissant leur option de côté ; ils refusent d'utiliser les moyens du gouvernement pour la promouvoir. Soit qu'ils renvoient l'option souverainiste à un exercice autre qu'électoral (le référendum), soit qu'ils dénaturent l'exercice électoral pour être sûrs de ne jamais vraiment y soumettre leur option (cas de l'élection à double majorité).

Si nous changeons les règles du jeu, que nous introduisons des exigences inusitées et superflues, l'électeur nous accusera de brouiller les cartes et de jouer au plus fin avec lui.

Le parlementarisme à la québécoise, de type britannique, appartient à une grande famille de régimes démocratiques reconnue à travers le monde. Pourquoi le modifier quand il s'agit de s'en servir à fond?

La reconnaissance internationale comme prétexte

Pour soustraire au verdict des électeurs l'enjeu de l'indépendance, toutes les craintes sont mobilisées: fracture du Canada, mesures de rétorsion d'Ottawa, intervention armée des États-Unis, guerre civile... L'une de ces suppositions concerne la reconnaissance internationale: utilisation du droit international contre nous, lenteur des nations étrangères à nous reconnaître – à commencer par l'État canadien!

L'inquiétude hyperbolique du RIQ à ce sujet vient de ce qu'il assimile indépendance et reconnaissance. Pour lui, pas d'indépendance sans reconnaissance. Dans ses textes d'ailleurs, l'indépendance du Québec équivaut à avoir une place aux Nations unies; l'indépendance d'une nation n'a d'existence concrète que lorsqu'elle est reconnue par les autres nations. Et c'est encore par rapport à la reconnaissance internationale qu'il justifie l'élection à double majorité. (« Une élection à double majorité, dans le cadre d'un pacte électoral entre partis politiques ou non, est le véhicule le plus approprié pour déboucher sur une reconnaissance internationale », bilan cité.)

En vérité, une exigence qui bousculerait des règles aussi démocratiques et internationalement reconnues que les nôtres ne saurait tenir lieu de critère au regard du droit international et, de ce point de vue, on a au contraire tout intérêt à jouer sans complexe notre système politique. Surtout, indépendance et reconnaissance internationale ne sont pas la même chose et c'est la première qui conditionne la seconde, non l'inverse.

Jacques Parizeau s'en est rendu compte dans la préparation du référendum de 1995. En quête du soutien de la France et peu enclin, pour sa part, à l'idée d'une déclaration de souveraineté, il a changé d'avis quand les Français lui ont dit : « Que voulez-vous que nous reconnaissons si vous ne déclarez pas l'indépendance ? » Sans déclaration d'indépendance, il n'y a rien à reconnaître. Et quelles que soient les difficultés qui puissent se dresser sur le chemin de cette reconnaissance internationale, elle n'est jamais qu'une résultante de l'indépendance, non sa condition.

Conjuguer pour vrai élections et indépendance

Cessons de prendre les Québécois pour des sourds en leur demandant deux fois la même chose comme si la première ne suffisait pas et, comble d'esprit sportif, en donnant aux adversaires de leur indépendance politique deux occasions de les vaincre ! La démission historique du PQ fait que les Québécois n'ont plus le choix de l'indépendance quand ils vont voter (et même avant, avec la stratégie référendaire, ils n'avaient ce choix que de façon indirecte et hasardeuse). De ce choix électoral de l'indépendance dépend pourtant notre avenir national et, à court terme, la clarification du débat public. C'est en conjuguant enfin correctement élections et indépendance que le mouvement indépendantiste se relève aujourd'hui. □

Jean-Marc Léger*

LA PERMANENTE ACTUALITÉ DU COMBAT POUR L'INDÉPENDANCE

Ce combat déjà ancien chez nous comme dans bien d'autres pays occidentaux garde, quoi que l'on pense dans certains milieux, une éminente actualité. C'est ce qui justifie l'action que mènent chez nous depuis longtemps les mouvements et associations souverainistes. Et c'est aussi ce qui les presse de retrouver le chemin de l'unité.

La lutte pour l'indépendance, sous diverses formes, n'intéresse pas des pays du Sud, il s'en faut : elle se déroule aussi dans plusieurs pays occidentaux et dans diverses régions de ces pays. Le Québec en est, depuis plusieurs décennies, une illustration éloquente mais il souligne également la nécessité et la difficulté de l'unité dans l'action. Voici trente ans qu'au fil de nombreuses élections générales et de deux référendums le peuple québécois a marqué son inclination vers l'indépendance nationale sans le faire toutefois avec une majorité claire et substantielle, avec une majorité constante et croissante.

D'autre part, les divisions et les querelles au sein du mouvement indépendantiste, notamment au cours de la dernière décennie, n'ont fait qu'éloigner l'atteinte de l'objectif et ont contribué à dérouter de larges secteurs de la population. Le

* Membre émérite de la Ligue d'action nationale

phénomène a été particulièrement et tristement éloquent ces deux ou trois dernières années, les affrontements et les oppositions de personnes venant desservir la cause nationale.

Mais voici qu'apparaissent depuis quelques mois des raisons d'un prudent optimisme. L'unité retrouvée du Parti québécois, le dynamisme qu'y imprime le nouveau chef et le fait que ce chef soit une femme, voilà des facteurs qui autorisent un prudent optimisme. Il importe que tous les indépendantistes, voire tous les nationalistes, se regroupent résolument, avec conviction et persévérance au sein du PQ et s'engagent avec allant et persévérance dans la nouvelle étape de la conquête du pouvoir. Et sûrs que celle-ci appellera et suscitera l'indépendance, toujours nécessaire, toujours urgente, plus que jamais actuelle.

novembre 2007

Rodrigue Tremblay*

LE QUÉBEC ET LA MONDIALISATION DES ÉCONOMIES

«Les nôtres ont généralement les petits emplois dans les grandes entreprises. On les considère comme les porteurs d'eau.»

Le Goglu, le 15 novembre 1929

«Il faut obtenir du roi-nègre qu'il collabore et protège les intérêts des Britanniques. Cette collaboration assurée, le reste importe moins.»

André Laurendeau, Le Devoir, 18 novembre 1958

«La Révolution tranquille marqua incontestablement pour les Québécois francophones le moment capital de leur entrée dans la modernité.»

Fernand Ouellet, historien, 1990

«La question économique deviendra plus que jamais une question nationale : elle restera, pour ainsi dire, la seule question jusqu'à ce qu'elle soit résolue.»

Errol Bouchette (1863-1912)

* Professeur émérite de sciences économiques, Université de Montréal, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce dans le gouvernement du Québec

Courte rétrospective historique

Après le choc de la Conquête britannique en 1760, la période économique la plus dure qu'eut à traverser le peuple québécois fut celle qui suivit la révolte armée manquée de 1837-38. Le Québec fut alors placé dans une position coloniale de dépendance comme jamais auparavant. En effet, le pouvoir britannique du temps imposa l'Acte d'Union de 1840, lequel vint fusionner le Québec (Bas-Canada) à l'Ontario (Haut-Canada). Cet assujettissement politique et économique du Québec ne fut que partiellement atténué par l'Acte confédératif de 1867 quand le Québec récupéra son statut de province canadienne.

La situation économique du Québec souffrit grandement de la situation de dépendance dans laquelle les Québécois furent plongés au 19^{ième} siècle. Ce ne sera finalement qu'après la Seconde Guerre mondiale, en 1945, et surtout après l'avènement de la Révolution tranquille au début des années 1960, que le Québec put compter sur une économie qui avait *grosso modo* son dynamisme propre et dans laquelle les Québécois pouvaient jouer un rôle de premier plan. Cantonnés dans l'agriculture, l'industrie primaire du bois et dans les services de première ligne, les Québécois n'avaient ni les capitaux, ni la technologie, ni les commandes sur les leviers économiques, commerciaux, financiers et politiques pour progresser économiquement.

Avec la Révolution tranquille de 1960-62, beaucoup de choses changèrent. Le gouvernement du Québec devint pour la première fois dans son histoire un gouvernement national qui assumait les responsabilités d'un gouvernement national, malgré un statut constitutionnel de type provincial, dans les domaines de l'investissement humain et dans celui des investissements industriels. On ne peut minimiser l'import-

tance de cette révolution politique, sociale et économique dans l'histoire du Québec. Elle allait se traduire par des réformes en profondeur et par des progrès substantiels dans l'accessibilité des Québécois à l'éducation, dans la transformation de la langue française d'une langue de minoritaires en une langue territoriale majoritaire, et dans la prise de contrôle de nombreux leviers économiques dans les domaines des ressources naturelles, de l'énergie, de la finance et de l'économie en général.

Avec la Révolution tranquille, le gouvernement de Jean Lesage (1912-1980) reprit le slogan d'Étienne Parent (1801-1874)), avec l'objectif de devenir véritablement « maîtres chez nous », après deux siècles d'assujettissement politique et économique.

Par leurs visions d'un développement national du Québec et par la hardiesse de leurs politiques à longue portée, les gouvernements de Jean Lesage de 1960-66 et de René Lévesque de 1976-81 furent, à mon avis, les deux seuls gouvernements vraiment « nationaux » que le Québec ait connus de toute son histoire. D'autres gouvernements québécois adoptèrent des politiques ponctuelles bénéfiques au Québec, telle la politique d'autonomie provinciale du gouvernement de Maurice Duplessis (1944-59) et celle du développement hydroélectrique du gouvernement de Robert Bourassa (1970-76), mais aucun n'adoptèrent la vision de développement global du Québec des gouvernements Lesage et Lévesque.

Ce fut sous ces gouvernements, en effet, que le Québec connut un véritable rattrapage dans l'accès généralisé à l'éducation et aux services sociaux, et dans la reprise en mains des principaux leviers de l'économie, rattrapage dont bénéficie toujours les générations actuelles.

Le Québec face aux défis de la mondialisation

À l'ère du mondialisme économique et du rétrécissement de la Planète, les petits peuples sont soumis comme jamais auparavant à des pressions énormes en faveur d'un conformisme non seulement économique, mais aussi culturel et linguistique. Ces pressions, bien sûr, n'épargnent guère le Québec. C'est une réalité, en effet, que les affaires au plan mondial se font surtout en langue anglaise. L'ouverture des frontières met donc en concurrence des cultures et des langues dont le dynamisme et la portée ne sont pas identiques. Dans un tel contexte, il est à craindre que les cultures dominantes s'imposent au dépens des cultures plus faibles. Et, c'est l'identité culturelle et linguistique des petits peuples qui risquent d'en souffrir le plus.

Au plan économique, les notions même d'intérêt national et d'espace économique national tendent à se distendre sous l'effet conjugué de la libéralisation des échanges et de la mobilité internationale des capitaux et des entreprises, et même des personnes. Dans ce nouveau contexte, certains gouvernements sont peut-être devenus trop attentistes et trop *laisser-fairistes*, s'en remettant avant tout aux marchés pour solutionner les problèmes qui résultent des chocs économiques ou des insuffisances structurelles. Or, les marchés comportent d'énormes lacunes dans leur fonctionnement concret, lesquelles exigent nécessairement des interventions publiques pour éviter que le bien commun soit sacrifié au profit d'intérêts particuliers restreints.

Face au phénomène, la population elle-même est naturellement ambivalente, selon qu'elle considère ses intérêts en tant que consommateurs ou en tant que producteurs. —D'une part, en effet, les choix des consommateurs parmi tous les produits, y compris les produits culturels (livres,

journaux, films, musique, chansons...etc.) se sont considérablement élargis. La nouvelle technologie reliée à l'ordinateur et à l'Internet tend à globaliser davantage les marchés. Les économies d'échelle qui découlent des grands marchés et des productions de masse font aussi s'abaisser les prix, ce qui constitue un autre gain pour les acheteurs. D'autre part, les producteurs doivent, quant à eux, faire face à une concurrence accrue face à des importations facilitées. Ils n'ont d'autre choix que de développer des produits originaux et de viser à une plus grande compétitivité. Les dirigeants d'entreprises apprennent à penser globalement, même s'ils doivent agir localement et surveiller constamment leurs parts de marché.

Les règles concernant les subventions publiques au développement industriel se sont resserrées sous l'effet des multiples ententes de libéralisation internationale des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou des ententes régionales du type de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Il en est résulté un certain désengagement de l'état en matière économique et dans le domaine des stratégies industrielles, avec la conséquence que les entreprises locales ne peuvent plus compter comme auparavant sur le soutien de l'état pour démarrer, survivre et prospérer, face au choc de la concurrence extérieure.

Vulnérabilité de l'économie québécoise

En ce début du XXI^e siècle et de mondialisation économique, force nous est de constater que le Québec est une économie avant tout régionale, quoique étroitement intégrée aux économies canadienne et nord-américaine. Supervisée par un gouvernement provincial dépourvu des principaux leviers économiques modernes que sont la monnaie, le taux de change, le taux d'intérêt, les tarifs douaniers et l'immi-

gration, et un gouvernement central hésitant à arbitrer entre les régions canadiennes au-delà de la simple péréquation fiscale, l'économie québécoise doit avant tout compter sur ses richesses naturelles et sur le dynamisme de sa population et de ses entrepreneurs, tout en demeurant fortement tributaire de la conjoncture économique extérieure.

Cette vulnérabilité institutionnelle de l'économie régionale devient celle de sa population, car toute carence dans la base économique ou tout fléchissement dans l'activité économique se traduisent tôt ou tard par des exodes de population. Le Québec eut, en effet, dans le passé, à subir les conséquences de l'insuffisance de sa base économique puisqu'on évalue à au-delà d'un million de personnes l'exode des francophones vers les États-Unis de 1840 à 1940. Le resserrement des règles d'immigration aux États-Unis ne permettrait plus aujourd'hui un tel exode massif de population. Par contre, le déplacement du centre de gravité de l'économie canadienne vers l'ouest, avec l'expansion phénoménale de la production pétrolifère de l'Alberta, demeure une soupape d'ajustement démographique si la base économique du Québec devait un jour à faiblir ou à s'étioler.

Comment profiter de la mondialisation

Le Québec possède des atouts économiques importants, soit une population instruite et polyvalente, une situation géographique enviable, quoiqu'en périphérie par rapport au centre de gravité économique de l'Amérique du nord, et des ressources naturelles et énergétiques qui génèrent une rente économique appréciable. À titre d'exemple, le Québec produit annuellement pas moins de 37 000 mégawatts d'électricité. C'est plus de la moitié de toute l'énergie hydro-électrique produite au Canada. Le défi global de l'avenir pour le Québec consiste à générer des capitaux et à créer des

centres de décision économiques importants au Québec, et à les garder.

Le gouvernement du Québec, mais aussi et peut-être surtout le gouvernement canadien dont l'impact sur l'économie québécoise est considérable, se doivent d'adopter des politiques économiques cohérentes afin de relever les défis de la mondialisation et afin d'éviter qu'une globalisation débridée et sans contre-poids risque de provoquer de sérieux drames sociaux dans l'avenir. Nous nous limiterons ici à identifier trois des domaines d'intervention gouvernementale les plus névralgiques, soit le domaine du contrôle des entreprises reliées aux ressources naturelles, celui de l'évolution démographique du Québec et la formation des travailleurs de demain, de même que les besoins en matière d'immigration, de sélection et d'intégration des personnes immigrées.

a) Contrôle et rente découlant des ressources naturelles

La lutte pour l'accès aux ressources naturelles et énergétiques qui se dessine à l'horizon au 21^{ème} siècle exige que les gouvernements prennent des mesures appropriées afin d'éviter que l'économie canadienne ne devienne une économie de succursales, contrôlée de l'extérieur, et afin que la rente économique sur ces ressources profite en premier lieu aux Québécois et aux Canadiens en général.

Au plan fédéral, les règles de la Loi sur Investissements Canada relative aux acquisitions étrangères devraient être renforcées pour faire en sorte que les grandes entreprises qui exploitent les ressources canadiennes soient majoritairement sous contrôle canadien. Au plan québécois, rien n'empêche le gouvernement québécois, lequel doit être consulté en vertu de la loi mentionnée précédemment, de préciser

davantage les critères d'acceptation ou de refus d'une prise étrangère de contrôle d'entreprises oeuvrant dans le domaine des ressources naturelles et énergétiques du Québec. Le Québec et le Canada sont présentement relativement dépourvus au chapitre de la prise de contrôle d'entreprises canadiennes stratégiques, tant au plan de la volonté politique que des législations. Ceci fut manifestement bien illustré lors de la prise de contrôle du producteur québécois et canadien Alcan par le géant britannique et australien, la société Rio Tinto, en 2007.

b) Population, pénurie et formation de main-d'œuvre qualifiée

Il faut rappeler que la principale mesure de la richesse d'une nation est non pas l'évolution de la mesure globale du produit intérieur brut (PIB) mais celle du produit intérieur brut par habitant (PIB/population). Or, à ce dernier chapitre, le Québec connut une augmentation de 48,6 pourcent comparativement à 46,9 pourcent pour le reste du Canada, entre 1981 et 2004.

Néanmoins, l'évolution démographique du Québec demeure une source de préoccupation croissante à cause de deux phénomènes qui tendront à se conjuguer dans l'avenir, soit le faible taux de fécondité québécois et le vieillissement de la cohorte des enfants de l'après-guerre (1946-1966). L'indice de fécondité au Québec a chuté de plus de la moitié de 1965 à aujourd'hui, passant d'un peu plus de trois enfants par femme en âge de procréer à moins de 1,5 enfants aujourd'hui. Par contre, la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population ne cesse d'aller en s'accroissant, de sorte qu'il est prévu que le pourcentage des personnes âgées dans la population québécoise dépassera celui des jeunes de moins de 15 ans dans quelques années, soit aux environs de 2011-12.

Les conséquences à prévoir sont un vieillissement accéléré de la population québécoise, une pénurie à venir de main-d'œuvre qualifiée et un déclin du poids démographique et politique du Québec à l'intérieur de la Confédération canadienne. Cette dépopulation relative du Québec se traduira par une baisse de la part de la population québécoise dans l'ensemble du Canada. En effet, il faut envisager le jour où le Québec représentera moins de 20 pourcent de la population canadienne.

Il faut se rappeler que la part du Québec dans la population canadienne comptait pour 31 pourcent au début du vingtième siècle, qu'elle était encore égale à 29 pourcent en 1951, et qu'elle est tombée sous la barre des 25 pourcent en 1994. Au premier janvier 2007, la part du Québec dans le tout canadien se situait à 23,4 pourcent. Une telle tendance, si elle n'est point freinée ou stabilisée, fera en sorte de marginaliser politiquement le Québec à l'intérieur du Canada et cela, d'une manière irréversible.

Pour faire face aux besoins futurs de main-d'œuvre qualifiée, le Québec se doit de mettre l'accent sur l'éducation et sur le développement de l'entrepreneuriat. À ce chapitre, le Québec a encore du rattrapage à faire. Ainsi, la proportion au Québec de la population active (25 à 64 ans) qui détient un grade universitaire (17 pourcent) est inférieure à celle du Canada (20 pourcent) ou des États-Unis (28 pourcent). Il sera raisonnable qu'un des objectifs de la politique québécoise en éducation ait comme objectif de faire passer la proportion des diplômés universitaires de 17 à 25 pourcent au cours des années à venir.

c) Immigration et intégration

Déjà, l'immigration internationale constitue la moitié de l'accroissement annuel de la population québécoise. Il appa-

raît évident qu'une attention particulière doit être prêtée à ce phénomène si on veut éviter que des problèmes sociaux et politiques majeurs ne surgissent dans les décennies à venir. D'une part, le Canada dans son ensemble et le Québec en particulier ont moins besoin du concours de l'immigration que dans le passé, si l'objectif est de créer un marché intérieur élargi pour justifier des économies d'échelle dans la production. C'est un des effets fondamentaux de la mondialisation et du libre-échange de pouvoir importer des biens intensifs en main-d'œuvre en provenance de pays à bas salaires et d'exporter des biens qui sont soit reliés aux ressources naturelles ou dont la production exige des connaissances particulières, une haute technologie, ou une production de masse. Dans ce nouveau contexte, et d'un strict point de vue économique, le Canada n'a plus besoin d'une immigration massive comme ce fut le cas au cours des décennies passées.

Par contre, on peut vouloir souhaiter davantage d'immigration pour des fins démographiques, sociales ou politiques. Au chapitre de la main-d'œuvre qualifiée, comme nous l'avons indiqué ci-haut, le Québec connaîtra vraisemblablement une pénurie de travailleurs à plus ou moins brève échéance. Une politique québécoise appropriée en ce domaine serait de nature à repousser l'échéance d'une telle pénurie. Néanmoins, une politique d'immigration bien ciblée pourrait elle aussi contribuer à combler les écarts qui se dessinent.

Cependant, l'immigration n'est pas seulement un phénomène économique ; elle est aussi (et peut-être encore davantage dans l'avenir) un phénomène social, culturel et politique. L'intégration harmonieuse des immigrants au tissu économique et social du Québec exige que l'immigration soit bien ciblée non seulement en ce qui concerne les qualifications

professionnelles et linguistiques des candidats, mais aussi quant à leur potentiel d'intégration harmonieuse à la société québécoise. En effet, toute politique réaliste d'immigration doit tenir compte de la capacité d'accueil de la société appelée à intégrer les nouveaux arrivants.

Conclusion

La mondialisation et la révolution technologique qui ont présentement cours modifieront profondément le Québec de demain. De tels développements posent certes de nombreux défis mais ils ouvrent aussi la porte à des possibilités nouvelles de progrès et d'avancement. C'est la responsabilité des gouvernements d'adopter des politiques cohérentes et appropriées afin de faire face à ces nouveaux défis et afin de préparer les générations futures de manière à ce qu'elles puissent tirer avantage du nouveau contexte.

Quelques références utiles

Bouchette Errol, *L'Indépendance Économique du Canada Français* (1906). Montréal: Les Éditions La Presse, ltée, 1977, 273 p

Girard Chantal, *Le vieillissement de la population au Québec: où et quand*, novembre 2003, 36 p.

Ruby, Marcel avec préface de Pierre-André Wiltzer, (2003), *Une mondialisation humaniste*, L'Harmattan, 158 p.

Tremblay, Rodrigue, *Indépendance et marché commun: Québec/ Etats-Unis*, Les Éditions du Jour, 1970, 128 p.

Tremblay, Rodrigue, «La triple mobilité biens-travail-capital ou l'incohérence des politiques économiques», *L'Action nationale*, novembre, 1996, p 76-93.

Tremblay, Rodrigue, *Les grands enjeux politiques et économiques du Québec*, les Éditions Transcontinentales, 1999, 339 p.

Tremblay, Rodrigue, *L'Heure Juste. Le choc entre la politique, l'économie et la morale*, les Éditions internationales Alain Stanké, 2002, 349 p

Tremblay, Rodrigue, *Le Québec en crise*, les Éditions Select ltée, 1981, 447 p.

Tremblay, Rodrigue, «Mobilité internationale des facteurs en situation de chômage et de libre-échange», *L'Actualité Économique*, juin 1998, pp 245-271.

Tremblay, Rodrigue, «The Industrial Policy of Quebec», dans *Canada and Quebec, One Country, Two Histories*, Robert Bathwell Ed., UBC Press, 1995, p. 167-169.

Charles Courtois*

Les sophismes de Jocelyn Létourneau

**EXAMEN D'UN
PROGRAMME D'HISTOIRE
« POST-NATIONALISTE »****

Le Québec devrait se comporter comme une marmotte

- Jocelyn Létourneau¹

Je propose d'examiner de plus près la pensée d'un historien célèbre, Jocelyn Létourneau. Sa pensée m'intéresse sous un angle particulier, qui concerne tous les Québécois : l'enseignement de l'histoire du Québec et la mémoire nationale. Jocelyn Létourneau a développé dans une longue série d'articles, d'ouvrages et d'interventions publiques, une position sur la nation et la mémoire québécoises, ainsi que sur l'enseignement de l'histoire qu'on peut qualifier de fondement théorique du nouveau programme d'histoire nationale du Québec au secondaire. Cette proposition de réforme est l'aboutissement d'un long travail de persuasion dont Létourneau s'est fait le héraut principal par ses travaux², outre l'autre facteur, plus passif, celui de la réceptivité du ministère de l'Éducation à tout ce qui fleure le postmodernisme et la réinvention de la roue. La présente analyse se concentrera

* Docteur en histoire (UQAM et Institut d'études politiques de Paris), chargé de cours à l'Université de Montréal

** Ce texte approfondit des réflexions présentées dans deux conférences, d'une part « Histoire, identité et démocratie », au Symposium L'Histoire à l'épreuve de la diversité culturelle, organisé par la CREQC, à l'UQAM, le 15 novembre 2006 et d'autre part, « Les sophismes de Jocelyn Létourneau », à La Nuit de la philosophie, UQAM, 24 mars 2007

sur ce volet actif, rhétorique, dont Létourneau est l'éminence grise. Car c'est de « postnationalisme » qu'il s'agit et c'est ce prétendu « postnationalisme » que Létourneau défend dans le cas de l'histoire et de la mémoire du Québec.

On sait que ce programme scolaire se proposait d'évacuer la notion nationale elle-même de l'enseignement, dans le programme réformé d'histoire de Secondaire III et IV, prétextant de diverses manières qu'elle était désuète ou déplacée, bien qu'il s'agisse du programme d'histoire nationale du Québec³. Il est devenu au passage le programme « histoire et éducation à la citoyenneté ». Par un autre paradoxe, la citoyenneté en question n'est plus tant une citoyenneté québécoise qu'une bien-pensante et fantasmagorique « citoyenneté du monde ». Je vais donc aborder les implications d'un tel programme – même s'il a été quelque peu modifié suite au tollé qu'il a suscité, cette réflexion doit être poursuivie. Les questions de fond demeurent entières. Cela implique de revenir sur l'importance de la nation politique moderne du point de vue culturel et démocratique, et sur le rôle de l'école et de l'enseignement scolaire de l'histoire, d'un point de vue québécois.

Ensuite, je décortiquerai l'argumentaire de Jocelyn Létourneau qui en est, ai-je avancé, le socle théorique. Enfin, je tenterai de répondre à la question suivante : est-ce que l'argumentation Jocelyn Létourneau repose sur un habile déploiement de sophismes et de syllogismes, digne des grands Sophistes de l'Antiquité ?

La nation politique moderne : ni ethnique, ni civique, mais culturelle *et* politique

La nation politique moderne, historiquement indissociable dans son avènement de l'autodétermination des peuples, est la représentation du peuple souverain : elle s'impose

véritablement à partir de la fin du XVIII^e siècle, avec les Républiques américaine et française et l'élan nationalitaire dont ces deux révolutions sont les catalyseurs en Amérique et en Europe au XIX^e siècle, élan qui s'est poursuivi au XX^e siècle et singulièrement après chacune des deux guerres mondiales puis après la chute de l'URSS. Et pourtant, malgré cette victoire de la démocratie sur le totalitarisme, il n'est pas à la mode d'invoquer la nation : elle est mal vue d'un certain cosmopolitisme et de deux progressismes distincts, l'un de gauche, l'autre libéral et même néo-libéral, dont les actions se rejoignent contre les souverainetés nationales. Paradoxalement, un certain « droit-de-l'hommeisme » s'est même érigé en contradiction avec la démocratie et l'auto-détermination des peuples. « BHL » est sans doute la figure emblématique de ce discours puisqu'il incarne une combinaison des deux discours postnationalistes, libéral et gauchiste, qu'on rencontre habituellement sous deux formes distinctes – schématiquement, disons qu'il y a *La Presse* ou *The Gazette* d'un côté, et *Libération* de l'autre⁴.

La souveraineté nationale paraît menacée par la mondialisation et la continentalisation qui font que de plus en plus de pouvoirs socio-économiques semblent échapper aux peuples. La nation politique est aussi le siège de la diversité culturelle véritable de l'humanité. En effet, la diversité culturelle de l'humanité repose avant tout sur un ensemble de foyers nationaux, bien vivants, avant de pouvoir s'échanger. Cette diversité culturelle, dans son sens profond, repose sur des peuples capables d'une forme d'autonomie pour être⁵. Une erreur très actuelle est de confondre diversité culturelle et multiculturalisme, alors qu'ils sont quasiment opposés : si toutes les grandes métropoles modernes ressemblaient demain à Londres et New York, quelle serait la diversité culturelle ? La diversité culturelle du multiculturalisme dans une grande ville cosmopolite et anglophone est à la diversité

culturelle des nations ce qu'un jardin zoologique est aux aires naturelles du globe. Sans les secondes, il dépérira. Charité bien ordonnée commence par soi-même, dit le proverbe, qui s'applique à merveille aux peuples et aux nations engagés par la Convention sur la diversité culturelle. La diversité culturelle de l'humanité exige que les nations aient le courage de porter leur identité, au lieu d'un cosmopolitisme superficiel, voire anglicisateur.

On ne rencontre pas la culture grecque dans un restaurant de l'avenue du Parc qui propose de faux souvlakis au porc, mais en apprenant le grec, en visitant la Grèce, en s'imbibant de ses écrivains, cinéastes, musiciens, en expérimentant son art de vivre. Cette illusion du cosmopolitisme doit donc être combattue avec énergie, car elle fait prendre le faux pour du vrai, et menace en réalité une diversité des cultures, au sens plein du terme, au moins à l'échelle de l'Occident. Le multiculturalisme encourage, outre cette illusion, une ghettoïsation qui sape la solidarité commune, une des vertus nécessaires au bon fonctionnement de la République, au maintien d'une société civile saine.

Or, qu'est-ce que la nation aujourd'hui ? La nation moderne se définit par un ensemble de caractéristiques culturelles et politiques qui font son unité : une langue, un territoire, des lois, une histoire commune, une volonté de vivre ensemble et de durer manifestes, et une représentation politique généralement dotée de pouvoirs souverains. La nation englobe une diversité ethnique dans une culture et une langue communes, comme en France ou aux États-Unis, très fréquemment, puisqu'au fond, la plupart des grandes nations démocratiques modernes sont des métissages spécifiques liés par une matrice culturelle commune particulière. Pour Sieyès, la nation se définit par une loi et une représentation communes, que manifeste l'Assemblée nationale. Il faut

d'ailleurs prendre la mesure de la portée républicaine du choix de nommer ainsi notre Assemblée depuis 1968. Pour Sieyès aussi, la nation française se définit par la langue française.

Que signifie donc ce principe républicain? Il affirme clairement la valeur nationale de l'État québécois. En 1968, les Québécois ont signifié leur volonté de définir l'État québécois comme le siège d'une nation, un État défini par la culture de la majorité et établi pour elle. Ce choix républicain impliquait d'assumer pleinement l'État du Québec et son pouvoir au nom de la nation, qui s'émancipait ainsi de sa position de repli ethnique héritée du choc de 1840 et quittée de façon graduelle et partielle avant 1960. Ce choix républicain signifiait aussi que l'appartenance à la nation serait définie par l'identification au Québec plutôt que par le critère plus ethnique, d'identité canadienne-française: la minorité ethnique n'a pas les mêmes pouvoirs qu'un État défini par une nation, fût-il provincial. Assumer pleinement ces pouvoirs est essentiel à l'émancipation nationale et à la bonne continuation de la nation.

Cette identification au Québec passe nécessairement par une forme de patriotisme mais aussi de culture commune, ce que vinrent confirmer et expliciter les lois consacrant le français, langue de la vaste majorité, langue officielle du Québec, en 1974 et 1977. Une langue et une culture s'apprennent: en l'occurrence, on peut devenir Québécois, alors que la conception courante est que l'on naît canadien-français. Dans les fait, l'identité canadienne-française n'était pas aussi fermée à un métissage ethnique que certains ne le croient, mais toujours est-il que la nouvelle dénomination de la nation, québécoise plutôt que canadienne-française, manifeste une identité politique majoritaire enfin assumée et du même coup, son corollaire, le droit d'assumer aussi,

comme les autres nations démocratiques occidentales, l'assimilation de son immigration à la nation – ce que font, en pratique, le Canada, les États-Unis ou la France, depuis fort longtemps.

Bref, la nation québécoise désigne un ensemble *culturel et politique*, doté de représentations manifestes, telle l'Assemblée nationale du Québec. Elle a bel et bien une Histoire et un territoire, clairement définis – on célèbre le 400^e de Québec et les frontières du Québec sont officielles. Au-delà du choix des meilleures options politiques pour leur avenir, les Québécois s'entendent largement sur le maintien de cet État-nation québécois et la perpétuation de leur nation – le consensus minimal étant sa perpétuation comme État-membre de la Confédération canadienne reconnu comme une nation. Qu'ils soient fédéralistes, autonomistes, souverainistes, au moins les trois quarts des Québécois s'entendent sur ces principes. Et pourtant, cette nation, on lui contesterait le droit de se nommer dans ses cours d'histoire scolaires ?

Le faux argument ethnique

L'instauration d'un programme d'histoire dite « postnationale » a superficiellement été justifiée par la diversité ethnique des Québécois⁶. Le cours d'histoire est aussi un cours d'enseignement à la citoyenneté. Jean-François Cardin, le didacticien recommandé au ministère par Létourneau lui-même (*dixit* Létourneau), arguait que l'histoire québécoise enseignée était « trop québécoise » pour l'enseignement à la citoyenneté : « Mais la notion de citoyenneté entre 1959 et aujourd'hui a énormément changé. Elle est beaucoup moins ethnique, beaucoup moins nationale ». Ainsi, pour suivre l'argument de Cardin, la citoyenneté, pour être nationale, devrait reposer sur une uniformité ethnique qui n'existerait plus et par conséquent, l'histoire québécoise enseignée

devrait être «moins québécoise». La confusion entre ethnique et national est à la hauteur du produit. Imagine-t-on le Brésil prétexter de son immense diversité ethnique pour écarter le référent national? La diversité ethnique y est pourtant plus grande, plus massive qu'elle ne le sera jamais au Québec!

Les minorités nationales du Québec sont historiquement définies: premières nations et minorité anglophone, fragment de la nation voisine. Il serait fallacieux de comprendre la politique d'immigration du Québec comme une politique visant à additionner de nouvelles nationalités sur le territoire québécois, plutôt que d'augmenter le nombre de Québécois. Quel serait l'intérêt d'une telle politique d'immigration? Ce ne serait pas l'intérêt national des Québécois, ni du point de vue culturel, ni du point de vue politique, ni dans l'intérêt de leur démocratie.

Impossible de forcer l'adhésion des cœurs, objectera-t-on. Certes, mais la question est de savoir ce que l'État du Québec doit favoriser par ses politiques. Dans les faits, une culture commune absorbera la progéniture de l'immigration: reste à savoir si cette «culture seconde», (pour employer une définition dumontienne), si cette identité culturelle et politique sera *canadian* ou québécoise.

Le Québec a réaffirmé son droit et sa volonté de durer en 1867 en récupérant l'autodétermination en éducation. L'école, notamment l'enseignement de l'histoire, est justement un élément clé de la construction des États-nations depuis le XIX^e siècle. Cette volonté de durer s'est confirmée et mise à jour, en veillant à l'intégration de l'immigration, désormais appelée à être un élément important de la croissance démographique nationale, avec la Charte de la langue française en 1977. La laïcisation des commissions

scolaires poursuit cette logique avec cohérence. Logique qui entre en opposition frontale avec la prétention selon laquelle la nation serait caduque à cause de l'immigration.

Or les manuels québécois, selon J.-F. Cardin, étaient jusqu'ici trop « québéco-québécois⁷ » (*sic*) ! Si les manuels québécois n'enseignent pas un point de vue québécois, qui donc le fera ? Le point de vue québécois a-t-il droit de cité au Québec, et donc dans le monde, oui ou non ? Je crois que les Québécois répondront sans ambages que oui ! Sans mémoire, donc sans conscience québécoise, la culture québécoise et sa démocratie se déliteraient. Or, selon la Charte de la langue française, il revient précisément à l'école québécoise d'intégrer : les enfants d'immigrants ont le droit d'être inclus et de s'inclure dans le Nous québécois. On peut même dire que l'ouverture se définit par leur inclusion à ce Nous, et non pas par leur exclusion de la communauté nationale. Ainsi, l'argument voulant que la mémoire nationale québécoise doive être marginalisée, sous prétexte que tous ne sont pas de même origine ethnique, paraît irrecevable. Ce serait du nationalisme ethnique à l'envers. On tenterait de figer des identités minoritaires et d'empêcher l'identification à une culture commune sur la base des origines ethniques.⁸

Quels objectifs pour l'histoire nationale à l'école québécoise ?

Comment devrait-on intégrer cette diversité, à l'école, dans nos programmes d'histoire ? Les enfants issus de l'immigration sont admis comme tout le monde, (sauf les deux exceptions nationales qui ont leurs propres écoles publiques), au système scolaire commun, pour être adoptés et élevés comme des Québécois. S'ils se trouvent à l'école publique française, c'est qu'ils ont vocation à être élevés en tant que Québécois par l'État québécois. Faire le contraire serait inté-

grer la philosophie du multiculturalisme canadien à l'éducation québécoise, auquel le Québec n'adhère pas, multiculturalisme canadien imposé en 1982 par une constitution dont le Québec est exclu⁹. Au contraire, le Québec a affirmé son propre modèle, qui mise sur la culture commune¹⁰.

Tous les écoliers du système scolaire québécois sont de futurs citoyens québécois et appelés à élire leurs représentants à l'Assemblée nationale. À ce titre, la culture et la mémoire nationales sont leur patrimoine à tous, l'identité québécoise est à eux autant qu'aux autres. Dans les faits, il se trouve justement que les «enfants de la loi 101» s'identifient pour la plupart au Québec, comme leurs camarades de vieille souche, parce qu'ils ont assimilé la culture commune à l'école. Pour dépasser mon expérience personnelle, qui confirme cette donnée, je citerai l'étude parue dans *L'Annuaire du Québec 2004*: «Il est intéressant de constater que cette partie de la population, bien qu'arrivée au Québec récemment, adhère fortement à l'idée de nation québécoise.¹¹» N'est-il pas dans l'intérêt québécois de développer cette identification en enseignant l'histoire du Québec?

L'école est même la principale institution québécoise à qui incombe l'intégration dans le modèle québécois – les autres compétences d'intégration appartiennent pour l'instant au Fédéral, comme d'ailleurs la citoyenneté était jadis britannique. L'argument postnational, s'il était admis à l'école, mettrait donc en pièce toute ambition québécoise d'intégrer l'immigration, avec les conséquences néfastes que cela implique pour la démocratie et la culture québécoise, bref pour la continuité de la nation. La véritable diversité culturelle, celle des foyers nationaux où vivent pleinement des cultures distinctes, qu'incarne le Québec en Amérique du Nord, serait sacrifiée à la diversité culturelle de pacotille qu'est le multiculturalisme dans un Dominion anglophone.

La culture, essence même de l'humanité, est un héritage, elle repose sur une transmission, comme le rappelle Alain Finkielkraut (*La défaite de la pensée*). C'est même la transmission qui fonde la capacité de civilisation. Notre propre civilisation hérite d'une responsabilité particulière, celle d'une civilisation originale, la civilisation de l'Amérique française: sa transmission est un des devoirs sacrés de nos institutions, en particulier de l'État québécois. Cette transmission, cette civilisation dépend d'une institution en particulier, l'école publique, où la transmission culturelle passe notamment par les cours de français et d'histoire. Paul Gérin-Lajoie disait en 1964, au moment de re-créeer le ministère de l'Éducation du Québec, que le sort national, dans le contexte nord-américain, dépendait d'un système d'éducation de toute première qualité. Devant les faiblesses de notre système d'éducation et de sa dernière réforme, il est plus que temps de réhabiliter un humanisme moderne et modernisé.

Demandons-nous ici ce que l'enseignement historique scolaire devrait assurer quant à l'Histoire nationale du Québec. À l'enjeu de connaissance et mémoire nationales s'ajoutent sens critique et repères internationaux, qui font partie de ce qu'un cursus porté maintenant à 4 ans au secondaire doit aussi développer. L'oblitération de l'histoire nationale pose un problème en soi, inséparable de cet autre enjeu, le sens critique. Il paraît évident que le développement du sens critique de l'élève est rudement mis à l'épreuve si on le prive de la connaissance des événements clés de l'histoire nationale qui devraient éclairer sa réflexion citoyenne, ainsi que par le lavage de cerveau politiquement correct que tente de plaquer ce programme à l'évaluation du passé. Le passé, dans son altérité, est refusé et censuré, s'il ne semble pas en parfait accord avec la nouvelle catéchèse de rectitude politique. La réforme scolaire cède dangereusement à la tentation

de créer un homme nouveau, et non un Québécois cultivé, dans trop de domaines pour ne pas dénoncer ce dérapage.

Pensons par exemple à cette «compétence» évaluée au primaire: «développer sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire». C'est une contradiction dans les termes (car qui vote à un gouvernement mondial?) et mettre la charrue avant les bœufs: la conscience de la place dans le monde se développera au secondaire avec quatre années d'Histoire, même qu'un cours de Secondaire IV est prévu à cet effet, *Problèmes du monde contemporain* (sa caractéristique historique est compromise)¹².

Avec le programme d'histoire proposé en 2006, le Québec, son histoire et la citoyenneté deviennent totalement irréels. La nomenclature originale des chapitres avait en effet un petit côté orwellien, préférant parler de «l'avènement de la démocratie sous le régime britannique» que de Conquête. Former l'esprit critique par une telle réécriture de l'histoire, c'est du propre... L'avènement de la démocratie au Québec résulte d'un combat, et non d'un cadeau, et ne fut pas consentie sans l'imposition préalable d'une annexion à l'Ontario et donc d'une minorisation, rappelons-le.

Dans le cas de l'histoire nationale québécoise enseignée, c'est la trame nationale qu'on voudrait évacuer. L'élève devrait ainsi être formé à «interpréter les réalités sociales», en fonction d'un credo politiquement correct, plutôt que formé par la connaissance du passé québécois. Est-ce bien pour cela qu'on avait confié à la commission Lacoursière de structurer un enrichissement du cursus scolaire en histoire? Dans son rapport, cette commission parlait de l'histoire comme culture, pour «acquérir des connaissances qui constituent la base de l'alphabétisation sociale¹³». Or, en censurant des événements, comme la Conquête, et le pan central, la trame

nationale, de l'histoire du Québec, le programme proposé en 2006 ne contribue point à acquérir des connaissances fondamentales sur notre société, ni à transmettre une culture, mais à une acculturation et à l'ignorance. L'histoire du Québec doit transmettre la mémoire d'une nation, à travers la connaissance de ses grands événements, ce qu'on appelle la trame nationale, dont la pertinence n'est qu'accrue par la volonté de faire une histoire de la démocratie, puisque cette trame est en bonne partie jalonnée de moments marquants d'une lutte pour les droits, l'autonomie et l'émancipation nationaux.

Intégrer cette diversité des origines que représente l'immigration, à l'école, dans nos programmes d'histoire exige de ne pas considérer les enfants des immigrants comme des étrangers mais comme des Québécois, à qui appartiennent la culture, la langue et la mémoire québécoise, tout simplement, sans discrimination selon les origines de leurs géniteurs¹⁴. La trame nationale fait bien sûr partie des exigences d'une alphabétisation de base de l'élève québécois et, devant l'importance actuelle de l'immigration, il est intéressant de relever aussi tout au long de cette trame les épisodes majeurs d'intégration de la diversité. Une diversité existait parmi les colons de la Nouvelle-France dont l'espace impérial fut de surcroît un havre pour les peuples amérindiens contrant l'élan de refoulement états-unien. Puis, une quantité massive d'Irlandais s'assimilèrent à la culture québécoise, donnant les Émile Nelligan et Daniel Johnson de notre histoire. Cette assimilation d'immigrants se poursuit, et nous donne aujourd'hui des figures courantes de notre vie culturelle et politique dont le patronyme ou l'origine immédiate viennent de tous les continents.

La philosophie sous-jacente à la réforme et la légitimité de son application

Nous avons vu que la diversité des origines ethniques ne peut justifier le «postnationalisme» dans une démocratie qui, comme le Québec, est définie par et pour une nation. Voire, la récente controverse entourant les accommodements raisonnables démontre, si besoin était, que les Québécois veulent que l'on mette toujours plus l'accent sur la culture commune et l'intégration, voire l'assimilation, plutôt que mettre le cap sur un multiculturalisme débridé. Comme le prescrivent la Charte de la langue française et la logique, l'école doit intégrer et non exclure ou fragmenter, si nous voulons demeurer cohérents avec la volonté québécoise de durer qui fonde notamment l'autodétermination québécoise en matière d'éducation.

Passons à cette heure à l'autre argument utilisé pour justifier cette tentative d'imposition du «postnationalisme». Une philosophie politique sous-tend la dissolution radicale de la mémoire nationale qui est proposée. Cette philosophie se dit «postnationaliste», et défend une histoire «postnationale» au nom d'une prétendue libération des Québécois de leur condition nationale. Elle n'est donc pas favorable à la représentation du Québec comme une nation, quarante ans après la proclamation de l'Assemblée nationale, entrant ainsi en contradiction avec ses institutions démocratiques. À l'université Laval, un colloque l'automne dernier se demandait encore, «La nation québécoise existe-t-elle?» intitulé dont Christian Dufour a bien montré le caractère oiseux, voire la veulerie⁴⁵. L'auteur principal du «postnationalisme» au Québec, que consomment plusieurs administrations québécoises à l'heure actuelle – au ministère de l'Éducation et dans les musées d'histoire, notamment – est sans doute Jocelyn Létourneau. Son argumentaire postnational se

trouve concentré dans son recueil *Passer à l'avenir*, né d'une réaction au rapport Lacoursière qui devait guider la réforme de l'enseignement de l'histoire.

Le rappel de la trame nationale, selon Létourneau, entretiendrait un sentiment de frustration et reviendrait à persuader les Québécois de la nécessité de l'indépendance alors que le « postnationalisme » les mettrait en accord avec leur état d'ambiguïté. État d'ambiguïté que Létourneau prétend « quintessentiel » aux Québécois, ce qui justifierait, selon lui, de tout faire pour favoriser son maintien, comme de passer d'une histoire nationale à une histoire post-nationale.

L'essentiel des thèses ambiguës et alambiquées de Jocelyn Létourneau est exposé dans *Passer à l'avenir*. Dans le jargon abscons qui lui est propre, il part en guerre contre feu *Notre maître le passé* de Lionel Groulx¹⁶, pourtant enterré depuis le *credo* moderniste de la Révolution tranquille, et il propose de substituer à la mémoire nationale – du « Je me souviens » - le concept de « se souvenir d'où l'on s'en va ». Abscons, disons-nous, parce que les intentions de l'auteur se cachent derrière des termes ésotériques de son cru.

Létourneau déplore que la mémoire québécoise, celle d'une lutte nationale que couronne une émancipation à la Révolution tranquille, soit largement répandue. Il l'appelle « l'histoire tabarnaco¹⁷ » pour signifier toute l'estime qu'il a pour cette identification à la nation québécoise, qu'il s'échine à limiter de manière ethnociste. Létourneau voit dans cette conscience un excès de mémoire¹⁸. Pourquoi ? Parce qu'il prétend ouvrir les consciences à une « prédisposition à un recommencement régénérateur¹⁹ ». C'est donc une révolution culturelle que, tel un nouveau Mao, Létourneau voudrait imposer. Au nom de quelle légitimité, serait-on tenté de demander ? Létourneau a découvert, tel un devin,

notre avenir, et nous devons suivre ses prescriptions pour arriver à cet avenir « meilleur ». Il est donc étrange de voir Létourneau prétendre être étranger à la politique et fustiger les intellectuels engagés, quand il prend sur lui de définir pour la nation son avenir, plutôt que de laisser ces choix à une délibération démocratique.

Létourneau tente par tous les diables dans *Passer à l'avenir* d'ethniser la mémoire nationale et de fragmenter ethniquement les Québécois en désignant les « Québécois d'ascendance canadienne-française » comme les seuls que le récit national concerne, ce que le programme scolaire proposé prend, malgré leur majorité, comme une raison pour oblitérer cette histoire au nom de l'ouverture. En réalité, au lieu d'une ouverture, il s'agit d'une exclusion ethnociste des néo-Québécois de la nation québécoise qui est particulièrement perverse et néfaste pour le vivre-ensemble démocratique et la perpétuation de la culture québécoise.

Je le répète, si la mémoire québécoise n'a pas droit de cité au Québec, où logera-t-elle ? En revanche, en quoi est-ce que le Québec aurait vocation à transmettre une mémoire chinoise, grecque, italienne, etc. ? À la lumière de la convention sur la diversité culturelle, son devoir est au contraire de défendre et perpétuer sa part de la diversité culturelle de l'humanité. Enfin, au nom de l'ouverture à de prétendues mémoires ethniques qui uniraient des individus sur le territoire québécois qui sont, en réalité, en voie d'assimilation à la nation québécoise, on ne donnerait plus droit de cité à la mémoire majoritaire, celle dont la culture définit le Québec, celle que Létourneau identifie aux seuls Canadiens français qui forment une majorité écrasante de Québécois, qu'ils soient de souche canadienne-française, canadienne-française mixte, ou assimilés. Étrange conception de la démocratie en vérité.

Seule la gent *d'ascendance* canadienne-française pourrait se sentir concernée, avance Létourneau, et il l'isole toujours dans ses recherches sur la mémoire. L'expérience démontre au contraire que les «enfants de la loi 101» s'identifient aisément à la trame historique nationale, nous l'avons vu. L'aveuglement volontaire à l'identification culturelle au Québec, qui dépasse les critères ascendance en réalité, nous rapproche davantage des représentations du type des quarterons de noblesse de l'Ancien Régime que de l'analyse sérieuse d'une culture moderne et de la mémoire qui l'anime. Cette faiblesse est donc une faiblesse dans la définition des prémisses. Voyons maintenant l'argument.

«Se souvenir d'où l'on s'en va»?

Le passé québécois, la mémoire nationale, bloqueraient selon Létourneau l'avenir, et l'historien devrait au contraire laisser l'avenir ouvert. On se demande bien ce que veut dire Létourneau, puisqu'en fait, l'avenir se conçoit comme ouvert et indéfini par définition. En fait, l'avenir dépendra de nos débats et de nos choix. Ce doit donc être un avenir bien précis que Létourneau croit bloqué par cette mémoire, le frustrant au point de vouloir programmer un reformatage de la mémoire québécoise?

En fait, à la question «pour quel avenir, en effet, se souvenir?» qu'il pose en conclusion de son premier chapitre de *Passer à l'avenir*, Létourneau répond au chapitre trois, intitulé «Quelle histoire pour l'avenir du Canada?» L'avenir se confond donc avec un certain Canada. Dans ce chapitre, Létourneau demande aux intellectuels de forger «une narration de médiation et de conciliation plutôt que de séparation», nouveau devoir des clercs. Ici, le jupon dépasse, l'orientation politique trudeauiste de cette opposition construite saute aux yeux. On comprend mieux à

présent l'insistance de Létourneau, dans le premier chapitre, sur l'oubli, l'oubli nécessaire, pour pouvoir pardonner. Citons-le: «Il s'agit plutôt de l'aboutissement d'un deuil, qui s'étant mué en pardon, ouvre un univers d'avenir²⁰», c'est-à-dire l'avenir bien précis que souhaite Létourneau, soit «l'avenir du Canada», et dont il craint que les Québécois ne se détournent à cause de leur mémoire. Le deuil est-il celui du Québec, tout simplement? Or lobotomie imposée et pardon ne sont en rien identiques: seul le second est volontaire.

Au fond, en minorisant la mémoire québécoise, Létourneau propose de réécrire le récit national en fonction d'un avenir canadien: c'est ce que signifie – et camoufle – l'expression «se souvenir d'où l'on s'en va»²¹. Au lieu de proposer ouvertement aux Québécois de pardonner quelque chose au Canada, par exemple après un geste conséquent de celui-ci, Létourneau propose de manière couverte de programmer cet oubli au nom d'une noble fin qu'il a lui-même définie pour tout un peuple, «l'avenir du Canada».

L'unité canadienne devrait donc être reprogrammée dans l'esprit des Québécois, parce qu'apparemment leur mémoire et la conscience nationale qui en découle, les inciteraient à la séparation. Ici, Létourneau se révèle déterministe: la mémoire québécoise serait un appel presque irrésistible à l'indépendance. La contradiction paraît grande: la mémoire nationale est une conscience de soi, et cette conscience est essentiellement ambiguë selon Létourneau, mais d'un autre côté cette conscience est nécessairement séparatiste. La mémoire québécoise n'est-elle pas plutôt, et avant tout, porteuse de l'identité nationale? Si l'histoire nationale empêchait en soi, de façon absolue, les Québécois d'accepter la Confédération, il me semble qu'ils auraient depuis longtemps réalisé leur indépendance. Comme l'a très bien montré l'historien A. I. Silver²², la conscience nationale des

Québécois était nette en 1867, identifiant le Bas-Canada avec la nation canadienne-française et exigeant l'autonomie provinciale pour adhérer au projet de Confédération en tant que nation capable de se perpétuer culturellement et d'une forme d'autonomie.

La conscience nationale n'est pas, en soi, un conditionnement indépendantiste, mais d'une certaine autonomie, certes. La meilleure option pour cette nation, autonomie provinciale, autonomie accrue, souveraineté-association, indépendance, fait l'objet du débat démocratique. D'ailleurs, l'option indépendantiste est bien concrète et cincrétisable depuis quelques décennies seulement. L'histoire nationale a été longtemps rédigée et enseignée au Québec, parfois dans un sens souverainiste, mais le plus souvent dans le sens d'un nationalisme fédéraliste. Lisez un manuel classique du XX^e siècle comme le Farley et Lamarche des Clercs de Saint-Viateur, vous y trouverez un récit national, un patriotisme québécois [canadien-français] tout à fait fédéraliste cependant. En réalité les Québécois sont de nos jours partagés sur la souveraineté, et non sur l'existence, l'autonomie québécoises, depuis longtemps consensuelles²³.

Il serait plus juste de dire, d'après notre Histoire nationale, que la mémoire québécoise est porteuse d'une volonté de durer comme ensemble culturel et politique distinct, que de nécessairement réaliser la séparation (à date), pour parler comme Létourneau. Reprogrammer cette mémoire nationale selon les vœux de Létourneau serait donc faire courir à la nation québécoise un risque bien plus grand que l'hésitation sur les options politiques. La lobotomie prescrite est une ablation de l'identité québécoise. L'indépendance demeure une possibilité d'avenir, comme il demeure possible que les Québécois choisissent le fédéralisme, le fédéralisme renouvelé ou l'État autonome. Ce débat-là est politique, il se

fait sur la place publique. Il n'est pas déterminé par le fait d'enseigner un cours d'Histoire nationale, qui existe depuis bien plus longtemps que les partis souverainistes, puisque la volonté de préserver l'autonomie en matière d'éducation s'est exprimée avec succès en 1867.

Létourneau reconnaît lui-même que l'entreprise est très risquée²⁴ : en vérité cet oubli, s'il était profond, entraînerait la disparition du sujet québécois de l'histoire, de toute représentation du Québec comme ensemble culturel et politique. Ce risque, il voudrait le faire courir dans l'espoir d'obtenir «l'accomplissement complet [...] de la dualité structurante du Canada²⁵», accomplissement dont l'indépendantisme serait le vrai frein. Peut-être, mais d'où sort soudain cet impératif catégorique ? Est-ce que les Québécois ont un jour choisi pareille fusion, en 1867 ou en 1995 ?

En reprogrammant notre mémoire pour obtenir cet accomplissement, Létourneau tente ainsi de choisir en lieu et place des Québécois entre les diverses options qui s'offrent à eux, l'option la moins autonomiste et la plus canadianiste. C'est un programme trudeauiste dépourvu de légitimité du point de vue de l'Assemblée nationale et de l'État québécois. Ce n'est plus un avenir ouvert, mais déterminé canadien, obligatoirement canadianiste, que Létourneau veut imposer cavalièrement aux esprits par l'histoire officielle et scolaire. Or pareil choix relève de l'ordre de la volonté politique et, avancé à visage découvert, ne serait défendu ni défendable par aucun des trois partis politiques de l'Assemblée nationale, PLQ y compris. Il n'est guère défendable autrement que par la ruse et n'aurait que peu de chances d'être accepté dans une délibération ouverte à la société québécoise – prenons l'exemple ici des élucubrations «post-bilinguisme» de Justin Trudeau en mai 2007.

Létourneau n'avance pas à visage découvert sa volonté de passer à une histoire qui efface l'identité québécoise et fasse place à du neuf, place qui serait très accueillante pour le multiculturalisme canadien en pratique. Car, la nature ayant horreur du vide, en sapant la capacité d'intégrer les enfants à une identité québécoise, pareil diktat entraînerait à terme une fusion dans l'ensemble canadien, fusion dont Létourneau lui-même reconnaît que les Québécois n'ont jamais voulu ni ne veulent. Comment peut-on l'imposer alors au programme scolaire sans une délibération extensive et *démocratique* qui mette en lumière les risques qu'elle fait courir au «noble désir québécois de durer»? Plutôt que noblesse, Létourneau y voit d'«anciens et fatigants canons identitaires²⁶» - on se demande alors pourquoi il juge incompréhensible que Hubert Aquin parle de «fatigue culturelle»²⁷.

La voie de la marmotte

Létourneau a bien sûr été irrité par le débat entourant la reconnaissance du Québec comme nation par le Canada. Létourneau enjoigna même le Québec d'abandonner cette revendication pour plutôt se «comporter comme une marmotte» (*sic*). Lorsque Létourneau prétend favoriser une troisième voie, ni fédéraliste ni souverainiste, qu'il appelle lui-même la voie de la marmotte, il oublie trop facilement que l'abolition de la nation québécoise et de sa mémoire, dans le cadre confédéral canadien, n'aurait rien d'une troisième voie. Bizarrement, tout en citant la marmotte, Létourneau use d'un exemple pour confirmer sa conception de l'ambiguïté québécoise, qui est que le PLQ est surtout populaire quand il se montre nationaliste²⁸. Et comment un parti québécois pourrait-il être nationaliste sans nation aujourd'hui, et encore plus demain sans mémoire nationale?

Une troisième voie véritable serait confédérale, c'est-à-dire qu'elle favoriserait une logique de Confédération au sens plein, tel le modèle exemplaire suisse, ce qui signifierait clarifier davantage la représentation politique de la nation québécoise par une constitution et une citoyenneté propres, à l'instar d'un Canton suisse. Mais Létourneau ne vise pas à clarifier davantage, bien au contraire. À l'inverse, abolir la nation, réduire l'identification au Québec, dans un contexte où de surcroît l'immigration est appelée à être importante, c'est plutôt pencher la balance entre les voies de Trudeau et Lévesque très fortement, et ce n'est pas dans le sens de Lévesque, ni même des Québécois fédéralistes de la tradition du PLQ de Lesage et Bourassa. Ce serait passer à un avenir canadien à la mode trudeauiste.

On comprend alors pourquoi Létourneau voudrait tant que nous cessions de parler de nation québécoise, pour n'user plus que de termes politiquement impuissants, tels que «groupe» ou «société». La nation a une valeur politique et culturelle qui représente l'autodétermination du peuple, la démocratie, ce que ne peuvent rendre groupe ou société, qui sont des agrégats assez neutres d'individus ayant peu de rapport avec le *demos* de la démocratie. Imagine-t-on les Québécois représentés par une «Assemblée groupusculaire», célébrer le 24 juin une «fête sociétale»?²⁹

Rappelons le lien entre les réflexions de *Passer à l'avenir* et le rapport Lacoursière: le rapport offrait un «prétexte remarquable» à la remise en cause de la mémoire québécoise (*sic*). Létourneau entreprit de déployer une rhétorique apte à déconstruire la logique québécoise des nouveaux cours d'histoire du Québec, pour proposer une rupture avec la transmission de la mémoire québécoise – «une révolution de la mémoire collective»³⁰. Cette proposition invraisemblable semble pourtant avoir reçu une écoute attentive au

ministère de l'Éducation du Québec, à tel point que le programme «histoire et éducation à la citoyenneté» présenté l'an dernier, plaisait davantage à Létourneau qui se porta à sa défense, qu'il ne semblait répondre aux intentions exprimées lors de la création de la commission Lacoursière, qu'il était censé matérialiser.

Il est vrai que ce rapport avait déjà «entrouvert la porte» à une «négation du fait français», se félicite Létourneau: «par souci de rectitude politique, par conviction, par sagesse [...] par discernement [...] pour toutes ces raisons ensemble».³¹ On remarquera que ces raisons n'en sont guère et que cette commission accoucha de ce résultat essentiellement pour cause de faiblesses politiques. Entre autres, une conception pré-loi 101 de l'immigration y prévalut, représentée par de prétendues «communautés» et leurs médiateurs ethniques. Or, arrivées avant l'adoption de la loi 101, elles ne sont pas représentatives des vagues suivantes. Le vice du rapport est de parler d'inclure «le rôle historique des communautés culturelles»³² dans les manuels d'histoire du Québec plutôt que de l'immigration dans l'histoire du Québec. Néanmoins le discours de Létourneau pousse bien plus loin, en proposant de ne plus parler du tout de la communauté nationale et de sa mémoire.

Sans surprise, ce discours «postnationaliste» ressemble énormément à celui qui était tenu par d'anciens dédaigneux de la démocratie, marxistes, qui n'accordaient pas d'importance à cette structure politique. Par exemple, jadis, (dans une autre vie), Gilles Bourque, dans un ouvrage placé sous le signe de l'orthodoxie marxiste, enjoignait les intellectuels à refuser de parler de nation. L'État national et le nationalisme seraient un pur effet du «MPC», le mode de production capitaliste. Cet internationalisme est éloigné de la pratique des puissances communistes, mais passons. Voici

ce qu'écrivait Gilles Bourque: « Nous préférons pour notre part, évacuer les notions de nation et de nationalité [...] et leur substituer les termes de formation sociale et de groupe linguistique.³³ »

Les termes employés par Létourneau pour ne pas parler de nation n'ont donc rien de nouveau, ils sont identiques à ceux des anciens intellectuels marxistes détracteurs de la démocratie et de la nation. Étant donné l'importance démocratique et culturelle de cette représentation, qui s'appuie sur une mémoire collective nationale enseignée à l'école, son élimination ne devrait se faire, selon un processus éthique et démocratique, que si la nation choisissait publiquement d'abdiquer son autonomie et son identité. Autrement dit, il faudrait un référendum sur l'abdication nationale !

Car un enseignement véritablement « postnational », par le danger de l'éclatement de la mémoire et de l'identification à la nation québécoise, serait une décision grave, lourde de conséquences pour notre démocratie et la continuité de notre culture nationale. Qui veut remettre en question cette continuité, fière volonté de durer en face de toutes les adversités, qui est une caractéristique de notre histoire depuis toujours ? Pareille décision serait en contradiction avec la déclaration *unanime* de l'Assemblée nationale que le Québec forme une nation. Sa légitimité démocratique paraît donc nulle. La nation québécoise n'a pas abdiqué. Rien ne nous permet de croire que la volonté populaire des citoyens québécois est de mettre fin à cette aventure.

L'identification culturelle et politique au Québec, comme dans toute démocratie, aux efforts que requièrent le bien commun et la perpétuation de sa culture unique, seraient grandement diminués, s'ils étaient privés de la mémoire nationale. Si, en revanche, l'éducation favorise l'identification

à la nation par la connaissance, dans le partage, au-delà des origines diverses, et favorise l'ouverture de la nation aux échanges d'une humanité mondialisée par une identité solide et non pas menacée, alors le peuple, la nation, la démocratie des Québécois en seront renforcés, au profit de la portion de la diversité culturelle de l'humanité qui nous incombe. C'est ainsi que nous pourrions nous construire un avenir, et non devenir du passé !

Car au fond, tel est le programme de Létourneau, qui propose de « passer à l'avenir » et de « faire son deuil ». À l'échelle globale, la proposition « postnationale » pourrait sembler assez oiseuse, voire ridicule. Il est assez improbable que dans un futur prévisible, les Norvégiens cessent de vouloir être norvégiens, les Japonais, japonais, les Saoudiens, arabes. Les positions de dépassement d'une identité nationale, concrètes aujourd'hui comme dans le passé, sont celles qui poussaient ou poussent à la fusion dans un empire ou une structure semblable, vers une autre nation. Ainsi, d'aucuns tentent-ils de fusionner les Européens autour d'une langue commune, l'anglais, et la menace la plus réelle de dépassement du national n'est-elle pas absolue, mais relative : ce serait celle d'une fusion dans une culture occidentale dite cosmopolite, en réalité anglo-saxonne. Mais même au sein de l'Union européenne, il est manifeste que les peuples ne veulent pas de cette forme d'union, qu'il s'agisse d'anciens membres, comme la nation française, ou de nouveaux, comme la nation lithuanienne. Pourquoi cet attachement ? La nation incarne l'identité culturelle, dans un cadre viable, dimension culturelle qui est le propre de l'Homme. Elle est aussi le cadre viable de l'autodétermination d'un *demos* - identifié précisément par une culture, lien fondant la solidarité essentielle à son existence.

Létourneau, un grand Sophiste?

Maintenant, examinons l'argumentation « postnationaliste » en cause, à la lumière de la sophistique. Peut-on comparer Létourneau à un grand Sophiste de l'Antiquité? D'emblée, on pourrait le comparer, parmi les contemporains de Socrate, maîtres dans l'art rhétorique, à Prodicos, pour la grande maîtrise du vocabulaire et du jeu sur les définitions : nous l'avons vu, Létourneau use à l'envi d'un vocabulaire de son cru, enveloppant ses propositions d'un voile d'opacité qui fait souvent son petit effet, comme Prodicos en usait et en abusait pour en imposer aux Athéniens.

On pourrait aussi comparer Létourneau à Protagoras, le relativiste (« L'homme est la mesure de toute chose »), l'aïeul du postmodernisme en quelque sorte ! Protagoras se faisait passer pour un maître de sagesse reconnu : Létourneau a été richement décoré par la Fondation Trudeau en 2006, « pour sa Sagesse ». Létourneau joue comme Protagoras sur la relativité qu'on peut appliquer à tout et à rien pour l'appliquer à l'identité nationale québécoise – épargnant comparativement l'identité canadienne, par exemple, puisqu'il s'interroge et s'aligne sur une mémoire nécessaire à l'avenir du Canada tel qu'il le conçoit.

Ou alors on pourrait comparer Létourneau à Gorgias, maître de l'art de la persuasion. Ces grands Sophistes étaient tous trois professeurs de rhétorique. Dans le dialogue *Gorgias* de Platon, Socrate demande à Gorgias (454-455), des deux sortes de persuasion, celle qui produit la croyance sans la science et celle qui produit la science, quelle est celle qui est propre à la rhétorique ? Gorgias répond qu'il s'agit de la première, art qui permet aux maîtres rhéteurs, devant l'opinion ou une assemblée délibérative, de l'emporter, même sur les spécialistes dans des matières où ces spécialistes seraient

seuls compétents, et leur permet ainsi de faire adopter ce qu'ils prônent (456).³⁴ C'est l'art de persuader, à distinguer de la recherche de la vérité. Ainsi, l'avenir canadianiste que Létourneau se propose d'imposer par un reformatage de la mémoire québécoise, serait difficilement défendable devant une assemblée délibérative et aurait bien peu de chances de l'emporter, sans l'art de la rhétorique déployé par Létourneau dans *Passer à l'avenir* - dont le succès d'estime est comparable à celui des grands Sophistes à l'époque socratique.

Au-delà de ces cas particuliers de grands Sophistes, il me paraît pertinent d'examiner la rhétorique de Létourneau à la lumière de la sophistique. Parce qu'il use et abuse de sophismes pour faire adopter ses mesures en embrouillant ses intentions derrière un vocabulaire abscons, à l'instar de ces maîtres rhéteurs. Il joue ainsi sur l'évolution du nom de la nation québécoise, sur le fait qu'on nommait autrement la même réalité en 1867, pour faire semblant que cette réalité n'existe pas, alors qu'elle est déterminante de notre histoire politique et culturelle, déterminant et définissant l'identité québécoise en tant que telle, aujourd'hui comme à travers notre histoire. La ruse prime donc sur le dialogue, la dialectique qui permet la recherche du bien commun. L'intention qui se cache derrière cette sophistique doit nous interroger. Nous avons décortiqué cette ruse qui consiste à adopter la posture de « passeur de l'avenir », comme si c'était une donnée neutre, scientifique, dans « Se souvenir d'où l'on s'en va », ainsi que la rhétorique habituelle de Létourneau, masquant le choix délibéré d'un avenir spécifique, trudeauiste, dévoilé dans « Quelle histoire pour l'avenir du Canada ».

Aussi, si on définit un sophisme comme un « argument ou un raisonnement faux malgré une apparence de vérité », je crois avoir indiqué combien l'argument selon lequel ensei-

gner l'histoire nationale des Québécois aux Québécois les conditionnait à l'indépendance était manifestement faux, d'après une expérience séculaire. Enseigner l'histoire nationale revient surtout à partager la conscience et la mémoire d'une communauté politique et culturelle bien définie, le Québec, qui a exigé et obtenu en 1867 l'autodétermination en matière d'éducation précisément à cette fin.

De plus, cet argument est particulièrement incongru, parce qu'il semble supposer que l'indépendantisme n'a pas droit de cité au Québec. Or, les Québécois optent en fait soit pour la souveraineté, soit pour le fédéralisme à parts quasi égales depuis 1995 et ces deux options devraient donc avoir droit de cité dans nos débats intellectuels. Davantage, ce n'est pas l'indépendantisme comme possibilité d'avenir qui est visé par cette réforme, ce qui serait déjà tendancieux et déplacé, mais la simple identification à la communauté nationale québécoise par la connaissance de sa mémoire, ce qui est outrancier. L'école québécoise conserve son rôle essentiel de transmission, d'éducation et d'intégration québécoises.

Létourneau se justifie par une assertion assez vaporeuse selon laquelle l'essence des Québécois serait ambiguë depuis toujours et en revanche leur mémoire nationale serait indépendantiste. Voilà une autre contradiction flagrante. En outre, le souverainisme mettrait en danger la nature profonde des Québécois qui auraient une nature profonde spécifique, sans pourtant être un peuple spécifique? Autre argument spécieux, d'autant plus que l'option souverainiste n'est réellement offerte à l'opinion comme option applicable en élection que depuis les années 1960-70. L'idée est très ancienne, mais un parti capable et dédié à la réaliser n'existe que depuis une génération *grosso modo*. Il est présomptueux de juger nos ancêtres sur une option qu'ils n'avaient guère la possibilité d'examiner concrètement dans

le système colonial britannique où leurs options étaient plus restreintes. L'ambiguïté du présent, manifeste depuis une génération sur cette question d'avenir politique, impose au contraire de ne pas trancher, dans nos cours d'histoire, entre fédéralisme et souverainisme, encore moins en faveur d'un canadianisme trudeauiste. En revanche, la volonté de durer et d'assurer une perpétuation de l'identité nationale ne souffre d'aucune ambiguïté, ne serait-ce que depuis 1867, ce que Létourneau contourne en parlant d'indépendantisme (sujet à débat) au lieu de la transmission d'une identité (légitimée depuis 1867, voire 1774). L'argumentaire ne recherche donc guère la cohérence, mais sème la confusion.

Cela s'applique à toute la rhétorique déployée ensuite pour défendre le programme d'histoire postnationaliste qui répond, en somme, aux critiques adressées par Létourneau au rapport Lacoursière, demandant que la déconstruction postmoderne aille plus loin. Ce nouveau programme semble dévoyer les intentions premières de cette réforme scolaire pour imposer un contenu plus que contestable, déterminé en catimini en fonction de visées guère présentables à découvert, ayant donc recours aux artifices des maîtres rhéteurs pour brouiller les pistes de l'examen dialectique public.

Autre déploiement de sophistication, la rhétorique lancée pour justifier un programme d'histoire « postnationaliste » me semble reposer sur un syllogisme en même temps que chercher à miser sur une apparence de rectitude politique pour s'imposer. Si on définit un syllogisme comme un raisonnement purement formel qui tire de deux prémisses une conclusion sans rapport avec le réel, alors la proposition suivante me paraît être un syllogisme manifeste : « Les Québécois ne sont pas tous de même origine ethnique [majeure]. Pour enseigner une histoire nationale à des

élèves, il faut qu'ils aient tous la même origine ethnique [mineure]. Donc, il est déplacé d'enseigner l'histoire nationale du Québec aux élèves québécois [conclusion].» C'est la prémisse mineure qui insère dans ce syllogisme un sophisme flagrant qui donne une conclusion sans rapport avec le réel.

Il me semble, par conséquent, qu'il est pertinent de parler ici de l'art que l'on a coutume d'appeler sophistique, pour qualifier l'édifice théorique et rhétorique dont Jocelyn Létourneau a posé les fondations, et étayé plus largement pour imposer une conception « postnationaliste » de l'histoire québécoise, et tenter de réaliser, de cette façon originale, habile et très en phase avec le postmodernisme et la bien-pensance, d'assouvir un vieux rêve de nationalistes canadiens ultras par rapport à l'enseignement de l'histoire au Québec. L'inquiétant, dans cette histoire est donc, plus encore que l'œuvre de Létourneau, l'accueil qui lui est réservé, en particulier au ministère de l'Éducation. « Le temps n'approche-t-il pas où le nettoyage de ces écuries d'Augias deviendra nécessaire ? » demandait Jean Éthier-Blais en 1993³⁵. Ce temps est arrivé

1 Dixit Létourneau, in Antoine Robitaille, entrevue avec Jocelyn Létourneau : « Le débat sur la nation, une perte de temps ! », *Le Devoir*, 6 nov. 2006.

2 Cf. Jocelyn Létourneau, « Rectifications et précisions à l'égard d'un texte assassin – Un débat mal parti », *Le Devoir*, 1^{er} mai 2006 et la réponse du journaliste Antoine Robitaille à l'auteur.

3 Cf. « Débat sur le programme d'enseignement de l'histoire au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. XV, no 2, hiv. 2007.

4 Voir à ce sujet, l'entretien avec Mathieu Bock-Côté dans le présent numéro.

5 Cf. D. Parenteau, « La question nationale québécoise et le principe de la diversité culturelle », *L'Action nationale*, vol. XCVI no 9, nov. 2006, p.46-52.

6 J.-F. Cardin, in Antoine Robitaille : « Cours d'histoire épurés au secondaire », *Le Devoir*, 27 avril 2006. Voir aussi les critiques dans Antoine Robitaille : « Fournier rejette l'histoire épurée », *Le Devoir*, 28 avril 2006.

7 Jean-François Cardin : « Enseignement de l'histoire – les programmes d'histoire nationale, une mise au point », *Le Devoir*, 29 avr. 2006.

- 8 Pour un plus ample débat sur la fragmentation ethnique don't certains se font les thuriféraires, voir « Sur *La Société des identités*, de Jacques Beauchemin », *Bulletin d'histoire politique*, vol. XV no 3, print. 2007.
- 9 Cf. le manifeste « En finir avec le multiculturalisme », *L'Action nationale*, vol. XCVII no 3, mars 2007, p. 49-54.
- 10 Cf. Guillaume Rousseau, *La nation à l'épreuve de l'immigration*, Québec, Le Québécois, 2006.
- 11 Isabelle Beaulieu, « Le premier portrait des enfants de la loi 101. Sondage auprès des Québécois issus de l'immigration récente », *L'Annuaire du Québec* 2004, p.262.
- 12 Cf. Robert Comeau, « La disparition du cours d'histoire du XX^e siècle en 5^e secondaire », *L'Annuaire du Québec* 2008, p.197-202.
- 13 Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), *Se souvenir et devenir. Rapport du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, Gouvernement du Québec*, 1996, p.3, cité par Robert Martineau, « Le rapport Lacoursière : une relecture dix ans après », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14 no 3, print. 2006, p.14.
- 14 Cf. Charles Courtois, « Histoire d'une confusion », *L'Action nationale*, vol. XCVI no 6, juin 2006, p.16-28.
- 15 A. Robitaille, « Charge contre une certaine élite qui continue à douter de l'existence de la nation », *Le Devoir*, 7 déc. 2006.
- 16 J. Létourneau, « Se souvenir d'où l'on s'en va », in *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec*, Montréal, Boréal, 2000, p.38 : « Le passé ne peut en effet être érigé en maître ».
- 17 « Se souvenir d'où l'on s'en va », *Passer à l'avenir*, p.36.
- 18 *op.cit.*, p.37.
- 19 *Ibid.*
- 20 *Ibid.*
- 21 Cf. J. Létourneau, « Quelle histoire pour l'avenir du Canada? », *Passer à l'avenir*, p.79-108.
- 22 *The French-Canadian Idea of Confederation*, 2e éd., Toronto, University of Toronto Press, 1997.
- 23 Dans une proportion des trois-quarts, ils estiment former une nation et sont favorables à participer avec une équipe nationale propre aux championnats, à l'instar de l'Écosse. Sur la nation, sondage Ekos d'août 2006, cité par Jeffery Simpson, « It's Divisive to Talk About Quebec Nation », *Globe and Mail*, 15 sept. 2006. Sur Équipe Québec, sondage Léger Marketing à l'automne 2006, cité notamment par François Parenteau : « Go, Équipe Québec ! », *Voir*, vol. 20, no 42, 19 oct. 2006.
- 24 J. Létourneau, « Se souvenir d'où l'on s'en va », *Passer à l'avenir*, p.38 : « Or [...] cette opération délicate [...] voire dramatique par les risques qu'elle comporte ».
- 25 « Quoi transmettre? », *Passer à l'avenir*, p.158.
- 26 « Quoi transmettre? », *Passer à l'avenir*, p.159.

- 27 Cf. *Hubert Aquin: cinq questions aux nationalistes d'aujourd'hui*, colloque de la semaine du 6 nov. 2006, paroles de J. Létourneau, émission du 26 déc. 2006: <http://www.radio-canada.ca/radio/profondeur/27486.html>.
- 28 A. Robitaille, « Le débat sur la nation, une perte de temps ! », *Le Devoir*, 6 nov. 2006
- 29 Voilà pourquoi le gouvernement du Québec ne voulait plus, en 2006, parler de politique nationale de l'agriculture: le PLQ de Charest se ferait volontiers plus trudeauiste que bourrassiste, mais en douce car cela se défend malaisément en public. Récemment, un nouveau panneau de la Capitale nationale, omettant l'épithète national, a refait la démonstration de cette intention.
- 30 *Passer à l'avenir*: « Se souvenir d'où l'on s'en va », p.16 et « Pour une révolution de la mémoire collective. Histoire et conscience historique chez les Québécois d'héritage canadien-français », p.115-140.
- 31 « Se souvenir d'où l'on s'en va », *Passer à l'avenir*, p.15-16.
- 32 MEQ, *Se souvenir et devenir*, encadré 2, cité par R. Martineau, « Le rapport Lacoursière: une relecture dix ans après », *Bulletin d'histoire politique*, vol. XIV no 3, print. 2006, p.20-21.
- 33 *L'État capitaliste et la question nationale*, Montréal, PUM, 1977, p.147.
- 34 Platon, *Gorgias ou sur la Rhétorique*, cf. trad. d'É. Chambry, « Notice », p.4: <http://classiques.uqac.ca/classiques/platon/Gorgias/Gorgias.html>
- 35 *Le siècle de l'abbé Groulx. Signets IV*, Montréal, Leméac, 1993, p.257

Robert Laplante, Denis Monière*

SAVOIR DURER

La revue *L'Action nationale* célèbre cette année ses 90 ans d'existence. Elle occupe une place unique dans l'histoire intellectuelle du Québec parce qu'elle a su résister à l'usure du temps et qu'elle a attiré les penseurs les plus aguerris. Cette exceptionnelle longévité s'explique par la pertinence de ses choix éditoriaux et par l'engagement indéfectible de ses bénévoles. Lire l'ensemble de sa production, c'est opérer une véritable coupe transversale dans l'histoire du Québec. Tous les grands thèmes essentiels qui ont charpenté le combat national et animé les débats sociaux s'y retrouvent. Des idées-phares y ont été parfois formulées pour la première fois, d'autres s'y sont enrichies du débat et de la confrontation des points de vue.

La revue est née sous le nom d'*Action française* et elle a d'abord servi d'organe de combat à la Ligue des droits du français où se retrouvent le jésuite Papin-Archambault, des avocats comme Antonio Perrault et Anatole Vanier qui épaulent Omer Héroux du journal *Le Devoir*, qui ne ménage aucun effort pour en faire une revue de haute tenue.. C'est l'époque du combat pour le bilinguisme des institutions fédérales, de la lutte contre le règlement XVII ontarien, de la

* Les auteurs sont respectivement directeur de *L'Action nationale* et président de la Ligue d'action nationale

première crise de la conscription. Lorsque Lionel Groulx en devient le directeur en 1920, la revue trouve un dynamisme exceptionnel, elle élargit ses champs d'intérêt, approfondit ses thèmes et lance de grands chantiers de réflexion qui vont avoir un grand écho dans la société du temps. Elle ne tardera pas à s'imposer comme un efficace instrument d'action intellectuelle et deviendra un laboratoire d'idées pour engendrer l'action. Devenu un temps *L'Action canadienne-française* avant de trouver son nom actuel *L'Action nationale*, la revue, tout au long de son histoire, a su s'attirer des collaborateurs dynamiques et créatifs, très souvent parmi les plus illustres penseurs en provenance des divers champs de la culture et de divers horizons idéologiques.

L'ambition initiale fut poursuivie de générations en générations par les meilleurs esprits du Québec: les Edouard Montpetit, Esdras Minville, les Laurendeau père et fils, Roger Duhamel, Gérard Filion, Jean Drapeau, Pierre Laporte, Jean-Marc Léger, François-Albert Angers, Jacques Genest, Rosaire Morin, qui ont tous œuvré à la direction de la revue ou de la Ligue d'action nationale et à qui il faut rendre hommage pour cette remarquable réussite collective.

Pour durer, une revue se doit de véhiculer des opinions et des analyses qui animent les débats de société. Elle se doit aussi de s'imposer la rigueur et la discipline intellectuelle requises pour que les débats soient constructifs, pour qu'ils servent à construire un espace pour la pensée. C'est une tâche sans cesse à refaire et dont *L'Action nationale* s'est acquittée avec succès, cela s'impose d'évidence à quiconque considère l'ensemble de sa production, celle d'hier comme celle d'aujourd'hui. De ce point de vue, notre revue peut être considérée comme le miroir intellectuel du Québec moderne. En tant que laboratoire d'idées, elle a lancé plusieurs combats qui ont permis au peuple québécois de s'affirmer.

Elle en a soutenu d'autres qu'elle a épaulés de ses contributions et de son influence.

Elle a d'abord assumé la relève du sentiment national en réhabilitant et relançant l'indépendance nationale comme proposition politique, en menant sous l'égide de Lionel Groulx la bataille du français et de la reconnaissance des deux peuples fondateurs. Sous la direction d'Esdras Minville et de François-Albert Angers, elle s'est aussi engagée dans le combat pour la reconquête du pouvoir économique en suscitant les premières formulations de ce qui deviendra le programme de la Révolution tranquille (nationalisation des ressources naturelles, canalisation de l'épargne, etc.) et en menant des campagnes pour améliorer la formation économique des jeunes, pour l'achat chez nous et pour soutenir le mouvement coopératif. Pour l'essentiel, les idées et projets défendus dans ses pages se sont progressivement matérialisés.

Même si elle avait entrevue et courtisée l'idée d'indépendance, la revue a néanmoins assumé le destin national dans le cadre du fédéralisme canadien pendant plus de soixante ans. Elle a espéré comme toutes les élites d'alors qu'une réforme de la constitution canadienne pourrait instituer la reconnaissance de l'égalité entre les deux peuples fondateurs. Elle était en cela au diapason du nationalisme canadien-français qui légitimait le cadre politique canadien au nom de la survie des minorités francophones. En 1967, elle a pris le virage de la souveraineté et cherche depuis à maintenir le cap de la cohérence politique. Elle s'évertue à dissiper les ambiguïtés «ce mal endémique qui ronge notre volonté collective» (F-A. Angers, *L'Action nationale*, janvier 1963, p. 431).

L'Action nationale est aussi une revue dont la situation est exceptionnelle sur le plan du financement. C'est la seule revue qui publie plus de mille pages de textes par année sans

recevoir aucun soutien de programmes d'aide à l'édition des périodiques. La survie de la revue est due à la générosité de ses rédacteurs et de son lectorat. Elle ne vit que des abonnements et des campagnes de financement. C'est une situation difficile et contraignante certes, mais qui l'oblige, à chaque numéro, à faire la preuve de sa pertinence et de son intérêt pour garder le soutien de son public. Un soutien qui ne se dément pas, même s'il la condamne parfois sur de longues périodes à une indigence gênante, l'obligeant à de pénibles contorsions pour continuer à produire en respectant des standards de qualité.

L'histoire d'une revue n'est pas toujours un fleuve tranquille!

En effet, on ne dure pas aussi longtemps en voguant toujours sur des eaux calmes. La revue connaîtra des hauts et des bas. Et comme toujours dans le cas de l'action intellectuelle, le sort des idées et les formes organisationnelles utiles à leur promotion sont intimement imbriqués. Sous la direction de Pierre Laporte, elle sauta certains mois ou encore certains numéros ne contenaient qu'une cinquantaine de pages au lieu de la centaine habituelle. Le tirage fondra comme neige au soleil. De 5000 abonnés en 1955 le nombre des abonnés tombera à 400 lors de sa reprise en mains par François Albert Angers en 1959. Elle se retrouve alors avec 15 000 \$ de dette chez son imprimeur Pierre Des Marais. Grâce à la générosité de ses donateurs et à l'acharnement de ses collaborateurs, à chaque fois, la revue remonte la pente, sans jamais triompher totalement de la précarité. Au fil des ans, elle réussira néanmoins à se doter d'une fondation, la Fondation Esdras Minville qui accumule un patrimoine dont les intérêts aident à la production de la revue.

L'énergie de ses directeurs et la qualité des contenus ne sont pas les seuls facteurs qui déterminent l'ampleur du public et

de la diffusion de la revue : on peut suivre sur la courbe de ses abonnements les variations d'intensité du nationalisme québécois. Indépendante des partis, la revue n'en subit pas moins les hauts et les bas de la ferveur nationale et c'est dans les périodes creuses qu'on l'a vu, bien souvent, faire certaines de ses contributions les plus notables. *L'Action nationale* a toujours su incarner l'inébranlable volonté d'achèvement de la nation. Et, cette volonté elle embrasse l'ensemble des dimensions de la vie de la nation et c'est pourquoi la revue reste bouillonnante quelques soient les aléas de la conjoncture politique. *L'Action nationale* a toujours le souci de rester en phase avec le génie créatif dans lequel le Québec s'investe comme pays incertain en terre d'Amérique.

Toujours aussi déterminée à s'éprouver dans les défis de son temps, la revue s'est dotée d'un site internet ([www. action-nationale.qc.ca](http://www.action-nationale.qc.ca)) très dynamique où il sera bientôt possible, grâce à un projet réalisé par Archives et Bibliothèque nationale du Québec, d'accéder en ligne et gratuitement, à la totalité de sa production depuis 1917. À la fin novembre paraîtra également le troisième numéro du magazine *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique qui paraît deux fois l'an et qui est exclusivement consacré à la recension des essais québécois.

Depuis presque un siècle, la revue lutte pour élargir l'espace politique de la nation québécoise, pour faire respecter sa langue et rayonner sa culture, pour lui donner tous les moyens de son épanouissement. Rien n'est encore acquis et les réussites demeurent fragiles tant que nous n'existerons pas par et pour nous-mêmes. *L'Action nationale* trouve sa pertinence et sa raison d'être dans la pérennité de notre combat. □

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



On n'est jamais trop curieux





ENREGISTRÉ ISO 9001

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.
2250, rue Sigouin
Drummondville (Québec) Canada J2C 5Z4

Tél.: (819) 478-4024 Téléc.: (819) 478-3456
tec@dr.cgocable.ca
www.armotec.qc.ca

Lire les essais

Le grand nettoyage canadien ; <i>Ernest Bourgault</i>	226
La dénationalisation tranquille, Mathieu Bock-Côté	230
Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir, Alain-G. Gagnon, André Lecours, Geneviève Nootens et al.	236
Index des auteurs 2007	244

ERNEST BOURGALT

Le grand nettoyage canadien; Repentigny, Les Filles-à-papa, 2006, 207 pages

Ernest Bourgault nous livre ici le récit émouvant de l'héroïsme ordinaire de ces combattants opiniâtres qui ont tenté de faire vivre le français en Saskatchewan et dans l'ouest canadien. C'est un ouvrage original, qui va bien au-delà de l'autobiographie, et qui vaut tout aussi bien pour le portrait du milieu que pour la compréhension fine des mécanismes de l'assimilation. Bourgault n'y rédige pas seulement ses mémoires, il y consigne des faits, relate des parcours et déconstruit la mécanique infernale de la négation sociale, politique et institutionnelle du droit à l'existence en français dans les Plaines.

Rédigé sobrement, ce récit d'une accablante lucidité décrit avec rigueur et concision la mécanique d'éradication du français. Il expose et reconstitue clairement les dilemmes dans lesquels les Canadiens français minorisés ont été enfermés. Il permet de comprendre pour ainsi dire de l'intérieur, comment les logiques institutionnelles hypocrites sapent les dynamiques communautaires, déstructurent les dynamiques familiales et pavent la voie au renoncement conscient et délibéré à sa langue et sa culture. Truffé d'intuitions fortes bien servies par des observations aussi fines

que perspicaces, l'ouvrage jette un éclairage cru sur le destin du français en Saskatchewan tout en témoignant d'une compassion sincère pour ceux-là que l'Histoire a broyés.

Natif de Saint-Brieux, époux d'une manitobaine, Bourgault s'était fait le projet, jeune, de vivre en français dans son pays, la Saskatchewan. Il se croyait chez lui au Canada et même s'il savait d'expérience la vie difficile des Canadiens français des Plaines, il s'était mis en tête qu'il pourrait élever ses enfants en français, les faire instruire en français et leur donner un milieu de vie favorable à l'épanouissement de sa culture, de ses valeurs et aspirations. Ce livre retrace le parcours du combattant d'un jeune couple qui a tenté de réaliser son projet familial à Saskatoon où il n'y avait ni jardin d'enfants ni école française en ce début des années 1960 et qui a entrepris de réclamer des services scolaires, s'imaginant être dans le droit de le faire et, surtout, de les recevoir. C'est le Canada de l'intolérance hypocrite, celui des mesures de diversion, du trop peu trop tard et des détournements de lutte que nous relate Bourgault.

Le récit force l'admiration en même temps qu'il fait paraître si dérisoire ce combat inégal. Ces parents étaient bien seuls, dérangeants pour les notables du clergé, utiles aux politiciens et idéologues du Québec, et surtout, encombrants pour les élites provinciales qui n'avaient pas l'intention de faire des concessions au français, pas davantage qu'ils ne souhaitaient les considérer autrement qu'ils ne traitaient les immigrants. L'enseignement du français, tout au plus, ce n'était qu'une question de langue seconde, une affaire d'aménagement d'horaire, surtout pas un enjeu culturel, une nécessité vitale. Cela deviendra vite une affaire de la majorité, un exemple de l'ouverture d'esprit d'anglophones qui usurperont la lutte pour finir par faire naître le Saskatoon French School. Se dessine là, par ironique renversement des

rôles, ce qui deviendra quelques années plus tard un hochet progressiste: les écoles d'immersion française qui feront l'orgueil des chantres de Trudeau.

L'auteur réussit très bien à nous faire voir comment les événements lui ont progressivement fait changer sa façon de poser le problème et l'ont amené à revoir les fondements sociaux et politiques de la revendication scolaire. Le récit est fort bien mené, qui nous amène à bien saisir les motifs de la seule conclusion qui s'est imposée au couple Bourgault: il n'y avait pas moyen de vivre en français à Saskatoon, il était illusoire de s'imaginer faire grandir leur famille dans un environnement où la culture aurait pu se déployer ailleurs que dans la sphère privée. Et c'était d'autant plus illusoire que les apparentes solutions de reconnaissances du fait français ne servaient qu'à mieux fossiliser la langue. Il y a de très belles pages sur la dynamique de l'assimilation, sur la façon dont la domination de l'anglais finit par saper les rapports domestiques et inexorablement reconfigurer sur trois générations l'ensemble des rapports familiaux. Les dilemmes y sont bien reconstitués et cela permet de bien faire comprendre pourquoi et comment se fait l'abandon de la langue. Et l'on saisit mieux et la nature du combat, et la nature des défaites, ce qui nourrit une empathie qui évite de présenter les assimilés comme de vulgaires démissionnaires. Il vient un temps où le choix de l'assimilation est un choix rationnel et généreux pour quiconque veut assurer l'avenir de ses enfants dans un milieu où la vie communautaire ne peut plus soutenir les perspectives d'avenir.

En décidant de déménager au Québec pour se donner une vie pleinement et intégralement française, le couple tirait la conclusion sur une lutte perdue par le groupe de parents qu'il avait animé. L'exil leur a, par ailleurs, fait voir les dessous de la politique des langues officielles et surtout, il leur

aura permis, mieux qu'à bien d'autres, de décortiquer les stratagèmes mis en place pour instrumentaliser ce qui pouvait rester de résistance française dans l'Ouest. Les batailles pour le français, conduites par des bureaucraties servent mieux des stratégies d'appareil qu'elles ne nourrissent des communautés vivantes.

Vu du Québec, mais avec les yeux et l'expérience de résistants des Plaines, la manœuvre d'Ottawa leur est vite apparue limpide : Ottawa avait besoin de mettre en scène et d'utiliser un simulacre de vie française pour mieux contrer les aspirations québécoises. C'est ainsi que les associations locales ont été prises en charge par les programmes nationaux et que des structures technocratiques ont été mises en place pour inventer une réalité dans laquelle la présence française résiduelle est recyclée comme matériau de propagande. Les Bourgault l'ont vu et vécu péniblement, mais ils ne se sont pas défilés devant le constat : le français qui survit là n'a plus rien à voir avec la vitalité de la culture canadienne-française. Cela n'empêche pas d'avoir de la sympathie pour ceux qui restent, mais s'il faut rester solidaire, il ne faut pas être dupe.

Ernest Bourgault le montre bien, la ruse est cynique mais elle a eu et continue d'avoir une certaine efficacité : Ottawa se sert du français pour combattre le français. Ses gestes à l'égard des minorités ne les concernent plus tant pour elles-mêmes que pour les dresser contre le Québec. Et, Bourgault en a la conviction, c'était déjà clair pour Ottawa au moment de l'adoption de la Loi des langues officielles. Pour lui, dès les années 1920, le sort du français était joué. Même si la conscience n'en était pas claire pour les contemporains, le fait n'aura pas échappé aux stratèges. Chez les Canadiens français, il aura fallu environ une génération pour en faire le constat, et une autre pour tenter de composer avec ce que le gouvernement *canadian* a tenté d'en faire. Refaisant

son parcours, revoyant les gestes de résistance héroïque et constatant jusque sur les pierres tombales, la dévitalisation de sa langue pour le peuple canadien français des Plaines l'auteur livre un témoignage utile pour ceux qui restent. Là-bas, certes, mais surtout ici au Québec où le combat pour le destin de notre langue ne pourra faire l'économie de la leçon de lucidité que nous sert cet ouvrage.

Robert Laplante

Directeur de L'Action nationale

MATHIEU BOCK-CÔTÉ

La dénationalisation tranquille, Boréal, 2007, 211 pages

Avouons-le d'emblée, il s'agit là d'un ouvrage d'une grande qualité, au style académique certes, mais dont la rigueur de l'exposé n'a d'égale que la force des convictions. Et *La dénationalisation tranquille* c'est aussi, et surtout, un livre qui tombe à pic, car il explique avec des mots savants le psychodrame que le Québec vit en ce moment.

Dès les premières pages, le lecteur est emporté par un flot de mots et d'émotions indescriptibles. C'est que l'auteur y décrit ce qui s'est produit dans les années qui ont suivi la fameuse déclaration de Jacques Parizeau; en gros, une extraordinaire entreprise de criminalisation de l'appartenance nationale, de dénonciation de toute forme de sentiment majoritaire, bref une dénationalisation... pas si tranquille que ça. Il y a eu bien sûr les politiques, et au premier chef les souverainistes, qui ont tout fait pour évacuer la langue et l'identité de leur écran radar, mais il y a aussi eu des intellectuels... ou du moins des gens qui se considéraient comme

tel. Et ce qu'il y a de bien avec ce livre, c'est qu'il cite abondamment ces gens, comme pour prouver hors de tout doute qu'ils ont pêché par excès d'antinationalisme, d'arrogance ou de simplisme. Par exemple, peu après le référendum de 1995, on pouvait lire des phrases telles : « La souveraineté sera ouverte à la diversité linguistique et culturelle ou ne sera pas ». À la même époque, un certain Nikolas Ducharme affirmait, au sujet des militants favorables au renforcement de la loi 101, que : « Il faut en finir avec ces radicaux dont le racisme ethnique menace l'avenir de la souveraineté ». Puis, dans la catégorie des déclarations plus légères, il y a celle d'Elsie Lefebvre pour qui : « La souveraineté n'est plus une fin en soi, (...) seulement un supermoyen d'arriver où on veut ». Notons au passage que cette citation est extraite du magazine *Elle Québec*, ce qui prouve à quel point les références bibliographiques sont éclectiques.

Pour revenir à nos moutons, disons que c'est donc tout cela que Bock-Côté dénonce dans son premier chapitre. Tout cela et bien plus, car il y a aussi eu l'affaire Michaud, le congédiement de la notion des deux peuples fondateurs par le Bloc Québécois, la redéfinition de l'identité québécoise autour de la Charte québécoise et j'en passe. On doit être reconnaissant envers l'auteur d'avoir eu la patience de nous rappeler cette époque pas si lointaine (est-elle seulement finie) où le Québec était sous l'occupation morale et intellectuelle de troupes trudeauistes radicales. Par contre, on pourrait lui reprocher de ne pas rendre suffisamment hommage aux résistants de l'ombre; qu'on pense par exemple à ceux réunis autour du collectif « Solidarité Yves Michaud » dont il n'est malheureusement pas fait mention. De même, on pourrait souligner que son argumentaire extrêmement fort aurait pu l'être encore plus s'il avait été agrémenté de quelques statistiques. Par exemple, lorsqu'il affirme que les valeurs québécoises invoquées par les pluralistes ne le sont

pas, il aurait été plus convaincant en citant les nombreux sondages qui démontrant l'opposition des Québécois au multiculturalisme. Quoique ce recours aux sondages l'aurait sans doute amené à devoir faire quelques nuances, entre autres en constatant qu'au Québec contrairement au Canada on préfère les services publics aux baisses d'impôts. Mais manifestement Bock-Côté ne voulait pas s'embourber dans ces détails.

Cela dit, le deuxième chapitre dont la facture est justement plus académique, est néanmoins passionnant. Bock-Côté y décrit le procès fait à notre histoire nationale telle qu'elle a été écrite depuis Groulx; procès de l'histoire rendu nécessaire comme corollaire au procès politique du nationalisme évoqué précédemment. Plus précisément, il décortique l'œuvre de Gérard Bouchard, véritable historien officiel du pluralisme identitaire chargé de réécrire notre histoire pour mieux la décentrer de sa majorité. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant ici, c'est que même ceux qui sont familiers avec l'œuvre de Bouchard y trouveront leur compte, car Bock-Côté ne fait pas que la résumer ou la commenter, il la situe dans le contexte plus large du multiculturalisme en Occident. Sa thèse est à l'effet que le multiculturalisme est un sous-produit du marxisme, et qu'en conséquence sa finalité n'est pas de modifier la représentation que nous nous faisons de nous-même mais plutôt de la transformer radicalement. Écoutons-le à ce sujet :

« Le multiculturalisme n'est jamais un simple réformisme : sa logique le conduit à proposer une conception radicalement nouvelle de la communauté politique qui ne devrait plus se donner dans une perspective nationale. Et s'il consent tactiquement, lorsqu'il le faut, à en préserver le vocable ou certaines représentations très élémentaires, c'est au prix d'une reconstruction complète de ses contenus, la chose étant à proprement parler réinventée, comme s'il était possible de créer un nouveau peuple. La relativisation de la conscience nationale vient avec l'élargissement du champ identitaire et l'invitation faite aux

acteurs sociaux de politiser les modalités particulières de leur appartenance à la communauté nationale pour ouvrir le chantier d'une citoyenneté différenciée.»

Et en ce qui concerne l'histoire l'auteur nous apprend que : «L'historiographie radicale n'est pas antinationale de manière circonstancielle mais fondamentale. La multiplication des victimes à reconnaître fait perdre à l'histoire nationale sa dimension édifiante et son potentiel de mobilisation...»

On le constate à même ces citations, pour Bock-Côté le multiculturalisme n'est pas une mince affaire, c'est plutôt quelque chose comme une révolution anti-nationale permanente. Dès lors, on sera surpris d'apprendre qu'un historien souverainiste et de bonne foi comme Gérard Bouchard s'est laissé emporter par cette idéologie. En fait, Bock-Côté nous révèle que Bouchard a surtout tenté de concilier l'histoire nationale et les prescriptions du multiculturalisme, ce qui est impossible tant en pratique qu'en théorie. D'où le caractère alambiqué et insatisfaisant de l'oeuvre de Bouchard. Néanmoins, le jugement de Bock-Côté sur Bouchard est nuancé, puisque d'une part il avoue que ce dernier ne cherche pas à nier la nation, mais d'autre part il le reconnaît tout de même responsable d'une grossière erreur, celle de «chercher à reconstruire l'idée nationale à partir de questions qui sont faites pour la faire éclater».

Il faut dire que, comme nous le démontre le chapitre 3, il y a pire que Bouchard. En effet, il y a Jocelyn Létourneau, un historien dont la visée consiste explicitement à dénationaliser l'histoire du Québec et, bien sûr, à la canadianiser. Et ce dernier n'est pas seul, puisque Guy Laforest, ainsi que sa formation politique l'ADQ, et Stéphane Kelly vont dans le même sens. D'ailleurs, bien qu'il arrive à détruire l'ensemble de cette école canadianiste, c'est en s'attaquant à l'une des thèses saugrenues de ces deux comparses que

Bock-Côté est le plus incisif. En effet, à leur complainte au sujet du manque d'intérêt des chercheurs québécois pour les pères fondateurs du Canada en général, et pour Narcisse Belleau en particulier, Bock-Côté répond :

« [...] peut-on vraiment reprocher aux Québécois un manque d'intérêt pour le moment qu'ils reconnaissent fondateur dans leur histoire? Ne compte-t-on pas un nombre très appréciable de biographies consacrées à René Lévesque, à Jacques Parizeau, à Daniel Johnson, à Camille Laurin et même à certains hauts fonctionnaires plus discrets de la Révolution tranquille, comme André Patry? Ce qui donne à croire, pour le plus grand malheur du canadianisme historiographique, que les Québécois refusent de cliver leur histoire à partir d'une périodisation canadienne, qu'ils préfèrent centrer toutes leur histoire sur eux-mêmes plutôt que de se donner une fondation par procuration dans un État étranger avec lequel ils n'ont historiquement développé qu'une relation stratégique, au mieux problématique et conflictuelle. Entre Narcisse Belleau et René Lévesque, les historiens francophones du Québec contemporain n'ont pas eu trop de peine à distinguer le politicien mineur du père fondateur de la nation. »

Et vlan dans les dents comme on dit. À elle seule cette réponse illustre l'esprit de ce chapitre pour le moins efficacement destructeur.

Malgré tout le plaisir qu'on peut éprouver à voir les pièces de l'édifice idéologique du multiculturalisme canadien tomber les unes après les autres, c'est aussi avec joie que le lecteur poursuivra sa route dans le quatrième chapitre qui est nettement plus constructif. C'est qu'il est question de l'historiographie nationaliste. *Grosso modo*, Bock-Côté rend hommage à Maurice Séguin, avant d'en faire autant à l'égard de ses successeurs qui sont des biographes et des journalistes davantage que des historiens professionnels. Il pense ici notamment à Norman Lester, Jean-François Lisée et Pierre Duchesne, dont les livres sont beaucoup plus vendus que tous ceux des canadianistes. On nous permettra de souligner ici que Bock-Côté aurait pu sortir un instant du monde littéraire pour proposer une vue plus complète

de tout ce qui s'est fait pendant ces années pour diffuser l'histoire nationale. Par exemple, il aurait pu mentionner le travail d'un gars comme Pierre Falardeau qui, avec ses films historiques, a su toucher une partie de la population peu attirée par les grosses briques, mais réceptive aux thèses nationalistes, pour autant qu'on se donne la peine de leur présenter dans un format accessible.

Enfin, ce livre se termine par une magnifique conclusion déprimante puis pleine d'espoir. Déprimante d'abord, parce que Bock-Côté voit dans la conjoncture marquée à la fois par le rejet du Parti québécois et le sursaut identitaire au sujet des accommodements raisonnables, le passage d'un souverainisme sans nationalisme à un nationalisme sans souverainisme. Pleine d'espoir ensuite, parce qu'il croit qu'il est encore possible de refaire du souverainisme un nationalisme et du nationalisme un souverainisme. D'ailleurs, il mentionne que : « certains des meilleurs éléments du souverainisme des prochaines années ont déjà annoncé leur désir de contribuer à cette tâche ». On comprend donc que nous n'avons pas fini d'entendre parler de Mathieu Bock-Côté...

Guillaume Rousseau

Doctorant en droit, Université de Sherbrooke

**ALAIN-G. GAGNON, ANDRÉ LECOURES,
GENEVÈVE NOOTENS ET AL.**

Les nationalismes majoritaires contemporains: identité, mémoire, pouvoir, Québec Amérique, 2006, 320 pages

Le titre, iconoclaste, fait déjà œuvre de salubrité publique. Il casse l'amalgame porté par l'esprit du temps entre nationalisme et nationalisme minoritaire. Selon cette assimilation frauduleuse le nationalisme serait la tare congénitale des petites nations frustrées en mal de pouvoir et de grandeur. Ici les accusations infamantes pleuvent: ethnocentrisme, xénophobie, racisme, chauvinisme, intolérance, fixation archaïque, frilosité, narcissismes des petites différences, bigoterie, ressentiment, repliement, caprice d'enfants gâtés, crispation antimoderne, etc. Même insignifiantes et méprisables, ces petites nations seraient donc terriblement maléfiques. Les grandes et vieilles nations en possession d'État échapperaient à ces démons. Dans leur cas, seul le nationalisme civique peut convenir. Si par impossible des relents de racisme sévissent encore ce ne peut être que dans leurs marges. Néanmoins le doute persiste. Se pourrait-il que l'accusateur soit accusé et qu'il souffre lui aussi de la maladie honteuse quoique enveloppée dans des formes différentes, des formes juridiques par exemple. L'hypothèse mérite examen. C'est le résultat de l'enquête que nous présentent ici des universitaires de plusieurs pays de bonne réputation démocratique. Vérification faite l'écart entre la prétention et l'effectivité apparaît souvent plus grand qu'il n'y paraît. Dans son avant-propos, Alain-G Gagnon en conclut «qu'aujourd'hui, dans les pays de démocratie libérale, le nationalisme gagne à être étudié sous l'angle des rapports de force entre communautés et de leur lieu à l'État» (p.13)

L'excellent article d'Alain Dieckhoff mérite le détour. En effet, il prend à rebours l'idée trop bien reçue selon laquelle

l'effervescence nationaliste contemporaine est partout et toujours un phénomène régressif et anachronique, voué à disparaître avec les avancées de la globalisation. À l'évidence l'Histoire tarde à accomplir la prophétie. Dieckhoff prend nommément à partie Hobsbawm, Fukuyama et Habermas qui, étonnamment, partagent la même illusion : le bouillonnement nationaliste actuel ne serait en réalité que son chant du cygne. Puisque la mondialisation avance inéluctablement vers l'universel les particularismes doivent s'effacer. La prolifération étatique et la globalisation économique ne peuvent marcher de pair. Selon l'air bien connu, en dernière analyse (celle qu'on ne fait jamais), l'économie commande... L'économisme moderne n'a pas qu'un seul visage. Cette certitude idéologique n'est pas validée par l'expérience. La modernisation a aussi un effet catalyseur sur les nationalismes. Le Québec en fournit une illustration convaincante. Le fait de partager des valeurs et des comportements communs n'entraîne aucunement la convergence identitaire : « Des francophones qui, alors qu'ils étaient 34 % à se définir comme Canadiens et 21 % comme Québécois en 1970, étaient respectivement 9 % et 59 % vingt ans plus tard » (p.59) C'est que le nationalisme minoritaire est provoqué par le nationalisme majoritaire qui, bien entendu, avance masqué. Il n'en est pas moins réel du fait qu'il ne se nomme pas comme tel mais plutôt « patriotisme » ou « nationalisme de citoyenneté ». Les citoyens du ROC escamotent l'importance réelle de leur langue, une langue particulière, dans leur allégeance à l'État. Leur langue ne requiert aucune action particulière de la part de leur État ; elle s'impose d'elle-même par la seule pression de son poids social. De ce fait l'État peut jouer la prétention à la neutralité tout en touchant les dividendes de la cohésion véhiculée par une langue et une culture communes. En effet, la langue ne peut être réduite à sa seule dimension utilitaire, elle transporte avec elle le poids d'une culture et d'une histoire et par

conséquent la densité d'une identité. La langue de la nation majoritaire n'est pas moins particulière que celle de l'autre mais, fortement prédominante, elle réduit l'apparence de sa particularité et accentue du même coup la particularité minoritaire au point de la faire paraître contestataire. Ainsi, le jeu des apparences masque la collusion de fait de la nation majoritaire et de l'État central et tend à confiner l'autre nation au rôle de trouble-fête.

Le nationalisme majoritaire est également masqué par l'action «universalisante» d'un État qui ne veut connaître que des citoyens égaux traités également. L'action de l'État se heurte ici à un individu collectif, la nation minoritaire, qui, pour être traitée équitablement, exige une action différenciée, asymétrique, adaptée à cette spécificité. En voulant l'ignorer il atteint l'identité même de la nation minoritaire. Sous cette apparente justice aveugle aux différences se dissimule une négation intéressée. En ne reconnaissant que des individus abstraits, déterritorialisés, an-historiques et amnésiques, bref apatrides, une nation en nie pratiquement une autre qui, pour ne disposer que d'un morceau d'État, en principe autonome dans les limites de sa compétence, n'en est pas moins aussi légitime que l'autre. Dieckhoff cerne ce point avec une grande clarté: «L'État est présenté comme organisant des rapports strictement égalitaires avec l'ensemble des citoyens. Toutefois, cette conception «universalisante» et abstraite est bien adaptée aux besoins nationaux du groupe majoritaire et aux attentes des groupes dispersés sur l'ensemble du territoire: minorités religieuses et linguistiques, immigrés... Elle est bien moins satisfaisante pour les groupes territorialisés qui se considèrent comme des nations à part entière et voient dans le «nationalisme de la citoyenneté» un instrument de dilution de leur identité propre. Ce nationalisme de la majorité, recouvert d'un vernis universaliste, a beau être inconscient, il n'en est pas moins réel» (p. 60-61)

Déjà dans *La nation dans tous ses états* (2000) Dieckhoff avait démasqué l'hypocrisie de la nation majoritaire. Ce qui ne l'avait pas empêché, en conclusion, de voir malgré tout la Suisse, l'Espagne, la Belgique et le Canada des exemples d'États qui incarnent heureusement l'idée multinationale (p.286-294). Vu de loin l'image surfaite du Canada résiste assez bien.

James Bickerton, professeur de science politique à l'Université St. Francis Xavier en Nouvelle-Écosse traite du nationalisme majoritaire au Canada. Son essai n'offre rien de particulièrement lumineux ou novateur sur le sujet. Tout compte fait toute autre solution que le statu quo actuel serait pire, voire catastrophique. Toutes les rondes constitutionnelles ont lamentablement échoué et l'opinion au Canada anglais affiche le plus profond scepticisme quant au succès d'une éventuelle reprise de la «conversation canadienne» car le conflit en est un «de visions et de principes» (p.2520). L'impasse porte sur la nature même de la communauté politique: disagreeing on fundamentals (K.C. McRoberts).

Pour régler vraiment le problème, certains préconisent une décentralisation radicale. Sur ce point, il rejoint l'opinion de Jane Jenson: «Cela risque d'effriter le Canada sans résoudre le problème du Québec» (p.260) Néanmoins le problème, lancinant, ne peut être indéfiniment reporté. Car «un régime démocratique ne peut perdurer sans une identité politique commune.» Cependant il n'estime pas que le Canada et le Québec devraient rompre, sans exclure par la suite un partenariat basé sur l'asymétrie. Selon lui, une telle hypothèse n'est pas la véritable solution. D'autres reconnaissent qu'il existe une authentique nation canadienne, bien enracinée, mais qui n'ose pas se reconnaître. Ce mutisme est malsain. Pour nous reconnaître comme nation et établir avec nous des relations sur une base d'égalité et de réci-

procité, le Canada anglais doit se comprendre comme une nation, non pas comme la nation. Tel est l'avis de Philip Resnick et de quelques autres, moins connus. Bickerton rejette également cette solution et avec G. Kenerman s'alarme même qu'elle puisse être largement partagée car «le Canada cessera d'exister sous la forme que nous lui avons connue c'est-à-dire de façon implicite au sein d'un nationalisme ouvert et tolérant» (p.259). Au fond, le Canada qui n'a jamais cessé d'être unitaire mais qui l'est davantage depuis Trudeau se voit toujours comme un pays exemplaire, «ouvert et tolérant». Jamais au grand jamais, il n'aurait osé imposer unilatéralement sa vision et sa volonté concernant la loi fondamentale. C'est pourquoi, ajoute Bickerton, «le Québec a poursuivi son propre projet de société: il s'est donné une expression institutionnelle de son caractère distinct à l'intérieur du Canada sans avoir à dégager ou à nier la dimension canadienne de l'identité et de la nationalité de ses citoyens. Résultat: deux nationalités réussies et deux régimes distincts de citoyenneté ont été créés; les québécois participent aux deux et continuent à démontrer leur capacité «d'être deux choses à la fois». Ils partagent l'identité canadienne et ils ont participé activement au projet national canadien, comme à celui du Québec; et on peut dire qu'ils ont construit deux nationalités». Ce beau résultat s'est réalisé «sans l'adoption d'une asymétrie constitutionnelle importante» Pourquoi le Québec rêve-t-il donc toujours d'un autre statut à l'intérieur d'un Canada uni, libre et prospère, voire d'un État indépendant et pourquoi le Canada devrait-il modifier sa constitution? Au final, ne devrait-on pas s'accommoder du «statu quo évolutif» «puisque'il appert que cette coexistence et cette juxtaposition des identités nationales ne sont nuisibles ni pour la majorité ni pour la minorité; c'est plutôt le contraire, comme le montre les succès politiques et économiques respectifs du Canada et du Québec» (p.261-262).

Certes, il fut un temps où le nationalisme britanno-canadien, puis canadien, manifestait un petit côté «exclusiviste, assimilationniste et parfois répressif – le visage sans fard de la majorité» (p. 224) mais ce temps est révolu. Avant de disparaître il aura pourtant laissé pendant longtemps un reliquat de culpabilité collective» (p.225), ce qui laisse entendre que ce reliquat s'est bel et bien dissipé. À supposer que ce sentiment de culpabilité ait durablement accablé la conscience nationale on ne peut que s'étonner de sa stérilité et de son extrême discrétion. L'histoire est écrite par les vainqueurs et ceux-ci ne tardent pas à s'annexer la Providence dans la gestion de leurs conquêtes. Pendant longtemps les héritiers ont célébré les bienfaits de la Conquête pour tous: «*A happier calamity never befell a people than the conquest of Canada by the British arms*» (F. Parkman, *France and England in North America*, 10 vol, 1851-1892, vol.2, p. 401). Sans scrupules excessifs, les maîtres gouvernent de manière conséquente. Plus près de nous, la bonne conscience ne dédaigne pas de se couvrir à l'occasion de la flagornerie à l'égard du vaincu qui serait plutôt le vrai maître: «Le pouvoir du Québec a créé l'identité canadienne et, grâce à celui-ci le Canada est devenu une nation plus progressiste» (Lawrence Martin, *La Presse*, 12.12.04, A-14) bref, le nationalisme majoritaire canadien traité par un universitaire de cette majorité se garde bien de raviver outre mesure le sentiment de culpabilité des uns et de ressentiment des autres. Il se voit plutôt décerner un satisfecit d'ouverture et de tolérance vis-à-vis ses minorités, y compris celle qui peut menacer l'intégrité du territoire... en fin de compte rien de grave ne s'est vraiment passé. Le *nation building* peut se poursuivre avec ou sans le consentement du Québec. La *rule of law* outaouaise peut continuer de s'appliquer sans égard aux lois du Québec quand l'intérêt supérieur de la nation l'exige. Significativement, la nation désigne ici tout aussi bien la nation majoritaire que l'État, l'un utilisant l'autre pour se consolider.

Du point de vue de l'anthropologie philosophique, le catalan Angel Castineira nous livre une réflexion de grande densité sur l'identité nationale pensée à partir de l'identité personnelle. Pour défricher ce terrain il mobilise de nombreuses références. Il recoupe souvent sur ce thème la notion d'identité narrative si fortement développée par le dernier Ricoeur :

L'auto-conscience n'est pas le point de départ mais le point d'arrivée des histoires que nous (nous) racontons. Les récits constituent la clé privilégiée de médiation pour nous interpréter, pour construire notre propre schéma mental de ce que nous sommes et où nous sommes, de ce que nous faisons et le sens que nous donnons à action (p.87).

De la même façon que l'histoire de notre vie n'acquiert ordre et sens qu'à travers la narration que nous en faisons et constitue du même coup notre ipséité, de la même façon «la mémoire collective est la composante centrale et celle qui donne de la continuité à l'identité nationale et qui permet la (re) construction nationale» (p.104) Pour un peuple comme pour un individu, perdre la mémoire c'est perdre son identité. On peut mesurer par là l'importance cruciale des commémorations par lesquelles se fortifie la remémoration. De ce point de vue, enseigner une histoire dénationalisée telle que la propose la trop fameuse «histoire et éducation à la citoyenneté» prend un relief absolument dramatique. Castineira ne peut manquer de faire le rapprochement entre 1714 en catalogne et 1759 au Québec et n'a aucune difficulté à faire comprendre «le processus de minorisation dérivée de la défaite», «la profonde blessure dans la capacité d'auto-représentation» et «l'ambiguïté identitaire et politique, caractéristique en Catalogne et au Québec» (p.119-120) Les auteurs d'une histoire renationalisée pourraient utilement solliciter son expertise.

Nos post-modernes déconstructeurs de l'État-nation déploient des analyses d'une grande subtilité mais souvent aux dépens du réalisme le plus élémentaire. Peu amène avec les multiculturalistes – « force est de constater que dans tous les pays où il est présent le multiculturalisme est la solution du groupe majoritaire » (p.151) – le géographe Louis Dupont fait mouche lorsqu'il raconte cette anecdote rafraîchissante :

J'ai assisté en 2001 à Londres à une conférence intitulée « *The Deepening Integration of the Americas* », organisée par le University College de Londres. Deux Britanniques sont venus entretenir les participants de leur « citoyenneté » mondiale. La réponse des Sud-Américains ne s'est pas fait attendre : « *Tear off your passport* » ; plus sérieusement, ils ont fait valoir qu'ils seraient prêts aussi à être citoyens du monde le jour où leur pays respectif serait aussi riche et stable politiquement que la Grande-Bretagne (p.136).

Rien de tel qu'une grande fortune pour relativiser avec hauteur la précarité.

Jean Roy

Professeur de philosophie, Université de Montréal

A**ANTAYA FRANÇOIS**

L'épée et la plume, PUL, 2006 (CR)	Octobre	109
------------------------------------	---------	-----

B**BARITEAU CLAUDE**

Les véhicules menant à l'indépendance du Québec au regard des conventions internationales	Novembre/Décembre	158
---	-------------------	-----

BEAULIEU VICTOR-LÉVY

C'est la faute à Papineau	Mai/Juin	29
Faire sa propre Histoire	Novembre/Décembre	72

BÉLAND CLAUDE

Pourquoi une coopérative de services de santé?	Avril	48
---	-------	----

BENOIT GUY

Du rêve à la réalité	Avril	62
----------------------	-------	----

BÉRUBÉ RENALD

VLB et AB chez James Joyce, à la suite des visites chez Kérouac, Thériault et Melville	Mai/Juin	163
--	----------	-----

BESSIÈRE ARNAUD

Nouvelle-France – English Colonies, Septentrion, 2006 (CR)	Octobre	124
---	---------	-----

BHERER LAURENCE

Le feuilleton des sécessions municipales	Mars	69
--	------	----

BLAIS MATHIEU

Politique du roman et roman du politique: Vers une mythologie nationale	Mai/Juin	86
--	----------	----

BOCK-COTÉ MAHTIEU

Le masochisme mémoriel	Septembre	68
Entretien avec Christian Rioux_:	Janvier/Février	61

BOULANGER RENÉ

Dictionnaire des batailles terrestres franco-anglaises de la Guerre de Sept Ans, Presses de l'Université Laval, 2006 (CR)	Avril	112
---	-------	-----

BOURDON NICOLASMiron : Lecture de cinq expériences
fondatrices

Janvier/Février 23

BOURGEOIS JACQUESUne coopération pour l'amélioration
des soins de santé

Avril 81

BOUTHILLIER ANDRÉLa politique nationale de l'eau :
une moquerie

Janvier/Février 112

BRASSARD MARIE-JOËLLEVers une gouverne de leur santé
par les citoyens !

Avril 56

BRETON GAÉTAN

Se mobiliser pour l'eau

Janvier/Février 124

BRIÈRE MARC

Pourquoi la souveraineté_?

Janvier/Février 43

**CANTIN SERGE**L'acte manqué d'une formation
de compromis

Septembre 34

CASGRAIN CHARLES-PHILIPPE

Identité et reconnaissance de l'altérité

Mai/Juin 206

CHARTRE JEAN PHILIPPELe concierge du Panthéon,
Paris, Seuil, 2006 (CR)

Janvier/Février 201

La nation à l'épreuve de l'immigration:
le cas du Canada, du Québec et de la France,
Éditions du Québécois, Québec, 2006 (CR)

Mars 117

CHASSAY JEAN-FRANÇOIS

Les grandes tribus

Mai/Juin 97

CHÂTILLON GILLESDix questions-clés pour ouvrir
les portes de la Chine

Mars 18

CLICHE ANNE ÉLAINEAbel Beauchemin_ : biographe,
pédagogue, profanateur et cannibale

Mai/Juin 124

CLOUTIER JEAN-FRANÇOIS

Entrevue avec Marc Chevrier	Mars	29
-----------------------------	------	----

CONSEIL POUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Au jeu de la concurrence identitaire, le Québec-province ne gagnera jamais	Novembre/Décembre	131
--	-------------------	-----

COURTOIS CHARLES

<i>Sorry, I Don't Speak French. Confronting the Canadian crisis that won't go away,</i> Toronto, McClelland Stewart (CR)	Mars	125
---	------	-----

Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures, Paris, Odile Jacob, 2006 (CR)	Mars	133
--	------	-----

Le tribalisme rhodésien de la <i>Montreal Gazette</i> et la prétendue intolérance des Québécois	Octobre	19
---	---------	----

Examen d'un programme d'histoire « post-nationaliste »	Novembre/Décembre	187
---	-------------------	-----

Dialogue sur le multiculturalisme québécois	Novembre/Décembre	37
--	-------------------	----

D**D'ARCY MYRIAM**

Penser en majoritaire	Novembre/Décembre	117
-----------------------	-------------------	-----

DEMERS ANDRÉANNE, ÉDITH LACROIX

Les eaux usées : une pollution encore et toujours à la une	Janvier/Février	141
---	-----------------	-----

DOLE ROBERT

Les dilemmes d'un professeur d'anglais	Octobre	63
--	---------	----

DUBREUIL BENOIT

Travailleuses de la construction, Éditions du Remue-Ménage, 2006 (CR)	Avril	118
--	-------	-----

Histoire de la FAÉCUM (1976-2006), Une fédération en marche, Société Archiv-Histo, 2006	Septembre	135
---	-----------	-----

Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre, Paris, Seuil, 2007 (CR),	Octobre	128
--	---------	-----

Pour bonifier la Loi sur l'identité	Novembre/Décembre	123
--	-------------------	-----

DUBUC PIERRE

Deux voies pour le mouvement national	Novembre/Décembre	79
---------------------------------------	-------------------	----

DUQUETTE MICHEL, PIERRE-LUC GAGNON

En matière d'énergie et d'environnement	Mars	78
---	------	----

DURAND GUY

Qu'est-ce que la culture et l'identité du Québec?	Janvier/Février	15
---	-----------------	----

F**FERRETTI ANDRÉE**

La tendresse, l'héroïne masquée de l'œuvre de Victor-Lévy Beaulieu	Mai/Juin	146
--	----------	-----

FORTIN MARIE-JOSÉ, GÉRALD DOMON

Éolien et paysage: pour une véritable démarche de développement territorial	Avril	27
---	-------	----

FOURNIER JACQUES

Les coopératives de santé et la gratuité des services médicaux	Septembre	86
--	-----------	----

G**GAGNON CHRISTIAN**

La bête noire d'André Boisclair	Janvier/Février	80
---------------------------------	-----------------	----

GAULIN ANDRÉ

À Pierre Bluteau	Septembre	65
------------------	-----------	----

GAUTHIER SERGE

Un patrimoine au Rebut_?	Janvier/Février	101
--------------------------	-----------------	-----

GÉLINAS BERNARD

La place des médecins dans les projets de coopératives de santé	Avril	73
---	-------	----

GERVAIS RICHARD

Jouer au plus fin avec les électeurs n'est pas une option	Novembre/Décembre	167
---	-------------------	-----

GILL LOUIS

Le Québec au crochet du Canada?	Octobre	38
---------------------------------	---------	----

GIRARD JEAN-PIERRE

Les coopératives de services de santé : désormais plus qu'une hypothèse !	Avril	98
--	-------	----

H**HAMEL PIERRE J.**

Euphorie PPP : trop beau pour être vrai	Octobre	74
---	---------	----

HAMELIN LOUIS

Un gombo de roche gonzo	Mai/Juin	38
-------------------------	----------	----

I**INKEL STÉPHANE**

Visages de La grande tribu	Mai/Juin	109
----------------------------	----------	-----

L**LABERGE HENRI**

Une école pour le monde, une école pour tout le monde, VLB éditeur, 2006 (CR)	Janvier/Février	207
---	-----------------	-----

LAMOUREUX ALEXANDRE

Quand le Québec manquait de prêtres – La charge pastorale au Bas-Canada, PUL, 2006 (CR)	Octobre	133
---	---------	-----

LAPLANTE ROBERT

La sève de la nation	Janvier/Février	2
Des élections sous tutelle	Mars	2
Reprenons dans le bon ordre	Avril	2
Incarner l'intérêt national	Mai/Juin	2
Le courage dans les affaires de la bourgade	Septembre	2
Seul le national mobilise	Octobre	2
Une impatience nécessaire	Novembre/Décembre	2
Savoir durer	Novembre/Décembre	218
Le grand nettoyage canadien, Repentigny, Les Filles-à-papa, 2006 (CR)	Novembre/Décembre	230

LAPOINTE ALEXIS

Passage de la modernité, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2006 (CR)	Janvier/Février	197
---	-----------------	-----

Faute et réparation au Canada
et au Québec contemporains.
Québec, Éditions Nota bene, 2006 (CR) Octobre 117

LAROSE GÉRALD

Si j'étais chef... Novembre/Décembre 141

LAURENDEAU PIERRE

Le souffle philosophique Mai/Juin 228

LAURION GASTON

Souveraineté ou indépendance, faux dilemme Avril 16

LECLERC PIERRE

Le Canada et le droit humain à l'eau :
l'inacceptable statu quo Janvier/Février 154

LEGARÉ ANNE

Les relations internationales du Québec depuis
la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005),
PUL, 2006 (CR) Septembre 124

LÉGER JEAN-MARC

Abolir enfin les « commissions scolaires »
(*school boards*) Mars 16
La permanente actualité du combat pour l'indépendance 173

M

MONIÈRE DENIS

Robert Bourassa : la passion de la politique,
Montréal, Fides, tome 1, 2006 (CR) Mars 128

Le parti de René Lévesque : un retour
aux sources, Montréal, Fides, 2007 (CR) Octobre 104

2007 : L'état de la nation Janvier/Février 104

Les hauts et les bas de la nation
dans les discours des premiers
ministres québécois (1960-2007) Septembre 90

Savoir durer Novembre/Décembre 218

MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS

Manifeste pour une république laïque Janvier/Février 55

MOUVEMENT MONTRÉAL FRANÇAIS

Les plus beaux fruits sont à venir : faire
du français la langue publique commune Septembre 16

P**PAILLÉ MICHEL**

L'immigration et la question linguistique	Mars	89
Le Québec est-il désormais aussi français que l'Ontario est anglais ?	Septembre	20

PAQUIN STÉPHANE

Les relations internationales du Québec	Mars	101
---	------	-----

PARENTEAU DANIC

Le « patriotisme libéral » du Parti québécois ou l'abandon du nationalisme	Septembre	46
--	-----------	----

PARIZEAU JACQUES

Le projet d'une génération ?	Novembre/Décembre	14
------------------------------	-------------------	----

PELLAND JOHANNE

Le jeu indéfini des miroirs	Mai/Juin	200
-----------------------------	----------	-----

PELLETIER JACQUES

VLB et Joyce : rencontre sur les sommets de la littérature	Mai/Juin	10
--	----------	----

PHILPOT ROBIN

L'incontournable vision de Jane Jacobs	Octobre	42
--	---------	----

R**RENAULT OLIVIER**

Autobiographie d'une lecture	Mai/Juin	186
------------------------------	----------	-----

ROBERT DION

Victor-Lévy Beaulieu, la langue de Joyce	Mai/Juin	76
--	----------	----

ROBITAILLE MATHIEU

L'historien Maurice Séguin. Théoricien de l'indépendance et penseur de la modernité québécoise, Québec, Septentrion, 2006 (CR)	Septembre	135
--	-----------	-----

ROCHER GUY

Pour une politique linguistique et culturelle unie et unique	Novembre/Décembre	98
--	-------------------	----

ROUILLARD CHRISTIAN

De la réingénierie à la modernisation de l'État	Mars	58
---	------	----

ROUSSEAU GUILLAUME

Pour une décentralisation démocratique, PUL, 2006 (CR)	Septembre	128
La dénationalisation tranquille, Boréal, 2007 (CR)	Novembre/Décembre	235

ROY BRUNO

Des mots pour venir au monde	Mai/Juin	56
Écrire en milieu minoritaire hors-Québec	Octobre	28
La chanson au Québec : un relais pour l'avenir	Novembre/Décembre	102

ROY JEAN

La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise, PUL, 2004 (CR)	Janvier/Février	217
---	-----------------	-----

ROY PAUL-ÉMILE

Jacques Ferron, Le médecin, le politique et l'écrivain, Montréal, XYZ Éditeur, Coll. Les Grandes figures, 2006 (CR)	Janvier/Février	191
De plume et d'audace, Femmes de la Nouvelle-France, Montréal et Paris, Triptyque/Cerf, 2006 (CR)	Avril	120
Personne n'est une île, Montréal, Boréal, Collection Papiers collés, 2006 (CR)	Janvier/Février	211
L'Injustice en armes, Montréal, Lux Éditeur, Collection Lettres libres, 2006 (CR)	Mars	137
Monuments intellectuels québécois du XX ^e siècle, Grands livres d'érudition, de science et de sagesse, Septentrion, Sillery, 2006 (CR)	Avril	107
Gabrielle Roy et le nationalisme québécois, Montréal, Lanctôt Éditeur, 2006 (CR)	Septembre	117

ROY JEAN

Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir, Québec Amérique, 2006 (CR)	Novembre/Décembre	243
--	-------------------	-----

S**SAUVÉ J. RENÉ MARCEL**

Les soldats québécois en Afghanistan	Octobre	12
--------------------------------------	---------	----

SERRÉ PIERRE

Stéphane Dion à la barre du PLC: la répression contre le dialogue	Janvier/Février	10
--	-----------------	----

SIMARD FRANÇOIS-XAVIER

« Presque un putsch, un coup de force » (P. E. Trudeau)	Mars	41
--	------	----

SIMARD MAJELLA

La situation démographique de l'Est-du-Québec	Avril	21
Vision 2025. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean face à son avenir. Coll. Science régionale, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007 (CR)	Avril	129

T**TREMBLAY RODRIGUE**

Le Québec et la mondialisation des économies	Novembre/Décembre	175
---	-------------------	-----

TRUDEAU PIERRE-LOUIS

Le droit de l'exportation de l'eau: le calme avant la tempête ?	Janvier/Février	173
--	-----------------	-----

V**VADEBONCOEUR PIERRE**

Le Canada de droite	Septembre	39
Le PQ et le Bloc: des assises	Janvier/Février	49
Du pareil au même, ou presque	Mars	12
2007	Novembre/Décembre	31

VALLÉE ALAIN

Un projet porté par les citoyens	Avril	93
----------------------------------	-------	----

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron †	Richard Leclerc
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry†	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin †
Jean-Charles Claveau	Reginald O'Donnell
Roch Cloutier	Arthur Prévost †
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier †
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin †	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut comprendre de 3000 à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Christian Gagnon

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Mathieu Bock-Côté

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Alain Laramée

Anne Legaré

Geneviève Légaré

Anne-Michele Meggs

Jacques-Yvan Morin

André Poupart

Guillaume Rousseau

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Jacques Boulay,

Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon,

Hélène Chénier, Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque,

Yvon Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette,

Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest,

Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy

ABONNEMENT**GRILLE TARIFAIRE 2007**

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement régulier	68,37\$ (60\$ + taxes)	125,35\$ (110\$ + taxes)
Abonnement de soutien	150 \$	250 \$
Étudiant	39,88\$ (35\$ + taxes)	69,51\$ (61\$ + taxes)
Institution	123,07 \$ (108\$ + taxes)	205,11 \$ (180\$ + taxes)
Autres pays	120 \$	198 \$

TVQ 1012563392 TQ0002 TPS 11901 9545 RT001

TROIS FAÇONS DE RÉGLER VOTRE ABONNEMENT

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

PAIEMENT PAR CHÈQUE OU CARTE DE CRÉDIT VISA OU MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».